

Berlin | 25. März 2007

50  
JAHRE

2007



# *Bulletin*

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION  
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[ janvier-avril ] 2007

# Bulletin d'information et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



## IMPRESSUM

### PHOTOS

AA-Jochen Eckel  
Académie des inscriptions et belles lettres/Brigitte Eymann  
AFP Photo/Jacques Demarthon  
AFP Photo/Olivier Laban-Mattei  
AFP Photo/Johanna Leguerre  
Sven D. Beham, Triesen  
Bundesregierung Deutschland/Eckel  
Le Conseil de l'Union européenne  
Pascal Lauener  
Primož Lavre/Salomon 2000  
Ministère des Affaires étrangères  
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Ministère de l'Économie  
Ministère des Finances  
REGIERUNGonline/Kühler  
REGIERUNGonline/Steins  
REUTERS/Jonathan Ernst  
Service Photo Élysée/Laurent Blevennec  
SIP/Charles Caratini  
SIP/Luc Deflorenne  
SIP/Christophe Olinger  
Frits Widdershoven

### LAYOUT

M&V Concept

### TEXTES ET COORDINATION

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois,  
Département Édition

### IMPRESSION

xxx

### PUBLICATION

Service information et presse  
33, bd Roosevelt  
L-2450 Luxembourg  
[www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)

## À la une

---

Les festivités du 50 <sup>e</sup> anniversaire des traités de Rome Mars 2007	12
Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Belgique 20-22 mars 2007	20
Visite d'État au Luxembourg de LL.MM. le roi et la reine d'Espagne 16-18 avril 2007	28
Visite officielle au Luxembourg de Romano Prodi, président du Conseil des ministres italien 5 février 2007	36
Le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, en visite de travail au Cap-Vert, au Sénégal et au Mali 24-29 janvier 2007	38
Inauguration de la ligne à grande vitesse Est européenne 15 mars 2007	50
Inauguration de l'autoroute ferroviaire Luxembourg-Perpignan 29 mars 2007	52

## Visites et entrevues au Luxembourg

---

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères espagnol, Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, au Luxembourg 8 janvier 2007	57
Visite au Luxembourg de Hans-Gert Poettering, président du Parlement européen 18 janvier 2007	58
Visite au Luxembourg de Jürgen Rüttgers: «Il faut préserver la substance du traité constitutionnel européen» 18 janvier 2007	58
Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, en visite au Luxembourg 22 janvier 2007	59
Visite de travail de Mohamed ElBaradei, directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique 13 février 2007	60
Le ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, Ivailo Georgiev Kalfin, en visite au Luxembourg 13 février 2007	61
Visite de travail de Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération suisse 14 février 2007	61
Al Gore, ancien vice-président des États-Unis, en visite au Luxembourg 6 mars 2007	62
Visite de travail au Luxembourg du ministre des Relations extérieures nicaraguayen, Samuel Santos Lopez 6 mars 2007	63
Le président de la République portugaise, Aníbal Cavaco Silva, en visite au Luxembourg 9 mars 2007	64
Entrevue de Claude Wiseler et de Nicolas Schmit avec le vice-président de la Commission européenne, Siim Kallas 15 mars 2007	65

Visite de travail du président de Roumanie, Traian Basescu 15-16 mars 2007	65
Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Laos, Thongloun Sisoulith 19 mars 2007	67
Rencontre de Luc Frieden et Nicolas Schmit avec le ministre de l'Intérieur du Portugal, António Costa 18 avril 2007	68
Visite de travail au Luxembourg du ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov 24 avril 2007	69

## Visites et entrevues à l'étranger

Visites de travail du ministre Luc Frieden au Liechtenstein et en Suisse 8-9 janvier 2007	73
Visite de travail de Jean Asselborn en République fédérative du Brésil 29 janvier-1 <sup>er</sup> février 2007	73
Visite de travail de Jean Asselborn en Inde 19-22 février 2007	75
Le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, en visite de travail à Prague 20 mars 2007	77
Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en visite de travail à Vienne 27 mars 2007	77
Visite officielle de Jean Asselborn en République du Chili 4-6 avril 2007	78
Jean-Claude Juncker rencontre la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice 13 avril 2007	79
Jean-Claude Juncker rencontre Jan Peter Balkenende à La Haye 18 avril 2007	79
Jeannot Krecké en mission économique en Inde 23-26 avril 2007	80

## Regard sur les activités gouvernementales

### **Premier ministre**

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, membre associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques 12 mars 2007	85
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker reçoit le prix Louise Weiss à Paris 4 avril 2007	86
Jean-Claude Juncker participe à la remise de la Helmut-Kohl-Ehrendadel in Gold 26 avril 2007	86

### **Affaires européennes**

Jean-Claude Juncker à la cérémonie officielle de l'entrée de la Slovénie dans la zone euro 15 janvier 2007	87
Luc Frieden et Nicolas Schmit à la réunion informelle des ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'UE à Dresde 15-16 janvier 2007	88
Participation de François Biltgen à une réunion informelle des ministres du Travail et de l'Emploi à Berlin 18-19 janvier 2007	89
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 22 janvier 2007	89
Initiative Europaforum: Nicolas Schmit à la réunion de Madrid des 18 États membres de l'UE ayant ratifié le traité constitutionnel 26 janvier 2007	90
Octavie Modert et Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles 29 janvier 2007	91
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 29-30 janvier 2007	93

Initiative Europaforum: débat sur l'Europe avec des lycéens du Lycée technique Michel Lucius 7 février 2007	94	Jeannot Krecké à la réunion des ministres des Sports européens 12-13 mars 2007	110
Quinzième anniversaire de la signature du traité de Maastricht 7 février 2007	95	Jean Asselborn à la 16 <sup>e</sup> réunion ministérielle UE-ASEAN à Nuremberg 14-15 mars 2007	110
Le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, à la réunion des ministres des Finances du G7 9-10 février 2007	96	Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» 19 mars 2007	111
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 12 février 2007	97	Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 26 mars 2007	112
Octavie Modert participe à la réunion informelle des ministres de la Culture de l'UE à Berlin 13 février 2007	98	Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Brême 30-31 mars 2007	114
Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles 15 février 2007	99	Le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, à Washington aux réunions du G7 et du Fonds monétaire international 13-14 avril 2007	116
Jeannot Krecké au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Bruxelles 15 février 2007	99	Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» de l'Union européenne à Luxembourg 16-17 avril 2007	116
Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles 19 février 2007	101	Le Premier ministre Jean-Claude Juncker au Conseil économique et social européen à Bruxelles 19 avril 2007	118
Lucien Lux satisfait du résultat des négociations du Conseil «Environnement» 20 février 2007	101	Jean Asselborn participe à la 13 <sup>e</sup> réunion ministérielle UE-Groupe de Rio à Saint-Domingue 19-20 avril 2007	118
Jean-Claude Juncker aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles 26-27 février 2007	103	Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Berlin 20-21 avril 2007	119
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 5 mars 2007	104	Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» 23 avril 2007	120
Conseil européen à Bruxelles 8-9 mars 2007	106	François Biltgen au Conseil «Compétitivité» informel à Würzburg 26-27 avril 2007	121
Initiative Europaforum: Nicolas Schmit participe à la consultation des citoyens sur l'avenir de l'Europe à Canach 10-11 mars 2007	108	Initiative Europaforum: Nicolas Schmit participe à une conférence-débat sur l'asile et l'immigration à l'Athénée de Luxembourg 27 avril 2007	122

## Affaires étrangères et relations internationales

Jean Asselborn au 3<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort: «Un crime ne peut être sanctionné par un autre crime»  
3 février 2007 123

Jean-Louis Schiltz aux Nations unies à New York: le Luxembourg élu à la Commission de consolidation de la paix  
6 février 2007 124

Réunion ministérielle belgo-luxembourgeoise «Gaichel VI»  
8 février 2007 125

Luc Frieden à la conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole ferroviaire à la Convention du Cap  
12 février 2007 125

Jean Asselborn à la 4<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme à Genève  
12 mars 2007 126

## Agriculture/Services vétérinaires

La secrétaire d'État à l'Agriculture, Octavie Modert, présente le projet de loi relatif aux chiens  
18 janvier 2007 127

## Classes moyennes

Fernand Boden lance le programme «Luxembourg, pôle de commerce de la Grande Région»  
5 février 2007 128

Simplification administrative: Fernand Boden présente le rapport *Entfesselungsplang fir Betriber*  
12 avril 2007 129

## Communications

Jean-Louis Schiltz fait le point sur deux dossiers européens en matière de médias et de télécommunications  
13 février 2007 130

Jean-Louis Schiltz présente le nouvel accord-cadre «câble» qui fera du Luxembourg le premier pays à passer au tout numérique en 2008  
27 février 2007 130

## Coopération au développement/action humanitaire

Conférence internationale sur le soutien au Liban: Jean-Claude Juncker promet une aide de 600 000 euros au gouvernement libanais  
25 janvier 2007 131

Jean-Louis Schiltz présente la déclaration sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire à la Chambre des députés  
24 avril 2007 132

## Culture et langues

Octavie Modert aux États-Unis pour promouvoir et présenter les projets phares de l'année culturelle au Luxembourg  
28-30 mars 2007 132

## Défense

Participation de Jean Asselborn à la réunion ministérielle de l'OTAN  
26 janvier 2007 133

Jean Asselborn à Oslo pour une réunion informelle de l'OTAN  
26-27 avril 2007 134

## Économie

Le ministre de l'Économie présente une étude sur le réaménagement du site WSA en zone logistique  
23 janvier 2007 135

Présentation du bilan de la politique d'innovation et de diversification économiques en 2006  
19 mars 2007 136

Jeannot Krecké à la Foire de Hanovre pour la Journée luxembourgeoise  
17 avril 2007 136

**Éducation nationale**

Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres présentent les projets d'implantation des nouvelles infrastructures scolaires dans le périmètre Nordstad

16 janvier 2007 137

Présentation des deux nouveaux manuels pour l'enseignement de la langue luxembourgeoise: *Lies a fléi, tome 1 et 2*

18 janvier 2007 138

Mady Delvaux-Stehres présente le plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues

15 mars 2007 139

Présentation des conclusions du projet pilote PROCI: transformer le fonctionnement des trois premières années de l'enseignement secondaire technique

21 mars 2007 141

**Énergie**

Le ministre Jeannot Krecké présente une étude sur la promotion du biogaz

5 janvier 2007 145

**Enseignement supérieur**

Processus de Bologne: François Biltgen présente l'évolution du dossier

25 janvier 2007 145

François Biltgen et Octavie Modert font le point sur les conditions d'admission des étudiants luxembourgeois aux universités étrangères

8 mars 2007 146

**Environnement**

Lucien Lux présente le Conseil supérieur pour le développement durable

29 janvier 2007 147

Lucien Lux fait le point sur l'actualité nationale en matière de changement climatique

7 février 2007 148

Réunion de la task-force gouvernementale chargée du suivi de la mise en œuvre du plan d'action de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

28 février 2007 150

Lucien Lux salue les conclusions du Conseil européen sur la politique intégrée en matière de climat et d'énergie

12 mars 2007 150

Présentation d'une étude de potentiel sur les énergies renouvelables au Luxembourg

26 mars 2007 151

Lucien Lux présente les résultats d'un sondage TNS-ILRES sur la perception de la problématique environnementale par la population du Luxembourg

4 avril 2007 152

**Famille et intégration**

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, rencontre le Conseil supérieur des personnes handicapées

15 janvier 2007 153

**Finances, trésor et budget**

Promotion de la place financière luxembourgeoise en Inde

25-26 janvier 2007 154

Luc Frieden au Forum économique de Jeddah en Arabie saoudite dans le cadre de la promotion de la place financière luxembourgeoise

25-26 février 2007 155

**Jeunesse**

La ministre Marie-Josée Jacobs présente le projet de la nouvelle loi «jeunesse»

28 février 2007 156

**Justice**

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, fait le point sur l'évasion d'un détenu du Centre pénitentiaire

28 février 2007 157

Présentation des statistiques policières 2006  
en présence du ministre de la Justice, Luc Frieden  
27 mars 2007 158

## Logement

Fernand Boden présente le «pacte logement»  
31 janvier 2007 160

## Migrations et asile

Nicolas Schmit fait le point sur les dossiers  
dans le domaine de l'asile et de l'immigration  
6 février 2007 161

## Recherche

François Biltgen présente l'évolution du  
7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et de  
développement  
25 janvier 2007 163

Le ministre François Biltgen présente deux  
programmes du Fonds national de la recherche  
6 mars 2007 164

Rencontre entre François Biltgen et Volker Liebig,  
directeur des programmes d'observation  
de la Terre au sein de l'ASE  
30 mars 2007 165

Octavie Modert et François Biltgen présentent  
le second projet industriel luxembourgeois  
dans le cadre du programme GalileoSat de l'ASE  
25 avril 2007 167

## Santé

Présentation du plan stratégique pour la modernisation  
du Centre hospitalier neuropsychiatrique  
5 avril 2007 167

Quadripartite des caisses de maladie:  
«La situation financière des caisses de maladie  
se trouve dans un équilibre fragile»  
26 avril 2007 168

## Transports

Le ministre des Transports, Lucien Lux, fait le bilan  
des accidents routiers de l'année 2006  
1<sup>er</sup> février 2007 169

Lucien Lux fait le point sur la politique aéroportuaire  
19 mars 2007 170

## Travail et emploi

Présentation des nouvelles dispositions légales  
applicables en matière d'autorisations pour les  
heures supplémentaires  
17 janvier 2007 171

François Biltgen et Mars Di Bartolomeo présentent  
les résultats des discussions sur l'introduction  
d'un statut unique pour salariés  
15 février 2007 172

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen,  
au sujet de la politique du maintien dans l'emploi  
20 février 2007 177

François Biltgen et Jeannot Krecké présentent  
les nouvelles mesures en matière de maintien  
dans l'emploi  
28 février 2007 178

Présentation du rapport d'activité 2006 de  
l'ADEM en présence de François Biltgen  
21 mars 2007 179

François Biltgen présente les grandes lignes  
de la contribution du gouvernement luxembourgeois  
au débat sur le livre vert sur la modernisation  
du droit du travail  
19 avril 2007 180

## Travaux publics

Claude Wiseler présente les projets de construction  
du nouveau Lycée technique Belval et du Lycée  
technique pour professions de santé  
5 mars 2007 182

Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres donnent le  
premier coup de pelle du Lycée technique de Lallange  
12 mars 2007 183

Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler,  
présente le projet du nouvel Hôtel de la justice  
de paix à Esch-sur-Alzette  
12 mars 2007 184

## Discours et déclarations

Discours de la secrétaire d'État, Octavie Modert, à l'occasion de l'inauguration de Sibiu-Hermannstadt, capitale européenne de la culture 2007 à Sibiu 1 <sup>er</sup> janvier 2007	189	Discours de Nicolas Schmit à l'occasion de la manifestation « <i>Europa auf der Suche nach sich selbst – von Karl IV. zur modernen Verfassungsdiskussion: 50 Jahre europäische Integration. Eine Erfolgsgeschichte, die uns verpflichtet</i> » 22 mars 2007	209
Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la conférence « <i>Welcome to the euro</i> » à Ljubljana 15 janvier 2007	190	Discours de Jean Asselborn à la session solennelle du Comité des régions à Rome 23 mars 2007	215
Contribution écrite de Jean Asselborn et Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé: «L'Europe que nous voulons» 16 janvier 2007	191	Déclaration à l'occasion du 50 <sup>e</sup> anniversaire de la signature des traités de Rome 25 mars 2007	216
Contribution écrite de Nicolas Schmit et Alberto Navarro: «Pour une Europe meilleure» 26 janvier 2007	193	Discours de Lucien Lux lors de l'inauguration de l'autoroute ferroviaire Luxembourg-Perpignan à Bettembourg 29 mars 2007	218
Discours de Jean Asselborn à l'occasion du 3 <sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort à Paris 3 février 2007	195	Discours de Jean-Claude Juncker lors de la remise du prix Louise Weiss à Paris 4 avril 2007	219
Déclaration du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, à l'Assemblée générale des Nations unies en séance plénière à New York 6 février 2007	196	Déclaration de Jean-Louis Schiltz à la Chambre des députés sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire du Luxembourg 24 avril 2007	223
Discours inaugural du ministre Luc Frieden à l'occasion de la conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole ferroviaire à la Convention du Cap à Luxembourg 12 février 2007	198		
Contribution écrite de Jean-Louis Schiltz: «Le commerce doit se mettre au service du développement» 10 mars 2007	200		
Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 4 <sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme à Genève 12 mars 2007	202		
Déclaration de Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés au sujet du 50 <sup>e</sup> anniversaire des traités de Rome 13 mars 2007	205		



À la une

Mars 2007

## Les festivités du

# 50<sup>e</sup> anniversaire des traités de Rome

Le 25 mars 1957, les représentants de la Belgique, de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas ont signé à Rome le *Traité instituant la Communauté économique européenne* (CEE) et le *Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique* (CEEA ou Euratom). Ces traités sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1958.

Plusieurs événements au Luxembourg et à l'étranger ont marqué le 50<sup>e</sup> anniversaire de ces signatures.

**ENSEmble**  
DEPUIS 1957





Traités de Rome

À la une





Photo de famille lors de la commémoration officielle du cinquantenaire des traités de Rome

## Au Luxembourg

### 13 mars 2007: déclaration du Premier ministre à la Chambre des députés

Le 13 mars 2007, à la Chambre des députés, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a fait, au nom du gouvernement, une déclaration sur le 50<sup>e</sup> anniversaire des traités de Rome.

Les festivités officielles pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'UE auraient lieu les 24 et 25 mars 2007 à Berlin, ville des plus symboliques pour le continent européen, a rappelé le Premier ministre dans son introduction. Selon lui, il s'agit là d'une

occasion idéale pour avoir un autre regard sur l'Europe, en faisant notamment abstraction des considérations nationales.

Avant d'être un lieu géographique, l'Europe est une idée, a signalé le Premier ministre, et d'ajouter qu'il fallait maintenant fusionner ce lieu et cette idée: «*Europa ass eng Iddi, ier et eng Plaz ass. An d'ganz Geschéckerlechkeet vun der europäescher Politik an domat och vun den Nationalpolitiken an Europa besteet doranner, fir déi Iddi op déi Plaz ze bréngen a fir déi Plaz mat der Iddi, lues mä sécher, geuerdnet, harmonesch mat sech selwer wuessen ze loossen.*»

Le Premier ministre a rappelé la stabilité que l'Union européenne a apportée sur le continent européen. «Et pour cette raison, nous avons élargi l'Union vers l'Est. Ne pas intégrer les États nés au cours des dernières décennies à la frontière de l'Union aurait engendré une situation de conflits dans ces régions.»

Le Premier ministre a souligné que dans le contexte de la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'UE, il fallait garder à l'esprit certains éléments.

Tout d'abord, l'Union dispose du plus grand marché intérieur au monde et elle est devenue la deuxième puissance économique. Par ailleurs, il y a lieu de se rappeler



que treize monnaies nationales ont fusionné pour donner naissance à l'euro qui, selon Jean-Claude Juncker, «représente tout simplement une autre forme de politique pour la paix».

Le processus d'intégration doit continuer en Europe, car «nous avons beaucoup de raisons pour être fiers de l'Europe». Pour y arriver, il faut toutefois comprendre correctement toute la dimension de l'Europe, a insisté le Premier ministre.

Quant aux défis qui se posent à l'Europe, Jean-Claude Juncker a rappelé le besoin d'une meilleure coordination de la politique économique et de la politique étrangère ainsi que la nécessité de développer la dimension sociale. Un autre défi à ne pas négliger est celui de l'Europe des citoyens.

Pour le Premier ministre, il n'existe qu'un seul risque en Europe: la perte de l'enthousiasme pour le projet européen. Ceci est d'autant plus important que «l'idée de

l'Europe, ses valeurs, doivent être transmises aux autres régions du monde».

*«Loosse mer houfreg sinn op Europa an äis druginn. Europa ass 50 Joer al, mä et ass nach net erwuesse genuch, fir et sech selwer z'iwwerloossen.»*

(📄 discours page 205)

## Principales manifestations au Luxembourg

**23-24 mars 2007**  
**Ouverture officielle du Centre d'information européen**

Le 24 mars, le Centre d'information européen a accueilli le public dans le cadre d'une journée «porte ouverte». Au programme, il y avait des animations, une exposition, de la musique et chaque visiteur s'est vu remettre un petit cadeau. Le Centre d'information européen est un projet commun du Parlement européen, de la Commission européenne, de la Cour des comptes, de la BEI et de l'OPOCE et propose des informations sur l'Europe sous forme de documentation. Une juriste du service Eurojus ainsi qu'un juriste du Centre européen des consommateurs sont à disposition du citoyen.

**24-25 mars 2007**  
**Sommet de la jeunesse «Your Europe – Your future» à Campidoglio en Italie**

200 jeunes de tous les États membres de l'UE ont participé au Sommet de

la jeunesse pour débattre de l'Europe telle qu'ils se l'imaginent pour les 50 années à venir. Les jeunes délégués ont discuté de dix messages concernant l'avenir de l'UE. Les résultats ont été transmis aux chefs d'État ou de gouvernement réunis à Berlin le 25 mars 2007 dans le but d'adopter une déclaration politique sur les valeurs de l'UE.

**25 mars 2007**  
**Concert d'anniversaire à la Philharmonie**  
[www.concerteu50.lu](http://www.concerteu50.lu)

Le gouvernement luxembourgeois, en association avec la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, le Bureau d'information de Luxembourg du Parlement européen ainsi que la Banque européenne d'investissement, a organisé un concert de musique classique à la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte le 25 mars 2007.

500 billets d'entrée ont été offerts aux personnes nées en 1957 ou un 25 mars. Les heureux élus pouvaient se faire accompagner par une personne de leur choix. 1 000 personnes ont ainsi eu



Concert d'anniversaire le 25 mars à la Philharmonie

l'occasion d'assister à un concert exclusif du European Chamber Orchestra, placé sous la direction d'Ivan Fischer. Au programme figuraient des œuvres de Kodály, Satie, Schubert, Sibelius, Rossini et Beethoven. Lors d'une réception donnée après le concert, des parts du gâteau d'anniversaire arborant le logo du 50<sup>e</sup> anniversaire des traités de Rome ont été offertes aux invités.

**23-24 avril 2007**

**Conférence «Cinquante ans après le traité de Rome, quels objectifs pour l'Union?» au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster ([www.ipw.lu](http://www.ipw.lu))**

La démarche consistait à confronter des acteurs d'alors avec des praticiens et des spécialistes universitaires des questions européennes d'aujourd'hui. Ont dialogué également deux groupes témoins, l'un composé de citoyens ayant vécu les événements de l'époque et l'autre de jeunes d'aujourd'hui. Ces groupes témoins comprenaient des ressortissants des six pays fondateurs.

**5 mai 2007**

**Fête de l'Europe à la place de l'Europe**

Chaque institution européenne, le gouvernement luxembourgeois ainsi que les ambassades des 26 États membres ont animé des

stands d'information. Des pièces musicales ainsi que des danses folkloriques figuraient au programme et un gâteau d'anniversaire a été offert aux visiteurs.

**5 mai 2007**

**Inauguration du Circuit européen**

Le Circuit européen (8 km), s'inscrivant dans le cadre des promenades thématiques offertes par le Luxembourg City Tourist Office (LCTO), a été inauguré. L'itinéraire part de l'Hôtel de Ville de Luxembourg (1<sup>re</sup> réunion de la CECA) et mène jusqu'au plateau de Kirchberg, siège des institutions européennes, en passant par la Maison de l'Europe et la maison natale de Robert Schuman.

**Octobre 2007-février 2008**  
**Europalia**

En 2007, le festival Europalia, organisé tous les deux ans, sera

consacré à l'art et à la culture de l'Europe pour célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Union européenne. En 2007, le festival est organisé en collaboration avec les 27 États membres et a pour objectif de découvrir les liens culturels qui unissent les pays de l'UE, tout en mettant en évidence ce qui rend chaque pays unique. Le Luxembourg sera représenté par le jeune artiste Roland Quetsch. La diversité culturelle des 27 États membres sera mise en exergue à travers un programme multidisciplinaire: expositions, films et une série de conférences.

**Décembre 2007**

**Mini-festival du film européen**

Le gouvernement luxembourgeois, en collaboration avec la Cinémathèque municipale de la Ville de Luxembourg ainsi que Mediadesk Luxembourg, organisera un mini-festival du film européen en décembre 2007.



Réception à la Philharmonie: après le concert, des parts du gâteau d'anniversaire arborant le logo du 50<sup>e</sup> anniversaire des traités de Rome ont été offertes aux invités



## À l'étranger

### 23 mars: Jean Asselborn à la session solennelle du Comité des régions à Rome

Le 23 mars 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la session solennelle du Comité des régions à l'auditorium Conciliazione à Rome organisée à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire des traités de Rome.

Jean Asselborn a prononcé un discours sur le thème de la relance institutionnelle, suivi par un débat avec les représentants du Sommet de la jeunesse ainsi que les élus locaux et régionaux présents.

Dans son discours (📄 page 215), le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné que «les dispositions du traité constitutionnel, fruit d'une négociation complexe et difficile, reflètent très bien les équilibres dont nous avons besoin pour une Europe meilleure, c'est-à-dire plus efficace, plus transparente et plus démocratique».

Dans ce contexte, Jean Asselborn a rappelé que «le traité constitutionnel reconnaît la dimension régionale et locale de toute politique communautaire, en étendant le principe de subsidiarité des relations entre les institutions de l'Union européenne et les États membres aux autorités régionales et locales».

Giorgio Napolitano, président de la République italienne, Romano Prodi, Premier ministre de la République italienne, Massimo D'Alema, ministre des Affaires étrangères de la République italienne, Walter



Jean Asselborn lors de son discours à la session solennelle du Comité des régions à Rome

Veltroni, maire de Rome, Michel Delebarre, président du Comité des régions, José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, et Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, figuraient parmi les éminentes personnalités politiques européennes et nationales présentes lors de cette cérémonie solennelle.

### 24 mars: Nicolas Schmit assiste à la présentation d'ENA à l'Auswärtiges Amt à Berlin

Dans le cadre des festivités en l'honneur du 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature des traités de Rome, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et le ministre allemand chargé des Affaires européennes, Günter Gloser, ont assisté à une courte rétrospective des débuts de la construction européenne à l'Auswärtiges Amt,

présentée par la directrice du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE), Marianne Backes, par le biais d'une borne interactive ENA (European Navigator).

Parmi les documents historiques présentés, un discours de Charles de Gaulle prononcé à Bonn en 1962 en langue allemande a particulièrement retenu l'attention du ministre Günter Gloser.

Günter Gloser a également fortement apprécié dans la borne ENA la simplicité d'accès au vaste fonds documentaire qui fait revivre un demi-siècle d'histoire commune: «Ich finde es erstmal ein wunderbares Medium. Es hat schon viele Versuche in der Vergangenheit gegeben, durch Broschüren, durch Filme, durch gegenständliche Wahrnehmung etwas zu vermitteln, aber dass man hier so unkompliziert



*Accueil de Jean-Claude Juncker à Berlin par Angela Merkel, présidente en exercice du Conseil de l'Union européenne*

auf Dokumente, auf die Geschichte dieser Europäischen Union eingehen kann, dass man Filme sieht, aber auch Dokumente, die beleuchten, wie dieses Haus Europa gebaut worden ist, finde ich sehr eindrucksvoll und sehr nachahmenswert.»

Une délégation d'élèves luxembourgeois de l'enseignement secondaire, qui avaient été invités par les deux ministres à un échange sur l'avenir de l'Europe, ont également assisté à la présentation et ont fait

part de leur intérêt pour la borne ENA comme source d'information dans le cadre de leurs études.

La borne interactive ENA au Lichthof de l'Auswärtiges Amt à Berlin restera à la disposition du public pendant toute la durée de la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne.

**24-25 mars 2007:  
Jean-Claude Juncker à Berlin**

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé aux festivités

pour marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire des traités de Rome ainsi qu'à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne qui ont eu lieu les 24 et 25 mars 2007 à Berlin.

Le 24 mars, les invités se sont rendus à la Philharmonie de Berlin, où ils ont assisté à un concert des Berliner Philharmoniker sous la direction de Sir Simon Rattle. Ils étaient ensuite les invités du président fédéral, Horst Köhler, pour un dîner de gala au Schloss Bellevue.



Le 25 mars, les chefs d'État ou de gouvernement se sont retrouvés au Deutsches Historisches Museum pour la cérémonie de commémoration officielle du cinquantenaire des traités de Rome. À cette occasion, la déclaration de Berlin a été proclamée et signée (📄 page 216). La traditionnelle photo de famille a eu lieu devant le Brandenburger Tor. Le programme officiel a été clôturé par un déjeuner de travail des chefs d'État ou de gouvernement.

# ENSEMBLE

## DEPUIS 1957



Nicolas Schmit à la présentation d'ENA à l'Auswärtiges Amt à Berlin

20-22 mars 2007

## Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

# en Belgique



Sur invitation de LL.MM. le roi et la reine des Belges, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ont effectué une visite d'État en Belgique du 20 au 22 mars 2007.



*S.A.R. le Grand-Duc en conversation avec S.M. le roi Albert II au palais royal de Bruxelles*



Belgique

À la une



S.A.R. le Grand-Duc et S.M. le roi Albert II  
lors de l'accueil officiel sur la place des Palais  
à Bruxelles





Photo officielle de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et de LL.MM. le roi et la reine des Belges aux Musées royaux des beaux-arts à Bruxelles



## Bruxelles

Le couple grand-ducal et la délégation luxembourgeoise ont été accueillis par LL.MM. le roi Albert II et la reine Paola à la place des Palais à Bruxelles le 20 mars 2007. Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendues à la tombe du Soldat inconnu pour assister à une cérémonie d'hommage.

De retour au palais royal de Bruxelles, un déjeuner privé avec le roi et la reine des Belges, auquel ont également assisté la reine Fabiola, la princesse Mathilde et le prince

Philippe ainsi que la princesse Astrid et le prince Lorenz, figurait au programme.

De son côté, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a rencontré le secrétaire d'État aux Affaires européennes belge, Didier Donfut, pour un échange de vues sur les relations bilatérales, la situation politique et économique en Belgique, le sommet informel à Berlin à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature des traités de Rome ainsi que les grands dossiers d'actualité politique européenne.

Le chef d'État luxembourgeois a ensuite eu l'occasion de s'entretenir avec le Premier ministre belge, Guy



S.A.R. le Grand-Duc en conversation avec le Premier ministre belge, Guy Verhofstadt

Verhofstadt, au palais royal. À l'issue de cet entretien, le couple grand-ducal, accompagné par le couple royal belge, a été accueilli à la

Grand-Place par Freddy Thielemans, bourgmestre de Bruxelles, pour la traditionnelle rencontre avec les autorités de la Ville.

C'est la Maison du Grand-Duché de Luxembourg, installée dans le quartier européen, qui a servi de cadre à une rencontre informelle avec la communauté luxembourgeoise.

Un dîner de gala offert par LL.MM. le roi Albert II et la reine Paola en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au château de Laeken a clôturé cette première journée de visite.



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le secrétaire d'État aux Affaires européennes belge, Didier Donfut



LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse devant la tombe du Soldat inconnu

## Bruges

Le 21 mars 2007, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en présence du couple royal belge, se sont rendues dans la province de Flandre occidentale.

La ville de Bruges a constitué la première étape, où les souverains luxembourgeois et belge ont été accueillis par le gouverneur de la province de Flandre, Paul Breyne, et le bourgmestre de Bruges, Patrick Moenaert.

Après un bref passage à l'Hôtel de Ville de Bruges, S.A.R. le Grand-Duc et S.M. le roi ont eu l'occasion de visiter le port de Zeebrugge, premier port au monde pour le

transport de voitures neuves et l'un des plus importants terminaux européens pour le gaz naturel.

Une visite du port d'Anvers, qui par sa taille est classé sixième du point de vue mondial, figurait également au programme, et ce en présence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

La Grande-Duchesse et la reine, de leur côté, étaient attendues à l'École de la dentelle de Bruges, où elles ont eu l'occasion d'assister à une séance de formation. Le Centre de la dentelle, qui héberge également un musée, a pour but principal la poursuite de l'enseignement dentellier créé par les sœurs apostolines en 1717 à Bruges. Au programme des premières dames figuraient entre autres la visite

de l'exposition «Albrecht Dürer – graphiste génial de la Renaissance» à l'Hôtel Arents ainsi que celle dédiée à Philippe le Beau, roi de Castille et dernier duc de Bourgogne, «La beauté et la folie» à l'église Notre-Dame de Bruges.

Ce sont les Musées royaux des beaux-arts à Bruxelles qui ont servi de cadre à la réception que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont offert en l'honneur de LL.MM. le roi Albert II et la reine Paola.

La réception a débuté par un récital donné par la violoniste Sandrine Cantoreggi et le pianiste Jean Muller. Des œuvres de Ludwig van Beethoven et de César Franck figuraient au programme musical de la soirée.



Visite à Zeebrugge du siège de Fluxys, opérateur de l'infrastructure de transport de gaz naturel en Belgique



LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et LL.MM. le roi et la reine lors de la visite de l'université Notre-Dame de la paix à Namur

## Namur et Eupen

Le troisième jour de la visite d'État, l'honneur est revenu d'abord à la province de Namur. Le gouverneur Denis Mathen et le bourgmestre Jacques Étienne ont accueilli les souverains belge et luxembourgeois pour une réception au Théâtre royal de Namur.

Les deux couples ont ensuite eu l'occasion d'assister, avec des élèves du secondaire, à des expériences s'inscrivant dans le cadre du Printemps des sciences à l'université Notre-Dame de la paix de

Namur. La secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, a rejoint le couple grand-ducal pour cette visite.

La visite d'État du couple grand-ducal en Belgique s'est terminée avec une visite de la province de Liège, et plus particulièrement de la ville d'Eupen, siège du gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique qui rassemble les neuf communes belges de langue allemande. Nombreux sont les habitants de cette région fron-

talière qui participent activement à l'essor économique luxembourgeois.

Une coopération étroite existe également en matière d'enseignement spécialisé, permettant ainsi à un certain nombre d'enfants luxembourgeois avec un handicap de recevoir une formation appropriée, qui leur permet de s'intégrer dans la société et la vie professionnelle.

Le 22 mars 2007, les 150 enfants de l'Institut de la Communauté germanophone pour l'enseignement spécial, dont 17 Luxembourgeois, ont accueilli les souverains luxembour-



S.A.R. le Grand-Duc accueilli par les enfants de l'Institut de la Communauté germanophone pour l'enseignement spécial à Eupen

geois et belge ainsi que la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, à l'internat pour un spectacle spécialement conçu pour cette occasion.

En fin de journée, le ministre-président Karl-Heinz Lambertz a salué les souverains belge et luxembourgeois au ministère de la Communauté germanophone.



## Signature de deux protocoles d'accord par CFL Cargo

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a assisté à la signature par CFL Cargo de deux protocoles de collaboration avec Eurorail et Cobelfret. Cette signature a eu lieu le 21 mars 2007 à Bruxelles, en marge de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Belgique.

Le ministre s'est félicité de la collaboration de l'entreprise luxembourgeoise avec deux acteurs importants dans le domaine de la logistique en Belgique et dans le monde: «Ces accords de CFL Cargo avec une entreprise mettant le transport par rail au centre de ses activités et une entreprise connue notamment pour le transport maritime s'inscrivent idéalement dans le concept logistique global du gouvernement luxembourgeois visant à encourager les alternatives au transport routier.»

CFL Cargo, entreprise ferroviaire créée par la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois et la société Arcelor Mittal, a signé un protocole d'accord avec les sociétés belges Eurorail et Cobelfret.



Belgique

À la une



*Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, assiste à la signature des protocoles d'accord par CFL Cargo*

L'entreprise de transport maritime et multimodal Cobelfret, créée en 1928 à Anvers, s'associe à CFL Cargo pour pouvoir recourir davantage au transport par chemin de fer. Eurorail est une entreprise spécialisée dans le transport de marchandises par rail et donc un partenaire idéal pour CFL Cargo en Belgique et en Europe.

Les protocoles d'accord soulignent la volonté des entreprises de développer en commun des projets économiques respectueux de l'environnement.

16-18 avril 2007

## Visite d'État au Luxembourg



# de LL.MM. le roi et la reine d'Espagne

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, LL.MM. le roi et la reine d'Espagne ont effectué une visite d'État au Luxembourg du 16 au 18 avril 2007. Les souverains espagnols étaient accompagnés du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Miguel Ángel Moratinos Cuyabé. Le secrétaire d'État aux Affaires européennes espagnol, Alberto Navarro, s'est joint à la délégation le troisième jour de la visite.



Espagne

À la une



S.A.R. le Grand-Duc et S.M. le roi d'Espagne lors de l'accueil officiel sur le parvis du palais grand-ducal

Le 16 avril 2007, LL.MM. le roi et la reine d'Espagne ont été accueillis officiellement par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse sur le parvis du palais grand-ducal. Après les honneurs militaires et la présentation des délégations respectives, les deux couples ont rejoint le palais grand-ducal pour un déjeuner privé auquel a assisté également S.A.R. le Grand-Duc Jean.

## Cérémonie au monument national de la Solidarité luxembourgeoise

En début d'après-midi de la première journée de leur visite, les souverains espagnols ont déposé une couronne de fleurs au monument national de la Solidarité luxembourgeoise en présence du Premier



*Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et S.M. le roi d'Espagne*

ministre Jean-Claude Juncker, du ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, et du chef d'état-major de l'armée, le colonel Nico Ries.

L'honneur est ensuite revenu à la Ville de Luxembourg, où le député-maire Paul Helminger a accueilli les deux couples royaux à l'Hôtel de Ville pour une séance académique.

À l'issue de cette séance, S.M. le roi d'Espagne a reçu successivement en audience au palais grand-ducal le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, ainsi que le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.



*LL.MM. le roi et la reine d'Espagne au monument national de la Solidarité luxembourgeoise*



*Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et S.M. le roi d'Espagne*

Deson côté, S.M. la reine d'Espagne, accompagnée de S.A.R. la Grande-Duchesse, a eu l'occasion de découvrir, en présence de la secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert, les œuvres de l'artiste défunt Michel Majerus au Musée d'art moderne Grand-Duc Jean.

Un dîner de gala, offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de LL.MM. le roi et la reine d'Espagne, a clôturé la première journée de la visite d'État.



*S.M. le roi d'Espagne lors de la visite de SES Global à Betzdorf, signant le livre d'or*

## Visite de la SES

Le 17 avril 2007, les deux couples se sont d'abord rendus au siège de la Société européenne des satellites installée au château de Betzdorf, où ils ont été accueillis par le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, et son président René Steichen. Après une brève présentation des activités de SES Global en général et des marchés européens, espagnols et latino-américains en particulier, les souverains ont eu l'occasion de visiter les installations techniques ainsi que la salle de contrôle des satellites. Ils ont également eu l'occasion de rencontrer les employés espagnols de la société.

## Vernissage au Musée national d'histoire et d'art

C'est le Musée national d'histoire et d'art (MNHA) qui sert de cadre pour la prestigieuse exposition intitulée «Pierre-Ernest de Mansfeld (1517-1604), prince de la Renaissance», officiellement inaugurée en fin de matinée par LL.MM. le roi et la reine d'Espagne ainsi que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en présence de la secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert, ainsi que d'autres personnalités.

Cette exposition retrace la vie mouvementée de ce prince allemand, gouverneur de Luxembourg et chevalier de la Toison d'or, qui s'est mis pendant plus de 60 ans au service de l'Espagne, ceci dans le contexte des anciens Pays-Bas espagnols.



LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et LL.MM. le roi et la reine d'Espagne lors du discours de la secrétaire d'État, Octavie Modert, au MNHA

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ensuite eu l'honneur

d'accueillir, au nom du gouvernement, LL.MM. le roi et la reine d'Espagne ainsi que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse pour un déjeuner au château de Bourglinster. Jean-Claude Juncker a porté un toast à LL.MM. le roi et la reine d'Espagne, soulignant les bonnes relations entre l'Espagne et le Luxembourg: «Il y a donc tant de raisons, familiales d'abord, dynastiques, patriotiques, européennes, bilatérales, surtout humaines et culturelles, qui font que nous voudrions [...] rester les amis de l'Espagne. Nous sommes [...] convaincus du fait que la véritable place de l'Espagne et du Luxembourg est d'être ensemble au milieu de cette belle construction européenne, dont nous voudrions que l'aventure continue, puisque nous ne sommes pas arrivés au point



S.A.R. la Grande-Duchesse et S.M. la reine d'Espagne au MUDAM, en compagnie de la secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert, et du président du conseil d'administration du MUDAM, Jacques Santer



Le couple grand-ducal et LL.MM. le roi et la reine en compagnie du Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de leur arrivée pour un déjeuner à Bourglinster

où nous pourrions considérer que nos ambitions communes seraient accomplies.»

Au cours de l'après-midi du 17 avril 2007, les souverains espagnols se sont rendus au Grand Théâtre de la

Ville de Luxembourg pour une rencontre avec la communauté espagnole installée au Luxembourg.

La deuxième journée de la visite s'est terminée par une soirée musicale espagnole à la Philharmonie de Luxembourg, où un concert de cordes a été offert par LL.MM. le roi et la reine en l'honneur du couple grand-ducal.

## Visite d'Arcelor Profil Luxembourg S.A.

L'économie figurait au programme du dernier jour de la visite d'État, qui a commencé par l'ouverture d'un séminaire économique à la Chambre de commerce par les deux chefs d'État, en présence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ainsi que d'un nombre important de personnalités du secteur économique et financier. L'objectif de ce séminaire était de stimuler les relations commerciales entre les entreprises espagnoles et luxembourgeoises.

Une visite d'Arcelor Profil Luxembourg S.A. à Esch-Belval et plus particulièrement une visite du train moyen Belval (TMB) figuraient également au programme. Ce laminoir, avec une capacité annuelle de 800 000 tonnes, se concentre davantage sur la production de poutrelles légères ou moyennes, de fers U et de cornières. Les deux chefs d'État, accompagnés du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, du secrétaire d'État aux Affaires européennes, Alberto Navarro, et du président du conseil d'administration d'Arcelor, Joseph Kirsch, ont eu l'occasion



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de son discours à l'occasion du déjeuner à Bourglinster



S.A.R. le Grand-Duc et S.M. le roi d'Espagne lors de leur visite d'Arcelor Profil Luxembourg S.A. à Belval

de visiter les installations du train de laminage après une brève présentation des activités du TMB.

De leur côté, les deux premières dames se sont rendues à l'Université du Luxembourg pour un échange de vues avec les étudiants espagnols qui y poursuivent leurs études universitaires. Un entretien sur les principaux défis de l'Université du Luxembourg a également eu lieu avec le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et le recteur Rolf Tarrach.

La visite d'État a pris fin en début d'après-midi du 18 avril 2007 avec la traditionnelle cérémonie de départ sur le parvis du palais grand-ducal.

## Rencontre de Jean Asselborn et Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé le 17 avril

Dans le cadre de la visite d'État au Luxembourg de LL.MM. le roi et la reine d'Espagne, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a rencontré son homologue espagnol, Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, pour une entrevue bilatérale à l'Hôtel Saint-Maximin. Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, la situation économique et politique en Espagne ainsi que sur les grands sujets d'actualité européenne et internationale.

Lors de la conférence de presse conjointe, Jean Asselborn a souligné l'excellence des relations bilatérales qui unissaient le Luxembourg et l'Espagne et a salué l'engagement de l'Espagne dans le processus d'intégration européenne. Dans ce contexte, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a déclaré que «l'Union européenne ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans l'Espagne, ni l'Espagne sans l'UE».

Les deux ministres ont fait le bilan de la conférence de Madrid du 26 janvier 2007 à laquelle avaient participé les représentants des 18 États membres ayant ratifié le traité constitutionnel. Cette conférence visait avant tout à trouver la meilleure manière de sortir l'Europe de l'impasse institutionnelle dans laquelle elle se trouve. Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé a notamment déclaré: «Avec la convocation de la réunion de Madrid, le Luxembourg et l'Espagne se sont engagés pour donner à l'Europe la volonté de réussite et de soutenir la Présidence allemande du Conseil de l'UE dans ses efforts pour établir une feuille de route claire, engagée et déterminée, permettant à la politique européenne comprise dans le traité constitutionnel de devenir une réalité.»

Jean Asselborn a plaidé pour la solidarité sur le plan de la politique extérieure commune de l'Europe, notamment en ce qui concerne le processus de paix au Proche-Orient et il a estimé qu'il n'y aurait pas de compréhension entre l'Occident et l'Orient, ni de stabilité dans la région, voire au-delà, sans la résolution du conflit israélo-palestinien.



Les ministres ont aussi abordé les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine et se sont dit convaincus que ces relations, que ce soit au niveau politique, économique et culturel, pourraient être renforcées. La participation des deux ministres à la 13<sup>e</sup> réunion ministérielle entre l'UE et le groupe de Rio à Saint-Domingue du 19 au 20 avril 2007 a été soulignée dans ce contexte.



*Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération espagnol, Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, lors de la conférence de presse*

5 février 2007



## Visite officielle au Luxembourg du président du Conseil des ministres italien,

# Romano Prodi

Le 5 février 2007, le président du Conseil des ministres italien, Romano Prodi, s'est rendu au Luxembourg pour une visite officielle, sur invitation du Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Jean-Claude Juncker a accueilli le chef du gouvernement italien à la place Clairefontaine. Après la cérémonie d'accueil officielle et les honneurs militaires, les deux premiers ministres ont eu une entrevue en tête-à-tête à l'Hôtel de Bourgogne. Ils ont poursuivi leurs discussions lors d'une réunion de travail à laquelle ont participé le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, le ministre de la Justice, Luc Frieden, ainsi que le



*S.A.R. le Grand-Duc en conversation avec le président du Conseil des ministres italien, Romano Prodi, au palais grand-ducal*

Romano Prodi

À la une



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker accueille le président du Conseil des ministres italien, Romano Prodi, lors de la visite de ce dernier au Luxembourg

Jean-Claude Juncker et Romano Prodi ont convenu de continuer sur la voie «des contacts forts et réguliers entre le Luxembourg et l'Italie».

Avant le déjeuner officiel que Jean-Claude Juncker a offert en l'honneur de son homologue au château de Senningen, le président du Conseil italien a eu l'occasion de rencontrer le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, pour un échange de vues.

Par ailleurs, le chef du gouvernement italien a également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Avant de quitter le Luxembourg pour Rome, des rencontres avec le président et le directeur de la Chambre de commerce ainsi qu'avec le président de la Cour de justice des communautés européennes ont eu lieu.

ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

À l'ordre du jour des entretiens figuraient l'avenir du processus constitutionnel, la situation économique en Europe, les attentes de l'Eurogroupe envers l'Italie et les relations bilatérales.

Les deux premiers ministres ont souligné les relations solides qui lient l'Italie et le Luxembourg. Jean-Claude Juncker a rappelé que «le Luxembourg doit beaucoup à l'immigration italienne», et Romano Prodi, de son côté, a mis en évidence que les deux pays étaient liés par un même passé européen.



Lors de sa visite au Luxembourg, le président du Conseil des ministres italien, Romano Prodi, a rencontré le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler

24-29 janvier 2007

**Le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz,  
en visite de travail**

# **au Cap-Vert, au Sénégal et au Mali**



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a visité le Cap-Vert, le Sénégal et le Mali du 24 au 29 janvier 2007. Ces trois pays font partie des dix pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise.



Cap-Vert, Sénégal et Mali

À la une



## Cap-Vert

La première étape de sa visite a été le Cap-Vert qui est, depuis 1993, un pays partenaire privilégié de l'aide au développement du gouvernement luxembourgeois. Ce dernier a défini comme secteurs prioritaires de l'archipel l'éducation et la formation des ressources humaines, la santé, l'eau et l'assainissement ainsi que l'aide alimentaire.

### Commission de partenariat Luxembourg - Cap-Vert

À l'occasion de la visite au Luxembourg en octobre 2005 du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés cap-verdien, Victor Borges, a été signé un 2<sup>e</sup> programme indicatif de coopération (PIC II) couvrant la période 2006-2010. Ce programme pluriannuel de coopération, dont l'objectif est la lutte contre la pauvreté, est le résultat d'un partenariat étroit avec les autorités cap-verdiennes et les partenaires de développement présents au Cap-Vert. Le PIC II conserve les mêmes secteurs d'intervention qui ont été définis par le 1<sup>er</sup> PIC, mais étend dorénavant le champ d'action de la coopération à l'ensemble du territoire cap-verdien.

Les travaux de la 8<sup>e</sup> commission de partenariat – rendez-vous annuel entre les autorités du Cap-Vert et du Luxembourg qui permet de faire le suivi du PIC – se sont déroulés le premier jour de la visite de travail. La commission était présidée par le ministre des Affaires étrangères,



*Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés cap-verdien, Victor Borges, lors de la commission de partenariat entre le Luxembourg et le Cap-Vert*

de la Coopération et des Communautés cap-verdien, Victor Borges, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeois, Jean-Louis Schiltz.

Cette commission a permis aux deux délégations de renforcer leurs relations et d'établir les perspectives en matière de coopération bilatérale dans le cadre du PIC II, mais aussi de faire le point sur les différents projets et d'examiner leur évolution.

À l'issue de la commission de partenariat, les deux parties ont procédé à la signature de la nouvelle version de l'Accord général de coopération entre le Luxembourg et le Cap-Vert. Deux nouveaux protocoles d'accord ont été signés par les ministres Borges et Schiltz. Ils ont pour objectif de renforcer les capacités de l'ensemble du *staff* assurant la

production et la distribution de l'eau dans les différentes municipalités par la mise en place d'une véritable gestion technique, commerciale, administrative et financière. La problématique des ressources hydriques est particulièrement importante sur l'île de Fogo, où seuls 51% de la population ont accès à l'eau potable.

Jean-Louis Schiltz et sa délégation se sont ensuite rendus sur le terrain afin de visiter des projets qui bénéficient du soutien de la coopération du gouvernement luxembourgeois.



### Pose de la première pierre de l'École d'hôtellerie et de tourisme du Cap-Vert

Le ministre Jean-Louis Schiltz et sa délégation ont assisté à la cérémonie de la pose de la première pierre de l'École d'hôtellerie et de tourisme du Cap-Vert. Cette cérémonie a eu lieu en présence de la ministre déléguée à l'Emploi et à la Qualification, Sara Lopes.

La construction et l'équipement de cette première école sont financés par la coopération luxembourgeoise. Cette école pourra accueillir jusqu'à 300 élèves. Les travaux débuteront cette année et devraient se terminer en 2009. Ce projet vise notamment à appuyer les efforts du gouvernement cap-verdien dans sa politique de développement de l'éducation technique et professionnelle. Il prévoit, d'une part, le développement et l'homologation des curriculums

et, d'autre part, le recrutement et la formation de professeurs pour les disciplines techniques et de moniteurs d'atelier pour les activités de formation professionnelle en vue d'une gestion efficace à moyen et long terme.

Après le Vietnam et le Nicaragua, le Cap-Vert est le troisième pays cible où la coopération luxembourgeoise a mis en place une école hôtelière. Ce nouveau projet se base ainsi sur les expériences vécues et sur un transfert de savoir-faire.

À noter que l'éducation technique et professionnelle ainsi que les mesures facilitant l'accès au marché du travail constituent l'axe principal du PIC II. Ce projet devra permettre une amélioration de l'offre touristique du Cap-Vert, secteur le plus prometteur pour le développement économique et social du pays, mais aussi la création de postes de travail qualifiés.



Le ministre Jean-Louis Schiltz lors de sa visite du Lycée Calabaceira de Praia dans la capitale du Cap-Vert

### Visite du lycée de Calabaceira de Praia

En raison de l'accroissement de la population en âge de fréquenter l'enseignement secondaire, il était important de renforcer les infrastructures scolaires. Le ministre Schiltz a eu l'occasion de visiter un de ces établissements: le lycée de Calabaceira situé dans un quartier populaire de Praia.

Le lycée est opérationnel depuis janvier 2006 et permet d'accueillir 700 élèves. L'intervention luxembourgeoise a consisté en la construction du lycée ainsi que la fourniture et l'installation de l'équipement nécessaire à son fonctionnement.



Le ministre Jean-Louis Schiltz pose la première pierre de l'École d'hôtellerie et de tourisme du Cap-Vert

## Visite du centre de réinsertion pour toxicomanes de Praia

À Praia, Jean-Louis Schiltz, accompagné de José Manuel Andrade, ministre de la Justice cap-verdien, a visité le centre de réinsertion pour toxicomanes. Le problème de la toxicomanie au Cap-Vert a connu une évolution fulgurante ces dernières années. La localisation géographique du Cap-Vert en fait une zone d'attraction pour les réseaux internationaux organisés, liés à la grande criminalité transfrontalière, et une plaque tournante du trafic de la drogue. Les autorités cap-verdiennes se préoccupent en particulier de la question du traitement des toxicomanes.

Avec l'appui de la coopération luxembourgeoise et notamment du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants du Luxembourg, des mesures ont été mises en place afin d'améliorer les structures d'accueil et de traitement médical et psychothérapeutique des toxicomanes.

Le centre de traitement, qui fonctionne depuis fin 2005, est le seul centre de ce genre sur tout l'archipel et travaille en étroite collaboration avec les autres structures de santé du Cap-Vert. Il est spécialisé dans les services psychothérapeutiques. Les méthodes de traitement se font essentiellement par des thérapies de groupe, les thérapies individuelles étant complémentaires. Le centre est aussi doté de services pour appuyer la réinsertion professionnelle, il propose notamment des ateliers de réinsertion dans

les domaines suivants: gestion et marketing, informatique, horticulture, fruticulture, arts plastiques et recyclage plastique. À l'occasion de sa visite, le ministre Schiltz a eu l'occasion d'inaugurer le nouvel atelier dont l'objet est la déshydratation des fruits et légumes.

Depuis l'ouverture de ses portes, le centre a accueilli 57 patients, principalement dépendants de la cocaïne, âgés entre 18 et 45 ans. Aujourd'hui, 24 patients, dont trois femmes, sont traités en interne. Le traitement, qui dure au total neuf mois, comporte trois phases: la première, où le patient est interdit de tout contact avec ses proches; une seconde, où la famille du patient a un droit de visite au centre; et enfin, la troisième phase, pendant laquelle le patient a le droit de sortir du centre afin de voir ses proches.



*Des hommes au travail dans le nouvel atelier du centre de réinsertion pour toxicomanes à Praia*



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, est reçu par le Premier ministre cap-verdien, José Maria Pereira Neves

### Entrevues bilatérales à Praia

Le ministre de la Coopération a été reçu à Praia, capitale du Cap-Vert, par le Premier ministre José Maria Pereira Neves. Il a en outre eu un échange de vues avec la ministre de la Réforme de l'État et de la Défense nationale, Cristina Fontes, et le ministre d'État et de la Santé, Basilio Mosso Ramos. À l'ordre du jour figuraient des discussions relatives aux différents dossiers de la coopération luxembourgeoise sur l'archipel, les relations bilatérales ainsi que la situation politique et économique du Cap-Vert.

Par ailleurs, Jean-Louis Schiltz a participé, en présence de nombreuses autorités nationales, régionales et locales, à l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg et de Lux-Development à Praia. L'agence luxembourgeoise pour la coopération luxembourgeoise Lux-Development est responsable de l'exécution des projets bilatéraux.

Un dîner offert par le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés du Cap-Vert en l'honneur du ministre Schiltz et de sa délégation a clôturé la visite au Cap-Vert.

## Sénégal

Après sa visite au Cap-Vert, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, s'est rendu les 26 et 27 janvier 2007 au Sénégal. La coopération bilatérale entre le Sénégal et le Luxembourg s'est intensifiée à partir de 1993, date à laquelle le Sénégal est devenu un pays partenaire privilégié de la coopération luxembourgeoise. Les projets de la coopération sont essentiellement repartis entre les secteurs suivants: eau et assainissement, santé et éducation.

### Signature du 2<sup>e</sup> programme indicatif de coopération 2007-2011

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et sa délégation ont été accueillis le 26 janvier 2007 à l'aéroport Léopold Sédar Senghor par le ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle sénégalais, Georges Tendeng.

Les ministres Schiltz et Tendeng se sont ensuite rendus au ministère de l'Économie et des Finances, où ils ont rejoint Abdoulaye Diop, ministre de l'Économie et des Finances, pour assister à la cérémonie de signature du 2<sup>e</sup> programme indicatif de coopération (PIC II) qui constitue le cadre de la coopération entre le Sénégal et le Luxembourg pour les cinq années à venir. «Le document s'inscrit dans la continuité des relations de coopération entre



*Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le ministre de l'Économie et des Finances, Abdoulaye Diop, signent le PIC II à Dakar au Sénégal*

les deux pays et continue de faire de la lutte contre la pauvreté son principal objectif», a souligné Jean-Louis Schiltz devant la presse. «Le PIC II s'inscrit parfaitement dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Sénégal», a ajouté le ministre Schiltz.

L'enveloppe financière mise à disposition par le Luxembourg s'élève à 53,3 millions d'euros. Un 1<sup>er</sup> PIC couvrant la période 2002-2006 a été signé à Luxembourg le 11 avril 2002 et l'enveloppe financière se chiffrait à 34,5 millions d'euros. Les axes principaux retenus pour le PIC II sont le résultat du dialogue entre le Sénégal et le Luxembourg et sont basés sur les expériences antérieures. Les recommandations des différentes commissions de partenariat entre les deux pays et celles de l'évaluation de la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> PIC ont aussi guidé

la conception du PIC II couvrant la période 2007-2011. Jean-Louis Schiltz a souligné que le 1<sup>er</sup> PIC a été exécuté «à la satisfaction du Luxembourg et du Sénégal», mais aussi «à la satisfaction de tous les acteurs impliqués». «La qualité de cette coopération repose sur un véritable partenariat.»

À l'issue de la troisième commission de partenariat qui s'est tenue en décembre 2005 à l'occasion du déplacement du ministre Schiltz au Sénégal, les deux parties ont jeté les bases du nouveau programme et ont retenu comme axes principaux: l'enseignement technique, la formation professionnelle, mais aussi l'insertion socioprofessionnelle, la santé de base, l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Une attention particulière sera portée à la bonne gouvernance au niveau local et au transfert du savoir-faire.

Les interventions bilatérales de la coopération luxembourgeoise sont encore renforcées par des actions de coopération multilatérales avec les agences onusiennes et les organisations de la société civile.

Cette rencontre entre le Luxembourg et le Sénégal a été l'occasion de saluer les excellentes relations de coopération entre les deux pays. Pour le ministre sénégalais, «la coopération luxembourgeoise est relativement récente, mais elle a permis de bâtir un véritable socle sur lequel repose un partenariat fructueux et reflétant, à sa juste valeur, les relations exemplaires». Cette coopération permet de «favoriser des choix réalistes et ainsi d'éviter la dispersion des actions», a indiqué Abdoulaye Diop lors de la conférence de presse conjointe. De son côté, Jean-Louis Schiltz a salué l'engagement de tous les acteurs dans le cadre de la coopération Sénégal-Luxembourg et a également remercié le ministre sénégalais d'avoir accepté de se rendre au Luxembourg pour la suivante commission de partenariat entre les deux pays.

#### Audience présidentielle

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeois a été reçu en audience au palais présidentiel par le président de la République du Sénégal, Maître Abdoulaye Wade. Les discussions ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, la situation politique et économique de la République du Sénégal et sur les grands dossiers d'actualité internationale.



Le ministre luxembourgeois a, en outre, eu l'occasion de s'entretenir avec le gouverneur de la région de Thiès, Mohamed Fall.

### Inauguration du lycée technique de Thiès

Avec une enveloppe de quelque 13 millions d'euros, la construction du Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Thiès est le projet le plus important de la coopération luxembourgeoise au Sénégal.

En décembre 2005, date de sa dernière visite de travail au Sénégal, le ministre Schiltz a eu l'occasion de se faire une idée du progrès des travaux de construction du lycée technique de Thiès. Les travaux, qui ont démarré en janvier 2005, se sont achevés fin 2006 et le ministre Schiltz a assisté avec le ministre de l'Enseignement technique et de la



Le ministre Jean-Louis Schiltz entouré par des étudiants du lycée technique de Thiès

formation professionnelle sénégalais, Georges Tendeng, à la cérémonie d'inauguration, en présence des autorités locales et d'un nombre important d'élèves du lycée.

Le lycée, construit sur un terrain de 20 hectares, a ouvert ses portes aux élèves début décembre 2006. Il comprend 9 300 m<sup>2</sup> de bâtiments (un bloc administratif, des ateliers et laboratoires, un centre de documentation et de recherche, un réfectoire, etc.) et 14 600 m<sup>2</sup> d'aménagements extérieurs (plateaux sportifs multifonctionnels, parking). Le Luxembourg a financé la construction et l'équipement de ce nouveau lycée qui constitue un projet phare entre le Luxembourg et le Sénégal. Le Luxembourg assure également une formation pour les futurs formateurs de l'enseignement technique. Dix-neuf enseignants auront ainsi l'occasion de se rendre début février 2007 au Luxembourg pour un stage d'une durée de deux mois.

Il s'agit d'un lycée d'alternance national proposant deux formes d'enseignement: l'enseignement



Le ministre Schiltz lors de l'inauguration du Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Thiès au Sénégal

technique et la formation professionnelle. Ses programmes de formation ont été revus selon le modèle «approche par compétences». Ce projet répond à un double objectif: il permet d'abord d'offrir des perspectives aux jeunes Sénégalais et ensuite de répondre aux besoins sociaux et économiques de la région de Thiès. Jean-Louis Schiltz a salué cette démarche qui allie éducation, formation professionnelle et emploi. «Le Luxembourg ne va pas tourner le dos à ce projet, il va continuer à vous accompagner dans ce projet», a précisé le ministre Schiltz lors de la cérémonie d'inauguration.

Le lycée peut accueillir à terme 1 200 élèves, 500 pour l'enseignement technique et 700 pour la formation professionnelle. Les branches enseignées au sein de la formation professionnelle – à savoir le génie civil et bâtiments, la mécanique, le froid et la climatisation, la maintenance industrielle et les structures du métal – ont été choisies en fonction des besoins du marché du travail, qui ont été analysés au préalable en concertation avec les employeurs. Le lycée accueille aujourd'hui environ 160 élèves, sélectionnés au niveau national par examen-concours, dont 90 suivent une formation professionnelle. Le ministre Schiltz a estimé que le lycée pouvait rapidement atteindre sa vitesse de croisière afin de permettre aux 1 200 élèves prévus d'acquérir une formation professionnelle à même de leur permettre de s'insérer dans le tissu économique.

## Visite de projets

La matinée du 28 janvier 2007, deuxième journée de la visite de travail au Sénégal du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, était consacrée à la visite d'un projet de l'ONG sénégalaise Environnement, développement et actions dans le tiers monde (ENDA tiers monde).

Le ministre luxembourgeois et sa délégation se sont ainsi rendus dans le quartier de Xamidou Rassoul, quartier défavorisé de Dakar, où ils ont été accueillis par la secrétaire exécutive d'ENDA tiers monde, Mariam Sow, pour la visite guidée du quartier et du centre de l'Écopole.

ENDA tiers monde est une organisation internationale fondée en 1972 par Jacques Bugnicourt. Cette organisation est composée d'entités autonomes, dispersées un peu dans le monde et notamment dans les

pays du Sud, et coordonnées par le secrétariat exécutif dont le siège se trouve à Dakar. Cette organisation s'appuie essentiellement sur les initiatives et les moyens d'action populaires, elle requiert également la collaboration de nombreuses institutions et administrations au Sénégal et le soutien financier de pays dans le tiers monde, mais aussi de pays européens, dont notamment le Luxembourg.

Écopole est une entité d'ENDA tiers monde située dans le quartier de Xamidou Rassoul. Les objectifs de cette entité sont d'accompagner les habitants des bidonvilles dans leurs stratégies contre la précarité foncière, de leur garantir un accès à un certain nombre de services sociaux de base, tels que l'eau potable, l'éducation, les soins de santé primaires et l'assainissement, mais aussi de les accompagner dans la création d'activités génératrices de revenus, tels que par exemple l'artisanat. Écopole est devenue au cours des années une véritable structure



Le ministre Jean-Louis Schiltz lors de sa visite du projet ENDA tiers monde à Dakar



Cap-Vert, Sénégal et Mali

À la une

d'échanges, de rencontres, de formations et de productions pour tous ceux qui participent à l'économie populaire urbaine.

Le bidonville visité par le ministre Jean-Louis Schiltz se situe sur un terrain de 1,2 hectares et accueille une population d'environ 1 250 habitants, dont 64% de femmes. Le logement y est gratuit pour toutes les familles, mais celles-ci doivent toutefois répondre à deux obligations: l'obligation de scolarisation des enfants et celle de planter des arbres dans le quartier. Les différentes actions entreprises ont permis aux populations les plus vulnérables de rester dans leur quartier et notamment de valoriser leur quartier en leur transmettant un savoir-faire et en leur apprenant à devenir plus autonomes. La mise en place d'une école, d'une base de santé, d'un espace des artisans et d'un bureau avec ordinateur sont des exemples concrets des actions qui ont été réalisées et que le ministre luxembourgeois ainsi que sa délégation ont pu découvrir sur le terrain.



Le ministre Jean-Louis Schiltz et le président du Mali, Amadou Toumani Touré, sont reçus par la foule

## Mali

Les 28 et 29 janvier 2007, Jean-Louis Schiltz s'est rendu au Mali pour la troisième et dernière étape de sa visite de travail en Afrique subsaharienne. Cette visite succède à la visite d'État au Luxembourg du président du Mali et de son épouse en novembre 2005 et à la visite officielle au Mali du Premier ministre Jean-Claude Juncker et du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, en janvier 2006.

### Signature du 2<sup>e</sup> programme indicatif de coopération 2007-2011

À l'occasion de sa visite au Mali, le ministre Jean-Louis Schiltz et le président malien Amadou Toumani Touré ont signé le 28 janvier 2007 à Yorosso, ville située dans la région de Sikasso, le 2<sup>e</sup> programme indicatif de coopération (PIC II) qui fournira le cadre de la coopération au développement entre le Mali et le Luxembourg pour la période 2007-2011. Le PIC II est en accord avec les priorités du gouvernement du Mali inscrites dans son Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP II) couvrant la même période.



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, est reçu par le président malien, Amadou Toumani Touré

Le ministre Schiltz a remercié la population du cercle de Yorosso pour son «accueil extrêmement chaleureux, chaud et direct». Cette visite «témoigne à nouveau de l'excellence des relations entre le Mali et le Luxembourg. Les Luxembourgeois et les Maliens ont appris à se connaître, une réelle amitié est née entre les deux peuples», a-t-il ajouté. Le président Amadou Toumani Touré a estimé de son côté que les relations bilatérales des deux pays sont «jeunes, mais intenses et dynamiques».

«Centré sur la continuité de ses objectifs, le nouveau PIC s'appuiera sur les résultats très positifs du 1<sup>er</sup> PIC», a déclaré Jean-Louis Schiltz lors de la cérémonie de signature.

Il a ensuite réaffirmé l'intention des deux parties de se concentrer sur la lutte contre la pauvreté. Les principaux secteurs d'intervention de la coopération luxembourgeoise au Mali relèvent du domaine social, à savoir l'éducation, la formation et l'intégration socioprofessionnelle, la santé, l'eau et l'assainissement ainsi que le développement rural. Le nouveau programme de coopération au Mali prévoit également d'intensifier les relations de coopération et d'étendre ses interventions au cercle de Yorosso, région particulièrement défavorisée. L'enveloppe budgétaire mise à disposition du programme avec le Mali pour la période 2007-2011 s'élève à 55,2 millions d'euros.

## Extension du Centre hospitalier mère-enfant «Le Luxembourg»: pose de la première pierre

Le 29 janvier, le ministre Schiltz s'est rendu dans le quartier de Hamdallaye du district de Bamako, capitale du Mali, au Centre hospitalier mère-enfant «Le Luxembourg».

Cet hôpital est né d'un partenariat entre l'ONG Fondation luxembourgeoise Raoul Follereau et la Fondation malienne pour l'enfance, présidée par Mme Touré Lobbo Traoré, épouse du chef d'État. Ses activités sont centrées essentiellement sur l'enfant, la mère et la femme. L'hôpital se compose de services hospitaliers dans les disciplines médicales et chirurgicales ainsi que des unités techniques spécialisées, offrant de nombreuses possibilités d'investigations et des soins de qualité.

Lors de leur précédent déplacement officiel au Mali en janvier 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont eu l'occasion d'inaugurer le bloc chirurgical répondant à des normes internationales avec deux salles d'opération équipées, des salles de préparation, de réveil et de stérilisation. Il a été décidé par la suite, pour faire face à une population toujours plus dense, de renforcer les possibilités de l'hôpital par l'extension



Le ministre Jean-Louis Schiltz et Touré Lobbo Traoré, épouse du président malien, posent la première pierre pour l'extension du Centre hospitalier mère-enfant «Le Luxembourg» à Bamako, capitale du Mali

des capacités d'hospitalisation et l'implantation d'une polyclinique d'urgence.

Accueillis par de nombreuses personnalités nationales et régionales, Jean-Louis Schiltz et sa délégation ont assisté à la cérémonie de pose de la première pierre de l'extension du centre hospitalier en présence de l'épouse du président malien et des autorités nationales maliennes. L'épouse du chef d'État a salué l'engagement de tous les acteurs dans le cadre de la coopération Mali-Luxembourg. «Le Luxembourg n'est pas un grand pays parce qu'il est riche, ni parce qu'il est puissant, mais parce qu'il sait donner», a-t-elle souligné devant les invités.

Les plans de la nouvelle extension ont été élaborés par deux architectes luxembourgeois. Le projet d'extension porte sur la construction d'un nouveau bâtiment à trois étages qui permettra, d'une part, d'augmenter la capacité d'accueil de 82 lits d'hospitalisation et, d'autre part, la mise en place de services techniques, tels qu'une cuisine, une cantine, une salle de conférence, une buanderie et une salle de gymnastique pour la kinésithérapie. La fin des constructions est prévue pour début 2008.

Avec la construction de cette expansion, l'hôpital sera doté d'outils performants qui lui permettront de fonctionner comme un véritable hôpital de proximité, en plus des

services de qualité offerts dans le cadre de la prise en charge de la santé de la mère et des enfants.

### Rencontre avec le médiateur du Mali

Avant de quitter le Mali, Jean-Louis Schiltz a eu l'occasion de rencontrer le médiateur de la République du Mali, Fatoumata N'Diaye Diakite. Le médiateur a été institué en 1997 en tant qu'autorité indépendante intervenant dans le règlement des litiges entre l'administration et les administrés et s'inscrit dans le cadre de l'approfondissement de la démocratie et de l'État de droit. Ce projet d'appui institutionnel est basé essentiellement sur la coopération technique entre les deux institutions homologues du Mali et du Luxembourg. Il s'agit notamment d'appuyer la mise en place d'un système d'information, de garantir une assistance technique et de prévoir un véritable transfert de savoir-faire.

15 mars 2007



## Inauguration de la **ligne à grande vitesse** **Est européenne**

Le 15 mars 2007, le ministre des Transports et de l'Environnement, Lucien Lux, et le ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer français, Dominique Perben, ont assisté à l'inauguration de la ligne à grande vitesse Est européenne (LGV), organisée par le Réseau ferré de France (RFF).



La LGV Est européenne est cofinancée par 22 partenaires qui comprennent l'État français, les 17 collectivités traversées (régions, départements, villes ou agglomérations), le Grand-Duché de Luxembourg, l'Union européenne ainsi que la SNCF et le RFF.

À l'occasion de l'inauguration de la LGV le 15 mars 2007, un TGV «inaugural» est parti de la gare de l'Est de Paris à destination de la nouvelle gare TGV Lorraine.

Le ministre des Transports, Lucien Lux, entouré de son homologue français, Dominique Perben, du président du Sénat français, Christian Poncelet, et du commissaire européen en charge du Transport, Jacques Barrot, est ensuite intervenu lors d'une réception organisée à l'abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson en Lorraine.

### La LGV Est européenne sous les étoiles

Vers 20 heures, la ligne à grande vitesse a été «mise en lumière», événement retransmis en direct sur diverses chaînes de télévision. Vagues et rafales pyrotechniques chorégraphiées ont déferlé le long de la ligne, de Vaires-sur-Marne à Baudrecourt, réalisant ainsi le feu d'artifice le plus rapide du monde (300 à 400 km/h).

Le spectacle a mis en valeur trois ouvrages d'art dans chacune des régions traversées. Sur la voie, véritable trait de lumière, des torches rouges ont déclenché les temps forts de ce lumineux spectacle:

- le viaduc de l'Ourcq (77);
- la passerelle de la gare Champagne-Ardenne (51);
- le viaduc de Jaulny (54).

Cette mise en lumière a comporté une séquence aux couleurs des régions traversées: rouge et blanc



*Le ministre des Transports et de l'Environnement, Lucien Lux, lors de son discours à Pont-à-Mousson*



pour le viaduc de l'Ourcq, vert et jaune pour la gare de Champagne-Ardenne, et jaune et rouge pour le viaduc de Jaulny. Des torches de Bengale ont été fixées à des poteaux caténaires, espacés tous les 50 ou 100 mètres.

29 mars 2007

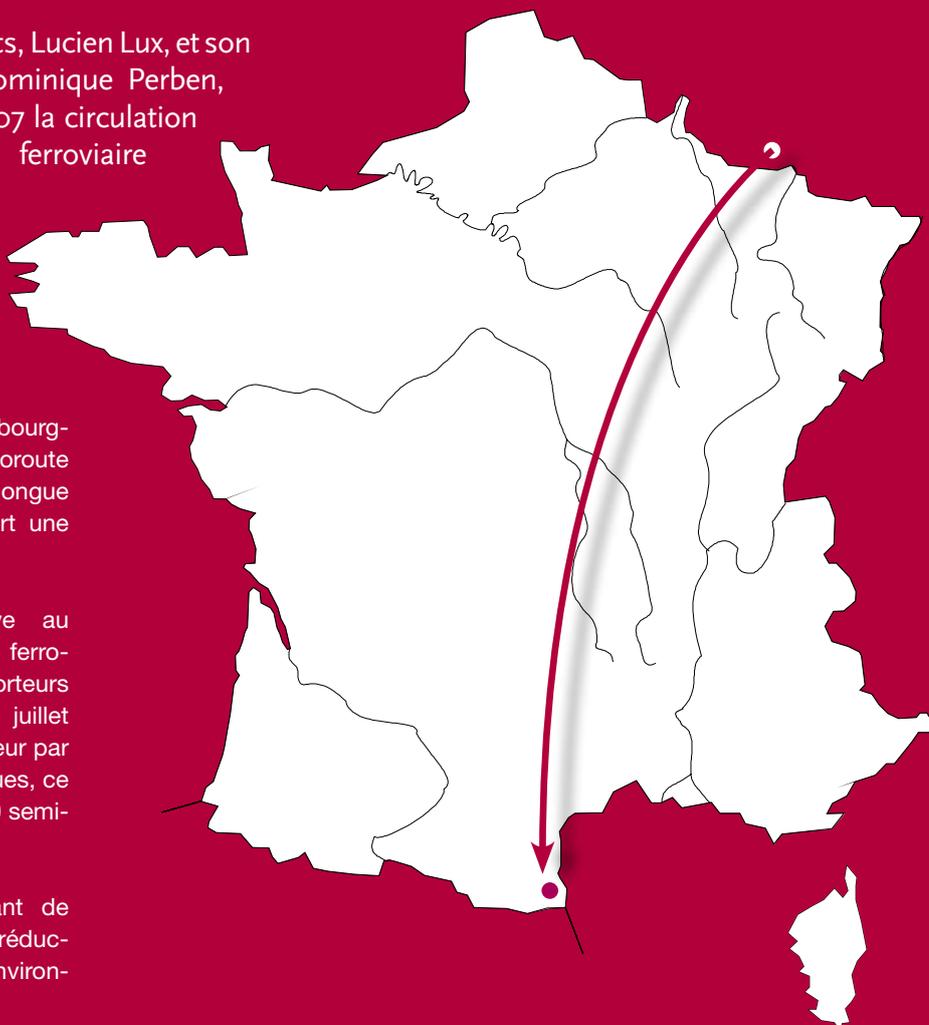
# Inauguration de l'autoroute ferroviaire Luxembourg-Perpignan

Le ministre des Transports, Lucien Lux, et son homologue français, Dominique Perben, ont lancé le 29 mars 2007 la circulation d'essai de l'autoroute ferroviaire Luxembourg-Perpignan.

L'autoroute ferroviaire Luxembourg-Perpignan, la première autoroute ferroviaire de plaine à longue distance en Europe, parcourt une distance de 1 050 km.

Conçue comme alternative au transport routier, l'autoroute ferroviaire permettra aux transporteurs routiers d'acheminer, dès juillet 2007, sans tracteur ni chauffeur par train de nuit 40 semi-remorques, ce qui équivaut à environ 30 000 semi-remorques par an.

L'avantage le plus important de l'autoroute ferroviaire est la réduction des effets négatifs sur l'environnement.



Autoroute ferroviaire

À la une



Lucien Lux a souligné que l'autoroute ferroviaire constituait une illustration parfaite des opportunités que représente la récente prise de conscience en matière de protection environnementale. Le ministre a poursuivi en disant que la mise en fonction de l'autoroute ferroviaire s'inscrivait dans le contexte des décisions du Conseil européen des 8 et 9 mars 2007 de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020. En effet, l'émission de CO<sub>2</sub> baisse de 80% par camion transporté via l'autoroute ferroviaire, comparé au transport routier.



*Le ministre des Transports et de l'Environnement, Lucien Lux, lors de son discours à l'occasion de l'inauguration de l'autoroute ferroviaire*



*Le ministre des Transports et de l'Environnement, Lucien Lux, et le ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer français, Dominique Perben, lors de l'inauguration de l'autoroute ferroviaire*

Outre les avantages environnementaux, l'autoroute ferroviaire favorise également la sécurité routière, étant donné qu'elle contribuera à la décongestion des axes routiers dès que la fréquence des trains sera augmentée. Il est prévu d'atteindre une circulation de dix à quinze navettes par jour d'ici à 2015.

Finalement, aux dires de Lucien Lux, l'autoroute ferroviaire constitue, conjointement avec CFL-Cargo, «la pièce maîtresse du centre logistique Bettembourg qui se trouve en plein essor». (📄 discours page 218)



# Visites et entrevues au Luxembourg

### Visite de travail du ministre des Affaires étrangères espagnol, Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, au Luxembourg

8 janvier 2007

Le 8 janvier 2007, Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale d'Espagne, a effectué une visite de travail au Luxembourg.

Le chef de la diplomatie espagnole a eu un échange de vues avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin. Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, la situation économique et politique en Espagne ainsi que sur les grands sujets d'actualité européenne et internationale.

Lors de la conférence de presse conjointe, Jean Asselborn a condamné le récent attentat à l'aéroport de Madrid revendiqué par l'ETA, et a encouragé le gouvernement de Zapatero à poursuivre sa lutte contre le terrorisme.

Les deux ministres ont souligné l'importance des «grands chantiers» de la politique extérieure commune de l'Europe, tels que le processus de Barcelone et le processus de paix au Proche-Orient, et ont estimé qu'il n'y aurait pas de compréhension entre l'Occident et l'Orient, ni de stabilité dans la région, voire au-delà, sans la résolution du conflit israélo-palestinien.

Le ministre luxembourgeois a confirmé la tenue d'une réunion à



*Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale espagnol, Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, lors de la conférence de presse conjointe*

Madrid le 26 janvier 2007, réunion à laquelle sont invités les représentants des 18 États membres ayant ratifié le traité constitutionnel. Une discussion sera entamée sur la meilleure manière de sortir l'Europe de l'impasse institutionnelle dans laquelle elle se trouve. Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé a notamment déclaré: «Avec la convocation de la réunion de Madrid, le Luxembourg et l'Espagne se sont engagés pour donner à l'Europe la volonté de réussite et de soutenir la Présidence allemande du Conseil de l'UE dans ses efforts pour établir une feuille de route claire, engagée et déterminée, permettant à la politique européenne comprise dans le traité constitutionnel de devenir une réalité.» Le ministre espagnol a en même temps lancé un appel aux pays n'ayant pas encore ratifié le projet constitutionnel à «travailler

ensemble afin d'identifier quelle Europe sociale, politique et forte dans le monde nous voulons».

Jean Asselborn a souligné de son côté que la réunion de Madrid, sous la présidence du ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, et du secrétaire d'État espagnol, Alberto Navarro González, visait avant tout à encourager les pays qui n'ont pas ratifié le traité constitutionnel et à livrer à la Présidence allemande des outils pour la déclaration de Berlin du 25 mars 2007.

Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé a conclu en encourageant les pays ayant ratifié le traité constitutionnel à afficher de la fierté pour leur acte et a invité tous les États membres de l'UE à participer au débat sur le futur de l'Europe.

## Visite au Luxembourg de Hans-Gert Poettering, président du Parlement européen

18 janvier 2007

Le 18 janvier 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a accueilli à l'Hôtel de Bourgogne le nouveau président du Parlement européen, Hans-Gert Poettering. Il s'agissait de la première visite à l'étranger de Monsieur Poettering dans sa nouvelle fonction.

L'échange de vues avec le Premier ministre a essentiellement porté sur le traité constitutionnel et sur la déclaration de Berlin, qui sera adoptée par les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne lors des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire du traité de Rome le 25 mars 2007.

Hans-Gert Poettering a souligné que cette déclaration devra affirmer



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le nouveau président du Parlement européen, Hans-Gert Poettering

les valeurs de l'Europe, les réformes à entreprendre et la solidarité entre les peuples des pays membres de l'Union européenne. Elle devra, en outre, constituer une base solide pour les travaux du Conseil européen de juin 2007 qui décidera des suites à donner au traité constitutionnel.

À ce sujet, Jean-Claude Juncker et Hans-Gert Poettering ont en outre déclaré qu'il fallait surtout préserver la substance du traité, y compris les valeurs y inscrites.

Hans-Gert Poettering a exprimé toute sa reconnaissance envers la politique européenne du Grand-Duché. Pour lui, le Luxembourg, de même que son Premier ministre Jean-Claude Juncker, sont à considérer comme des «Européens modèles».

Au cours de sa visite de travail au Luxembourg, le nouveau président a également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Il a aussi rencontré le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, ainsi que les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

## Visite au Luxembourg de Jürgen Rüttgers: «Il faut préserver la substance du traité constitutionnel européen»

18 janvier 2007

En date du 18 janvier 2007, le ministre président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Jürgen Rüttgers, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné du ministre des Affaires fédérales et européennes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Michael Breuer.

Jürgen Rüttgers a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne. Les discussions ont porté sur les dossiers d'actualité politique européenne et sur des questions bilatérales.

«Les questions européennes sont importantes et pour le Luxembourg et pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie», a déclaré le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'issue de l'entrevue.

Jean-Claude Juncker et Jürgen Rüttgers concordent sur le point que la substance du traité constitutionnel doit être préservée. Dans ce contexte, les deux pays soutiennent le projet de la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne d'établir une feuille de route pour la suite du processus du traité constitutionnel.

En outre, Jean-Claude Juncker et Jürgen Rüttgers ont souligné qu'il faut accorder, dans le contexte européen, plus d'importance aux thématiques sociales. À cette fin, le Luxembourg créera ensemble avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie un



Jean-Claude Juncker et le ministre président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Jürgen Rüttgers

groupe de travail chargé de concrétiser la coopération concernant les questions sociales européennes.

Par ailleurs, le ministre président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a indiqué que les pourparlers ont porté sur la simplification de la coopération à long terme entre les pays du Benelux et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Il a annoncé qu'une multitude de mesures en commun seront prises afin de créer une «région économique, sociale et culturelle attractive dans une Europe mondialisée». À ce sujet, Jean-Claude Juncker a ajouté que le traité Benelux, renouvelable en 2010, devra instaurer «un partenariat plus que privilégié» entre les pays du Benelux et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Finalement, les deux gouvernements se sont entendus sur un renforcement de la coopération transfrontalière dans le domaine des médias et des communications. La coopération dans le domaine cinématographique sera notamment relancée, a annoncé Jean-Claude Juncker. En outre, un échange d'expériences est prévu en ce qui concerne l'organisation de l'année culturelle 2007 par le Luxembourg, étant donné qu'en 2010, la ville d'Essen assumera avec le Ruhrgebiet le rôle de capitale européenne de la culture.

## Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, en visite au Luxembourg

22 janvier 2007

En date du 22 janvier 2007, Jean-Claude Juncker a reçu en visite le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. Lors d'une réunion de travail, Jean-Claude Juncker et José Manuel Barroso ont eu un échange de vues sur les sujets d'actualité politique européenne et sur l'avenir de l'Union européenne.

Le président de la Commission européenne a déclaré à l'issue de l'entrevue que la Commission européenne soutenait pleinement l'effort de la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne pour trouver des pistes afin de résoudre le blocage sur le traité constitutionnel européen. Il a en outre salué l'initiative des gouvernements

luxembourgeois et espagnol de réunir à Madrid le 26 janvier 2007 les 18 États membres ayant déjà ratifié le traité constitutionnel, comme une contribution à la défense des valeurs du traité constitutionnel.

La politique de l'énergie, autre dossier prioritaire de la Présidence allemande et élément central au Conseil européen suivant, figurait également à l'ordre du jour des entretiens de Jean-Claude Juncker et José Manuel Barroso. Qualifiant le «paquet énergie» proposé par la Commission le 10 janvier 2007 d'«ambitieux mais réaliste», le président de la Commission a souligné qu'un travail plus poussé serait nécessaire afin que l'Union européenne puisse parler d'une voix dans le domaine de l'énergie.

Finalement, les pourparlers ont porté sur les élections législatives du 21 janvier 2007 en Serbie. Le Premier ministre et le président de la Commission européenne se sont



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso

dit satisfaits des résultats préliminaires qui indiquent l'obtention d'une majorité par les partis démocratiques. José Manuel Barroso a remarqué que la place des Serbes est «en Europe, chez nous, pourvu qu'ils veuillent [...] collaborer entièrement avec une Europe qui veut avoir la Serbie en son sein».

Dans le cadre de sa visite au Luxembourg, le président de la Commission européenne s'est rendu par ailleurs au Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (MUDAM), où il a été reçu par la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, et la commissaire européenne responsable de la Société de l'information et des Médias, Viviane Reding. Il a ensuite eu l'occasion de visiter la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte.

Une rencontre avec le président de la Cour de justice des Communautés européennes, Vassilios Skouris, figurait également au programme.

### Visite de travail de Mohamed ElBaradei, directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique

13 février 2007

Le 13 février 2007, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Mohamed ElBaradei, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne.

Les pourparlers ont porté essentiellement sur les missions de l'AIEA, la politique énergétique et les grands dossiers d'actualité internationale.

Par ailleurs, Mohamed ElBaradei a eu un entretien avec le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn. Au cours de cette entrevue, Jean Asselborn a évoqué le rôle essentiel que l'AIEA est appelée à jouer dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires.

Dans ce contexte, Jean Asselborn a également salué l'accord qui avait été trouvé le jour même en vue du déblocage des négociations sur la dénucléarisation de la Corée du Nord.

Le directeur de l'AIEA a aussi eu un entretien avec le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en conversation avec le directeur de l'AIEA, Mohamed ElBaradei

Par ailleurs, il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker accueille le directeur de l'AIEA, Mohamed ElBaradei, à l'Hôtel de Bourgogne

## Le ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, Ivailo Georgiev Kalfin, en visite au Luxembourg

13 février 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de la République de Bulgarie, Ivailo Georgiev Kalfin, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 13 février 2007. Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne.

Cette rencontre était suivie d'une réunion de travail présidée par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin. Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, la situation économique et politique en Bulgarie ainsi que sur les grands sujets d'actualité européenne et internationale. Dans ce contexte, les

ministres ont notamment abordé la situation dans les Balkans occidentaux suite aux discussions menées au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles le 12 février 2007.

Le ministre bulgare a en outre exposé à son homologue la situation de la coopération de la Bulgarie dans la région de la mer Noire que son pays souhaite renforcer davantage.

Les ministres ont fait le point sur la situation des infirmières bulgares et du médecin palestinien condamnés à mort en Libye le 19 décembre 2006. Devant ce verdict inacceptable, Jean Asselborn a reconfirmé l'appui du Luxembourg dans ce dossier.

Au cours de sa visite de travail au Luxembourg, le chef de la diplomatie bulgare a également eu l'occasion de s'entretenir avec le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler. Cet entretien



*Le Vice-Premier ministre Jean Asselborn et son homologue bulgare, Ivailo Georgiev Kalfin*

a été suivi d'une réunion avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

## Visite de travail de Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération suisse

14 février 2007

La présidente de la Confédération suisse, cheffe du département fédéral des Affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 14 février 2007.

Elle a été reçue par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne, à laquelle a également assisté le ministre de la Justice, Luc Frieden.

Jean-Claude Juncker s'est félicité des bonnes relations entre la Suisse et le Luxembourg, voire l'UE, la Suisse étant le deuxième partenaire commercial de l'UE, et le dialogue



*Le Premier ministre Jean-Claude Juncker accueille le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, Ivailo Georgiev Kalfin, à l'Hôtel de Bourgogne*

politique ayant lieu à plusieurs niveaux. Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a exprimé le souhait que ce dialogue se poursuive encore plus régulièrement.

En outre, Jean-Claude Juncker a salué l'approbation des citoyens suisses de contribuer à hauteur d'un milliard de francs suisses à l'aide aux dix nouveaux pays membres de l'UE.

En ce qui concerne le litige fiscal en matière de système d'imposition des sociétés qui oppose la Commission de l'UE et la Suisse, Jean-Claude Juncker a dit souhaiter que les règles qui s'appliquent à un «débat entre amis» soient observées. Il a ajouté que l'UE et la Suisse étaient engagées «sur une orbite qui est celle de l'amitié et qui n'est pas celle de la confrontation».

Au niveau international, l'entretien entre Jean-Claude Juncker et Micheline Calmy-Rey a surtout porté sur l'Iran, le Premier ministre se disant admiratif des «efforts que



Le Vice-Premier ministre Jean Asselborn et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, en conversation avec Micheline Calmy-Rey

déploie la diplomatie suisse [...] pour pouvoir compléter d'une façon utile, en Iran comme sur l'ensemble du Moyen-Orient, les efforts de la diplomatie collective européenne».

Outre l'entretien avec le Premier ministre, Micheline Calmy-Rey a également eu un échange de vues avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn. À l'ordre du jour de cette entrevue figuraient les développements de la situation au Proche-Orient, en Iran, au Kosovo et en Serbie.

Par ailleurs, Micheline Calmy-Rey a été reçue en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

## Al Gore, ancien vice-président des États-Unis, en visite au Luxembourg

6 mars 2007

Dans le cadre de sa visite au Luxembourg, l'ancien vice-président des États-Unis, Al Gore, a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne le 6 mars 2007.

Une réunion de travail avec le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, et le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, figurait également au programme de sa visite. Les discussions ont essentiellement porté sur le changement climatique et le développement en matière de nouveaux médias.



Jean-Claude Juncker et la présidente de la Confédération suisse, Micheline Calmy-Rey



Al Gore lors de son entrevue avec le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, et le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz

Le 5 mars, Al Gore a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

### Visite de travail au Luxembourg du ministre des Relations extérieures nicaraguayen, Samuel Santos Lopez

6 mars 2007

Le ministre des Relations extérieures du Nicaragua, Samuel Santos Lopez, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 6 mars 2007.

Samuel Santos Lopez a rencontré le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, avant d'être reçu par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

Au cours de son entrevue avec le ministre Santos Lopez, Jean Asselborn a fait le point sur les relations bilatérales que le Luxembourg entretient avec le Nicaragua. Il s'est dit confiant que l'accord UE/BL de protection et d'encouragement

réiproques d'investissements avec le Nicaragua, signé en mai 2005, allait contribuer à un renforcement des relations économiques et commerciales.

Les pourparlers ont en outre porté sur la situation interne au Nicaragua, l'intégration régionale, les relations entre l'Union européenne et l'Amérique centrale ainsi que sur l'actualité internationale.

Jean Asselborn a finalement encouragé le nouveau gouvernement nicaraguayen à persévérer dans les efforts déployés en vue de promouvoir les principes de bonne gouvernance, d'éradiquer la corruption et de mettre l'accent sur une gestion transparente du secteur public.

Le ministre Santos Lopez a ensuite fait le point sur la coopération luxembourgeoise avec le ministre Jean-Louis Schiltz. Les deux ministres se sont félicités de la signature du programme indicatif de coopération qui a eu lieu en décembre 2006,

programme que le nouveau gouvernement du Nicaragua s'est engagé à mettre en œuvre aussi efficacement que possible.

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a profité de cette visite pour avoir un échange de vues avec le nouveau gouvernement sur ses priorités relatives à la lutte contre la pauvreté. Les efforts menés par le Luxembourg dans les secteurs de l'eau, de la santé et de l'éducation visent avant tout à soutenir les plus démunis et à appuyer le Nicaragua dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Le ministre Santos Lopez a également remercié le Luxembourg pour son soutien conséquent dans le secteur de la formation professionnelle, à la fois de par ses projets relatifs à la formation hôtelière et ceux relatifs au développement du secteur touristique.

Le ministre Schiltz a également souligné les initiatives du Luxembourg



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre des Relations extérieures du Nicaragua, Samuel Santos Lopez



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le ministre des Relations extérieures nicaraguayen, Samuel Santos Lopez, lors de la signature d'un accord de protocole relatif à un projet dans le domaine de la santé

dans le domaine de la lutte contre la corruption. Le ministre Lopez, quant à lui, a souligné l'engagement du nouveau gouvernement nicaraguayen dans ce domaine.

L'entretien s'est conclu par la signature d'un accord de protocole relatif à un projet dans le domaine de la santé dont le but principal est d'apporter un appui intégré dans le secteur de la santé à la population des trois départements les plus pauvres du Nicaragua. Plus de 300 000 personnes bénéficieront directement de ce projet qui s'articulera sur une période de quatre ans.

Dans le cadre de sa visite au Luxembourg, le ministre Santos Lopez s'est également rendu à la Banque européenne d'investissement.

## Le président de la République portugaise, Aníbal Cavaco Silva, en visite au Luxembourg

9 mars 2007

En date du 9 mars 2007, le président de la République portugaise, Aníbal Cavaco Silva, a effectué une visite au Luxembourg afin de fêter sa première année comme chef d'État du Portugal. Il était accompagné par son épouse, Maria Cavaco Silva.

Le chef d'État du Portugal s'est rendu, en présence de Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, à l'école primaire à

Luxembourg-Eich pour visiter une classe de 3<sup>e</sup> année d'études.

L'école primaire d'Eich accueille un nombre important d'élèves d'origine portugaise. Le président Aníbal Cavaco Silva et la ministre Mady Delvaux-Stehres ont eu l'occasion d'assister à un cours bilingue d'éveil aux sciences, dispensé en *team teaching* par un enseignant luxembourgeois et un enseignant portugais.

Dans le cadre de sa visite, le président de la République portugaise a également eu l'occasion de rencontrer la communauté portugaise résidente au Grand-Duché.



Le président portugais Aníbal Cavaco Silva entouré d'enfants à l'école primaire à Luxembourg-Eich, en présence de Mady Delvaux-Stehres et de Guy Helmingier, maire de Luxembourg

### Entrevue de Claude Wiseler et de Nicolas Schmit avec le vice-président de la Commission européenne, Siim Kallas

15 mars 2007

Le 15 mars 2007, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont reçu le vice-président de la Commission européenne, Siim Kallas.

Lors de leur réunion, ils ont évoqué différentes questions relatives au siège des institutions européennes à Luxembourg.

Ainsi, il s'agissait surtout de se mettre d'accord sur un site pouvant accueillir le nouveau bâtiment des services de la Commission européenne à Luxembourg afin de remplacer le bâtiment Jean Monnet.

Siim Kallas a marqué son accord avec le site du Kirchberg, comprenant une partie du terrain utilisé actuellement par le bâtiment Jean Monnet, un terrain à proximité et le bâtiment Wagner.

Le nouveau bâtiment d'environ 120 000 m<sup>2</sup> devrait accueillir la majeure partie des 3 500 agents de la Commission européenne présents à Luxembourg.

D'après Nicolas Schmit, l'objectif de la réunion était «d'assurer une présence forte de la Commission européenne à Luxembourg et d'assurer en même temps les meilleures conditions de travail pour les fonctionnaires européens à Luxembourg». La réunion aurait «confirmée l'importance du site Kirchberg et l'engagement de la Commission en faveur du Luxembourg comme siège des institutions européennes».



Le vice-président de la Commission européenne, Siim Kallas, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit

### Visite de travail du président de Roumanie, Traian Basescu

15-16 mars 2007

Le président roumain Traian Basescu a effectué les 15 et 16 mars 2007 une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Valentin Naumescu, et du secrétaire d'État au ministère de l'Économie et du Commerce, Eugen Tapu-Nazare.

Le chef d'État roumain et son épouse ont été accueillis au palais grand-ducal le 15 mars par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Après cette entrevue, le président Basescu s'est rendu à la Chambre des députés pour un entretien avec le président Lucien Weiler.

En soirée, ils ont assisté, en présence du ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, à un concert donné par l'Orchestre philharmonique du Luxembourg à la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte.

Le 16 mars, le président roumain a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne.

«Nous avons eu le plaisir d'accueillir au Luxembourg un ami de notre pays avec lequel nous avons travaillé de façon étroite pendant plusieurs années», a souligné le Premier ministre lors d'une conférence de presse conjointe. Il a ajouté que le traité d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne a été signé à Luxembourg en 2005, «ce qui a permis de

renforcer les liens étroits qui existent depuis 1990 entre la Roumanie et le Luxembourg».

En 2007, Luxembourg et Sibiu-Hermannstadt en Roumanie portent le titre de «capitale européenne de la culture». À ce sujet, Jean-Claude Juncker a indiqué qu'il se rendrait à Sibiu en mai 2007 pour «célébrer la communauté retrouvée entre cette partie importante de la Roumanie et le Luxembourg».

Au cours de leur échange de vues, Jean-Claude Juncker et Traian Basescu ont en outre discuté de sujets bilatéraux et examiné les processus en cours au sein de l'UE, dont la déclaration de Berlin, la poursuite du processus constitutionnel, les relations entre l'UE et ses voisins immédiats, notamment la Russie, ainsi que de l'atmosphère générale au sein de l'Union.



*Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président roumain Traian Basescu*

À la suite de son entrevue avec le chef du gouvernement luxembourgeois, le président roumain s'est rendu à Esch-sur-Alzette pour assis-

ter, en présence de la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, à la présentation du projet culturel «Belles Roumanies 2007» à la Kulturfabrik.

La visite de travail au Luxembourg a en outre permis au président roumain de rencontrer le président et le directeur de la Chambre de commerce, Michel Wurth et Pierre Gramegna, ainsi que différents acteurs économiques roumano-luxembourgeois.

Par ailleurs, le président roumain a eu l'occasion de rencontrer la communauté roumaine établie au Luxembourg.



*Le président roumain, Traian Basescu, et son épouse lors de l'accueil officiel par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais grand-ducal*

## Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Laos, Thongloun Sisoulith

19 mars 2007

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, Thongloun Sisoulith, a effectué le 19 mars 2007 une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné du vice-ministre des Affaires étrangères, Bounkeuth Sangsomsak.

Le Vice-Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères ont d'abord été reçus par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne. Ensuite, le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn, a accueilli son homologue laotien pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin.

Les pourparlers portaient sur les relations bilatérales de politique étrangère et de coopération au développement ainsi que sur la situation interne du Laos. Dans ce contexte, Jean Asselborn a salué la



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, avec le Vice-Premier ministre du Laos, Thongloun Sisoulith

signature du Laos de la Convention sur les droits sociaux et a encouragé des efforts plus prononcés en matière de transparence dans le domaine des droits des minorités.

Le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères a en outre fait le point sur l'intégration régionale du Laos, notamment au sein de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est.

Thongloun Sisoulith a également eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

Jean-Louis Schiltz a souligné le caractère solide et amical des relations entre le Luxembourg et le Laos, l'un des dix pays partenaires de la coopération luxembourgeoise. Il a évoqué dans ce contexte la visite effectuée au Laos en compagnie du Premier ministre en septembre 2006, visite au cours de laquelle avait été signé le 2<sup>e</sup> programme indicatif de coopération (PIC), fournissant le cadre de la coopération au développement entre les deux pays pour la période 2007-2010.

Le ministre a rappelé les objectifs principaux de ce PIC de deuxième génération, à savoir l'éradication de la pauvreté et le développement durable, ces objectifs s'inscrivant comme toile de fond de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Ainsi, le PIC 2007-2010 accorde la priorité aux secteurs sociaux suivants:

- santé;
- éducation, formation professionnelle et renforcement des ressources humaines;
- développement local et bonne gouvernance locale.

Jean-Louis Schiltz a ensuite évoqué le soutien fourni par le Luxembourg aux efforts du gouvernement laotien en matière de lutte contre la grippe aviaire. Ainsi, après une première contribution de 200 000 euros au trust fund asiatique, un apport financier de même envergure est prévu pour 2007.

Enfin, le ministre Schiltz a rappelé que trois ONG luxembourgeoises bénéficiant d'un cofinancement du gouvernement luxembourgeois étaient actives au Laos. Il s'agit de Handicap International Luxembourg, Aide au développement de la santé et SOS Villages d'enfants monde a.s.b.l. Luxembourg.

Une rencontre avec le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, et avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration figurait également au programme.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre du Laos, Thongloun Sisoulith

## Rencontre de Luc Frieden et Nicolas Schmit avec le ministre de l'Intérieur du Portugal, António Costa

18 avril 2007

Le 18 avril 2007, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a reçu le ministre de l'Intérieur du Portugal, António Costa, à Luxembourg.

À la veille de la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne, le ministre Luc Frieden, en sa qualité de ministre chargé de la sécurité intérieure, a discuté avec le ministre portugais des dossiers présents et futurs en matière d'espace européen de liberté et de sécurité.

Luc Frieden s'est félicité de la «très large identité de vues» du Portugal et du Luxembourg en ce qui concernait l'évolution de l'Europe dans le domaine de la liberté et de la sécurité.

Le ministre de la Justice a souligné la nécessité de développer «davantage de politique européenne» dans le domaine de la coopération policière, du contrôle des frontières extérieures et de l'immigration. Il a ajouté que les États membres à eux seuls ne pouvaient pas résoudre les problèmes qui se posent. Ainsi, Luc Frieden fait appel à «plus d'Europe dans ce domaine, et une Europe qui fonctionne».

En outre, le ministre de la Justice a déclaré que le Luxembourg allait soutenir le Portugal lors de sa Présidence du Conseil de l'UE dans ses efforts pour préserver les règles relatives à l'élargissement de l'espace Schengen. Luc Frieden a indiqué qu'il fallait être sûr que



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, en compagnie du ministre de l'Intérieur portugais, António Costa

l'abolition des frontières vers les nouveaux États membres allait de pair avec la coopération policière renforcée. «Cette ouverture des frontières vers l'Est doit signifier plus de sécurité», a ajouté le ministre.

À moyen terme, Luc Frieden souhaite voir plus de pouvoirs attribués à Europol. Le ministre a dit qu'à long terme, l'UE devait envisager des garde-frontières européens.

Le ministre de la Justice a déclaré qu'une priorité dans le domaine de la sécurité consistait à mettre en place l'accord de Prüm, conçu comme projet pilote avec le but d'être repris par l'Union. Ce traité apporte des solutions ambitieuses en matière d'échange de données, notamment en ce qui concerne les empreintes digitales, les plaques d'immatriculation des voitures et les informations sur les groupes terroristes.

Luc Frieden et António Costa ont également évoqué la coopération policière bilatérale entre le Portugal et le Luxembourg. Cette coopéra-

tion porte surtout sur un échange de policiers luxembourgeois et portugais ainsi que sur un échange de bonnes pratiques, a déclaré Luc Frieden.

Le 20 avril 2007, le ministre de l'Intérieur portugais, António Costa, a rencontré le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

À l'occasion de leur entrevue, les deux ministres ont eu un échange de vues sur différents sujets à l'ordre du jour du Conseil «Justice et affaires intérieures», réunion qui s'est déroulée du 19 au 20 avril 2007 au Luxembourg et à laquelle les deux ministres ont participé.

Ainsi, ils ont abordé notamment l'immigration illégale et l'approche globale sur les migrations. Par ailleurs, leur réunion a porté sur les préparations de la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2007.

## Visite de travail au Luxembourg du ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov

24 avril 2007

Le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 24 avril 2007.

Le ministre a été reçu par S.A.R. le Grand-Duc Henri et il a eu un échange de vues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker. Le chef de la diplomatie russe a également été accueilli par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a exprimé ses condoléances à l'occasion du décès de l'ancien président russe Boris Eltsine et a rendu hommage notamment à la contribution apportée par ce dernier au rapprochement entre la Russie et l'Union européenne.



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et son homologue russe, Sergueï Lavrov, lors d'une conférence de presse commune

Jean Asselborn a salué l'excellence des relations bilatérales entre le Luxembourg et la Russie, tant au niveau des contacts politiques que des échanges économiques et commerciaux. Le ministre a en outre souligné l'intérêt croissant que les entreprises luxembourgeoises portaient au marché russe dans le domaine important de l'énergie et il a souligné dans ce contexte la conclusion d'un mémoire d'entente entre l'entreprise luxembourgeoise Soteg et Gazprom.

Les deux ministres ont aussi eu un échange de vues sur les relations entre l'Union européenne et la Russie à l'issue de la troïka UE-Russie. Dans ce contexte, Jean Asselborn a salué le fait que l'UE et la Russie avaient signé le jour précédent le protocole d'extension à la Roumanie et à la Bulgarie de l'Accord de partenariat et de coopération.

En ce qui concerne la situation sur le plan interne en Russie, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a fait

part à son homologue russe de la préoccupation de l'UE à l'égard du déroulement des manifestations en Russie à l'approche des élections législatives et présidentielles dans le pays.

Les grands dossiers d'actualité internationale ont également figuré à l'ordre du jour des discussions entre les deux ministres.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov, à Luxembourg



## Visites et entrevues à l'étranger

## Visites de travail du ministre Luc Frieden au Liechtenstein et en Suisse

8-9 janvier 2007

### Visite de travail au Liechtenstein

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a effectué le 8 janvier 2007 une visite de travail au Liechtenstein.

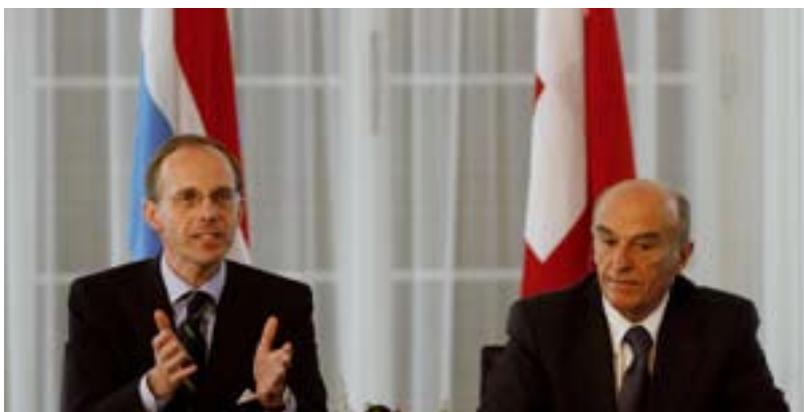
À Vaduz, il a été reçu par le Premier ministre et ministre des Finances, Otmar Hasler, ainsi que par le ministre de la Justice, Klaus Tschütscher.

Les ministres ont eu un échange de vues sur l'évolution des cadres réglementaires des places financières des pays respectifs ainsi que sur les principaux dossiers ayant trait aux centres financiers au niveau des organisations internationales.

À l'ordre du jour des discussions figurait également l'adhésion pos-



Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le Premier ministre, ministre des Finances liechtensteinois, Otmar Hasler



Le ministre Luc Frieden et son homologue suisse, Hans-Rudolf Merz

sible du Liechtenstein à la coopération policière et judiciaire de l'espace Schengen.

Lors de sa visite au Liechtenstein, le ministre Luc Frieden a également été reçu en audience par le prince héritier Alois du Liechtenstein.

### Visite de travail en Suisse

Le 9 janvier 2007, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, s'est rendu à Berne pour une entrevue avec le ministre des Finances suisse, Hans-Rudolf Merz.

Les ministres ont discuté de différents dossiers ayant trait à leurs places financières respectives, en particulier la fiscalité internationale, le cadre réglementaire et la lutte contre le blanchiment.

Les deux pays ont convenu de renforcer leur coopération en vue de coordonner leurs positions en matière de législation financière dans les organisations internationales, le cas échéant, en y associant d'autres États intéressés.

### Visite de travail de Jean Asselborn en République fédérative du Brésil

29 janvier-1<sup>er</sup> février 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est rendu pour une visite officielle en République fédérative du Brésil du 29 janvier au 1<sup>er</sup> février 2007.

Au cours du déplacement, le ministre a visité l'usine Arcelor Brasil à Monlevade, ville située à quelque 120 km de Belo Horizonte, dans la province de Minas Gerais. Avec une production de 5 millions de tonnes de produits longs et plats par année et en sa qualité d'employeur de quelque 14 500 personnes, la filiale brésilienne d'Arcelor Mittal figure parmi les sociétés les plus importantes du pays.

Jean Asselborn s'est ensuite rendu à Brasilia pour des entrevues avec les autorités fédérales, notamment avec le ministre des Affaires étrangères brésilien, Celso Amorim.

Lors de cette rencontre, les deux ministres ont d'abord évoqué la situation politique au Brésil à peine un mois après l'investiture du président Lula pour un second mandat. Dans ce contexte, ils ont notamment souligné la volonté du nouveau gouvernement de poursuivre le travail en vue de réduire les inégalités et de viser une plus grande cohésion sociale. Les efforts brésiliens en faveur d'une économie stable et d'une accélération de la croissance ont également été abordés.

Au niveau bilatéral, les interlocuteurs se sont dit convaincus que les relations entre le Brésil et le Luxembourg, que ce soit au niveau politique, social ou culturel, devraient être renforcées. À ce titre figurait entre autres à l'ordre du jour la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, prévue en automne 2007.

Les pourparlers du chef de la diplomatie luxembourgeoise avec les autorités brésiliennes ont aussi permis aux deux parties de passer en revue les relations économiques et commerciales entre le Luxembourg et le Brésil. Plusieurs entreprises luxembourgeoises, dont notamment Arcelor Mittal, Paul Wurth, Goodyear, Accumalux, Circuit Foil, Elth, sont actives sur le marché brésilien. Cargolux effectue trois vols hebdomadaires entre le Brésil et le Luxembourg.

Les deux parties ont salué l'évolution très positive que connaissent les échanges commerciaux entre le Luxembourg et le Brésil depuis quelques années, mais aussi la progression constante en la matière entre l'Union européenne et le Brésil. Avec un PIB de 946,5 milliards de

dollars en 2005, le Brésil constitue l'économie la plus importante de l'Amérique latine.

En ce qui concerne la politique internationale, les ministres luxembourgeois et brésiliens des Affaires étrangères ont évoqué entre autres les relations entre l'Union européenne et le Mercosur, le processus d'intégration régionale en Amérique latine, les négociations du cycle de Doha et la réforme des Nations unies.

Faisant référence à l'accord d'association UE-Mercosur, le Vice-Premier ministre luxembourgeois a réaffirmé le soutien du Luxembourg, afin que les négociations soient conclues au plus tard pour le sommet UE-Amérique latine prévu à Lima en 2008.



Le ministre Jean Asselborn lors de sa visite de l'usine Arcelor Brasil à Monlevade, avec Carlo Panunzi, chargé des produits longs Amérique du Sud et vice-CEO Arcelor Brasil

«La présence européenne en Amérique latine doit être plus importante qu'elle ne l'est actuellement. Sur le plan économique, il importe d'accélérer le processus d'intégration entre nos deux régions», a déclaré pour sa part le ministre des Affaires étrangères brésilien, Celso Amorim, lors d'un point de presse conjoint avec son homologue luxembourgeois.

Les deux ministres ont également fait le point sur le cycle de Doha. Se montrant confiant quant à une réelle chance d'aboutir à une percée des négociations dans les mois à venir, le chef de la diplomatie brésilienne a néanmoins souligné que tous les acteurs-clés de l'Organisation mondiale du commerce devaient faire preuve de volonté politique à cette fin.

Concernant la réforme des Nations unies, Jean Asselborn a exprimé l'espoir que la récente création de la Commission de consolidation de la paix apportera une contribution positive dans les situations difficiles de sortie de conflit. Pour ce qui est de la réforme du Conseil de sécurité, les ministres Asselborn et Amorim ont partagé l'avis que sa future composition devrait refléter les réalités d'aujourd'hui. «Le Conseil de sécurité ne peut conserver son autorité que si les diverses sensibilités s'y sentent correctement représentées», a déclaré Jean Asselborn.

Les ministres ont toutefois souligné l'importance de ne pas limiter l'effort de réforme au seul Conseil de sécurité, le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois soulignant que l'efficacité du système

onusien devait être consolidée, afin de contrer les tendances à l'unilatéralisme.

Les chefs de la diplomatie brésilienne et luxembourgeoise ont enfin passé en revue la situation au Proche- et Moyen-Orient ainsi qu'au Soudan. En ce qui concerne la situation préoccupante au Darfour, ils ont émis l'espoir que la force hybride de l'Union africaine et des Nations unies pourrait être déployée au plus vite.

### Visite de travail de Jean Asselborn en Inde

19-22 février 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail en Inde du 19 au 22 février 2007. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a commencé sa visite à New Delhi,

où il a été reçu par son homologue Pranab Mukherjee, le nouveau ministre des Affaires étrangères de l'Inde.

Les discussions ont surtout porté sur les relations politiques, économiques et commerciales que l'Inde entretient avec le Luxembourg et l'Union européenne. Même si le Luxembourg est déjà un des premiers investisseurs en Inde par l'intermédiaire de sa place financière, Jean Asselborn a exprimé l'espoir que le commerce bilatéral entre le Grand-Duché et l'Inde pourra se renforcer avec la conclusion future d'un accord de non double imposition.

Au niveau européen, le ministre luxembourgeois a salué les bonnes relations que l'Union européenne entretenait avec l'Inde, et qui ont récemment connu un renforcement suite à l'établissement d'un plan d'action conjoint et d'un dialogue stratégique. Jean Asselborn a souligné que l'Union européenne et



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et son homologue indien, Pranab Mukherjee

l'Inde devaient continuer à approfondir leurs relations, notamment par le lancement de négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange.

Les ministres ont également eu un échange de vues sur les questions de portée régionale et surtout sur les développements passés dans les relations indo-pakistantaises. Jean Asselborn a exprimé les condoléances du gouvernement luxembourgeois aux familles des victimes de l'attentat à la bombe du 18 février 2007 sur le «train de l'amitié» reliant les deux pays voisins. Le ministre Asselborn s'est réjoui du fait que, malgré cette tragédie, le dialogue entre New Delhi et Islamabad se poursuivait.

Les deux ministres ont également passé en revue les développements dans la région (Afghanistan, Bangladesh, Népal, Sri Lanka et Myanmar) tout comme au Moyen-Orient.

Pour ce qui est des questions internationales, les discussions ont porté sur la réforme de l'Organisation des Nations unies, la lutte contre le terrorisme international et la non-prolifération nucléaire.

Jean Asselborn a également rencontré Somnath Chatterjee, président du Lok Sabha (Chambre basse du parlement indien), Mani Shankar Aiyer, ministre des Collectivités locales, Lal Krishna Advani, chef de l'opposition au Lok Sabha, et K. R. Narayanan, conseiller pour la sécurité nationale auprès du Premier ministre.

Dans le cadre de son déplacement en Inde, le ministre a par ailleurs eu l'occasion de rencontrer plusieurs représentants d'entreprises luxembourgeoises actives dans la région.

Après avoir eu plusieurs entrevues à New Dehli, le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est rendu à Chennai, ville industrielle et universitaire anciennement connue sous

le nom de Madras, avec une population dépassant les sept millions d'habitants.

Jean Asselborn y a été reçu par le gouverneur de l'État de Tamil Nadu, S.E. Thiru Surjit Singh Barnala, avec lequel il s'est entretenu des développements politiques et socioéconomiques de cet État de 40 millions d'habitants.

À Chennai, le ministre a visité les locaux de Cargolux, qui relie Chennai à Luxembourg par trois vols hebdomadaires. Le responsable local de Cargolux, Jhangoo Daruwalla, est également le consul honoraire du Luxembourg à Chennai, capitale de l'État de Tamil Nadu au sud du pays.

La délégation a ensuite visité la nouvelle usine d'assemblage de téléphones mobiles que Nokia vient d'ouvrir dans une des zones économiques spéciales de Chennai.

Jean Asselborn a également visité le campus de Wipro, le deuxième plus grand acteur indien dans le domaine des technologies de l'information. Cette société, qui est déjà présente dans différents pays européens, a annoncé vouloir ouvrir sous peu un bureau au Luxembourg. Jean Asselborn s'est réjoui de cette bonne nouvelle qui devrait entraîner la création de nouveaux emplois de haut niveau. Dans ce contexte, les responsables de Wipro ont formulé le souhait que la question des permis de travail puisse être réglée avec flexibilité, ce à quoi Jean Asselborn s'est engagé en sa capacité de ministre de l'Immigration.

La visite s'est clôturée par un dîner avec la communauté luxembourgeoise.



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec le gouverneur de l'État de Tamil Nadu, S.E. Thiru Surjit Singh Barnala

## Le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, en visite de travail à Prague

20 mars 2007

Le 20 mars 2007, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, était en déplacement à Prague. Lors de cette visite, Nicolas Schmit a rencontré Alexandr Vondra, Vice-Premier ministre tchèque chargé des Affaires européennes.

À l'occasion de leur réunion de travail, les ministres ont abordé des sujets d'actualité européenne, dont notamment le traité constitutionnel. Alors qu'Alexandr Vondra a estimé que l'Union européenne avait besoin de réformes plutôt que d'un traité constitutionnel, Nicolas Schmit a rappelé qu'un nouveau traité était indispensable afin de pouvoir accomplir ces réformes nécessaires. Les deux ministres se sont également félicités des avancées en matière de lutte contre le changement climatique sur lesquelles se sont mis d'accord les États membres à l'occasion du sommet européen des 8 et 9 mars 2007. Pour ce qui est de la question du bouclier antimissiles, Nicolas Schmit a estimé qu'il fallait éviter une division de l'Union européenne sur cette question.

À l'occasion de sa visite de travail, Nicolas Schmit a également eu une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères tchèque, Karel Schwarzenberg, à l'occasion de laquelle les ministres ont abordé des questions d'actualité internationale.



*Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et le Vice-Premier ministre tchèque, Alexandr Vondra*

Par ailleurs, le ministre délégué a eu une entrevue avec Ondřej Liška, président du Comité pour les affaires européennes de la Chambre des députés tchèque.

En marge, Nicolas Schmit a participé à une table ronde avec Karel Schwarzenberg et les députés européens Alain Lamassoure et Jo Leinen sur le thème «Quelle Europe pour demain?».

Dans son intervention, Nicolas Schmit a estimé qu'«afin de fonder une nouvelle légitimité pour l'Union européenne, il faut trouver, à travers l'Union, des réponses concrètes aux défis de la globalisation». Ainsi, il s'agissait «de montrer aux citoyens que l'Union européenne est la seule voie possible pour faire face à ces défis».

## Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en visite de travail à Vienne

27 mars 2007

Le 27 mars 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Vienne.

Jean Asselborn a eu des réunions de travail avec le président de la République d'Autriche, Heinz Fischer, et avec le chancelier autrichien Alfred Gusenbauer.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a en outre eu un déjeuner de travail avec son homologue autrichienne, Ursula Plassnik.

Les entrevues ont essentiellement porté sur l'actualité politique européenne, en particulier le suivi de la déclaration de Berlin et la relance du processus européen.

Avec ses interlocuteurs autrichiens, Jean Asselborn a aussi abordé des questions de politique internationale et notamment la situation dans les Balkans, le futur statut du Kosovo et les propositions de Martti Ahtisaari.

Les deux parties ont eu un échange de vues sur la question du bouclier antimissile et des enceintes européennes et atlantiques au sein desquelles il conviendrait d'évoquer ce dossier.

Jean Asselborn a constaté une grande convergence de vues entre l'Autriche et le Luxembourg sur tous ces sujets. Les deux parties se sont également félicitées de la fréquence de leurs contacts et de l'excellence des relations bilatérales entre les deux pays.

Jean Asselborn a par ailleurs prononcé un discours au Forum Bruno Kreisky sur le sujet «*Erfahrungen eines europäischen Außenministers – Ziele eines europäischen Außenministers*».

## Visite officielle de Jean Asselborn en République du Chili

4-6 avril 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite officielle en République du Chili du 4 au 6 avril 2007.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est rendu à Santiago pour des entrevues avec Michelle Bachelet, présidente de la République du Chili, Alejandro Foxley,

ministre des Affaires étrangères chilien, Andrés Velasco, ministre des Finances chilien, et Patricio Walker, président de la Chambre des députés du Chili.

Si tous les interlocuteurs se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales, ils se sont dit convaincus que les relations entre le Chili et le Luxembourg, que ce soit sur le plan politique, économique ou culturel, pouvaient encore être renforcées. La visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, prévue en automne, a été évoquée dans ce contexte.

Les pourparlers ont également permis aux deux parties de passer en revue les relations économiques et financières entre le Luxembourg et le Chili. Les deux parties ont salué la place prééminente qu'occupent les fonds de pension chiliens – au nombre de 324 – dans la place financière luxembourgeoise.



Le Vice-Premier ministre, Jean Asselborn, en compagnie de son homologue chilien, Alejandro Foxley

Lors des diverses rencontres, les deux parties ont aussi évoqué la situation politique et économique du Chili, et notamment ses récentes initiatives de réformes (Chile invests; Chile competes). Jean Asselborn a salué la priorité accordée à la recherche d'une cohésion sociale adaptée aux besoins du pays.

En ce qui concerne la politique internationale, les interlocuteurs luxembourgeois et chiliens ont évoqué, entre autres, le processus d'intégra-



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et la présidente de la République du Chili, Michelle Bachelet

tion régionale en Amérique latine, les négociations du cycle de Doha et la réforme des Nations unies.

Faisant référence à l'accord d'association entre l'Union européenne et le Chili, le Vice-Premier ministre a salué l'excellence des relations qui unissent l'Union européenne et le Chili, un exemple à suivre par les autres pays de la région.

Concernant la réforme des Nations unies, Jean Asselborn a souligné le rôle moteur que le Chili a joué dans le travail de l'ONU depuis sa création, et notamment son engagement en faveur du développement du concept de sécurité humaine.

À Santiago, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré les responsables de la Chambre de commerce nationale du Chili ainsi que de la Chambre de commerce Luxembourg-Chili.

### Jean-Claude Juncker rencontre la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice

13 avril 2007

En marge des réunions des ministres des Finances du G7 et du Fonds monétaire international à Washington, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu un entretien avec la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, le 13 avril 2007.

Le Premier ministre et Condoleezza Rice ont fait un tour d'horizon des questions de l'actualité internationale et ont discuté notamment de la mise en place d'un bouclier antimissile américain en Europe.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la rencontre, Jean-Claude Juncker a déclaré: «J'ai réitéré devant Madame Rice le souhait de voir cette question être abordée au sein de l'Alliance atlantique au

moment de la réunion entre l'Alliance et la Russie, ce que Madame Rice est prête à faire. Je lui ai suggéré de parler en présence des Russes de ce projet antimissile. Je crois qu'il s'agit de consulter les Alliés et d'en discuter avec les Russes. Je veux croire que d'un débat vertueux résulteront de bonnes décisions.»

### Jean-Claude Juncker rencontre Jan Peter Balkenende à La Haye

18 avril 2007

Le 18 avril 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à La Haye. Lors de ce déplacement, le Premier ministre a prononcé un discours dans le cadre d'une «Norbert Schmelzer Lecture», organisée par le parti politique néerlandais, Christen Democratisch Appèl (CDA), et ce en présence du Premier ministre néerlandais, Jan Peter Balkenende.

Nommé d'après l'ancien ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, le cycle de colloques «Norbert Schmelzer» est organisé sur une base annuelle autour d'un thème de politique étrangère ou européenne.

Jean-Claude Juncker y a évoqué avec optimisme les différents aspects de l'avenir de l'Europe et du traité constitutionnel, suivi en cette démarche par le ministre des Affaires étrangères, Maxime Verhagen, lui-même membre du CDA.

Plus tôt dans la journée, le Premier ministre avait eu un entretien avec son homologue néerlandais qui avait porté sur le même sujet. Lors



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en conversation avec la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, à Washington



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en conversation avec son homologue néerlandais, Jan Peter Balkenende

de leur entrevue, les deux hommes politiques sont tombés d'accord sur la nécessité d'appuyer la démarche de la Présidence allemande.

## Jeannot Krecké en mission économique en Inde

23-26 avril 2007

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a mené une mission économique en Inde du 23 au 26 avril 2007.

### Entrevue à New Dehli avec le ministre du Commerce de l'Inde, Kamal Nath

La première étape de ce voyage a mené le ministre Jeannot Krecké et les représentants d'une quinzaine de sociétés luxembourgeoises à New Delhi. Pour le ministre, cette visite à destination d'une des premières puissances économiques de demain visait deux objectifs principaux: consolider les liens politiques

déjà excellents avec le gouvernement indien et renforcer les relations économiques entre les deux pays.

Jeannot Krecké a rencontré son homologue indien, Kamal Nath, le 23 avril. Le ministre luxembourgeois a souligné l'importance de la continuité des relations entre les deux pays au plus haut niveau en rappelant que, depuis sa nomination en 2004, il s'était rendu en Inde tous les ans. Le ministre du Commerce indien, quant à lui, a rappelé qu'il avait apprécié que le gouvernement luxembourgeois n'ait pas tenté de rendre l'OPA de Mittal Steel sur Arcelor impossible par une disposition légale, ce qui permettait d'ailleurs au Luxembourg d'être aujourd'hui le siège du premier sidérurgiste mondial.

Suite à leur entretien en tête-à-tête, les deux ministres ont présidé un déjeuner au cours duquel les membres de la délégation commer-

ciale luxembourgeoise ont pu avoir des échanges de vues avec des dirigeants de sociétés indiennes.

### Séminaires promouvant l'économie luxembourgeoise

Les rencontres entre dirigeants d'entreprises ont eu lieu – en dehors des nombreux rendez-vous individuels – lors de deux séminaires organisés le 23 avril. Le matin, un séminaire ciblé consacré aux activités logistiques visait à promouvoir le Luxembourg comme plateforme logistique comprenant notamment des activités à forte valeur ajoutée. Le ministre a expliqué que de plus en plus de biens à destination de l'Europe étaient produits en Inde et devaient être acheminés et emballés adéquatement, que les stocks devaient être gérés, le service après-vente assuré, etc., à partir d'une base européenne.

Un second séminaire, qui a connu un franc succès avec environ 140 participants, a montré un visage



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre du Commerce indien, Kamal Nath



*Le ministre Jeannot Krecké en compagnie du ministre des Finances indien, Palaniappan Chidambaram*

plus diversifié de l'économie luxembourgeoise, les sociétés luxembourgeoises présentes représentant des secteurs allant de l'industrie sidérurgique au e-commerce en passant par des banques, des avocats d'affaires, des consultants et des sous-traitants automobiles. Deux entreprises établies au Luxembourg, le consultant Evalueserve et le fournisseur de téléphonie par Internet Skype, ont présenté les atouts du Luxembourg. Outre l'environnement réglementaire favorable, ils ont notamment souligné l'accessibilité des dirigeants politiques et l'excellente qualité de vie caractérisant le Grand-Duché.

#### **Entrevue avec le ministre des Finances de l'Inde, Palaniappan Chidambaram: approbation du traité de non double imposition**

Le 24 avril, le ministre luxembourgeois a eu une entrevue avec le ministre des Finances indien, Palaniappan Chidambaram, pour discuter notamment du traité de non double imposition entre le

Luxembourg et l'Inde. Les ministres ont conclu que le texte proposé par les administrations des deux pays était désormais accepté comme texte final.

L'Administration des contributions directes du Luxembourg a mené pendant quinze ans des négociations intenses avec l'administration indienne et des membres des deux gouvernements se sont régulièrement entretenus à ce sujet, comme cela a encore été le cas lors des récentes visites en Inde du ministre du Budget, Luc Frieden, ainsi que du ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

Le texte approuvé dans tous ses détails, les gouvernements des deux pays pourront signer dans les mois à venir l'accord de non double imposition, permettant ainsi notamment aux entreprises luxembourgeoises ayant des activités en Inde de ne plus souffrir d'un désavantage compétitif par rapport à leurs concurrents qui ne sont imposés

qu'une seule fois. Ce traité rendra également le Luxembourg plus attrayant pour les entreprises indiennes qui souhaitent investir en Europe.

#### **Séminaire à Bangalore: «Le Luxembourg se présente comme une terre d'accueil pour les entreprises indiennes»**

Pour la seconde étape de leur mission, le ministre et la délégation d'hommes d'affaires se sont rendus à Bangalore les 25 et 26 avril. Lors du séminaire économique organisé le 25 avril, Jeannot Krecké a déclaré: «Il y a seulement trois ans, nous venions en Inde pour faciliter les investissements et le commerce des entreprises luxembourgeoises. Aujourd'hui, le but de notre mission ne se limite plus à cet aspect, car de plus en plus d'entreprises indiennes investissent en Europe et le Luxembourg se présente comme une terre d'accueil possible pour elles.»

Ce séminaire, organisé conjointement par la Chambre de commerce luxembourgeoise et la Confederation of Indian Industry, a ainsi permis de présenter à une centaine de dirigeants d'entreprise indiens les raisons pour lesquelles il est intéressant d'investir ou de s'établir au Luxembourg. Cet événement était combiné à une séance de contacts entre les représentants des entreprises luxembourgeoises et les hommes d'affaires indiens.

#### **Visite de la Silicon Valley indienne**

Le 26 avril, le ministre, accompagné par les dirigeants d'entreprises luxembourgeoises, a visité plusieurs sociétés du secteur des technologies de l'information. Bangalore



*Le ministre Jeannot Krecké lors de sa visite d'une des sociétés établies dans la Silicon Valley indienne*

est connu comme la Silicon Valley indienne et un grand nombre de sociétés y sont établies. Les nouvelles technologies ont connu une croissance impressionnante en Inde avec une multiplication par dix du chiffre d'affaires et du nombre d'employés du secteur. Bangalore et l'État de Karnataka comptent pour plus d'un tiers des exportations indiennes de services liés aux technologies de l'information et de la communication. Parmi les entreprises visitées, Wipro Technologies est sur le point d'ouvrir une succursale au Luxembourg.

La délégation s'est rendue à l'unité de fabrication de médicaments de l'entreprise indienne Biocon. Dans le contexte du plan d'action technologies de la santé approuvé par le Conseil de gouvernement du 18 avril 2007, le ministre et ses collaborateurs ont ainsi pu comparer leurs vues aux attentes d'un acteur global du secteur des biotechnologies.

Le ministre a également rencontré le gouverneur de l'État de Karnataka avec lequel il a eu un échange de vues sur les relations économiques entre l'Inde et le Luxembourg, ainsi qu'entre Bangalore et l'UE.



# Regard sur les activités gouvernementales

## PREMIER MINISTRE

### Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, membre associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques

12 mars 2007

Le 12 mars 2007 a eu lieu la réception solennelle du Premier ministre Jean-Claude Juncker comme membre associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques à l'Institut de France à Paris. L'Académie avait annoncé cette élection le 12 octobre 2006 dans sa lettre d'information.

Jean-Claude Juncker a été élu comme membre associé étranger au fauteuil laissé vacant par le décès de Léopold Sédar Senghor.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de son discours élogieux à l'intention de son prédécesseur, Léopold Sédar Senghor

Il rejoint ainsi au sein de l'Académie (par ancienneté d'élection) l'archiduc Otto von Habsburg, Carl-Friedrich von Weizsäcker, Jean Starobinski, le roi Juan Carlos, Javier Pérez de Cuellar, Václav Havel, le cardinal Joseph Ratzinger (devenu, depuis

son élection, le pape Benoît XVI), le prince Charles d'Angleterre, Roland Mortier et Ismail Kadaré. Jean-Claude Juncker est le premier Luxembourgeois à entrer à l'Institut de France.

La réception officielle a eu lieu sous la coupole de l'Institut, le palais Mazarin. Les académiciens font leur entrée sous la coupole au son des tambours de la Garde républicaine. Chaque nouvel académicien doit prononcer un discours élogieux à l'intention de son prédécesseur.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, Michel Albert, pour sa part, a qualifié Jean-Claude Juncker, dans le discours d'installation, d'«Européen historique, un Européen sociologique et surtout un Européen politique au sens le plus élevé du mot».



## Le Premier ministre Jean-Claude Juncker reçoit le prix Louise Weiss à Paris

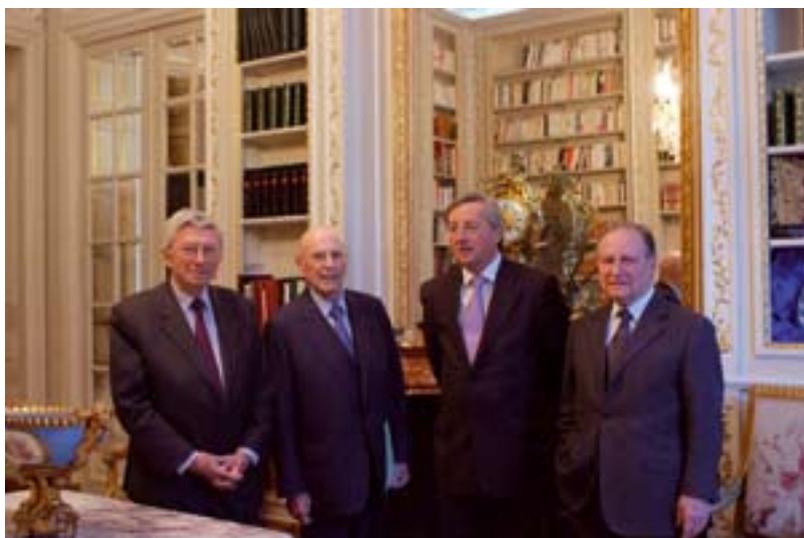
4 avril 2007

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu le prix Louise Weiss 2007 lors d'une cérémonie qui a eu lieu à Paris le 4 avril 2007.

Jean-Claude Juncker a reçu ce prix, décerné annuellement, de la Fondation Louise Weiss pour ses mérites en faveur de la construction européenne.

Dans son discours d'honneur, Jean Leclant, président perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et président de l'Association européenne des amis de Louise Weiss, a rendu hommage à «l'engagement fervent pour l'Europe» de Jean-Claude Juncker, en retraçant les étapes importantes de sa carrière politique et de son œuvre en faveur de l'intégration européenne.

Dans son intervention (📄 page 219), le Premier ministre a d'abord remémoré le discours inaugural de Louise Weiss au Parlement européen en 1979, dont elle était la doyenne d'âge, et auquel Jean-Claude Juncker avait assisté en tant qu'étudiant à Strasbourg. Il a rappelé les réussites de l'Union européenne – que Louise Weiss aurait qualifiées de «cadeaux» –, tels que le marché unique, l'euro et l'élargissement. Rappelant en outre que l'Européenne Louise Weiss a vécu les deux guerres mondiales, le Premier ministre a souligné que le «discours sur la guerre et la paix garde toute sa valeur» en 2007. «Nous oublions que les vieux démons sont toujours là.»



De g. à dr.: le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, Michel Albert, le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, président de l'Association européenne des amis de Louise Weiss, Jean Leclant, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le chancelier de l'Institut de France, Gabriel de Broglie

Abordant la crise européenne actuelle, le Premier ministre a déclaré que «nous sommes arrivés à un carrefour en Europe» et qu'il fallait continuer à plaider la cause européenne. «Il faut affronter la difficulté pour la vaincre», a-t-il ajouté.

Parmi les anciens lauréats du prix Louise Weiss figurent notamment Helmut Schmidt, ancien chancelier fédéral allemand, Anouar el Sadate, ancien président d'Égypte, Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, Vaclav Havel, ancien président de la République tchèque, et Mario Soares, ancien président du Portugal.

Louise Weiss a œuvré pour des projets pionniers en faveur de la paix, tels que le rapprochement franco-allemand ou des projets d'union européenne. La fondation Louise Weiss a été créée en 1971

pour promouvoir l'action en faveur de l'unité européenne et l'avancement des sciences de la paix.

## Jean-Claude Juncker participe à la remise de la Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold

26 avril 2007

En date du 26 avril 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu l'ancien chancelier allemand Helmut Kohl au Luxembourg à l'occasion de la remise de la Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold. Ce prix a été décerné dans l'après-midi du 26 avril à Léon Bollendorf, ancien président de la Chambre des députés et co-fondateur de l'Union européenne des seniors (UES), à Hanna Suchocka, ancienne Première

## Regard

sur les activités  
gouvernementales

ministre de Pologne, et à Wim Kok, ancien Premier ministre des Pays-Bas.

Jean-Claude Juncker a prononcé le discours solennel devant les invités, parmi lesquels se trouvaient entre autres Jacques Santer, ministre d'État honoraire et ancien président de la Commission européenne, Wilfried Martens, ancien Premier ministre belge, et Bernhard Worms, président de l'UES.

Le Premier ministre a tout d'abord honoré la venue au Luxembourg d'Helmut Kohl, qu'il a qualifié comme «ami du Grand-Duché». L'ancien chancelier allemand a «contribué considérablement à ce que l'Allemagne devienne le meilleur voisin qu'on ait jamais eu», a déclaré le Premier ministre.

Devant un public de 300 personnes, Jean-Claude Juncker a souligné les mérites de l'intégration européenne; l'union monétaire européenne et l'élargissement de l'Union européenne sont autant de raisons pour «être fier de ce qu'on a réussi en Europe». Le Premier ministre a également rendu hommage à la génération de ses parents, qui a entamé la construction européenne et a appelé à ce que les générations subséquentes continuent cet effort pour rendre l'intégration européenne irréversible.

Dans sa prise de parole, l'ancien chancelier allemand Helmut Kohl a remercié Jean-Claude Juncker pour son engagement européen, en le qualifiant de «patriote européen». Helmut Kohl a surtout tenu à souligner les mérites des trois lauréats, qui l'avaient tous accompagné pendant son mandat de chancelier.

La Fondation médaille d'honneur Helmut Kohl a par ailleurs décidé de remettre cette distinction chaque année à des personnalités qui se sont distinguées par leur action en faveur de l'idée européenne.

## AFFAIRES EUROPÉENNES

### Jean-Claude Juncker à la cérémonie officielle de l'entrée de la Slovaquie dans la zone euro

15 janvier 2007

Le Premier ministre, ministre des Finances et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a participé aux festivités organisées par le gouvernement slovaque à Bratislava le 15 janvier 2007 pour fêter l'adhésion de la Slovaquie à la zone euro.

Le programme de la journée a débuté avec une conférence sur l'euro, où le président de l'Eurogroupe s'est dit impressionné des performances de la Slovaquie en termes de convergence économique, des performances qui, comme l'a rappelé Jean-Claude Juncker, ont été courageusement accompagnées par les citoyens slovaques.

Jean-Claude Juncker a également profité de l'occasion pour rappeler à tous les membres de l'Eurogroupe que l'appartenance à la zone euro, au-delà des avantages qu'elle comporte, impliquait une responsabilité accrue pour ce qui est de la sur-



De g. à dr.: le président de l'UES, Bernhard Worms, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et l'ancien chancelier allemand, Helmut Kohl



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et son homologue slovène, Janez Jansa

veillance et de la coordination des politiques économiques dans les différents États membres.

Le président de l'Eurogroupe a en outre plaidé pour une coordination plus étroite en matière de politiques structurelles. Là encore, a expliqué Jean-Claude Juncker, l'Eurogroupe pourrait jouer son rôle en fixant des objectifs communs pour la zone euro et en surveillant les progrès vers l'accomplissement de ces objectifs.

L'après-midi, les participants se sont rassemblés au Théâtre national de Slovénie à Ljubljana pour la cérémonie officielle «Bienvenue à l'euro».

Dans son discours (📄 page 190), le Premier ministre a mis en évidence le courage du peuple et des dirigeants slovènes depuis les jours dramatiques de juin et juillet 1991 qui les ont conduits de l'indépendance

slovène à l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN, et finalement à la zone euro. «En 2007, l'année du 50<sup>e</sup> anniversaire du traité de Rome et du 15<sup>e</sup> anniversaire du traité de Maastricht, l'exemple slovène est la parfaite illustration de l'esprit, de l'engagement et des convictions des pères fondateurs de l'Union européenne», a dit Jean-Claude Juncker.

Jean-Claude Juncker a mis en garde contre les tendances consistant à faire de l'euro un bouc émissaire des insuffisances des politiques nationales. «C'est pour cette raison que nous devons faire un effort collectif pour expliquer à nos concitoyens ce que l'euro a fait pour eux et ce que l'euro ne peut pas faire», a dit le président de l'Eurogroupe, qui a de nouveau plaidé pour une coordination renforcée des politiques économiques des États membres de la zone euro.

## Luc Frieden et Nicolas Schmit à la réunion informelle des ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'UE à Dresde

15-16 janvier 2007

Les 15 et 16 janvier 2007, le ministre de la Justice, Luc Frieden, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont assisté à Dresde, en Allemagne, à la réunion informelle des ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'Union européenne.

À l'ordre du jour de cette réunion, qui s'est tenue sous Présidence allemande, figuraient notamment l'amélioration de la coopération policière, l'avenir de la coopération judiciaire en matière de droit de la famille, la migration ainsi que les films et jeux vidéo violents.

Dans le contexte de l'amélioration de la coopération policière, cette réunion a été l'occasion d'aborder l'intégration éventuelle du traité de Prüm dans le cadre de l'Union européenne. Ce traité, qui apporte des solutions ambitieuses en matière d'échange de données, avait été conçu comme projet pilote avec le but d'être repris par l'Union. Le Luxembourg, qui figure parmi les initiateurs de la coopération Prüm, a ratifié le traité fin 2006.

Les ministres ont également discuté des perspectives de la coopération policière pour la prochaine décennie.

La réunion informelle de Dresde a aussi été l'occasion pour les ministres de mener des réflexions

sur le sujet important du droit de la famille et en particulier les successions transfrontalières.

### Participation de François Biltgen à une réunion informelle des ministres du Travail et de l'Emploi à Berlin

18-19 janvier 2007

Dans le cadre de la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne au 1<sup>er</sup> semestre 2007, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a participé à une réunion informelle des ministres du Travail et de l'Emploi à Berlin les 18 et 19 janvier 2007. Le thème principal proposé par l'Allemagne était la notion de «qualité du travail et qualité des emplois».

Sur invitation du président en exercice, Franz Müntefering, François Biltgen est intervenu sur le sujet de la flexicurité et des nouvelles sécurités à mettre en place dans un monde en changement. Dans son discours, le ministre luxembourgeois s'est prononcé en faveur d'une approche «objective, lucide et non émotionnelle» face au thème de la flexicurité. Dans ce contexte, le ministre a plaidé pour une «flexicurité positive», tant pour les entreprises que pour les salariés.

Pour le ministre, les travailleurs devraient pouvoir bénéficier de nouvelles flexibilités, parmi celles-ci des mesures leur permettant de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale. Parmi les besoins de sécurité des entreprises, Monsieur Biltgen a mis en avant

les garanties dont devraient bénéficier les employeurs pour pouvoir compter sur une force de travail qualifiée et motivée.

Pour les uns et les autres, il s'agirait dès lors de mettre à leur disposition un cadre général de flexicurité offrant tant aux travailleurs qu'aux employeurs stabilité et prévisibilité. La stabilité et la sécurité nécessaires aux travailleurs sont garanties par les fondements du droit de travail qui doivent assurer leur rôle dans un monde économique en transformation. «Le droit du travail ne doit pas changer en fonction des évolutions de la Bourse, mais offrir aux travailleurs et à leurs familles la stabilité dont ils ont besoin pour anticiper l'avenir.»

### Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

22 janvier 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Im-

migration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» qui s'est tenu à Bruxelles le 22 janvier 2007 sous Présidence allemande.

Le principal point à l'ordre du jour de la session «Affaires générales» du Conseil était la présentation de la Commission de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et son évaluation des programmes nationaux.

Dans le cadre de la session «Relations extérieures», les ministres ont eu un premier échange de vues sur la communication de la Commission relative au renforcement de la politique européenne de voisinage, une discussion approfondie étant prévue lors de la réunion informelle Gymnich des 30 et 31 mars 2007.

Le Conseil a finalisé le mandat en vue de la négociation d'un nouvel «accord renforcé» entre l'Union européenne et l'Ukraine, négociations qui vont être lancées officiellement



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec son homologue allemand, Frank-Walter Steinmeier, lors du Conseil du 22 janvier

à Kiev le 6 février 2007 à l'occasion de la troïka des ministres des Affaires étrangères.

Les ministres ont également fait le point sur la mise en œuvre de la résolution 1737 du Conseil de sécurité des Nations unies relative aux sanctions à l'égard de l'Iran. La Présidence allemande a indiqué vouloir mener une discussion plus globale sur les relations entre l'Union européenne et l'Iran lors du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» du mois de février.

Le Conseil a passé en revue la situation humanitaire et sécuritaire au Darfour. Les ministres se sont penchés sur les implications régionales de cette crise ainsi que sur les questions relatives au financement de l'opération de maintien de la paix AMIS. Ils ont insisté sur la nécessité pour le gouvernement soudanais de contribuer à une mise en place rapide de la force hybride ONU-Union africaine.

Les ministres ont également fait le point sur la situation sécuritaire en Somalie et ont appelé les autorités transitoires à résoudre les différends internes dans un esprit de réconciliation nationale. Ils ont rappelé qu'un processus politique inclusif constituerait une base pour un renforcement des efforts internationaux.

Lors du déjeuner, les discussions ont porté sur les relations de l'Union européenne avec les Balkans occidentaux. Les ministres ont procédé à une première évaluation des élections législatives en Serbie le 21 janvier 2007, notamment dans la perspective du développement des relations de la Serbie avec l'UE. Le ministre Asselborn a estimé

que l'Union européenne pourrait coopérer de manière renforcée avec un gouvernement serbe démocratique, prêt à travailler avec la communauté internationale et le Tribunal pénal international.

Les ministres ont fait le point de la situation dans les territoires palestiniens et ils ont discuté des perspectives de formation d'un gouvernement d'unité nationale. Le haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, a informé les ministres de ses entretiens avec les différents interlocuteurs rencontrés lors de son déplacement dans la région du 17 au 21 janvier 2007. Le Conseil a réitéré la détermination de l'Union européenne à jouer un rôle actif dans le cadre du Quartet en vue d'une relance du processus de paix.

### **Initiative Europaforum: Nicolas Schmit à la réunion de Madrid des 18 États membres de l'UE ayant ratifié le traité constitutionnel**

26 janvier 2007

Le 26 janvier 2007, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, était en déplacement à Madrid à l'occasion de la réunion des ministres des Affaires européennes des 18 États membres de l'Union européenne ayant ratifié le traité constitutionnel.

Cette réunion a été organisée sur initiative conjointe du Luxembourg et de l'Espagne, les deux pays ayant approuvé le traité constitutionnel par voie de référendum.

L'Irlande et le Portugal, qui n'ont pas encore ratifié le traité, avaient envoyé des représentants pour marquer leur intérêt pour la réunion. Des «échos très favorables» sont parvenus, selon le ministre délégué luxembourgeois aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, du Danemark et de la Suède, ces derniers n'ayant pas participé à la rencontre de Madrid.

La réunion a été co-présidée par le ministre délégué Nicolas Schmit et le secrétaire d'État à l'Union européenne de l'Espagne, Alberto Navarro.

( page 193 pour contribution écrite)

### **Les résultats de la réunion**

La réunion s'est déroulée dans une très bonne atmosphère, aux dires de tous les participants. Certains y ont perçu un nouveau souffle dont il faudrait profiter pour faire avancer l'Europe. Les représentants des États membres présents à Madrid n'ont pas adopté de texte formel, mais se sont accordés à porter différents messages à leurs citoyens.

Ils veulent «une Europe politique qui joue un rôle clé dans ce monde globalisé, en s'appuyant sur les valeurs et les principes qui inspirent le processus d'intégration européenne». Ils désirent «une Europe meilleure: une Europe plus efficace, plus transparente et plus démocratique, au service de ses citoyens, tel que le prévoit le traité constitutionnel».

«Le but de ce traité est de permettre à l'Europe d'affronter avec une efficacité accrue les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle et de répondre aux

## Regard

sur les activités  
gouvernementales



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et le secrétaire d'État à l'Union européenne espagnol, Alberto Navarro, lors de la réunion à Madrid

attentes de ses citoyens. Ses dispositions répondent à la diversité et à la pluralité de l'Union. Résultat d'une négociation complexe et difficile, elles reflètent des équilibres fragiles entre les différents intérêts politiques, sociaux, économiques et juridiques.»

Les représentants des États membres se sont accordés à affirmer que leurs pays avaient besoin «d'institutions efficaces et démocratiques comme celles que prévoit le traité, leur permettant de mettre en œuvre des politiques communes efficaces. Mais un accord se limitant à quelques changements institutionnels n'est pas suffisant pour répondre aux attentes des citoyens européens. Ceux-ci demandent que nous apportions des réponses efficaces à des défis importants du monde actuel, comme l'immigration,

la sécurité interne et extérieure ainsi que l'énergie, qui doivent également être abordés au niveau européen. Ils veulent une Europe qui promeuve leurs valeurs et leurs intérêts dans le monde. Nous ne pouvons pas les décevoir».

Ils sont également «conscients que pour arriver à cet objectif commun, nous devons trouver un accord acceptable pour tous. Nous sommes prêts à écouter dans un esprit constructif les propositions des autres États membres. Nous sommes prêts à travailler ensemble sur la base du traité constitutionnel signé à Rome en octobre 2004 par tous les gouvernements des États membres de l'Union européenne, en vue de parvenir à un accord qui préserve sa substance et ses équilibres».

«La Présidence allemande, ainsi que les présidences qui lui succéderont, bénéficieront du plein soutien [des pays réunis à Madrid] dans la recherche d'une solution satisfaisante, qui nous rassemble tous et qui serve pleinement les intérêts de l'Union européenne, de ses États membres et de tous ses citoyens.»

«C'est dans cet esprit que nous avons convenu de nous réunir de nouveau quand cela s'avérera utile, en coopération avec la Présidence», tel a été le dernier message de la réunion de Madrid.

(Source: [www.europaforum.lu](http://www.europaforum.lu))

## Octavie Modert et Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

29 janvier 2007

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 29 janvier 2007. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le ministre Fernand Boden et par la secrétaire d'État Octavie Modert.

À cette occasion, les ministres européens de l'Agriculture ont souhaité la bienvenue à leurs collègues de la Bulgarie, Nihat Kabil, et de la Roumanie, Nicolae Lazin, qui ont participé à leur première réunion du Conseil des ministres comme membres à part entière de l'Union européenne.

Un des sujets principaux de cette première rencontre des ministres de l'Agriculture sous Présidence

allemande a été la présentation des propositions concernant la réforme de l'organisation commune des marchés des fruits et légumes. Les ministres ont ainsi profité de l'occasion pour faire part de leurs premières réactions.

Si l'approche de la Commission, qui prévoit entre autres le renforcement du rôle des organisations de producteurs, a été reçue de façon positive, différents aspects de la proposition, tels que le découplage total des aides, n'ont pas trouvé l'appui de tous les États membres. En outre, un certain nombre de délégations ont insisté à ce que la Commission montre plus d'ambition en ce qui concerne les instruments de gestion des crises. Fernand Boden a indiqué dans son intervention que la proposition de la Commission pouvait être considérée comme une bonne base pour les discussions à venir. Au Grand-Duché de Luxembourg, la production de fruits et de légumes est moins importante que dans d'autres régions de l'Europe, le gouvernement luxembourgeois entend donc promouvoir ce secteur. Dans ce contexte, le ministre a exprimé son souhait d'améliorer l'acceptabilité du régime proposé par la voie de la simplification administrative.

Suite à ce débat, les ministres européens de l'Agriculture se sont penchés sur la question du maïs. Le Conseil a ainsi décidé de trouver des solutions afin de rééquilibrer la situation sur le marché de cette céréale.

En outre, le Conseil a entendu le rapport de la commissaire Marianne Fischer Boel au sujet des dernières évolutions en matière de négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce. Elle a souligné



*Le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, avec son homologue finlandais, Juha Korkeaoja, lors du Conseil à Bruxelles*

que malgré les récents contacts informels en marge du Forum économique mondial à Davos, la situation dans ce dossier n'avait pas changé depuis l'arrêt des discussions en juillet 2006. La Présidence, soutenue par le ministre Fernand Boden, a assuré dans ce contexte la Commission de son entière confiance et a souligné que la Communauté européenne devait rester unie dans ces négociations difficiles.

Dans le domaine de la protection des consommateurs et du bien-être des animaux, les ministres ont mené un débat d'orientation au sujet de la proposition de la Commission interdisant la mise sur le marché, l'importation dans la Communauté et l'exportation de fourrures de chats et de chiens ainsi que de produits en contenant.

Dans son intervention, la secrétaire d'État Octavie Modert a remercié la Commission pour la présentation de cette proposition et a souligné que le Luxembourg figurait parmi les délégations qui avaient demandé

à travailler dans cette direction. Elle a indiqué qu'une interdiction des importations de fourrures de chiens et de chats avait déjà été mise en place au Grand-Duché de Luxembourg en 2006 et a rappelé que le gouvernement luxembourgeois n'était pas favorable à un éventail trop large de dérogations par rapport à une règle d'interdiction générale.

Sous «divers», le Conseil a pris note du rapport du commissaire Markos Kyprianou sur l'évolution de la situation en matière de grippe aviaire, notamment sur la récente apparition du virus H5N1 en Hongrie, où des mesures draconiennes ont été prises pour prévenir l'expansion de l'épizootie. Il a rappelé aux États membres d'appliquer des règles strictes de biosécurité, aussi bien sur les oiseaux sauvages que sur la volaille.

Également sous «divers», les délégations ont pris note de la demande de l'Autriche, avec le soutien de la délégation luxembourgeoise, d'être

attentif à l'impact de la stratégie thématique pour la protection des sols, de prévoir un degré suffisant de subsidiarité dans ce domaine et de traiter ce dossier aussi dans l'enceinte du Conseil des ministres de l'Agriculture.

Finalement, Fernand Boden a soutenu la délégation belge qui a demandé à mettre en place un cadre juridique clair dans le domaine des aides d'État complémentaires prévues dans le contexte des contrats pluriannuels dans le domaine de l'agro-environnement.

### Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»

29-30 janvier 2007

#### Eurogroupe

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles le 29 janvier 2007. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Les 13 ministres des Finances des États membres de la zone euro, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, ont discuté du programme de travail de l'Eurogroupe pour le premier semestre 2007.

Pour le président de l'Eurogroupe, le programme de travail «gravitera autour de quelques éléments-clés», tels que la coordination des politiques budgétaires, y compris la révision budgétaire à moyen terme, les moyens pour renforcer la croissance économique et promouvoir l'ajustement au niveau de la zone euro via les réformes structurelles. D'autres discussions concerneront l'intégration des marchés financiers, la mobilité des travailleurs, la «flexicurité» sur les marchés du travail, la dimension extérieure de la zone euro, l'élargissement de la zone euro ainsi que l'examen régulier de la situation économique.

Pour ce qui est de la situation économique du moment, l'Eurogroupe s'est dit optimiste pour les mois

suivant janvier 2007, notamment en raison de la baisse des prix pétroliers et de la croissance mondiale continue qui devrait avoir des retombées positives pour le taux de croissance de la zone euro. L'Eurogroupe s'attend à un ralentissement de l'économie américaine en 2007, mais ce ralentissement devrait se faire de manière douce. Au niveau de l'inflation, l'Eurogroupe a conclu qu'elle restait basse, notamment toujours en raison de l'absence d'effets du second tour.

Les membres de l'Eurogroupe ont préparé la réunion des ministres des Finances du G7 qui aura lieu les 9 et 10 février 2007 à Essen, en Allemagne. Selon les explications de Jean-Claude Juncker, les ministres «ont consacré une large



Jean-Claude Juncker et le commissaire aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, lors de la réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles

partie de leurs échanges aux taux de change, puisqu'il s'agit là d'une compétence partagée de la Banque centrale européenne et des gouvernements des pays membres de la zone euro. [...] Nous en sommes restés au constat que la volatilité excessive des taux de change n'est pas propice à l'amélioration de la croissance économique».

L'Eurogroupe s'est déclaré en faveur de l'abrogation de la procédure de déficit excessif à l'encontre de la France. «Je constate», a dit Jean-Claude Juncker, «que la réforme du pacte de stabilité et de croissance, dont certains avaient dit qu'elle conduirait les États membres à relâcher leurs efforts de consolidation budgétaire, s'est avérée être un plein succès puisque ni la France ni l'Allemagne n'ont mis un frein à la consolidation de leurs finances publiques. Et même sous les règles de l'ancien pacte, nous aurions été en mesure de lever la procédure contre la France. Ceux donc qui étaient concernés outre-mesure par la réforme du pacte de stabilité et de croissance avoueront – j'en suis certain – aujourd'hui qu'ils se sont trompés de constat lorsqu'ils ont pensé qu'après la réforme du pacte, la débandade et la dérive budgétaire deviendraient la règle générale dans la zone euro.»

Les ministres ont ensuite eu un débat d'orientation sur les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi dans la zone euro et les divers pays membres de la zone. Finalement, l'Eurogroupe a discuté des rapports de convergence publiés en décembre 2006 par la Commission européenne et la Banque centrale européenne.

### **Conseil «Affaires économiques et financières»**

Pour la première réunion du Conseil «Affaires économiques et financières» le 30 janvier 2007 sous la présidence du ministre fédéral des Finances allemand, Peer Steinbrück, les ministres des Finances ou de l'Économie des 27 États membres de l'Union européenne ont eu un échange de vues sur le programme de travail de la Présidence allemande au premier semestre 2007.

Le Conseil a discuté de la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance, notamment des procédures de déficit excessif en cours. Il a formellement donné son feu vert à l'abrogation de la procédure de déficit excessif à l'encontre de la France.

Le Conseil «Affaires économiques et financières» a ensuite préparé la réunion du Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 8 et 9 mars 2007 à Bruxelles, plus spécifiquement en ce qui concerne les questions-clés du développement économique, l'actualisation des grandes orientations des politiques économiques pour la période 2006 à 2008, le rapport de la Commission européenne sur les progrès réalisés à l'intérieur de la stratégie de Lisbonne et le rapport de la Commission sur la réduction des charges administratives.

Le Conseil a finalement entendu un exposé du commissaire Almunia sur l'introduction de l'euro en Slovénie le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### **Initiative Europaforum: débat sur l'Europe avec des lycéens du Lycée technique Michel Lucius**

7 février 2007

En date du 7 février 2007, dans le cadre de l'initiative Europaforum, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, les députés européens Claude Turmes et Erna Hennicot-Schoepges ainsi que les députés Ben Fayot et Charles Goerens ont discuté pendant deux heures de l'avenir de l'Europe avec des élèves de 11<sup>e</sup> du Lycée technique Michel Lucius (LTML).

Ce débat, dont l'objectif était de rapprocher l'Europe des jeunes en leur accordant la parole, était entièrement organisé par des élèves de 12<sup>e</sup>, section commerce, du LTML. Le journaliste et présentateur de RTL Télé Lëtzebuerg, Frank Goetz, dirigeait les débats très animés.

Les questions posées par les jeunes touchaient à plusieurs grands domaines politiques, à savoir l'aide humanitaire, la santé et la Sécurité sociale, l'audiovisuel et les médias, la lutte contre la pédophilie, les droits humains, l'éducation, l'emploi et l'environnement.

Les uns voulaient savoir pourquoi les États membres et l'Union européenne ne coordonnent pas davantage l'aide humanitaire accordée au Liban, d'autres, pourquoi il n'y a pas de limite d'âge indiquée sur les emballages des jeux vidéo, ou comment promouvoir le sport auprès des jeunes, manger plus sainement, pourquoi il n'y a pas une législation au niveau européen en

## Regard

sur les activités  
gouvernementales



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, lors d'un débat sur l'Europe entre des lycéens et des personnalités du monde politique luxembourgeois

matière de tabagisme, ou encore pourquoi les législations en matière de médicaments et de Sécurité sociale varient d'un pays à l'autre.

«En somme, ce sont des domaines qui relèvent de la compétence nationale des États membres», ont expliqué Ben Fayot et Nicolas Schmit. En l'absence de base légale, l'Union européenne a peu de moyens pour intervenir. L'Union européenne n'a que les compétences qui lui sont conférées explicitement par les traités.

Les intervenants ont estimé que l'Union européenne ne pouvait pas tout légiférer. C'est par exemple le cas pour le domaine de la santé. Interrogé sur la question de savoir si l'Union européenne devait promouvoir le sport auprès des jeunes, Nicolas Schmit a estimé que «l'Europe n'est pas le gendarme du

monde et elle n'est pas en mesure de dicter plus de sport d'en haut». D'autant plus qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème européen, mais plutôt d'un problème général au niveau mondial.

Les personnalités du monde politique ont plaidé pour une meilleure coopération entre les États membres et l'Union européenne. Et dans les domaines où l'UE ne dispose pas de compétences explicites, les intervenants ont souligné qu'il fallait identifier des bonnes pratiques et s'accorder à les mettre en œuvre de manière coordonnée. À titre d'exemple, Erna Hennicot-Schoepges et Ben Fayot sont tombés d'accord pour dire que l'Union européenne devait renforcer son rôle dans le domaine de la santé. Tandis qu'Erna Hennicot-Schoepges a plaidé pour lancer une recherche approfondie sur le corps humain et

la manière dont il réagit aux différents aliments, Ben Fayot a de son côté plaidé pour un étiquetage plus détaillé des denrées alimentaires.

Le débat s'est déroulé dans une atmosphère décontractée. À la façon dont les questions étaient posées, un besoin de plus d'Europe a pu être constaté chez les élèves, une vraie attente en matière d'action, notamment dans des domaines où les compétences de l'Union européenne sont encore faibles ou inexistantes.

(Source: [www.europaforum.lu](http://www.europaforum.lu))

## Quinzième anniversaire de la signature du traité de Maastricht

7 février 2007

Le 7 février 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a prononcé un discours à Maastricht dans le cadre d'un symposium organisé à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire du traité de Maastricht.

Dans le cadre de la cérémonie, le Premier ministre s'est vu remettre une pièce de monnaie commémorative en bronze par Léon Frissen, commissaire de S.M. la reine des Pays-Bas pour la province de Limbourg.

Ont également participé à cette cérémonie entre autres Ben Bot, ministre des Affaires étrangères néerlandais, Hans-Gert Pöttering, président du Parlement européen, et Willy Claes, ancien ministre des Affaires étrangères belge.



Lors de la cérémonie, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu une pièce de monnaie commémorative en bronze

En 1992, Jacques F. Poos, alors ministre des Affaires étrangères, et Jean-Claude Juncker, en sa fonction de ministre des Finances, avaient apposé leurs signatures au traité de Maastricht pour le Luxembourg.

Avec le traité sur l'Union européenne, signé à Maastricht le 7 février 1992, la Communauté européenne obtenait une vocation politique en instituant une Union européenne entre les États membres, organisation reposant sur trois piliers. Le traité entrait en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1993.

Une des innovations essentielles du traité était notamment la décision de créer une monnaie unique au 1<sup>er</sup> janvier 1999, sous l'égide d'une Banque centrale européenne, qui parachève l'intégration économique et monétaire au sein du marché unique.

Parmi les autres innovations du traité de Maastricht figurent l'introduction de la citoyenneté européenne et le renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

Jean-Claude Juncker a qualifié le traité de Maastricht d'étape fondamentale en matière de construction européenne: «... well mir d'Europäesch Gemeinschaft an Europäesch Unioun ëmgedeef hunn, well mir se méi politesch gemaach hunn, déi éischt Spurenelementer fir eng gemeinsam Aussen- a Sécherheetspolitik ugeluecht hunn, d'Rechter vum Europaparlament, dat heescht, also d'Demokratiséierung vun den europäeschen Entscheidungsprozesser wiesentlech virugedriwwen hunn, an da virun allem de Grondsteen geluecht hu fir d'europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun,

dat heescht, fir den Euro.» (Source: Radio RTL, interview du 8 février 2007 avec Jean-Claude Juncker)

## Le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, à la réunion des ministres des Finances du G7

9-10 février 2007

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a participé, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, à la réunion des ministres des Finances du G7 qui a eu lieu les 9 et 10 février 2007 à Essen (Allemagne).

Jean-Claude Juncker y a présenté les vues de l'Eurogroupe, notamment en ce qui concerne l'évolution de l'économie mondiale et le développement économique de la zone euro.

Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des sept nations les plus industrialisées du monde ont discuté plus particulièrement des sujets suivants:

- le renforcement de la stabilité des marchés financiers internationaux, notamment en ce qui concerne la transparence des fonds spéculatifs;
- la politique fiscale en vue de promouvoir l'efficacité énergétique et les sources d'énergies renouvelables;
- la gouvernance économique et financière en Afrique;
- la réforme de l'Institut monétaire international.

## Regard

sur les activités  
gouvernementales



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a assisté, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, à la réunion des ministres des Finances du G7

La Présidence allemande du G7 a en outre invité les ministres des Finances d'Afrique du Sud, du Brésil, de Chine, d'Inde, du Mexique et de Russie à participer à la réunion.

### Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

12 février 2007

Le 12 février 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ainsi que Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles.

Le Conseil a passé en revue les relations de l'Union européenne avec les Balkans occidentaux en présence de Martti Ahtisaari, l'envoyé spécial des Nations unies

pour le Kosovo, qui a exposé ses propositions sur le futur statut du Kosovo, présentées à Belgrade et à Pristina le 2 février 2007. La Présidence allemande du Conseil et le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, ont fait un compte rendu des visites effectuées par la troïka à Moscou et à Belgrade. Le

Conseil a exprimé son plein soutien aux efforts déployés par l'envoyé spécial des Nations unies pour mener à bien le processus sur le futur statut du Kosovo. Le ministre Asselborn a estimé que «nous avons soutenu Martti Ahtisaari à chaque étape du processus et nous ne pouvons pas revenir sur les principes fondamentaux que nous avons retenus pour ce processus».

Le Conseil a également fait le point sur la situation en Afghanistan. Le haut représentant Javier Solana a présenté le concept de la future mission européenne d'État de droit en Afghanistan. Le Conseil a confirmé son engagement à long terme en Afghanistan et a approuvé le lancement de cette mission PESD (politique européenne de sécurité et de défense) en Afghanistan dans le domaine de la police et de l'État de droit, en étroite coopération avec les autres acteurs présents sur le terrain.

Les ministres ont en outre eu un premier échange de vues sur les



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec son homologue autrichien, Ursula Plassnik, et son homologue chypriote, George Lillikas

relations entre l'Union européenne et l'Iran au sens large. Sur base de la discussion des ministres, la Présidence élaborera des suggestions concrètes quant à la ligne à suivre envers l'Iran en vue de leur adoption au Conseil de mars.

Par ailleurs, le Conseil a fait le point sur la situation politique au Moyen-Orient, notamment à la lumière des résultats de la réunion du Quartet, qui s'est tenue à New York le 2 février 2007, et des résultats des pourparlers interpalestiniens de La Mecque. Les discussions ont principalement porté sur les perspectives ouvertes par l'accord survenu entre le Hamas et le Fatah sur un gouvernement d'unité nationale.

En marge du Conseil, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé à un dîner informel des ministres en charge du Commerce international. À l'occasion de ce dîner, le 11 février 2007, les ministres ont fait l'état des lieux sur le Doha Round de l'Organisation mondiale du commerce et ont abordé la question des accords de commerce bilatéraux avec certains pays.

### **Octavie Modert participe à la réunion informelle des ministres de la Culture de l'UE à Berlin**

13 février 2007

Le 13 février 2007, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a participé à la réunion informelle des ministres de la Culture de l'Union européenne,

organisée par la Présidence allemande à la Chancellerie fédérale à Berlin, pour discuter de l'importance économique et politique de l'économie de la culture.

Ce conseil informel des ministres de la Culture s'est déroulé parallèlement au Festival international du film de Berlin (Berlinale), qui constitue justement un des rendez-vous européens les plus importants de l'industrie cinématographique internationale.

Les ministres se sont concertés plus spécifiquement sur les voies à suivre afin d'aboutir à une stratégie politique plus globale et cohérente permettant d'étayer l'apport économique et social du secteur culturel à la compétitivité et à la croissance économique européennes. Il est clair que la culture dispose d'un important potentiel encore trop peu considéré et exploité, notamment au regard des objectifs de la stratégie de Lisbonne. En effet, une étude sur l'économie culturelle publiée en novembre 2006 par la Commission européenne fait ressortir que 5,8 millions de personnes travaillaient dans le secteur de la culture en 2004 (soit 3,1% du total de la population active de l'UE25), secteur qui représentait 2,6% du PIB de l'UE en 2003 (contribution supérieure à celle de l'industrie des produits chimiques, du caoutchouc et du plastique).

Les débats des ministres ont été très prolifiques, notamment du fait que bon nombre de propositions d'actions concrètes ont été avancées. Face à la nécessité d'assurer une prise en compte suffisante, aussi bien transversale qu'horizontale, de la question du poids de l'économie

de la culture dans d'autres domaines politiques, Octavie Modert a notamment suggéré la tenue d'assises européennes de la culture qui auraient le mérite d'impliquer tous les acteurs privés, publics et professionnels concernés au niveau européen et d'éviter une trop grande dispersion et prolifération de réunions ponctuelles ou non coordonnées.

La secrétaire d'État a également souligné combien il était important de profiter de l'actuelle situation pour faire prendre conscience de l'importance capitale et croissante de la culture en général dans le processus de la construction européenne. Dans ce contexte, elle a en effet rappelé qu'il fallait veiller absolument à ne pas perdre de vue la globalité du rôle de la culture qui va bien au-delà de son importance économique, même si ce secteur affiche des taux de croissance supérieurs à la moyenne des autres secteurs de l'économie et qu'il est de fait un moteur de la créativité, base de l'innovation économique et sociale. Il y a donc lieu de définir des priorités claires aussi rapidement que possible au niveau européen. Ayant à disposition l'instrument précieux de l'étude, l'Union et les États membres devraient poursuivre son analyse et la mise en œuvre des enseignements qu'on peut en tirer.

À noter que la réunion était précédée de la remise des European Shooting Star Awards, une initiative lancée par European Film Promotion et financée par le programme MEDIA de l'Union européenne, présentant les meilleurs talents parmi les acteurs européens. Le *shooting star* luxembourgeois 2007 est Jules Werner.

## Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles

15 février 2007

Le 15 février 2007, le ministre de la Justice, Luc Frieden, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont pris part au Conseil «Justice et affaires intérieures» de l'UE à Bruxelles.

### Contribution luxembourgeoise à l'opération Hera III

Lors du Conseil, les ministres ont fait l'état des lieux des travaux de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) et ont eu un échange de vues sur ses actions futures. À cette occasion, Luc Frieden et Nicolas Schmit ont annoncé la contribution luxembourgeoise par différents moyens à l'opération Hera III de l'agence Frontex.

Cette opération se déroulera aux Îles Canaries et aura pour objet de contribuer à la lutte contre l'immigration illégale dans cette région. Elle consistera en deux parties.

D'une part, des experts nationaux, dont des experts luxembourgeois, effectueront des entretiens avec les immigrants illégaux afin d'établir si ces derniers ont été aidés dans leurs traversées par des facilitateurs.

D'autre part, le Luxembourg mettra à disposition un avion servant à

des opérations de reconnaissance le long des côtes de l'Afrique occidentale.

D'après les ministres Luc Frieden et Nicolas Schmit, il importe de se montrer solidaire avec les pays qui sont le plus affectés par l'immigration illégale, phénomène qui concerne tous les États membres. Par ailleurs, le contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne est de la responsabilité de tous les États membres de l'Union, ont déclaré les ministres.

### Principe de reconnaissance mutuelle aux jugements en matière pénale

À l'issue du Conseil «Justice et affaires intérieures», le ministre de la Justice, Luc Frieden, a salué l'accord relatif au projet de décision-cadre concernant l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux jugements en matière pénale prononçant des peines ou des mesures privatives de liberté aux fins de leur exécution dans l'Union européenne.

Le but de cette proposition est de permettre le transfèrement de personnes condamnées vers un autre État membre aux fins d'exécution de la peine prononcée, en tenant compte de la possibilité d'une réinsertion sociale de ces personnes.

Cet instrument juridique prévoit qu'un transfèrement ne nécessite plus le consentement de la personne condamnée dans certains cas et, en particulier, lorsque des ressortissants de l'UE ou d'autres personnes ayant leur résidence légale dans un État membre ont fait l'objet d'un jugement en matière

pénale et ont été condamnés à une peine ou à une mesure privative de liberté dans un autre État membre.

Jusqu'à présent, en vertu des conventions internationales applicables, tant le consentement du détenu que celui du pays d'origine du détenu étaient nécessaires; tel ne sera donc plus le cas à l'avenir.

«Avec cette décision, l'Europe judiciaire devient plus concrète», a conclu le ministre Frieden.

L'exécution de la condamnation dans l'État d'exécution renforce les chances de réinsertion sociale de la personne condamnée, en lui donnant la possibilité de conserver ses liens familiaux, linguistiques, culturels et autres.

## Jeannot Krecké au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Bruxelles

15 février 2007

Le 15 février 2007, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a participé au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Bruxelles. À l'ordre du jour figurait la politique énergétique en Europe. Les ministres ont débattu de la politique énergétique européenne, dont le développement des énergies renouvelables, le biocarburant et les questions de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz.

Au cours du débat d'orientation, Jeannot Krecké a souligné le lien

étroit entre changement climatique, politique énergétique ainsi que politique économique et sociale.

Dans ce contexte, il a rappelé que «les principes directeurs du développement durable ont été renforcés sous la Présidence luxembourgeoise» et devaient désormais guider toute politique énergétique qui se veut équilibrée. C'est pourquoi le ministre a affirmé lors de son intervention que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique étaient à ses yeux les plus grands défis de la politique énergétique européenne, défis qu'il s'agissait de relever par un effort commun, tout en tenant compte des spécificités des États membres.

Le Luxembourg a également souscrit à la nouvelle approche de la Commission européenne consistant à déterminer un objectif communautaire indicatif de 20% d'énergies renouvelables sur l'ensemble de l'énergie consommée en 2020, laissant aux États membres le soin de fixer les mesures les plus adéquates à prendre par secteur. Dans ce contexte, la méthode consistant à établir un objectif par pays selon la technique de partage de la charge (*burden sharing*) n'aura de sens que si l'ensemble des spécificités de chaque État membre est pris en compte, comme par exemple les efforts déjà fournis, la géographie et plus particulièrement la topographie ou tout simplement la taille du territoire, puisqu'à ce jour, les objectifs nationaux sont essentiellement territoriaux.

En parlant de territoire, le ministre a évoqué la question de savoir s'il n'était pas opportun de recourir à une solution plus conforme au



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en conversation avec le ministre des Transports et de l'Énergie danois, Flemming Nahsen, et Andris Piebalgs, membre de la Commission européenne

marché intérieur, en élargissant le concept à une politique qui dépasse les frontières, plus proactive et plus solidaire, une politique européenne qui permettrait – en recourant à un système de certification à échelle européenne – à certains États membres au potentiel plus limité d'investir dans des projets non nationaux et de comptabiliser les bienfaits retirés pour eux-mêmes. Les investissements s'en trouveraient multipliés et leur efficacité améliorée, car ils seraient réalisés là où la disponibilité et la productivité des sources renouvelables seraient maximales (soleil, vent, fleuves).

Les 27 ministres de l'Énergie sont tombés d'accord pour fixer un objectif contraignant de 10% de biocarburants de l'ensemble des carburants utilisés dans l'Union européenne d'ici à 2020. Suite à la mise en garde du ministre luxembourgeois, le Conseil a lié le caractère contraignant à des améliorations techniques et commerciales, comme la disponibilité

du produit sur le marché, la prise en compte du coût environnemental de la production du produit, de l'impact sur la nature et sur sa biodiversité due à l'extension des plantations.

Le ministre s'est ensuite interrogé sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs communs et ceci en faisant jouer à fond les synergies européennes à travers la méthode ouverte de coordination, qui permet notamment de développer les échanges de bonnes pratiques entre États membres.

En matière d'*unbundling*, Jeannot Krecké a soutenu la philosophie de la Commission pour prendre des mesures améliorant le fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Cependant, le ministre a souligné l'importance de considérer également les caractéristiques spécifiques des acteurs sur le plan régional. C'est pour cela que le Luxembourg pense qu'il peut y avoir d'autres options en matière

d'unbundling que celles proposées par la Commission, à savoir d'imposer le découplage patrimonial des activités de transport et de production/fourniture à tous les niveaux.

Enfin, afin de défendre le fonds de compensation luxembourgeois en matière d'énergies renouvelables, Jeannot Krecké a insisté sur l'importance de la phrase suivante dans les conclusions adoptées par ce Conseil: «Le Conseil prône un réexamen, à bref délai, des lignes directrices communautaires en matière d'aides d'État pour la protection de l'environnement et des autres instruments communautaires pouvant donner lieu à des mesures d'incitation, afin qu'ils soient davantage au service des objectifs de la Communauté dans le domaine de l'énergie et des changements climatiques.»

### Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles

19 février 2007

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a participé le 19 février 2007 à la réunion du Conseil «Compétitivité» à Bruxelles. Les ministres en charge de l'Économie de l'Union européenne se sont mis d'accord sur une série de recommandations pour stimuler la croissance et la compétitivité dans le cadre du processus de Lisbonne.

À cette occasion, le ministre a souligné, dans le cadre de la libéralisation de la poste, l'importance de respecter le financement du service universel. De manière plus large,



*Jeannot Krecké en conversation avec le directeur général au Conseil de l'Union européenne, Klaus Gretschnann, lors du Conseil «Compétitivité» à Bruxelles*

dans tous les secteurs, il a appelé la Commission européenne à régler d'abord ces questions de financement avec les États membres, avant de s'engager dans de nouvelles propositions.

Le Conseil s'est prononcé en faveur d'une réduction supplémentaire des retards de transposition de directives en droit national. Jeannot Krecké, tout en soulignant les efforts que le Luxembourg a accompli dans ce domaine au cours de l'année dernière, a mis l'accent sur l'importance de la qualité législative des textes transposés.

Les ministres ont ensuite discuté de l'avenir du secteur automobile en Europe et de l'amélioration de la libre circulation des marchandises. Finalement, les ministres ont accueilli favorablement le programme d'action de la Commission européenne visant à réduire de 25% les charges administratives d'ici à 2012.

### Lucien Lux satisfait du résultat des négociations du Conseil «Environnement»

20 février 2007

Le 20 février 2007, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a commenté le résultat des délibérations à l'issue du Conseil «Environnement». Trois mesures importantes pour lutter contre le changement climatique figuraient à l'ordre du jour des discussions des ministres du Conseil «Environnement» sous Présidence allemande: la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables ainsi que l'élaboration d'une nouvelle réglementation pour l'aviation.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, les États membres se sont engagés à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 8% par rapport à l'année 1990. L'enjeu des négociations à venir est donc d'assurer la survie du

protocole de Kyoto après 2012. Les négociations sur ce nouvel accord post-Kyoto devraient démarrer lors de la conférence de l'ONU sur le climat en décembre 2007 à Bali.

Les États membres se sont mis d'accord sur deux chiffres: la réduction d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre entre 2010 et 2020, et de 30% en cas d'accord international. Lucien Lux a accueilli favorablement ces initiatives: «Il s'agit d'une base de négociation courageuse pour une Europe qui joue un rôle de leader en matière de lutte contre le changement climatique.» Le texte adopté par les 27 ministres de l'Environnement devrait être validé lors du sommet des 8 et 9 mars 2007. «Pourtant, il s'agit d'un problème que l'UE ne sait résoudre toute seule», a averti Lucien Lux. La très grande menace que constitue le changement climatique concerne l'ensemble de la planète et seule une solution mondiale permettra d'y répondre

efficacement. Lucien Lux plaide donc pour une diplomatie active qui associe à ces efforts les États-Unis ainsi que les principaux émetteurs de gaz à effet de serre.

Face aux nouvelles projections alarmantes publiées début février à Paris par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Lucien Lux a estimé que l'issue de ce Conseil était d'une importance cruciale et que les hommes politiques confrontés à une population de plus en plus préoccupée par le changement climatique «ont dû réagir et assumer leurs responsabilités politiques».

Lucien Lux a détaillé la position du gouvernement luxembourgeois par rapport aux objectifs de réduction fixés. Il a accueilli favorablement la mesure, mais a émis quelques doutes quant à son application effective au niveau national. La Commission proposera une liste de

critères afin de définir la répartition par pays de cette réduction globale de 20%.

Dans ce contexte, le ministre Lucien Lux a identifié des appréhensions pour le Luxembourg. Le ministre a plaidé pour le maintien de la flexibilité des mécanismes appliqués dans le cadre du protocole de Kyoto, mais aussi pour le remplacement du principe de territorialité par celui de la consommation. Le principe de territorialité a pour effet que les émissions de gaz à effet de serre sont comptabilisées sur le territoire national où elles sont produites ou vendues. Pour le Luxembourg, une telle réglementation poserait problème dans la mesure où l'essence, qui représente 40% de nos émissions, et qui est en principe exportée vers les pays limitrophes du pays, est prise en compte au niveau des émissions nationales.

Les avis des ministres de l'Environnement ont divergé sur les objectifs des énergies renouvelables. La proposition de la Commission prévoit que 20% de la palette énergétique globale de l'Union européenne doit être obtenue à partir de sources renouvelables d'ici à 2020. D'un côté, le Luxembourg est en principe favorable à une telle initiative qui favorise le développement d'énergies renouvelables au niveau européen; de l'autre, cet objectif exigera une croissance massive dans le secteur des énergies renouvelables, un secteur qui fait défaut au Luxembourg. «Une étude de potentialités réalisées par des experts allemands en collaboration avec l'agence Énergie, le ministère de l'Environnement et de l'Économie a, en effet, montré que les capacités d'énergies renouvelables



Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, en conversation avec le secrétaire d'État à l'Environnement néerlandais, Pieter Van Geel, lors du Conseil «Environnement» à Bruxelles

luxembourgeoises ne sont en toute objectivité pas suffisantes pour souscrire à une réduction de 20% jusqu'en 2005», a expliqué Lucien Lux. Contrairement à d'autres pays comme le Danemark, la Suède et l'Autriche qui ont des potentialités énormes pour développer de telles énergies, le Luxembourg, avec sa taille réduite et ses caractéristiques géographiques, n'a que des possibilités très limitées. À titre d'exemple, pour produire 2% de biomasse, il faudrait utiliser la moitié des terres luxembourgeoises.

Lucien Lux s'est exprimé en faveur d'un principe permettant à un pays de développer des projets d'énergies renouvelables dans d'autres pays de l'Union européenne. De tels projets, qui s'inscrivent dans le cadre du marché intérieur, ne sont pas à confondre avec le système d'échange de droits d'émission du protocole de Kyoto. Par le biais de ces «certificats verts», les efforts réalisés par le Luxembourg dans un pays voisin peuvent être comptabilisés au niveau national. Entre-temps, les premières discussions à ce sujet ont été entamées avec le gouvernement belge au sommet belgo-luxembourgeois.

Enfin, le dernier dossier abordé par Lucien Lux concernait la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par l'aviation. Les transports aériens produisent environ 3% à 4% de toutes les émissions de CO<sub>2</sub>. Somme toute, ces émissions, comparées à d'autres, ne sont pas énormes. Pourtant, a souligné Lucien Lux, «pour relever le défi énorme que représente le réchauffement climatique, même les petites mesures revêtent une importance cruciale». À l'heure actuelle,

la Commission européenne travaille sur le détail de cette réglementation. La directive prévoit deux types de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre: le développement des trajets longue durée ainsi qu'une utilisation plus poussée de la capacité des avions. «Pour un petit pays comme le Luxembourg, qui dispose d'une compagnie d'aviation nationale, ces objectifs sont irréalisables», a analysé Lucien Lux et il a plaidé pour une réglementation qui prenne en compte les spécificités nationales du Luxembourg.

### Jean-Claude Juncker aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

26-27 février 2007

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 26 février 2007 à Bruxelles. Le 27 février, il a participé au Conseil «Affaires économiques et financières».

### Eurogroupe

Les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 13 États membres de l'Eurogroupe, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, ont eu leur traditionnel échange de vues sur la situation économique mondiale et européenne et plus particulièrement sur celle de la zone euro.

Pour le président de l'Eurogroupe, s'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, les «prévisions actuelles confirment la solidité de la reprise économique dans l'espace euro. Pour 2007, nous nous attendons à une croissance de 2,4%, alors qu'en automne 2006, nous ne nous attendions qu'à une croissance de 2,1%. En même temps, l'inflation devrait ralentir et passer en dessous de 2% en 2007.»

L'Eurogroupe s'est dit satisfait du redressement de la situation de l'emploi en Europe. «Le taux d'emploi continue à augmenter, le taux de chômage continue à baisser. Nous attribuons cela notamment aux réformes structurelles que les différents États membres ont entreprises au cours des années écoulées.»

Les ministres ont ensuite eu une discussion sur les programmes de stabilité de la première série d'États membres de la zone euro, à savoir l'Allemagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et la Slovénie.

L'Eurogroupe a préparé le Conseil européen des 8 et 9 mars 2007, notamment en adoptant quatre recommandations de politique économique qui s'adressent à la zone euro dans son ensemble:

- tirer profit de la bonne conjoncture du moment pour poursuivre activement la consolidation budgétaire;
- améliorer la qualité des finances publiques;
- mettre en œuvre les mesures d'amélioration de la concurrence, en particulier dans le secteur des



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en conversation avec le Vice-Premier ministre, ministre des Finances espagnol, Pedro Solbes, lors du Conseil «Affaires économiques et financières»

services, et intensifier celles en faveur de l'intégration des marchés financiers;

- améliorer la flexibilité et la sécurité des marchés du travail.

Les ministres ont finalement discuté de l'évolution des salaires dans les États membres de la zone euro, de la situation actuelle et des évolutions futures du développement des coûts salariaux dans la zone euro.

Pour Jean-Claude Juncker, «l'évolution salariale dans l'ensemble de la zone euro a jusqu'à présent été très modérée, grâce notamment à la modération salariale au cours des dernières années en Allemagne. Avec la reprise économique se pose maintenant inévitablement la question de la distribution des fruits de cette croissance. Dans la mesure où les salaires évoluent en ligne avec la productivité, des augmentations salariales sont justifiées et elles ne

causent pas de problèmes ni pour l'inflation ni pour la compétitivité des économies.

Néanmoins, le taux de chômage dans la zone euro persiste à un niveau nettement trop élevé et nous souhaitons que cette donnée fondamentale soit aussi prise en compte dans les négociations salariales. Ou pour le dire plus clairement: nous devons profiter de la reprise pour améliorer le niveau de vie de travailleurs, mais aussi pour créer des emplois et réduire le chômage.»

#### **Conseil «Affaires économiques et financières»**

Le Conseil «Affaires économiques et financières» des ministres des Finances et/ou de l'Économie des 27 États membres de l'Union européenne a adopté les programmes de stabilité et les programmes de convergence de la première série

des États membres concernés, dont le programme de stabilité du Luxembourg.

Le Conseil est également arrivé à des conclusions sur la procédure de déficit excessif à l'encontre de la Pologne.

Les ministres ont préparé le Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 8 et 9 mars 2007, notamment en adoptant le document exposant les questions clés pour les politiques économiques et budgétaires des États membres, la mise à jour des grandes orientations des politiques économiques et le rapport sur la réduction des charges administratives.

D'autres discussions ont porté sur la procédure de décharge sur l'exécution du budget 2005 ainsi que sur les questions liées à la compensation et le règlement-livraison dans le domaine des services financiers.

#### **Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles**

5 mars 2007

Le 5 mars 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ainsi que le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles.

Le principal point à l'ordre du jour de la session «Affaires générales»

## Regard

sur les activités  
gouvernementales

du Conseil était la préparation du Conseil européen des 8 et 9 mars 2007 à Bruxelles.

Dans le cadre de la session «Relations extérieures», le Conseil a fait le point de la situation humanitaire et sécuritaire au Soudan, notamment à la suite de l'inculpation de deux responsables soudanais par le procureur de la Cour pénale internationale à La Haye. Le Conseil s'est aussi penché sur les différentes options qui existent pour assurer un soutien financier à l'opération AMIS, qui vient d'être prolongée jusqu'au 30 juin 2007.

Les ministres des Affaires étrangères ont en outre débattu des relations entre l'Union européenne et l'Ouzbékistan, notamment dans le contexte du renouvellement, en mai

2007, des sanctions imposées à l'encontre de ce pays au lendemain des événements d'Andijan.

Les ministres ont également discuté de la situation en Bosnie-Herzégovine suite à la formation du gouvernement bosniaque. Ils ont encouragé ce dernier à faire progresser rapidement les réformes, notamment la réforme de la police, et ont réitéré les conditions en vue de la conclusion d'un accord d'association et de stabilisation. De plus, les ministres ont entériné la réduction des effectifs de l'EUFOR de 6 500 à 2 500 hommes.

Le Conseil a fait le point sur la situation politique au Moyen-Orient à la lumière des résultats de la réunion trilatérale Olmert-Abbas-Rice du 19 février 2007 et de celle du Quartet du 21 février 2007. Les ministres ont notamment évoqué les chances de

remettre le processus de paix sur les rails et la position à adopter par l'Union européenne suite à la formation d'un gouvernement d'union nationale.

En ce qui concerne l'Iran, les ministres ont évoqué les développements passés du dossier nucléaire, notamment suite au rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique du 22 février 2007, ainsi que le renforcement éventuel des sanctions à l'égard de l'Iran.

En marge du Conseil, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a eu une entrevue avec le nouveau ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Maxime Verhagen. Lors de leur entretien, Jean Asselborn et Maxime Verhagen ont abordé les dossiers d'actualité européenne et internationale, dont le Conseil européen des 8 et 9 mars 2007.

Également en marge du Conseil, le ministre délégué Nicolas Schmit a participé à un déjeuner de travail des ministres en charge des Affaires européennes. Lors de ce déjeuner, les ministres ont eu un échange de vues sur les célébrations nationales du 50<sup>e</sup> anniversaire du traité de Rome. Par ailleurs, Margot Wallström, commissaire en charge des Relations institutionnelles et de la Stratégie de communication, a présenté les projets de la Commission pour ce qui est du suivi du livre blanc sur une politique de communication européenne.



Lors du Conseil, le Vice-Premier ministre Jean Asselborn a rencontré le nouveau ministre des Affaires étrangères néerlandais, Maxime Verhagen

## Conseil européen à Bruxelles

8-9 mars 2007

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ont participé les 8 et 9 mars 2007 au Conseil européen à Bruxelles. Cette première réunion des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE sous Présidence allemande a principalement porté sur la politique en matière de climat et d'énergie.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, étaient aussi présents à Bruxelles.

Le rôle moteur joué par l'UE dans la protection du climat au niveau global a été souligné. L'UE a en effet pris «l'engagement ferme de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici à 2020 par rapport à 1990». Cet engagement sera de 30% pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émissions comparables. En outre, les États membres visent à réduire collectivement leurs émissions de 60% à 80% d'ici à 2050, par rapport à 1990.

En matière de politique énergétique pour l'Europe, le Conseil européen a adopté un plan d'action global pour la période 2007-2009. D'après ce plan, «le Conseil européen réaffirme la détermination à long terme de la Communauté à poursuivre au-delà de 2010 le développement des énergies renouvelables dans l'ensemble de l'UE». Selon les chefs

d'État ou de gouvernement, les énergies renouvelables, utilisées de manière économiquement rationnelle, contribuent à la sécurité de l'approvisionnement, à la compétitivité et au développement durable.

Concrètement, le Conseil a décidé d'arriver à une proportion contraignante de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'UE d'ici à 2020 et à une proportion minimale contraignante de 10% de biocarburants dans la consommation totale d'essence et de gazole destinés au transport au sein de l'UE.

«L'UE s'est dotée d'objectifs quantitatifs et contraignants au niveau de la réduction des émissions, des énergies renouvelables et des biocarburants», a souligné le Premier

ministre Jean-Claude Juncker, qui a parlé d'une percée importante. De plus, il a exprimé le souhait que ces engagements amènent d'autres pays comme les États-Unis, la Russie, la Chine ou l'Inde à s'y associer.

Au niveau des dossiers énergétiques, le Luxembourg a reçu toutes les assurances de la part de la Commission européenne concernant ses deux principales aspirations. D'abord, le fait pour le gouvernement d'appuyer certaines initiatives en matière d'énergies renouvelables ne devrait pas être considéré comme une aide d'État. Ensuite, les initiatives transfrontalières au niveau des énergies renouvelables seront non seulement autorisées, mais les investissements y relatifs seront comptabilisés au



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré la présidente du Conseil de l'UE, la chancelière allemande Angela Merkel, le 6 mars à Berlin, pour des discussions préparatoires du Conseil européen des 8 et 9 mars à Bruxelles



*De g. à dr.: le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la chancelière allemande, présidente du Conseil européen, Angela Merkel, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre des Affaires étrangères allemand, Frank-Walter Steinmeier*

profit des différents partenaires pour ce qui est de leurs efforts en matière d'énergies renouvelables. Ceci permettrait par exemple au Luxembourg de cofinancer un programme éolien au large des côtes belges et néerlandaises.

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, a salué de son côté le fait que les particularités nationales étaient entièrement prises en compte, notamment par une approche différenciée à l'égard des contributions des États membres.

Pour ce qui est de l'énergie nucléaire, le chef du gouvernement luxembourgeois a rappelé le compromis selon lequel les États membres de l'UE restent maître de leur mélange d'énergie. Par ailleurs, le Conseil européen a convenu d'avoir un plus large débat sur le sujet afin d'évaluer les opportunités et les risques.

#### **Déclaration de Berlin**

Les chefs d'État ou de gouvernement ont aussi discuté de la déclaration de Berlin qui sera publiée le 25 mars 2007 à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du traité de Rome et

signée à cette occasion par la présidente du Conseil européen ainsi que par les présidents du Parlement européen et de la Commission européenne.

Pour Jean-Claude Juncker, cette «déclaration doit être courte, lisible et capable de parler d'elle-même». D'une part, elle doit résumer les grandes réussites de l'UE depuis 1957 – comme la prospérité et la stabilité en Europe, l'élargissement de l'UE et la monnaie unique – et, d'autre part, décrire les grands défis



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec le secrétaire général du Conseil de l'UE, Javier Solana

qui se posent à l'Union, ainsi que son rôle international, son élargissement et son approfondissement.

### **La stratégie de Lisbonne et l'initiative «Mieux légiférer»**

La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi tout comme l'initiative «Mieux légiférer» (*better regulation*) figuraient également à l'ordre du jour des travaux du Conseil.

Jean-Claude Juncker a noté avec satisfaction que la stratégie de Lisbonne, dont la nouvelle architecture de mise en œuvre a été adoptée sous Présidence luxembourgeoise en 2005, portait pleinement ses fruits. À ce sujet, le Conseil a estimé nécessaire que la société civile, les partenaires sociaux, les régions et les autorités locales, acteurs clés pour la réalisation des objectifs de la stratégie, se sentent davan-

tage concernés et qu'il y avait dès lors lieu de poursuivre les efforts en vue d'améliorer la communication. Le bon fonctionnement du marché intérieur étant au cœur du programme de Lisbonne, il importe pour le Conseil d'y renforcer davantage la confiance des consommateurs et des entreprises.

En ce qui concerne l'initiative «Mieux légiférer», le Conseil a souligné que l'allègement des charges administratives contribuait à stimuler l'économie européenne et il a dès lors estimé que l'UE mène une action commune résolue afin de réduire nettement ces charges.

Finalement, les ministres des Affaires étrangères des 27 ont évoqué le sommet UE-Afrique, organisé par la Présidence portugaise en décembre 2007, et de la situation au Moyen-Orient et au Liban.

## **Initiative Europaforum: Nicolas Schmit participe à la consultation des citoyens sur l'avenir de l'Europe à Canach**

10-11 mars 2007

Les 10 et 11 mars, 45 citoyens résidant au Luxembourg se sont rencontrés à Canach afin de débattre de l'Europe et d'exprimer leurs visions sur quatre grandes thématiques de l'actualité internationale et européenne.

Dans son discours lors de la clôture de la consultation, Nicolas Schmit, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a remercié les participants avant de plaider, malgré les grandes avancées réalisées en Europe au cours des 50 années de la construction européenne, pour une «Europe qui soit autrement conçue, dirigée et inspirée».

Le ministre a souligné que les «non» français et néerlandais ainsi que les résultats du référendum au Luxembourg avaient suscité une véritable prise de conscience chez les responsables politiques.

Pour le ministre, la démocratie s'exerce certes dans les parlements, mais aussi par des procédures démocratiques plus proches des citoyens, où les citoyens prennent la parole, s'expriment librement et directement et où on tient compte des signaux qu'ils émettent dans les processus décisionnels. Selon le ministre, la consultation qui s'est déroulée à Canach marquait ce renouveau de la politique européenne.

Ensuite, Nicolas Schmit a retracé et commenté les grandes visions qui se sont dégagées au cours de l'après-midi.

Selon Nicolas Schmit, les citoyens ont compris qu'il n'existait pas d'alternative au projet de l'Union européenne. Les citoyens veulent que l'Europe développe ses compétences dans certains domaines de la politique européenne. Ces éléments démontrent que les citoyens souhaitent une «Europe meilleure et différente».

Le changement climatique constitue un des plus grands défis auquel l'UE sera confrontée dans les années à venir. La plupart des citoyens européens se sont exprimés en faveur de mesures communes et contraignantes en matière environnementale. Selon Nicolas Schmit, ce message a été entendu à Bruxelles avec l'adoption de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique.

La dimension sociale tient une place importante dans les préoccupations des citoyens. Nicolas Schmit a répondu à cette demande en soulignant que l'Europe devait développer la dimension sociale, assurer la sécurité des citoyens, mais qu'il fallait éviter l'immobilisme. D'où sa proposition d'aboutir à un équilibre entre le développement technologique et la protection sociale.

En se basant sur les résultats de la consultation, Nicolas Schmit a considéré que l'Europe avait besoin d'une politique d'immigration structurée, basée sur la solidarité entre les États membres.

En guise de conclusion, Nicolas Schmit a souligné que les consultations de citoyens devaient se poursuivre et qu'il fallait renforcer l'Union européenne avec l'apport des citoyens.

#### **Consultation des citoyens sur le futur de l'Europe: un exercice de démocratie délibérative complexe**

Les 45 citoyens, formés en groupes et entourés d'un animateur et d'un rapporteur, ont pu choisir parmi quatre thèmes proposés:

- l'impact économique et environnemental de la consommation d'énergie en Europe;
- les conditions sociales et économiques pour les familles en Europe;
- le rôle de l'Europe dans le monde et la gestion de l'immigration;
- les identités en Europe.

Chaque groupe a élaboré ensuite ses objectifs et desiderata en

relation avec le sujet choisi. Puis chaque groupe a pris connaissance des autres groupes et chaque participant a désigné les catégories d'objectifs jugées les plus importantes. Ensuite, les groupes ont élaboré la vision d'une Europe dans laquelle ils aimeraient vivre.

Le 11 mars 2007, les groupes ont présenté trois visions de l'Europe par thème:

- une Europe plus écologique, plus responsable dans la gestion des déchets, plus engagée dans la production et le recours aux énergies renouvelables et consommant moins d'énergie;
- une Europe plus sociale, avec un haut niveau de protection sociale et un revenu minimum généralisés, luttant contre le chômage et pour le respect des travailleurs, et accordant un soutien renforcé aux familles;
- une Europe plus forte, unie et cohérente, défendant les droits humains et garantissant la



*Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a plaidé pour une «Europe qui soit autrement conçue, dirigée et inspirée»*

sécurité intérieure et extérieure, terre d'accueil d'une immigration structurée dans un cadre légal unique qui confère à tous les immigrés un vrai statut;

- une Europe qui respecte les libertés individuelles, qui réussit à faire la part de l'intérêt national et européen, et qui arrive, en assumant la diversité des identités, à développer une identité européenne complémentaire à l'identité nationale, tenant compte de la différence et de l'appartenance commune.

(Source: Europaforum.lu)

### Jeannot Krecké à la réunion des ministres des Sports européens

12-13 mars 2007

Le ministre des Sports, Jeannot Krecké, a participé à la réunion informelle des ministres des Sports de l'Union européenne. Cette réunion a eu lieu à Stuttgart les 12 et 13 mars 2007 sous la présidence du ministre allemand, Wolfgang Schäuble.

Un des thèmes principaux à l'ordre du jour traitait de l'économie et du sport. Le président du Comité d'organisation de la Coupe du monde de football 2006, Franz Beckenbauer, a présenté les retombées de cet événement sportif majeur dont le succès est incontestable. Les ministres ont ensuite discuté de l'impact du sport en tant qu'activité de loisirs sur la demande en matière d'articles de sport, de tourisme sportif, de construction d'infrastructures sportives, etc. Jeannot Krecké a souligné que le sport jouait également un rôle important dans l'encadrement des

jeunes, grâce à l'engagement inlassable des bénévoles. Ainsi, il permet une plus grande disponibilité des parents qui peuvent plus facilement concilier emploi et vie familiale. Afin de pouvoir mesurer les effets directs et indirects du sport sur l'économie avec des chiffres comparables entre les États membres, les ministres ont préconisé la mise en place d'un compte satellite du sport au niveau européen.

Les discussions ont ensuite porté sur le livre blanc que la Commission souhaite publier sur le sport pendant l'été 2007 et pour lequel une large consultation de tous les acteurs est en cours. Ce livre blanc devrait souligner que le sport, en plus d'être un vecteur économique non négligeable, joue un rôle social majeur (santé, intégration, éducation, etc.). Il aura également pour objet de décrire la structure du sport européen avec ses particularités. Il devrait ainsi aboutir à la prise en compte des spécificités du sport lors de l'élaboration et de l'application de la réglementation européenne.

D'après Jeannot Krecké, cette prise en compte se justifie par la portée d'intérêt général des valeurs du sport. Dans ce contexte, le ministre a rappelé ses préoccupations face aux évolutions récentes concernant la libéralisation des jeux de hasard, qui risque de se faire au détriment des ressources du sport.

Dans le domaine du dopage, les ministres proposent une collaboration plus étroite entre les différentes agences nationales antidopage de l'Union européenne. Ce réseau permettra d'échanger des informations et de coordonner les contrôles antidopage. Tout comme ses col-

lègues, le ministre luxembourgeois a apporté son soutien à ce projet. Par contre, il a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas de créer un organisme international supplémentaire. Jeannot Krecké a exprimé ses doutes quant à l'opportunité d'instaurer des sanctions pénales à l'encontre du sportif en possession d'un produit dopant. Par contre, pour le ministre, il s'agit plutôt de punir pénalement la possession d'un tel produit par l'entourage du sportif. Par ailleurs, les ministres ont été informés des travaux de révision du code mondial antidopage.

### Jean Asselborn à la 16<sup>e</sup> réunion ministérielle UE-ASEAN à Nuremberg

14-15 mars 2007

Les 14 et 15 mars 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la 16<sup>e</sup> réunion ministérielle UE-ASEAN (Union européenne-Association des nations d'Asie du Sud-Est) à Nuremberg.

À côté des chefs de la diplomatie de l'UE, le secrétaire général du Conseil de l'UE et haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, la commissaire européenne chargée des Relations extérieures et de la Politique européenne de voisinage, Benita Ferrero-Waldner, les ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN ainsi que le secrétaire général de l'ASEAN étaient présents au rendez-vous.



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec son homologue néerlandais, Maxime Verhagen

L'année 2007 est une année importante pour l'UE et pour l'ASEAN: 30 ans de relations formelles UE-ASEAN, 40 ans depuis la fondation de l'ASEAN et 50 ans depuis la signature des traités de Rome. Les ministres ont saisi cette occasion pour réaffirmer leur engagement mutuel en matière de dialogue et de coopération UE-ASEAN, qui constituent le fondement d'un partenariat stratégique entre l'Asie et l'Europe.

À Nuremberg, les ministres ont adopté une déclaration sur le renforcement de leur partenariat et ont chargé leurs hauts fonctionnaires d'élaborer rapidement un plan d'actions concrètes pour mettre en œuvre ce partenariat renforcé.

Un récent exemple concret et réussi de la coopération entre les deux régions était la mission d'observation de l'accord de paix à Aceh (Aceh Monitoring Mission).

Jean Asselborn est intervenu à la réunion ministérielle afin d'exposer à ces partenaires asiatiques les récents développements au sein

de l'UE et de les informer des dernières réflexions au sujet du traité constitutionnel. Pour ce qui est de la situation en Birmanie/Myanmar, Jean Asselborn a exhorté le gouvernement birman à accélérer le processus de démocratisation et de réconciliation nationale et à libérer tous les prisonniers politiques, au premier plan la détentrice du prix Nobel de la paix, Aung San Suu Kyi.

En marge de la réunion ministérielle UE-ASEAN, Jean Asselborn a eu des entrevues bilatérales avec le ministre des Affaires étrangères des Philippines, Alberto Romulo, ainsi qu'avec le ministre des Affaires étrangères de Malaisie, Syed Hamid Albar.

Les pourparlers ont porté sur les relations bilatérales du Luxembourg avec ces deux pays sur le plan politique et économique, sur l'intégration régionale, notamment au sein de l'ASEAN, sur les situations propres aux deux pays ainsi que sur l'actualité internationale.

## Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche»

19 mars 2007

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 19 mars 2007.

Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, et par la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert.

En premier lieu, le commissaire Stavros Dimas, en charge de l'Environnement, a présenté sa stratégie thématique en faveur de la protection des sols.

Cette initiative serait encadrée par une directive et pourrait se fonder sur les mesures déjà mises en œuvre dans le cadre de l'éco-conditionnalité, du développement rural ou d'autres cadres législatifs. Tout en exprimant sa satisfaction que le Conseil «Agriculture» puisse prendre position par rapport à cette proposition, le ministre Fernand Boden a soutenu qu'une directive européenne pourrait certainement combler des lacunes législatives dans le domaine de la protection des sols et introduire une politique plus unifiée en la matière. Cependant, et à l'instar de bon nombre de délégations, Fernand Boden a insisté sur la nécessité de prévoir, dans un souci de flexibilité, un degré suffisant de subsidiarité et de proportionnalité, afin de garantir la praticabilité d'une future législation dans cette matière.

Après ce débat, le Conseil a pris note du rapport du commissaire Markos Kyprianou sur l'évolution de la situation en matière de grippe aviaire, notamment sur la récente apparition, le 3 février 2007, du virus H5N1 dans une ferme à Suffolk au Royaume-Uni, suite au cas apparu en Hongrie fin janvier 2007. Des mesures draconiennes ont été prises pour prévenir l'expansion de cette épizootie qui est maintenant sous contrôle dans les deux États membres concernés. Le commissaire a rappelé aux États membres la nécessité d'appliquer des règles strictes en matière de biosécurité, d'oiseaux sauvages et de volaille.

La Commission a également fait rapport d'une rencontre les 12 et 13 mars 2007 entre la Commission et des experts russes et polonais au sujet de l'embargo instauré par les autorités russes sur des produits agricoles polonais. Dans ce contexte, le Conseil a exprimé son plein soutien à la Commission dans ces négociations ardues.

Le premier point à l'ordre du jour sous la compétence de Mariann Fischer Boel, commissaire en charge de l'Agriculture, était la modulation facultative. Cet instrument consiste dans un transfert supplémentaire, mais optionnel, de fonds destinés aux dépenses du premier pilier de la politique agricole commune vers le développement rural.

C'est ainsi que le Conseil a pu approuver unanimement un compromis de la Présidence, qui prend en compte équitablement les revendications des trois institutions européennes. Le texte prévoit une base légale permettant uniquement au Portugal et au Royaume-Uni de

mettre en œuvre la modulation facultative. Le Parlement européen avait souligné son objection formelle à deux reprises, en votant contre la proposition initiale et avait bloqué 20% du budget pour le développement rural. Le Parlement européen peut maintenant libérer ces fonds mis en réserve, de sorte que la mise en œuvre des programmes de développement rural des États membres ne soit plus remise en question pour l'année 2007.

Après cette décision importante, le Conseil a mené un débat d'orientation concernant l'instauration d'une organisation commune de marché (OCM) unique. Cette proposition vise à simplifier la politique agricole commune en remplaçant les 21 OCM existantes par une seule. Cette nouvelle OCM devrait être applicable au début de la campagne de commercialisation 2008-2009.

Dans son intervention, le ministre Fernand Boden a indiqué que le gouvernement luxembourgeois était favorable à toute initiative de simplification législative et a demandé à la Commission de faire également des propositions dans le domaine de la simplification administrative de la mise en œuvre de la PAC, afin de faire profiter tous les acteurs du secteur agricole des efforts de la simplification. L'inclusion des secteurs des fruits et légumes ainsi que du vin dans l'OCM unique devrait ainsi se faire en une étape, après que le processus de réforme dans lequel celles-ci se trouvent soit achevé. En outre, il a précisé que cet exercice ne serait pas le lieu adéquat pour procéder à des changements du contenu des textes légaux actuellement en vigueur. Ainsi, les propositions de transfert de compétences

du Conseil vers la Commission devront être analysées au cas par cas, sur base de critères objectifs.

Après avoir adopté des conclusions du Conseil sur l'emploi dans les zones rurales, les ministres de l'Agriculture européens ont pris note de l'état des lieux dans les négociations agricoles dans le cadre de l'OMC. La commissaire Fischer Boel a rapporté que différents contacts bilatéraux avaient eu lieu à Genève et à Londres début mars afin de trouver une convergence sur certains sujets. Cependant, la Commission ne présentera aucune nouvelle offre concernant l'agriculture. La Commission maintiendra son approche offensive dans un contexte global incluant l'agriculture, les produits industriels et les services.

La présidence a ainsi conclu qu'une mise à jour régulière du Conseil sur les négociations à l'OMC était très importante et que le mandat de négociation de la Commission restait celui défini par les conclusions du Conseil du 18 octobre 2005 et du 12 juin 2006.

### **Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»**

26 mars 2007

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 26 mars 2007 à Bruxelles. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en conversation avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet

par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké. Le lendemain, Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké ont assisté au Conseil «Affaires économiques et financières».

### Eurogroupe

La réunion informelle des ministres des Finances de la zone euro a fait son traditionnel tour d'horizon de la situation économique et financière sur le plan européen et international, notamment en tenant compte des évolutions récentes sur les marchés financiers. Pour le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, cette «correction vers le bas» des marchés financiers «ne constitue, à nos yeux, pas une raison suffisante pour revoir nos scénarios centraux le long desquels nous évoluons». L'Eurogroupe considère en effet qu'il «s'agit de corrections normales», mais les ministres ont toutefois décidé «d'observer l'évolution sur

les marchés financiers internationaux de près dans les semaines et mois à venir».

En dehors de ces mouvements sur les marchés financiers, l'Eurogroupe reste confiant pour ce qui est de la robustesse de la croissance économique, qui commence d'ailleurs «à s'étendre à tous les secteurs».

Les ministres se sont ensuite consacrés à la préparation de la réunion des ministres des Finances du G7, le 13 avril 2007 à Washington, et à laquelle l'Eurogroupe sera représenté par son président Jean-Claude Juncker. Les ministres ont plus particulièrement analysé les questions ayant trait aux taux de change. Dans ce contexte, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a exprimé la volonté des ministres des Finances de la zone euro de répéter le message qui a été celui de la réunion des ministres des Finances du G7 lors de leur réunion à Essen en février 2007 et qui sou-

lignait que «la volatilité excessive et la variation désordonnée des taux de change sont indésirables pour la croissance économique».

L'Eurogroupe a également discuté du rôle de l'intégration des marchés financiers en Europe, ceci en amont des discussions qui devaient avoir lieu le lendemain dans le cadre du débat sur la directive relative aux services de paiement. Pour Jean-Claude Juncker, l'intégration des marchés financiers en Europe est une obligation, surtout dans une zone monétaire intégrée comme la zone euro. L'Eurogroupe a ainsi décidé de revenir plus en détail sur cette question à l'occasion de sa réunion de mai 2007.

Finalement, les ministres ont eu un débat sur la surveillance budgétaire multilatérale dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance. Après avoir exprimé leur satisfaction quant à la solidité des programmes de stabilité belge et espagnol, les ministres ont discuté de l'affectation des plus-values budgétaires des différents États membres, réalisées grâce aux conditions conjoncturelles particulièrement favorables en 2006 et 2007. Les ministres ont ainsi réaffirmé leur engagement de 2005, pris lors de la réforme du pacte de stabilité et de croissance et qui voudrait que ces excédents de recettes soient prioritairement affectés à la réduction des déficits et de la dette publique. Au-delà de l'objectif à moyen terme de réduire les déficits structurels de 0,5 point de pourcentage par rapport au PIB, le président de l'Eurogroupe a estimé que des corrections plus substantielles dans les années fastes pourraient faire en sorte que «les États membres de la zone euro



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur lors du Conseil en compagnie (de g. à dr.) du ministre des Finances néerlandais, Wouter Bos, du président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et du Vice-Premier ministre, ministre des Finances belge, Didier Reynders

atteignent l'équilibre ou affichent même des excédents budgétaires à l'horizon 2010».

### Conseil «Affaires économiques et financières»

Les 27 ministres des Finances et/ou de l'Économie, réunis en Conseil «Affaires économiques et financières», ont adopté des conclusions sur une série de programmes de stabilité et de convergence. Ces programmes concernent la Belgique et l'Espagne pour leurs programmes de stabilité en tant que membres de la zone euro, et la Lettonie, la Bulgarie et la Roumanie pour leurs programmes de convergence.

Le Conseil a ensuite débattu des priorités du budget de l'Union européenne pour 2008 ainsi que

du rapport d'avancement de la Commission européenne sur un cadre de contrôle interne intégré.

Finalement, au cours d'un débat public, le Conseil est parvenu à un accord politique sur la directive concernant les services de paiement dans le marché intérieur ainsi que la directive sur l'évaluation prudentielle des acquisitions dans le secteur financier.

### Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Brême

30-31 mars 2007

Les 30 et 31 mars 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigra-

tion, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, qui s'est tenue à Brême en Allemagne.

Parmi les dossiers de politique étrangère très urgents, les Balkans occidentaux, le Proche-Orient et l'Iran figuraient les principaux thèmes retenus par la Présidence allemande pour cette réunion Gymnich.

Le premier jour de la réunion était consacré aux développements dans les Balkans occidentaux. La discussion a surtout porté sur le processus visant à déterminer le futur statut du Kosovo. Les ministres européens des Affaires étrangères ont également évoqué l'organisation future des relations entre l'Union européenne et la Serbie.

Jean Asselborn a plaidé pour l'acceptation des principes de la proposition de Martti Ahtisaari pour le règlement du statut du Kosovo. Les ministres ont salué les efforts du président Ahtisaari et l'appui du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, quant aux propositions faites. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a par ailleurs souligné qu'il n'y aura pas de stabilité dans les Balkans sans la Serbie. Il a encouragé Belgrade à former un gouvernement pro-européen clairement engagé à mettre en œuvre les réformes requises en vue d'une réouverture des négociations sur un accord avec l'UE.

Pendant la session de travail de l'après-midi, les ministres européens ont débattu d'un des thèmes prioritaires de la Présidence alle-

mande, à savoir l'intensification et la dynamisation de la politique européenne de voisinage.

Le deuxième jour de la réunion a d'abord porté sur le processus de paix au Proche-Orient, notamment à la lumière de la formation du gouvernement palestinien d'union nationale.

Jean Asselborn a souligné l'importance de l'engagement arabe suite au sommet de la Ligue arabe à Riad. La formation du gouvernement d'unité nationale palestinien est un élément positif pour pouvoir réengager la négociation du processus de paix. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a encouragé Israël à ne pas refuser la main tendue et à s'engager avec les Palestiniens. Il a plaidé pour une reprise des contacts avec les ministres non issus du Hamas, ce dernier devant accepter



*Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en compagnie de son homologue britannique Margaret Beckett et du haut représentant pour la PESC, Javier Solana*

les principes établis par la communauté internationale et notamment ceux du Quartet.

Les ministres européens ont ensuite eu un échange de vues sur le dossier nucléaire iranien, les relations de l'UE avec l'Iran et le rôle de l'Iran dans la région, avec la participation de la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, tous trois pays candidats.

Les ministres ont exigé la libération immédiate et inconditionnelle des marins britanniques capturés par l'Iran et ont chargé le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), Javier Solana, de présenter la position de l'UE à Téhéran. Jean Asselborn a plaidé pour une solidarité européenne sans faille avec le Royaume-Uni.



*Jean Asselborn, en compagnie (de g. à dr.) de la commissaire européenne chargée des Relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner, de son homologue italien Massimo D'Alema et de son homologue tchèque Karl Schwarzenberg*

## Le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, à Washington aux réunions du G7 et du Fonds monétaire international

13-14 avril 2007

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, a assisté aux réunions des ministres des Finances du G7 et du Comité monétaire et financier international du Fonds monétaire international (FMI), les 13 et 14 avril 2007 à Washington.

Lors de la réunion du G7, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales ont souligné qu'en dépit de risques continus, les perspectives en matière de croissance économique mondiale restent favorables avec un taux de croissance de 5,4% en 2006. Il s'agit en effet de l'expansion la plus soutenue des 30 dernières années.

Pour Jean-Claude Juncker, cette croissance est plus équilibrée entre les régions du monde que par le passé, la zone euro affichant elle-même ses meilleurs résultats depuis six ans. Pour 2007, la croissance dans la zone euro devrait être «égale à celle du Japon et supérieure à celle des États-Unis d'Amérique».

L'analyse de l'Eurogroupe montre également que la croissance du moment n'est pas uniquement basée sur des facteurs cycliques, mais qu'il y a «un aspect structurel significatif», obtenu grâce à la «mise en œuvre de réformes structurelles dans les marchés du travail, des produits et des services financiers».



Jean-Claude Trichet, le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, et Joaquín Almunia lors de la conférence de presse du FMI

Le président de l'Eurogroupe a rappelé que les efforts en matière de réformes structurelles devront continuer, notamment «dans le contexte de la forte croissance actuelle et des défis à moyen terme, notamment le vieillissement des populations». Pour Jean-Claude Juncker, «la consolidation budgétaire reste essentielle pour développer des politiques adaptées, accélérer la consolidation et atteindre la durabilité des finances publiques à long terme».

Jean-Claude Juncker a également annoncé que ce sujet figurerait à l'ordre du jour de la réunion de l'Eurogroupe ayant lieu à Berlin le 20 avril 2007.

Pour ce qui est des taux de change, le G7 a réaffirmé que «les taux doivent refléter les données économiques fondamentales et que la volatilité excessive et des mouvements désordonnés sont indésirables pour la croissance économique».

## Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» de l'Union européenne à Luxembourg

16-17 avril 2007

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Luxembourg le 16 avril 2007. Le gouvernement y était représenté par le ministre Fernand Boden et la secrétaire d'État Octavie Modert.

Le premier point à l'ordre du jour, sous la compétence de Mariann Fischer Boel, commissaire en charge de l'Agriculture, était la réforme de l'organisation du marché des fruits et légumes. Cette discussion des ministres de l'Agriculture européens donnait suite au débat lors du Conseil «Agriculture» de janvier 2007. Le Conseil a saisi l'occasion pour approfondir deux aspects majeurs de cette proposition importante, en l'occurrence le découplage total des aides dans le domaine

des fruits et légumes transformés, un mécanisme appliqué dans les autres réformes récentes de la politique agricole commune (PAC), ainsi que les instruments de gestion de crises.

Toutes les délégations ont soutenu dans les grandes lignes l'approche que la mise en œuvre d'un découplage total devrait passer par une phase de transition pour permettre aux producteurs et aux filières concernées de s'adapter. Cette transition en douceur a d'ailleurs déjà été utilisée dans d'autres secteurs plus spécifiques de la production agricole européenne, comme le tabac. Si la Commission propose que les instruments de gestion de crises soient réservés aux membres d'organisations de producteurs, bon nombre d'États membres ont revendiqué que ces dispositifs devraient être accessibles à tous les producteurs.

Dans son intervention, le ministre Fernand Boden a ainsi indiqué que le gouvernement luxembourgeois était favorable à ce que des dispositifs plus horizontaux de gestion des marchés, tels qu'ils existent dans l'OCM fruits et légumes actuels, soient maintenus en guise de sécurité. Ces instruments seraient mieux adaptés pour réagir efficacement lorsque des déséquilibres graves du marché surviennent. Ils devront rester accessibles à tout le secteur et être gérés au niveau européen, mais financés par des sources communautaires en dehors des fonds opérationnels, et ceci dans la limite des contraintes budgétaires. Ce débat utile a permis de clarifier le contour d'un compromis final, avec pour échéance le Conseil de juin pour arriver à un accord.

En deuxième lieu, les ministres de l'Agriculture ont pris note de la présentation du rapport de la Commission sur la mise en œuvre de l'éco-conditionnalité. La Commission propose un certain nombre de mesures pour simplifier la mise en œuvre de cet élément fondamental de la PAC réformée. Le travail sur ce dossier commencera dans les meilleurs délais, tandis que la mise en application est prévue pour début 2008. La Présidence allemande envisage d'ailleurs d'adopter des conclusions du Conseil, conclusions qui serviront de base de travail pour les décisions législatives à élaborer dans ce domaine.

Les ministres de l'Agriculture européens ont également pris note de l'état des lieux des négociations agricoles dans le cadre de l'OMC. La commissaire Fischer Boel a rapporté que différents contacts ont eu lieu à New Delhi, sans mouvements réels sur la substance. D'autres rencontres au niveau ministériel sont planifiées, dans l'optique de finaliser le round de Doha fin 2007.

Également sous «divers», le Conseil a pris note des inquiétudes de la délégation française quant à la décision d'offrir aux pays ACP un accès au marché totalement libéralisé, ce qui risquerait d'alourdir les effets des récentes réformes dans le domaine du sucre et de la banane. La commissaire Fischer Boel a pour sa part souligné qu'il n'y aura aucun changement dans les régimes d'importations jusqu'en 2009. Jusqu'en 2015, un plafond sur les importations libres de sucre sera maintenu à 3,5 millions de tonnes par an.

Après ce débat, le Conseil a pris note du rapport de la part du

commissaire Markos Kyprianou, en charge de la Santé et de la Protection des consommateurs, sur l'évolution de la situation en matière de grippe aviaire, indiquant que la situation était sous contrôle et que les mesures exceptionnelles de bio-sécurité avaient pu être levées en Hongrie et au Royaume-Uni.

La Commission a également fait rapport sur les négociations avec la Russie dans les domaines vétérinaire et phytosanitaire. Dans ce contexte, le commissaire Kyprianou rencontrera le ministre de l'Agriculture russe, Alexei Gordeyev, le 21 avril 2007 à Chypre.

Dans le domaine de la pêche, les ministres ont poursuivi les négociations en ce qui concerne la proposition de mesures pour la reconstitution du stock des anguilles européennes. Un accord dans ce domaine est maintenant envisageable pour le mois de juin 2007.

En outre, le Conseil a pris note des progrès pour ce qui est de la simplification de la politique commune de la pêche et a mené un débat sur les programmes d'étiquetage écologique des produits de la pêche. Les ministres se sont globalement exprimés en faveur de l'instauration d'un système volontaire basé sur des exigences minimales. Cet étiquetage devra notamment être non discriminatoire et justifié scientifiquement.

En marge du Conseil, les ministres de l'Agriculture et de la Pêche européens se sont consacrés, sur invitation de la Présidence allemande, à une discussion informelle sur le thème de la pêche illégale et des

pratiques de pêche destructrices. Ce débat s'est tenu mardi 17 avril 2007 au château de Senningen.

### **Le Premier ministre Jean-Claude Juncker au Conseil économique et social européen à Bruxelles**

19 avril 2007

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a assisté, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, au Conseil économique et social européen le 19 avril à Bruxelles. Il y a informé les membres de la section Union économique et monétaire, cohésion économique et sociale du Conseil économique et social européen sur les discussions en cours à l'Eurogroupe.

Jean-Claude Juncker a esquissé le tableau de la situation économique dans la zone euro. Il a souligné qu'à court et moyen terme, les perspectives de croissance étaient assez favorables. Néanmoins, à plus long terme, des faiblesses structurelles persistent, en l'occurrence un potentiel de croissance trop faible, un niveau de chômage trop élevé et une situation en matière de finances publiques qui présente des risques de durabilité en raison du vieillissement démographique.

Il a rappelé qu'au cours des années passées, de nombreuses réformes structurelles, notamment dans le domaine des systèmes de Sécurité sociale et des marchés de travail, avaient été mises en œuvre dans les États membres de la zone euro. Néanmoins, pour parer à ces faiblesses structurelles, la voie des

réformes structurelles doit être poursuivie de façon déterminée. Par ailleurs, la gestion collective et solidaire de la monnaie unique nécessite un renforcement de la coordination des politiques économiques.

En matière de finances publiques, il a insisté sur la nécessité de profiter de l'évolution favorable de la conjoncture dans la zone euro pour accélérer la consolidation budgétaire et la réduction de la dette publique.

### **Jean Asselborn participe à la 13<sup>e</sup> réunion ministérielle UE-Groupe de Rio à Saint-Domingue**

19-20 avril 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a parti-

cipé à la réunion ministérielle entre l'Union européenne et le groupe de Rio à Saint-Domingue en République dominicaine du 19 au 20 avril 2007.

Le groupe de Rio compte 19 États membres en 2007: les 17 pays du continent latino-américain ainsi que la République dominicaine et la Guyana en tant que représentants du groupe des pays de la Caraïbe. Le groupe de Rio est présidé en 2007, sur base d'une rotation annuelle, par la République dominicaine.

La dernière réunion ministérielle en date entre l'Union européenne et le groupe de Rio s'est tenue à Luxembourg sous Présidence luxembourgeoise de l'UE le 27 mai 2005.

Lors de la réunion de travail du 20 avril, les ministres de l'Union européenne et du groupe de Rio ont notamment abordé la situation en Haïti, la politique d'énergie, le chan-



*Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec son homologue du Pérou, José Antonio García Belaúnde*

gement climatique, le renforcement du multilatéralisme et la lutte contre la pauvreté.

«Je pense que l'Union européenne et le groupe de Rio ont un rôle très important à remplir lorsqu'il s'agit de renforcer et de rendre plus efficace l'approche multilatérale, en particulier et essentiellement dans le cadre des Nations unies», a déclaré le chef de la diplomatie luxembourgeoise. «Des alliances fortes, comme elles existent entre nos deux organisations, permettent de renforcer la stabilité et la paix globale, de lutter contre la pauvreté et de faire face aux défis environnementaux», a-t-il ajouté dans ce contexte.

Les deux groupes régionaux ont réaffirmé l'importance du dialogue existant et souligné la nécessité de renforcer le dialogue politique. Les discussions ont aussi porté sur l'avenir des relations birégionales ainsi que sur l'intégration et la coopération régionales.

En marge de la réunion ministérielle UE-Groupe de Rio, Jean Asselborn a eu des réunions bilatérales avec ses homologues du Paraguay, du Pérou et d'El Salvador. Les entrevues ont essentiellement porté sur les situations internes, les relations bilatérales, l'intégration régionale et l'actualité internationale.

## Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Berlin

20-21 avril 2007

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé à la réunion informelle Ecofin sous Présidence allemande qui a eu lieu les 20 et 21 avril 2007 à Berlin.

### Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe. Les ministres des Finances des 13 États membres de la zone euro, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, ont fait leur traditionnel tour d'horizon sur la situation économique de la zone euro.

Les ministres ont ensuite débattu des orientations des politiques budgétaires dans les États membres pour les années 2007 et 2008. À cet effet, ils ont publié une déclaration dans laquelle ils confirment leur engagement d'affecter les plus-values budgétaires réalisées grâce à la situation conjoncturelle particulièrement favorable à la réduction des déficits budgétaires et de la dette publique.

### «Ecofin» informel

Les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 27 États membres de l'Union européenne et les gouverneurs des banques centrales des

États membres, la Banque centrale européenne et la Commission européenne se sont ensuite retrouvés pour l'Ecofin informel.

Le premier volet des discussions était consacré à la structure des dépenses publiques ainsi qu'à l'efficacité et l'efficience dans l'utilisation des ressources publiques.

Un échange portant sur les expériences en matière de budgétisation sur la base des droits constatés était également inscrit à l'ordre du jour. Dans ce contexte, les ministres ont examiné entre autres la question de savoir dans quelle mesure une politique économique et financière moderne peut avoir des effets «actifs» et jeter des «ponts sociaux» en vue d'une meilleure employabilité et d'une plus grande participation sociale.

Enfin, les ministres ont débattu – dans le contexte de l'évolution des recettes publiques à l'heure de la mondialisation – tant de la pérennisation des bases financières nécessaires à l'accomplissement des missions de l'État que de l'évolution future de la structure des recettes publiques.

Le deuxième volet des discussions s'est ouvert par un échange de vue des ministres et des gouverneurs des banques centrales sur la stabilité des marchés financiers. Dans ce contexte, ils ont également examiné la question de savoir dans quelle mesure les activités des fonds spéculatifs comportaient des risques systémiques.

Pour faire suite à la dernière réunion informelle d'Helsinki, les participants ont été informés de l'avan-



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en conversation avec le ministre d'État et des Finances portugais, Fernando Teixeira dos Santos

cement des travaux sur le dispositif destiné à assurer la stabilité financière de l'Union européenne.

Les ministres ont également fait le bilan des réunions de printemps des institutions de Bretton Woods à Washington et sont notamment revenus sur la discussion relative à la seconde étape de la réforme des quotes-parts du FMI.

Sur le plan de la fiscalité, les ministres se sont concentrés sur la lutte contre la fraude à la TVA et débattront, dans ce contexte, des potentialités de la procédure d'auto-liquidation dite *reverse charge*, qui – pour autant qu'il s'agisse d'opérations d'entreprise à entreprise – a pour objet de rendre le client redevable de la TVA et non plus le vendeur ou le prestataire.

### Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»

23 avril 2007

Le 23 avril 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ainsi que le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg.

Dans le cadre de la session «Relations extérieures», le Conseil a fait le bilan de l'état des négociations et des perspectives d'évolution du cycle de Doha, ainsi que de la préparation du sommet entre l'Union européenne et les États-Unis, qui se tiendra à Washington le 30 avril 2007.

En vue du Conseil conjoint et de la réunion ministérielle entre l'Union

européenne et le Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui aura lieu à Riyad le 8 mai 2007, le commissaire Peter Mandelson a fait un rapport sur l'état des négociations relatives au projet d'accord de libre-échange entre l'UE et le CCG.

Le Conseil a entendu un rapport du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Jan Eliasson, sur la situation humanitaire et sécuritaire au Darfour (Soudan). Le Conseil a exprimé sa préoccupation face à la situation de sécurité au Darfour et s'est déclaré prêt à envisager des sanctions, dans le cadre des Nations unies, contre les parties entravant la mise en œuvre de l'accord entre le Soudan, l'Union africaine et l'ONU.

Les ministres des Affaires étrangères ont en outre abordé la situation au Zimbabwe dans le contexte de la répression accrue contre l'opposition politique. Dans ce contexte, le Conseil a décidé de renforcer les sanctions contre les individus impliqués dans la répression de la manifestation pacifique du 11 mars 2007.



Jean Asselborn, en conversation avec le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale espagnol, Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé

## Regard

sur les activités  
gouvernementales



*Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et son homologue grecque, Dora Bakoyanni, lors du CAGRE à Luxembourg*

Le Conseil a également fait le point sur la situation en Somalie et s'est notamment penché sur les différentes options qui existent pour assurer un soutien financier à l'opération de soutien à la paix en Somalie, déployée en janvier 2007, avec comme objectif de combler le vide sécuritaire et d'aider au retour de la stabilité dans le pays.

Les ministres ont en outre discuté du projet de stratégie à l'égard de l'Asie centrale en vue de son adoption lors du Conseil européen de juin 2007. La stratégie prévoit de renforcer les relations avec les cinq pays de la région dans des domaines-clés (éducation, transport et énergie, droits de l'Homme et État de droit, drogues et crime organisé...) selon une double approche, régionale et individuelle. Le Conseil a également adopté des conclusions concernant

les récents développements en Ouzbékistan, au Turkménistan et au Kirghizstan.

En ce qui concerne l'Iran, les ministres ont évoqué les derniers développements du dossier nucléaire. Les ministres ont également échangé leurs vues sur les moyens pour amener l'Iran à adopter une politique plus responsable. Le Conseil a enfin adopté une position commune transposant les mesures prévues par la résolution 1747 du Conseil de sécurité des Nations unies.

La discussion des ministres sur le conflit israélo-palestinien a porté sur le suivi de leurs débats lors de la réunion informelle de Brême et les activités du Quartet, dans le contexte notamment de l'initiative lancée par le Sommet de la Ligue arabe du 29 mars 2007. Par ailleurs, les ministres ont évoqué la question

des relations avec les représentants palestiniens ainsi que l'assistance financière à travers l'extension du mécanisme international temporaire (MIT).

Le Conseil s'est enfin penché sur la stratégie à suivre dans les mois à venir dans le contexte de la lutte contre la peine de mort, notamment en vue d'assurer un moratoire international sur la peine de mort.

### François Biltgen au Conseil «Compétitivité» informel à Würzburg

26-27 avril 2007

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a assisté au Conseil «Compétitivité» informel à Würzburg les 26 et 27 avril 2007.

Les ministres de la Recherche ont procédé à un échange de vues concernant le livre vert sur les nouvelles perspectives de l'espace européen de la recherche. Le ministre François Biltgen a demandé dans son intervention «des actions afin de réaliser un marché intérieur européen de la recherche, dans lequel les chercheurs, les technologies et les connaissances circulent librement, et une véritable coordination à l'échelon européen des activités, programmes et politiques de recherche nationaux».

Ensuite, la Présidence allemande a présenté le texte de compromis visant la création de l'Institut européen de technologie (IET), dont l'objectif est de contribuer à

améliorer le potentiel compétitif des États membres en faisant intervenir des organisations partenaires dans des activités intégrées d'innovation, de recherche et d'éducation, et de devenir, à travers le monde, le porte-drapeau européen de l'innovation axée sur l'excellence.

Les ministres de la Recherche ont procédé à un échange de vues et ils ont souligné que le changement climatique pourrait faire l'objet d'un premier domaine prioritaire de l'IET. Le ministre François Biltgen a soutenu dans son intervention une approche en deux étapes. La première étape de 18 mois comporterait la constitution d'un conseil d'administration appelé à établir un cahier des charges visant à définir les conditions détaillées au sujet du fonctionnement et du développement à long terme de l'IET, y compris son financement. La deuxième étape commencerait en 2009 avec le lancement de deux à trois programmes prioritaires. Une telle approche représenterait un certain parallélisme avec la mise en œuvre efficace de la création du Conseil européen de la Recherche du 7<sup>e</sup> programme-cadre européen de recherche.

Finalement, les ministres de la Recherche ont assisté à des présentations concernant le transfert de connaissances entre les organismes de recherche publique et les entreprises ainsi que la gestion de la propriété intellectuelle des institutions de recherche publique et des universités. François Biltgen a salué cette initiative importante visant à faciliter le partenariat public privé (PPP) en matière de R&D et de transfert de connaissances et de technologie. Il a cependant souhaité un éclaircis-

sement sur le nouvel encadrement des aides d'État à la R&D, qui n'est pas toujours propice au développement de véritables PPP.

### **Initiative Europaforum: Nicolas Schmit participe à une conférence-débat sur l'asile et l'immigration à l'Athénée de Luxembourg**

27 avril 2007

Le 27 avril 2007, 150 élèves de l'Athénée du Luxembourg ont débattu avec le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, en présence de l'ambassadeur de la République de Hongrie, Ferenc Szöcs, et de la direction de l'Athénée sur le thème de l'asile et de l'immigration. La conférence-débat a débuté par la projection, en version luxembourgeoise, d'une coproduction cinématographique commémorant les événements hongrois de 1956.

#### **Le contexte**

Le 23 octobre 1956, la population de Budapest descendait dans la rue pour protester contre le gouvernement stalinien. L'insurrection populaire hongroise réprimée dans le sang a engendré la fuite de 200 000 Hongrois vers les pays de l'Europe occidentale. À l'époque, le Luxembourg a accueilli presque 200 de ces réfugiés.

#### **Le film**

En 2006, pour commémorer le 50<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement hongrois, des élèves de la classe de 2<sup>e</sup> B et 2<sup>e</sup> F de l'Athénée de

Luxembourg ont réalisé, en étroite collaboration avec des élèves hongrois du lycée Eötvös Gymnasium et des élèves viennois du lycée Ella-Lingens-Gymnasium, un film d'une vingtaine de minutes. Le film retrace le contexte historique de l'insurrection hongroise à partir de documents authentiques de l'époque et présente des témoignages de réfugiés installés au Luxembourg. Le film comprend aussi une interview réalisée par les élèves du lycée partenaire de Budapest avec la veuve du général de l'armée hongroise, ministre de la Défense, Pal Maleter, qui a été exécuté en 1958 par le pouvoir soviétique. «Le film a montré aux élèves que la liberté démocratique n'est pas acquise pour tous. La génération antérieure s'est battue pour ces idéaux, et nous aussi, nous devons nous battre pour défendre ces valeurs», a souligné Marianne Dondelinger, professeure à l'Athénée, en guise d'introduction à la projection du film.

#### **La conférence-débat**

Dans son intervention après la projection du film, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a salué le courage des Hongrois en 1956, mais aussi celui des Tchécoslovaques en 1968 et des Polonais en 1956, 1970 et 1980/1981, dont les combats annonçaient la «réunification de la famille européenne». Le ministre a souligné que le courage des Hongrois s'est répété en 1989, puisqu'au cours de l'été de cette année historique, la Hongrie a été le premier pays à faire tomber le rideau de fer, accélérant ainsi la chute du communisme. En 2007, neuf pays de l'ancien bloc soviétique sont membres de l'Union européenne, dont la Hongrie.

Le ministre a enchaîné ensuite sur la politique d'asile et d'immigration de l'Union européenne et du Luxembourg. Il a retracé brièvement la politique des portes ouvertes basée sur la Convention de Genève relative au statut des réfugiés du Luxembourg à l'égard des réfugiés hongrois de 1956, mais aussi à l'égard des réfugiés chiliens en 1973 et des réfugiés venant des pays de l'ex-Yougoslavie au cours des années 1990. C'est seulement en 1996 que le Luxembourg s'est doté, sous le coup de l'urgence, d'une première loi relative au statut des réfugiés, loi modifiée en 2005.

Interrogé sur l'immigration illégale, le ministre a expliqué qu'aucun mur, qu'aucun contrôle ne saurait arrêter les flux de l'immigration illégale ou des réfugiés vers l'Europe. Face à ces deux phénomènes, la solidarité européenne est de mise à travers la formulation d'une politique commune et le partage des charges. Mais des principes déclarés à la pratique, le chemin est difficile dans l'Union européenne, d'autant plus que la solidarité des sociétés européennes n'est plus aussi évidente comme en 1956.

En ce qui concerne l'immigration illégale, il importe pour le ministre Nicolas Schmit de la réduire en luttant contre les réseaux de passeurs et d'employeurs qui profitent des immigrants illégaux. Par ailleurs, il lui paraît difficile de renvoyer dans leurs pays d'origine des personnes qui sont souvent au Luxembourg depuis quatre à sept ans, avec des enfants ayant entamé leur scolarité dans les écoles luxembourgeoises. La régularisation de ces personnes actives sur le marché du travail, mais qui vivent dans l'ombre de notre société et dont il faut les faire sortir,

est un moyen pour réduire l'immigration illégale dans une Europe qui a besoin d'immigration pour compenser son déficit démographique.

Les pays européens doivent continuer à organiser une immigration légale, dont ils ont besoin, qu'elle vienne des nouveaux États membres, soumis à une période de transition avant de pouvoir bénéficier de l'intégralité de la liberté de circulation au sein de l'Union européenne, ou de pays tiers. Mais, a ajouté le ministre, «il faut savoir que les nouveaux arrivants ont besoin de logements, qu'ils viennent avec leurs familles et que leurs enfants doivent être intégrés dans nos systèmes scolaires. Il faut donc se préparer pour accueillir ces nouveaux flux».

(Source: Europaforum.lu)

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET RELATIONS INTERNATIONALES

### Jean Asselborn au 3<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort: «Un crime ne peut être sanctionné par un autre crime»

3 février 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé au 3<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort le 3 février 2007 à Paris.

Les principaux objectifs des débats du Congrès étaient d'accroître la pression de la communauté internationale sur les pays qui appliquent toujours la peine de mort et de consolider les perspectives d'abolition dans les pays qui ont renoncé à exécuter.



Le Vice-Premier ministre Jean Asselborn en conversation avec Robert Badinter, président du Conseil constitutionnel et sénateur français, et Bianca Jagger, ambassadrice de bonne volonté du Conseil de l'Europe

Jean Asselborn s'est prononcé clairement contre la peine de mort devant l'audience du Congrès: «La peine de mort constitue une violation des droits de l'Homme et un traitement cruel, inhumain et dégradant, dont le caractère dissuasif n'a jamais pu être démontré. La justice dans nos démocraties ne peut être la vengeance; un crime ne peut être sanctionné par un autre crime.» (📄 page 195 pour discours complet)

Dans ce contexte, le ministre luxembourgeois a cité Robert Badinter, qui disait qu'une «justice qui tue n'est jamais juste», car avec la peine de mort, «le crime change de camp».

Les congressistes ont plus particulièrement porté leur attention sur les perspectives d'abolition en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ainsi que sur les conditions qui permettraient de peser sur les Jeux olympiques de Pékin pour faire reculer la peine de mort en Chine.

Stratégies diplomatiques, prise en compte de l'abolition dans les réformes pénales, création de coalitions régionales dans les grandes zones où se concentrent les exécutions, tels ont été les axes autour desquels se sont organisés les débats.

## Jean-Louis Schiltz aux Nations unies à New York: le Luxembourg élu à la Commission de consolidation de la paix

6 février 2007

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, s'est rendu au siège des Nations unies à New York la semaine du 6 février 2007. Il a pris la parole (📄 page 196 pour discours) devant l'Assemblée générale des Nations unies à l'occasion d'un débat sur les progrès accomplis dans le cadre des travaux de la Commission de consolidation de la paix. Ce même

jour, le Luxembourg a été élu par le Conseil économique et social comme membre de la Commission de consolidation de la paix.

En marge de la réunion, le ministre a rencontré Jean-Marie Guéhenno, secrétaire général adjoint pour les opérations de maintien de la paix, ainsi que Carolyn McAskie, sous-secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix.

Le ministre a également assisté à la présentation du film *Retour à Gorée* dans l'enceinte des Nations unies, en présence du réalisateur Pierre-Yves Borgeaud et du coproducteur luxembourgeois Nicolas Steil.



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies à New York

## Regard

sur les activités  
gouvernementales



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en conversation avec son homologue belge, Guy Verhofstadt, lors de la réunion «Gaichel VI» à Bruxelles

### Réunion ministérielle belgo-luxembourgeoise «Gaichel VI»

8 février 2007

Le 8 février 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à la réunion ministérielle «Gaichel VI» à Bruxelles. Il s'agissait d'une réunion ministérielle entre les gouvernements luxembourgeois et belge, nommée d'après le lieu de la première réunion des deux gouvernements au Luxembourg en 2004.

La réunion avait surtout pour objet la préparation du Conseil européen des 8 et 9 mars 2007, à l'ordre du jour duquel figuraient notamment la stratégie de Lisbonne, le «paquet énergie» proposé par la Commission européenne et le programme d'action de la communica-

tion en matière de simplification de la réglementation européenne, *better regulation*.

Les gouvernements belge et luxembourgeois ont également abordé la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement qui se déroulera les 24 et 25 mars 2007 à Berlin, à l'issue de laquelle une déclaration solennelle sera signée.

D'une façon plus générale, les deux gouvernements ont eu un échange de vues sur les sujets d'actualité européenne, tels que le traité constitutionnel européen et l'avenir de l'Union européenne.

Finalement, la réunion ministérielle belgo-luxembourgeoise a procédé à un état des lieux des dossiers bilatéraux.

### Luc Frieden à la conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole ferroviaire à la Convention du Cap

12 février 2007

Le ministre Luc Frieden a prononcé le 12 février 2007 le discours inaugural (📄 page 198) devant la conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole ferroviaire à la Convention du Cap du 16 novembre 2001. L'auditoire était composé de 240 représentants provenant de quelque 50 États et de 11 organisations internationales siégeant du 12 au 23 février 2007 au Nouvel Hémicycle à Luxembourg-Kirchberg.

### Discours inaugural de Luc Frieden

Le gouvernement luxembourgeois a convoqué cette conférence diplomatique de concert avec deux organisations internationales compétentes en la matière, Unidroit (Institut international pour l'unification du droit privé) et OTIF (Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires).

Du côté luxembourgeois, l'organisation et la préparation de cet important événement ont été accomplies grâce à la constitution d'un comité interministériel spécifique. La délégation luxembourgeoise, composée de représentants de plusieurs ministères et administrations, était présidée par Georges Santer, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.



Le ministre Luc Frieden lors de son discours à la conférence diplomatique

### La Convention du Cap et le Protocole

La Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles vise à faciliter le financement de matériel d'équipement mobile en prévoyant des règles internationales sur de tels biens. Dès 2001, les États parties à la Convention ont adopté un protocole relatif aux questions spécifiques portant sur des matériels d'équipement aéronautiques.

Le Protocole ferroviaire doit apporter un nouveau champ d'application à la Convention du Cap, contribuant à la dynamisation du secteur ferroviaire et, partant, au développement économique durable.

L'adoption d'un tel accord international est d'une grande importance tant pour les établissements financiers que pour le secteur des transports ferroviaires, en ouvrant de nouvelles perspectives de financement pour ce dernier secteur.

Dans le cadre de son action en faveur des pays en développement, le gouvernement luxembourgeois avait organisé en novembre 2006 un colloque à Lomé (Togo) destiné à sensibiliser les États africains et les investisseurs quant au potentiel de développement économique engendré par l'adoption du Protocole ferroviaire.

### Jean Asselborn à la 4<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme à Genève

12 mars 2007

Le 12 mars 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la 4<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme à Genève. Dans son discours (page 202) devant le Conseil, Jean Asselborn a insisté sur l'importance du maintien de l'indépendance du Bureau du haut-commissaire aux droits de l'homme, «élément clé et garant pour un travail efficace».

Le ministre luxembourgeois s'est dit préoccupé de la situation des droits humains au Soudan et a dénoncé avec véhémence «la situation humanitaire absolument dramatique au Darfour, marquée par le déplacement de millions de personnes, une insécurité persistante, des attaques inqualifiables contre les acteurs humanitaires, des actes de violence barbares dont ne cessent d'être victimes surtout les enfants et les femmes».

Il a dénoncé aussi la situation des droits humains au Proche-Orient, notamment dans les territoires palestiniens occupés, en prônant que «c'est par le dialogue et la négociation associant les parties directement concernées que passe la recherche d'une solution politique et d'un accord de paix global».

Jean Asselborn a souligné l'engagement du Luxembourg et de l'Union européenne dans la lutte pour l'abolition universelle de la peine de mort, engagement «au cœur des valeurs universelles que nous défendons et qui fondent le concept d'une société humaniste à laquelle nous croyons».

Dans le contexte de l'ouverture par la Cour pénale internationale d'un procès traitant du crime de recrutement forcé d'enfants, Jean Asselborn a mis en évidence «l'importance que revêt pour le gouvernement luxembourgeois la traduction en justice de tous les auteurs de crimes de guerre et de violations massives des droits de l'homme et du droit humanitaire».

Le ministre luxembourgeois a en outre mentionné l'ouverture à la signature, le 30 mars 2007, de la



*Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec le directeur général du BIT, Juan Somavia*

Convention sur les droits des personnes handicapées, qui «marquera une étape décisive pour la reconnaissance internationale et la protection des droits des personnes handicapées». Il a ainsi souligné qu'il appartenait au Conseil des droits de l'homme de «traduire dans des actes l'importance de tous les droits de l'homme, qu'ils soient civils ou politiques, économiques, sociaux ou culturels, y compris le droit au développement».

#### **Entrevue avec le directeur du BIT**

En marge de la 4<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, Jean Asselborn a rencontré Juan Somavia, le directeur général du Bureau international du travail (BIT, secrétariat permanent de l'Organisation internationale du travail). Il s'agit d'une structure unique en son genre au sein du système des Nations unies de par sa structure tripartite permettant aux employeurs et travailleurs de participer aux

travaux de ses organes directeurs sur un pied d'égalité avec les gouvernements.

Jean Asselborn a confirmé à Juan Somavia que le Luxembourg continuerait à accorder une importance particulière aux activités du BIT, notamment à ses projets relatifs au travail décent, à l'insertion et à la formation professionnelle dans les dix pays cibles de la coopération au développement du Grand-Duché.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a enfin eu des entrevues avec le ministre des Affaires étrangères de la Jordanie, Abdelelah Al-Khatib, et avec le ministre des Affaires étrangères de la Serbie, Vuk Draskovic. Les pourparlers ont porté sur les situations propres aux deux pays ainsi que sur l'actualité internationale.

## **AGRICULTURE / SERVICES VÉTÉRINAIRES**

### **La secrétaire d'État à l'Agriculture, Octavie Modert, présente le projet de loi relatif aux chiens**

18 janvier 2007

Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, a précisé au cours d'une conférence de presse tenue le 18 janvier 2007 les raisons d'être du projet de loi relatif aux chiens.

Au niveau des principales modifications qu'elle se propose d'y apporter, on peut citer l'obligation de tenir un chien en laisse à l'intérieur des agglomérations ainsi que dans certains lieux, tels que les pistes cyclables, les transports publics, les parties communes d'immeubles collectifs, etc.

L'initiative est laissée aux communes de prévoir des exceptions dans certaines zones ou certains endroits à l'intérieur des agglomérations. Il est évident que, tout comme cela était le cas avant ce projet de loi, les propriétés privées ne sont pas concernées par le projet de loi en question. En dehors des agglomérations, les chiens n'ont pas besoin d'être tenus en laisse, alors que les communes auront la possibilité d'y prévoir des zones où les chiens doivent être tenus en laisse.

La sanction relative à l'obligation de tenue en laisse sera allégée, mais pour des cas graves ou répétés, la



La secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert, lors de la conférence de presse

possibilité de prononcer des peines plus lourdes sera maintenue. Par ailleurs, les procédures de déclaration des chiens à la commune de résidence seront allégées.

Il est prévu de réduire le nombre des races et croisements de chiens susceptibles d'être dangereux. Ils seront soumis aux mêmes dispositions restrictives et traitement que les chiens individuels qui ont été définis comme dangereux par les autorités compétentes sur base de leur comportement agressif.

L'identification électronique des chiens sera maintenue; elle est d'ailleurs basée sur une obligation réglementaire communautaire.

Avant la présentation du projet de loi relatif aux chiens, la secrétaire d'État a eu des entrevues avec l'a.s.b.l. «Menschen mit Muppen» le 10 janvier et la Ligue nationale pour la protection des animaux le 16 janvier.

## CLASSES MOYENNES

### Fernand Boden lance le programme «Luxembourg, pôle de commerce de la Grande Région»

5 février 2007

Le 5 février 2007, Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, et Erny Lamborelle, président de la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC), ont signé la convention de coopération en vue de la réalisation du programme d'action intitulé «Luxembourg, pôle de commerce de la Grande Région».

Dans son avis du 28 avril 2006, le Comité de coordination tripartite avait retenu que le gouvernement soutiendrait des activités de promotion du commerce luxembourgeois au Luxembourg et dans la Grande Région.

Un crédit de 2,5 millions d'euros a été prévu à cet effet dans le budget de l'État pour l'exercice 2007. Des fonds privés d'au moins 830 000 euros contribueront à la couverture des dépenses prévues dans le budget du programme.

Fernand Boden a souligné que le programme visait à fidéliser les clients existants et à en attirer de nouveaux. Il a aussi rappelé que la convention de coopération était destinée à promouvoir le commerce dans l'entière du pays – dans la capitale tout comme dans le reste du Grand-Duché.

En tant que responsable du projet, la CLC a mis en place une équipe de quatre personnes chargée de la conception des projets, de l'organisation de leur mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation. L'équipe travaillera en étroite collaboration avec un comité de pilotage consultatif et des comités d'experts. Les décisions stratégiques seront prises par un comité directeur regroupant les responsables de la CLC, de la Fédération des artisans et de l'Horesca.

La première mission du *project team* consistera à étudier le profil et les attentes du consommateur, à dresser un état des lieux et à mener une analyse sur les forces et faiblesses du commerce luxembourgeois, les risques et les opportunités. Les projets et sous-projets se dégageront de la synthèse de ces études et analyses préalables.

L'évènement marquant le début du programme sera le *shopping award*. Le grand public aura la possibilité de décerner un prix aux commerces les plus appréciés.



Le ministre Fernand Boden et le président de la CLC, Emy Lamborelle, lors du lancement du programme «Luxembourg, pôle de commerce de la Grande Région»

### Simplification administrative: Fernand Boden présente le rapport *Entfesselungsplang fir Betriber*

12 avril 2007

En date du 12 avril 2007, Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, a présenté le rapport *Entfesselungsplang fir Betriber*, soumis au Conseil de gouvernement du 16 mars 2007 et du 23 mars 2007. Le rapport fait suite à l'accord de coalition de 2004.

Fernand Boden a déclaré que le rapport était également en accord avec les efforts de la Commission européenne visant à aboutir à une réduction des charges administratives pesant sur les entreprises, notamment l'initiative «Mieux légiférer», un des points à l'ordre du jour du Conseil européen des 8 et 9 mars 2007.

Le rapport *Entfesselungsplang fir Betriber* a été rédigé par le ministre des Classes moyennes sur base d'apports fournis par d'autres départements et de recommandations formulées par les représentants des entreprises participant aux différents groupes de travail ainsi qu'aux réunions plénières du Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises, créé en décembre 2004 comme structure primaire du processus de simplification administrative.

Le rapport est divisé en 5 parties:

- mandat, contextes, définitions, méthodologie, objectifs;
- simplification administrative en faveur des entreprises au Luxembourg;
- plan d'action;
- tableau synoptique du programme d'action;
- annexes.

Fernand Boden s'est dit convaincu que les mesures préalables relevées dans la deuxième partie, tout comme les principes généraux et les instruments qui y sont repris, étaient «essentiels pour une simplification considérable et durable».

Les troisième et quatrième parties du rapport sont consacrées au plan d'action, qui comporte les quatre axes suivants:

- organisation de la simplification administrative;
- préalables en matière de simplification administrative;
- principes soutenant la simplification administrative;
- autres instruments et actions de simplification administrative.

Les différentes actions sont répertoriées d'après leur état d'avancement: actions réalisées, en cours de réalisation et à réaliser. Ainsi, des 76 actions répertoriées dans le plan d'action, 34 ont été réalisées, 13 sont en cours de réalisation et 29 actions restent à réaliser.

En matière d'organisation, le Conseil de gouvernement du 23 mars 2007 a donné son accord à la mise en place des groupes de travail qui devront soumettre des propositions concrètes pour résoudre les problèmes diagnostiqués par les représentants des entreprises et des administrations/ministères. Le Conseil de gouvernement a en outre retenu la nécessité d'imposer aux groupes de travail des délais contraignants pour la réalisation de ces travaux.

En ce qui concerne les préalables nécessaires à la simplification, Fernand Boden a souligné l'importance de la mise en place d'un iden-

tifiant unique pour les personnes physiques et morales. L'identifiant unique permettra aux administrations d'échanger et de transférer des données sur les personnes physiques et morales, tout en respectant la protection des données de ces personnes.

Parmi les instruments développés pour aboutir à la simplification administrative, le ministre a cité, entre autres, la fiche d'évaluation d'impact qui doit être remplie dorénavant pour tout nouveau texte législatif adressé au Conseil de gouvernement. Cette fiche vise à évaluer au préalable l'impact du texte législatif sur les charges administratives des entreprises concernées.

## COMMUNICATIONS

### Jean-Louis Schiltz fait le point sur deux dossiers européens en matière de médias et de télécommunications

13 février 2007

Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a fait le point sur les dossiers «Télévision sans frontières» et *roaming* en date du 13 février 2007.

En ce qui concerne la directive «Télévision sans frontières», qui définit les conditions de la transmission d'émissions télévisées sur le marché unique européen, Jean-Louis Schiltz a souligné que lors des discussions des ministres en charge des médias à Berlin le 12 février 2007, les 27 avaient

dégagé un consensus sur le principe du pays d'origine, selon lequel les services des médias audiovisuels devaient souscrire uniquement aux dispositions légales en vigueur dans leur pays d'établissement. En 2005, treize États membres s'étaient encore prononcés contre ce principe, a rappelé le ministre.

Jean-Louis Schiltz a qualifié cette dernière évolution comme positive pour l'économie et le secteur des médias luxembourgeois. Le principe du pays d'origine affecte un certain nombre d'entreprises opérant depuis le Luxembourg, actives dans le secteur de l'audiovisuel, et l'accord obtenu «va déterminer la direction de marche du secteur pendant les dix à quinze ans à venir», a indiqué le ministre.

Toujours dans le cadre du dossier «Télévision sans frontières», Jean-Louis Schiltz a annoncé que le Luxembourg avait accepté l'offre de Marie-Dominique Simonet, ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures wallonne, concernant une coopération bilatérale entre la région wallonne et le Grand-Duché.

En ce qui concerne la réglementation sur le *roaming*, qui vise, selon Jean-Louis Schiltz, à «protéger les consommateurs, à aboutir à la transparence tarifaire et à stimuler la concurrence», le ministre a signalé qu'il venait de faire une proposition dans le cadre du groupe de travail sur le dossier à Bruxelles: les effets du règlement devant faire le sujet d'une révision dans les 18 mois après son adoption, Jean-Louis Schiltz a proposé d'y inclure une analyse de l'évolution des prix nationaux de la téléphonie mobile.

En effet, le ministre avait déjà indiqué par le passé que les prix nationaux risquaient d'augmenter si les opérateurs étaient tenus de baisser leurs tarifs *roaming*. Afin d'évaluer la matérialisation de ce risque, une analyse de l'évolution des prix nationaux s'impose, selon Jean-Louis Schiltz. En outre, les effets du règlement sur les petits opérateurs devraient également être examinés.

### Jean-Louis Schiltz présente le nouvel accord-cadre «câble» qui fera du Luxembourg le premier pays à passer au tout numérique en 2008

27 février 2007

Le 27 février 2007, le ministre des Communications Jean-Louis Schiltz a présenté le nouvel accord-cadre «câble». Cet accord jette les bases pour le passage au tout numérique au Luxembourg pour le 31 janvier 2008. Le Luxembourg sera ainsi le premier pays en Europe à passer au tout numérique.

Jean-Louis Schiltz a précisé que le passage au numérique se faisait à l'initiative de la Commission européenne, qui exige ce développement pour l'entièreté du territoire européen pour 2012.

Le public luxembourgeois aura accès à environ 80 chaînes à l'ère du numérique. Grâce aux contrats signés avec les câblo-opérateurs, plus de 80% des foyers luxembourgeois câblés sont désormais couverts.

Les avantages pour le consommateur seront multiples. La qualité

d'image et de son sera comparable à la qualité DVD. L'offre de chaînes s'accroîtra considérablement. En outre, l'installation sera plus facile qu'avec l'analogique et les chaînes s'ajouteront automatiquement.

Le coût total TV pour le consommateur restera, malgré une augmentation d'environ 3,5 euros par mois répercutée sans marge par les câblo-opérateurs, nettement en dessous du coût à l'étranger. Le ministre des Communications a souligné que le passage au numérique ne peut pas se faire gratuitement, mais que les prix resteront abordables.

Jean-Louis Schiltz a ajouté qu'outre les avantages sur le plan qualitatif et quantitatif, l'accord permettait également de régler à large échelle la question de la rémunération des ayants droit au Luxembourg.

Ont signé l'accord la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, l'Association luxembourgeoise de gestion des œuvres

audiovisuelles, la CLT-UFA représentant les 75 chaînes qui font l'objet de l'accord ainsi que plusieurs câblo-distributeurs. Le contrat est ouvert à la signature pour d'autres câblo-opérateurs.

## **COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT / ACTION HUMANITAIRE**

### **Conférence internationale sur le soutien au Liban: Jean-Claude Juncker promet une aide de 600 000 euros au gouvernement libanais**

25 janvier 2007

En date du 25 janvier 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à Paris pour participer à la Conférence internationale sur le soutien au Liban.

La conférence dite Paris III, présidée par le président de la République française, Jacques Chirac, a pour but d'organiser l'aide internationale à long terme, afin d'aider le gouvernement du Liban à faire face aux défis de la reconstruction, suite au conflit de juillet 2006. La conférence s'articule autour de trois volets: un volet politique, un volet sur les besoins sectoriels, économiques et sociaux du Liban, et un volet macro-économique et financier.

Dans son intervention, le Premier ministre a tenu à exprimer sa solidarité et celle de son gouvernement au peuple libanais, «prisonnier d'un long cortège de drames et de tragédies». Ce témoignage se ferait d'après Jean-Claude Juncker avec d'autant plus d'enthousiasme que le gouvernement légitime a élaboré un programme de réformes «solide, cohérent, ambitieux et porteur d'avenir». Ce jugement serait partagé par l'ensemble des 13 pays membres de l'Eurogroupe, dont Jean-Claude Juncker assure la présidence.

Le Premier ministre a ajouté que le Luxembourg ajoutera à son aide initiale de 900 000 euros en 2006 une seconde contribution de 600 000 euros. Jean-Claude Juncker a également rappelé la contribution luxembourgeoise en matière de déminage dans le cadre de la Force intérimaire des Nations unies au Liba.

Jean-Claude Juncker a conclu en exprimant l'espoir qu'un consensus autour d'une solidarité nationale s'établira au Liban, seul garant sur la voie de la prospérité.



Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, lors de la présentation de l'accord-cadre «câble»

## Jean-Louis Schiltz présente la déclaration sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire à la Chambre des députés

24 avril 2007

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a présenté la déclaration sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire du Luxembourg à la Chambre des députés le 24 avril 2007.

 déclaration page 223)



Le ministre Jean-Louis Schiltz à la Chambre des députés lors de la déclaration annuelle

## CULTURE ET LANGUES

### Octavie Modert aux États-Unis pour promouvoir et présenter les projets phares de l'année culturelle au Luxembourg

28-30 mars 2007

Dans le cadre de la promotion de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, s'est rendue du 28 au 30 mars aux États-Unis pour promouvoir et présenter les projets phares de l'année culturelle au Luxembourg ainsi que des projets aux États-Unis, dont certains en collaboration avec la communauté luxembourgeoise aux États-Unis.

Accompagnée de Guy Dockendorf, président de l'a.s.b.l. Luxembourg 2007, de Robert Garcia, coordinateur général de Luxembourg 2007, et d'Anne Kaiffer, attachée de presse auprès de Luxembourg 2007, Octavie Modert a présenté un programme riche et varié à un public de journalistes et de représentants de la société civile américaine.

L'intérêt manifesté à l'égard des activités de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 était grand, les nombreux journalistes et experts présents étaient impressionnés par le concept novateur et généreux mis en place par un des plus petits États d'Europe, dont le rayonnement culturel est désormais confirmé et

reconnu à un niveau international. Il l'est de telle sorte que la destination du Luxembourg et, en 2007, de ses régions avoisinantes, a été qualifiée d'incontournable pour les amateurs et initiés du tourisme culturel.

L'intérêt suscité montre que le Luxembourg peut dorénavant se targuer d'avoir su se positionner sur l'échiquier culturel international et d'être considéré par les experts pour ses activités, ses infrastructures et son rôle culturels, à condition bien sûr de ne pas relâcher les efforts. L'attractivité culturelle du Luxembourg peut ainsi clairement compléter ses atouts en matière économique, financière et touristique.

Les conférences de presse, dont deux se sont déroulées selon les habitudes locales sous forme de petit-déjeuner, ont eu lieu:

- au Luxembourg House, Beekman Place, à New York;
- au Chicago Cultural Center de Chicago;
- à Belgium, Wisconsin, ensemble avec la Luxembourg American Cultural Society.

Parmi les projets en relation avec l'émigration de Luxembourgeois aux États-Unis, certains sont réalisés en partie en collaboration avec les communautés luxembourgeoises aux États-Unis, d'autres ont trait aux facettes multiformes que l'on peut attribuer à l'émigration, qu'elle soit temporaire ou définitive, d'autres encore mettent en lumière la vie ou l'œuvre d'émigrés luxembourgeois. Citons notamment:

- l'exposition sur l'immigration luxembourgeoise aux États-Unis, qui



La secrétaire d'État, Octavie Modert, accompagnée par le président de Luxembourg 2007, Guy Dockendorf et des collaborateurs américains

aura lieu à Ellis Island, New York, du 30 juin au 30 septembre 2007;

- la production d'un film documentaire sur l'immigration luxembourgeoise commandité par l'a.s.b.l. Luxembourg 2007 et confiée à Christophe Wagner et Willy Perelstejn;
- la production d'un film documentaire sur l'exil de la Grande-Duchesse Charlotte aux États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale, film intitulé *Léif Lëtzebuerger*, une collaboration du CNA avec la BBC;
- l'exposition Bloom consacrée à des œuvres très peu connues d'Edward Steichen au Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, en collaboration avec le Kodak Eastman Archive de Rochester (New York), le Musée national d'histoire et d'art, la Photothèque de la Ville de Luxembourg, la Galerie Am Tunnel de la BCEE et le Centre national de l'audiovisuel (commissaires: Christian Mosar, Françoise Poos), du 13 juillet au 3 septembre;

- le projet de centre culturel américano-luxembourgeois à Belgium, New Luxembourg, dont l'ouverture est planifiée au printemps 2008.

## DÉFENSE

### Participation de Jean Asselborn à la réunion ministérielle de l'OTAN

26 janvier 2007

Les chefs de la diplomatie de l'OTAN se sont réunis le 26 janvier 2007 au siège de l'Alliance atlantique à Bruxelles. Le Luxembourg était représenté par son Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

À l'ordre du jour figuraient des discussions sur les aspects politiques des opérations de l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo.

En ce qui concerne l'Afghanistan, le sommet de l'OTAN, qui s'est tenu à Riga au mois de novembre 2006, avait été l'occasion de renforcer l'engagement de l'OTAN vis-à-vis de cette opération, qui demeure la



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec son homologue italien, Massimo D'Alema

première priorité de l'Alliance. La réunion ministérielle a été l'occasion de concrétiser cet engagement. Les ministres des Affaires étrangères ont affirmé leur unité autour de la devise qu'il ne pouvait y avoir de développement sans sécurité ni de sécurité sans développement. Ils ont souligné la nécessité d'une stratégie internationale concertée, qui respecte pleinement le principe de l'approbation par les Afghans et dans laquelle, selon une «approche globale», d'autres organisations internationales joueraient le rôle qui leur revient.

Dans cet esprit, la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord a été suivie d'une réunion sur l'Afghanistan à laquelle ont participé les ministres des Affaires étrangères des pays contributeurs à la Force internationale d'assistance à la sécurité, des représentants de l'ONU, de l'Union européenne et de la Banque mondiale, ainsi que les ministres des Affaires étrangères du Japon et de la République de Corée, deux grands pays donateurs.

S'agissant du Kosovo, les ministres ont convenu que l'Alliance devra jouer un rôle clé dans la mise en application d'un accord sur le statut futur du Kosovo, en particulier dans le domaine de la sécurité. La coopération avec l'Union européenne, tout comme l'unité des Alliés dans leur soutien au processus Ahtisaari, seront vitales.

## Jean Asselborn à Oslo pour une réunion informelle de l'OTAN

26-27 avril 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN les 26 et 27 avril 2007 à Oslo.

Les ministres ont notamment passé en revue les aspects politiques des opérations de l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo.

Concernant l'Afghanistan, ils ont souligné la nécessité d'une «approche globale» afin de coordonner au mieux l'action des différentes organisations internationales présentes en Afghanistan ainsi que l'importance de la formation des forces de sécurité afghanes.

Pour ce qui est du Kosovo, dont le statut est actuellement en cours de discussion, les ministres ont insisté sur la nécessité de mener à bien les

travaux au sein du Conseil de sécurité par l'adoption d'une résolution claire sur base des propositions de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies, Martti Ahtisaari, indiquant que la KFOR resterait en place aussi longtemps que la situation sécuritaire l'exigeait.

Les ministres ont par ailleurs eu l'occasion de discuter entre eux, mais également avec le ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov, de la question de la défense antimissile. La nécessité d'un engagement continu entre les différentes parties concernées a été soulignée par une majorité de ministres, dont Jean Asselborn. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a par ailleurs souligné que la défense antimissile n'était pas le seul moyen pour faire face à une menace en évolution, insistant notamment sur la grande importance attachée aux régimes de non-prolifération.

Les ministres de l'OTAN ont vivement regretté l'annonce faite par le président russe Vladimir Poutine



Jean Asselborn en compagnie du secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer

d'exercer un moratoire dans la mise en œuvre du traité amendé sur les forces conventionnelles en Europe, traité clé en matière de maîtrise des armements sur le continent européen.

## ÉCONOMIE

### Le ministre de l'Économie présente une étude sur le réaménagement du site WSA en zone logistique

23 janvier 2007

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté le 23 janvier 2007 les conclusions d'une étude sur la réaffectation du site WSA-Dudelange/Bettembourg comme zone entièrement dédiée à des activités logistiques.

La logistique est un des secteurs que le gouvernement désire développer dans le cadre de sa politique de développement et de diversification économiques. En effet, «si certains produits ne sont plus fabriqués en Europe, ils devront toujours être commandés, acheminés, emballés, distribués et livrés ici», a rappelé Jeannot Krecké, pour qui «le Luxembourg est idéalement situé pour jouer le rôle d'une plate-forme logistique intercontinentale en Europe».

De plus, la logistique présente l'avantage d'être une activité créatrice d'emplois hautement qualifiés tout autant que d'emplois pour une main-d'œuvre moins qualifiée. C'est dans cette logique que le



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a souligné que la situation du Luxembourg était idéale pour servir de «plate-forme logistique intercontinentale en Europe»

gouvernement a décidé de réaménager le site WSA en zone destinée aux activités logistiques.

Afin de réaliser ce projet de manière cohérente, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a commandité une étude d'aménagement (*masterplan*) et de gestion du site au cabinet spécialisé Dornier-Consulting. Cette étude souligne les avantages du site avec son accès direct au réseau autoroutier, la proximité du centre de tri ferroviaire et du terminal pour conteneurs ainsi que du 5<sup>e</sup> aéroport européen en termes de fret.

Le réaménagement du site devrait se faire en quatre étapes afin de permettre aux activités logistiques de démarrer provisoirement dans les hangars existants pendant l'aménagement des infrastructures définitives.

Jeannot Krecké a par ailleurs souligné que l'étude déconseillait

l'implantation d'entreprises dont l'activité se limite à la gestion de flottes de poids-lourds: «La logistique n'est pas simplement le transport par camions, et ce n'est certainement pas ce que nous souhaitons installer sur le site de la WSA! En effet, l'étude nous a confortés dans le choix d'y implanter des activités logistiques à forte valeur ajoutée.»

Effectivement, les activités logistiques que l'étude préconise d'implanter sur le site sont des activités à forte valeur ajoutée comme le conditionnement, la préparation et l'expédition de commandes, l'organisation des flux de production et de distribution, la facturation ou encore la logistique inversée avec la gestion des invendus et la récupération.

Le ministre s'est montré confiant que la qualité du site et des infrastructures intéressera rapidement des entreprises du secteur et

permettra de renforcer la crédibilité et le succès du Luxembourg comme pôle logistique en Europe.

### Présentation du bilan de la politique d'innovation et de diversification économiques en 2006

19 mars 2007

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté le 19 mars 2007 le bilan de la politique d'innovation et de diversification économiques en 2006.

Jeannot Krecké a tout d'abord rappelé que la politique de développement économique et d'innovation n'était pas une fin en soi, mais qu'il s'agissait d'assurer une croissance annuelle du PIB de 4% et de l'emploi de 2%, afin de maintenir le niveau et la qualité de vie au Luxembourg.

Le ministre a ensuite expliqué que sa politique de développement économique visait à stimuler les investissements et les activités de recherche et développement (R&D) au Luxembourg, en s'appuyant sur divers instruments, tels que des structures d'accueil pour les entreprises – zones d'activités économiques ou incubateurs pour start-up innovantes –, des mesures d'accompagnement financier et des activités de prospection économique.

Le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a ainsi pu soutenir 27 projets d'investissement, 23 projets de R&D et cinq projets de protection de l'environnement, permettant de créer près de 400 emplois.

La politique menée par le ministre vise également le maintien d'emplois dans le secteur industriel, où bon nombre d'entreprises sont tentées par une production dans des pays à faibles coûts salariaux. «Nous nous battons pour chaque emploi manufacturier», a-t-il déclaré.

### Jeannot Krecké à la Foire de Hanovre pour la Journée luxembourgeoise

17 avril 2007

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est rendu à la 60<sup>e</sup> édition de la Foire de Hanovre le 17 avril 2007 pour la Journée luxembourgeoise. Sept entreprises étaient présentes sur le stand du Grand-Duché de

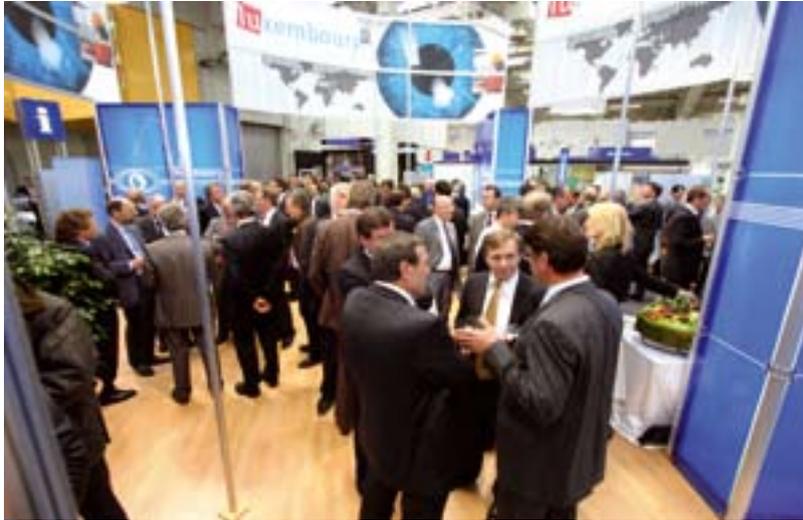
Luxembourg et trois entreprises luxembourgeoises avaient leur propre stand à cette foire technologique internationale.

Lors de la réception sur le stand du Grand-Duché, le ministre s'est adressé aux «amis du Luxembourg». Il s'est félicité que la foire soit placée sous le signe du changement climatique et a souligné que le combat du réchauffement climatique était «non seulement une nécessité, mais bien une opportunité à saisir».

Jeannot Krecké a ainsi rappelé que les efforts faits par l'industrie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre étaient importants, même si beaucoup d'efforts restaient à faire dans le domaine des transports et des bâtiments. Le développement de l'efficacité énergétique dans la production industrielle devient



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en compagnie de son homologue allemand Michael Glos lors de la Foire de Hanovre



*Le stand du Grand-Duché de Luxembourg à la Foire de Hanovre*

aujourd'hui un réel facteur de compétitivité. Jeannot Krecké compte développer le secteur des écotecnologies au Luxembourg.

Pour les entreprises luxembourgeoises, il est essentiel d'être présent à Hanovre pour rencontrer non seulement les clients allemands, mais les clients du monde entier. C'est ainsi que le ministre a également pu s'adresser aux clients d'Arcelor Mittal lors d'une réception donnée par le premier groupe sidérurgique mondial. Le ministre s'est montré satisfait de la collaboration du gouvernement avec la direction d'Arcelor Mittal près d'un an après la fusion et a assuré que le Luxembourg était fier de cette entreprise.

Jeannot Krecké a rencontré le ministre de l'Économie allemand, Michael Glos, sur un stand, où ils ont pu échanger des informations sur les énergies renouvelables. Il a ensuite rendu visite à plusieurs stands d'entreprises luxembourgeoises ainsi qu'à celui de Gazprom.

La dernière étape de la journée a été la foire b2fair. Cette foire, organisée pour la troisième année consécutive par les Euro Info Centres et notamment par celui de Luxembourg, permet aux PME de se rencontrer sans avoir de stand à la foire. Le fait que la Commission européenne ne subventionne plus cet événement n'a pas découragé les participants et le succès a été de nouveau au rendez-vous.

## ÉDUCATION NATIONALE

**Claude Wiseler et  
Mady Delvaux-Stehres  
présentent les projets  
d'implantation des nouvelles  
infrastructures scolaires  
dans le périmètre Nordstad**

16 janvier 2007

Le 16 janvier 2007, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, ont présenté les projets d'implantation des nouvelles infrastructures scolaires dans le périmètre Nordstad.

Claude Wiseler a d'emblée fait savoir que l'État venait de signer des compromis de vente portant sur l'acquisition de terrains d'une superficie totale de 10 hectares dans les communes de Diekirch et de Bettendorf.

Le ministre des Travaux publics a annoncé ensuite que le Conseil de gouvernement avait décidé d'implanter les nouvelles infrastructures du Lycée technique agricole à cet endroit en date du 12 janvier 2007. Situé à proximité du Lycée classique de Diekirch et du Lycée technique hôtelier Alexis Heck ainsi que des infrastructures sportives existantes, ce terrain a encore l'avantage, selon Claude Wiseler, d'être entouré d'un écrin de verdure



Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, lors de la conférence de presse

qui pourra servir à l'exploitation agricole pour les besoins éducatifs du futur lycée.

Dès que le nouveau lycée agricole fonctionnera à Bettendorf/Diekirch, les anciennes infrastructures du Lycée technique agricole à Ettelbruck pourront être transformées «de manière plus simple, plus rationnelle et plus rapide», a ajouté le ministre Wiseler.

Étant donné que la population du Lycée technique d'Ettelbruck dépasse les capacités d'absorption des infrastructures existantes, une extension provisoire est prévue entre le Lycée classique de Diekirch et le Lycée technique hôtelier Alexis Heck. Une annexe du Lycée technique d'Ettelbruck, hébergeant les classes du régime préparatoire, se trouve d'ailleurs déjà sur ce site.

La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a souligné le grand besoin en infrastructures

scolaires dans la région de la Nordstad. Lors de la rentrée 2007, il faudra en effet compter avec au moins 400 nouveaux élèves dans les classes de 7<sup>e</sup> de l'enseignement postprimaire.

En aménageant l'extension provisoire à côté de l'annexe existante, il s'agissait, pour le ministre des Travaux publics, d'éviter un morcèlement additionnel du Lycée technique d'Ettelbruck. En outre, les élèves pourront y profiter des infrastructures sportives existantes (piscine et hall omnisport). La nouvelle extension comprendra 28 nouvelles salles de classe, dont huit salles spéciales.

À partir de septembre 2007, cette extension, ainsi que l'annexe existante, fonctionneront toutefois en tant qu'infrastructure autonome et formeront les localités provisoires du nouveau Nordstad-Lycée, dont l'emplacement définitif n'est pas encore décidé.

Aux dires des ministres Delvaux et Wiseler, l'emplacement définitif de ce nouveau lycée se situera à Ettelbruck. Une étude de faisabilité devra établir la possibilité de réaménager les anciennes infrastructures du Lycée technique agricole à Ettelbruck afin d'accueillir le nouveau lycée.

Claude Wiseler a conclu en disant que des investissements importants étaient faits au niveau des infrastructures scolaires dans la région nord du pays et a brièvement rappelé les travaux en cours à Clervaux, Wiltz, Redange et Mersch.

### Présentation des deux nouveaux manuels pour l'enseignement de la langue luxembourgeoise: *Lies a fléi, tome 1 et 2*

18 janvier 2007

Après la réforme du plan d'études en 1989, de nouveaux manuels ont été élaborés pour toutes les branches de l'école primaire, sauf pour l'enseignement de la langue luxembourgeoise. Pourtant, le manuel élaboré dans les années 1960 ne répond plus aux exigences actuelles:

- Il ne tient pas compte de l'essor de la littérature pour jeunes des dernières années.
- La mise en page n'a plus d'attrait pour les jeunes.
- L'orthographe du manuel ne correspond plus à la nouvelle réglementation.

En 2001, le ministère de l'Éducation nationale a instauré un groupe de travail chargé de choisir des textes pour une anthologie

## Regard

sur les activités  
gouvernementales



La ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, lors de la présentation des manuels *Lies a fléi*

luxembourgeoise destinée aux élèves de l'enseignement primaire. Ce groupe de travail était composé de représentants des auteurs du Lëtzebuenger Schrëftsteller Verband (LSV), du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise ainsi que d'enseignants et d'inspecteurs de l'enseignement primaire.

Le groupe de travail a procédé de façon éclectique. Ont été retenus toutes sortes de textes anciens et contemporains: histoires, poèmes, extraits de livres, pièces de théâtre, biographies, lettres, recettes et autres. Pour ne pas concurrencer les livres de chant, le groupe de travail n'a pas retenu de chansons. En outre, il a également renoncé à tout texte traduit.

Le groupe de travail a misé sur une excellente qualité littéraire. Il a tenu à ce que les textes choisis répondent aux intérêts et aux compétences de lecture des élèves de 9 à 12 ans. Certains auteurs n'ont pas été retenus, leurs textes visant un public plus âgé ou plus jeune.

Le manuel pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années d'études primaires se compose de 73 textes, celui des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années d'études de 92 textes. L'illustratrice luxembourgeoise Muriel Moritz a illustré les deux manuels; Vanessa Staudt l'a secondée dans la réalisation du tome 2. Des informations biographiques et bibliographiques sur les auteurs complètent les livres intitulés *Lies a fléi 1* et *Lies a fléi 2*.

Les manuels permettent aux élèves d'avoir un aperçu de la culture et de l'histoire luxembourgeoise. Ils les aident à développer leurs compétences de lecture et les invitent à lire en langue luxembourgeoise.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle incite les communes à donner à tous leurs enfants ces deux livres afin que chaque enfant possède à la fin de sa scolarité dans l'enseignement primaire ces deux anthologies qui constituent une publicité formidable pour la littérature luxembourgeoise.

Le ministère tient à remercier vivement tous ceux et toutes celles qui ont mis à sa disposition les droits de reproduction et les invite à se lancer encore dans de nombreuses créations littéraires afin d'enthousiasmer le jeune public.

### Mady Delvaux-Stehres présente le plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues

15 mars 2007

Le 15 mars 2007, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady

Delvaux-Stehres, a présenté le plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues.

Depuis l'automne 2004, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est engagé dans un vaste processus de réflexion sur la situation et les perspectives d'évolution de l'enseignement des langues à l'école luxembourgeoise.

En collaboration avec le Conseil de l'Europe, un profil de la politique linguistique éducative luxembourgeoise a été élaboré et présenté en mars 2006: il identifie les caractéristiques et enjeux majeurs de la situation linguistique actuelle et trace les pistes d'actions permettant de répondre aux défis éducatifs, sociétaux et économiques qui se posent.

Sur la base des constats du profil, une large démarche de concertation a été entamée avec les partenaires de l'école, en premier lieu avec les enseignants. Dans ce contexte, Mady Delvaux-Stehres a rappelé qu'elle a consulté en 2006 près de 1 800 enseignants lors d'une tournée d'information et de discussion dans les lycées.

À la lumière de ces échanges de vues, il s'agissait de concrétiser les nouvelles pistes pour l'amélioration de l'enseignement des langues, de déterminer les priorités et de définir les actions.

Ces travaux de réflexion ont abouti à l'élaboration, par le Centre d'études sur la situation des jeunes en Europe (Cesije), d'un plan d'action contenant des propositions concrètes et cohérentes pour la mise en œuvre d'un changement durable. Celle-ci

se fera progressivement et débutera à la rentrée scolaire 2007/2008, en concertation régulière avec les enseignants.

Le plan d'action définit 66 mesures réparties sur quatre volets liés entre eux:

- le volet communicatif;
- le volet curriculaire;
- le volet des pratiques;
- le volet de réflexion.

### **Le volet communicatif**

Le volet communicatif entend promouvoir l'adhésion des acteurs scolaires aux objectifs à atteindre et aux stratégies à adopter. L'école luxembourgeoise a essentiellement besoin d'un consensus entre tous les partenaires et de l'engagement des enseignants pour garantir l'aboutissement du processus de réajustement.

### **Le volet curriculaire**

Le volet curriculaire a pour objet de préciser les objectifs et les compétences à atteindre à des moments précis de la scolarité et en fonction de la voie de formation choisie, avec le but de qualifier le plus grand nombre possible d'élèves.

La définition des socles de compétences se fera sur base du cadre européen commun de référence pour les langues. Le Luxembourg est actuellement en train d'adapter le cadre à son contexte national.

En outre, Mady Delvaux-Stehres a annoncé que le portfolio européen des langues serait introduit à titre expérimental dans plusieurs écoles à la rentrée 2007/2008 en vue d'une généralisation éventuelle.

La ministre a ajouté qu'étant donné qu'au Luxembourg, il n'y avait pas d'enseignement qui ne soit pas aussi un enseignement de la langue, des compétences langagières étaient également de mise en ce qui concerne les branches non linguistiques. En conséquence, un cahier des charges définissant les compétences de base en matière de ces branches serait élaboré.

### **Le volet des pratiques**

Le volet des pratiques traite directement de la mise en pratique des actions dans l'enseignement.

Mady Delvaux-Stehres a expliqué qu'il s'agissait surtout de prendre toute une série de mesures, dont l'objectif était d'améliorer de manière générale la compréhension des textes, et ce à tous les niveaux du système scolaire.

D'autres actions concernent plus particulièrement la promotion des langues luxembourgeoise, portugaise, anglaise et latine. Une importance particulière est accordée à l'apprentissage du luxembourgeois dans l'éducation préscolaire.

En ce qui concerne l'enseignement de l'anglais, des cours d'anglais renforcé ainsi que des cours d'anglais scientifique sont offerts à titre facultatif aux étudiants du cycle supérieur.

### **Le volet réflexif**

Le volet réflexif définit le rôle des instances de formation et de recherche, notamment en indiquant les mesures de formation et de



La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, lors de la présentation du plan d'action

## REAJUSTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

recherche à mettre en œuvre pour réaliser un réajustement de l'enseignement des langues.

Les acteurs principaux en matière de recherche sont, outre l'Université du Luxembourg, le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (Script) du ministère de l'Éducation nationale et le Fonds national de la recherche.

Mady Delvaux-Stehres a indiqué qu'une convention avait été signée avec l'Université du Luxembourg afin d'assurer l'échange de données entre chercheurs et praticiens.

La ministre a conclu qu'elle espérait voir l'adhésion des enseignants en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action. Elle a ajouté avoir constaté une volonté affirmée au sein du corps enseignant de faire les efforts nécessaires afin de changer le système éducatif et de l'adapter aux besoins actuels. Elle a ajouté que le plan d'action était à considérer comme un plan de route, mais que les initiatives visant à le mettre en œuvre devaient venir des enseignants.

### Présentation des conclusions du projet pilote PROCI: transformer le fonctionnement des trois premières années de l'enseignement secondaire technique

21 mars 2007

Le 21 mars 2007, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a présenté les conclusions du rapport d'évaluation du projet pilote cycle inférieur (PROCI).

#### Rapport d'évaluation de mars 2007

Suite aux résultats du premier rapport PISA publiés en décembre 2001, le ministère de l'Éducation nationale a envisagé une réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique. Cette réforme était conçue comme projet pilote démarré en septembre 2003 avec 20 classes de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique (7<sup>e</sup> ST) au Lycée Aline Mayrisch, au Lycée technique agricole, au Lycée technique de Bonnevoie et au Lycée technique Josy Barthel. En septembre 2004, le Lycée du nord de Wiltz et le Lycée technique d'Ettelbruck ont rejoint le projet. À l'heure actuelle, 86 classes dans les six établissements participent au PROCI, avec 1 681 élèves, soit 24% de la population scolaire du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique.

En juillet 2006, la première cohorte des élèves PROCI est arrivée au terme de la classe de 9<sup>e</sup>. Les élèves

orientés vers les différentes formations des classes de 10<sup>e</sup> ont eu leurs bulletins en décembre, ce qui a permis de faire une évaluation quantitative en comparant les résultats des élèves issus du PROCI avec ceux des autres élèves.

#### Le projet pilote cycle inférieur

«Objectif réussite» est le mot d'ordre lancé par le PROCI, qui est un projet du Service de la coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (Script) du ministère de l'Éducation nationale.

Le PROCI a pour objectif de transformer le fonctionnement des trois premières années de l'enseignement secondaire technique à travers:

- une adaptation des contenus et des méthodes d'enseignement;
- une plus grande responsabilisation de l'équipe pédagogique et des parents d'élèves;
- une participation plus active des élèves lors des séquences pédagogiques.

Le PROCI vise notamment à améliorer l'orientation au terme de la classe de 9<sup>e</sup>. Pour arriver à cette fin, le projet porte sur les principaux volets de l'enseignement, à savoir les programmes, l'évaluation, l'encadrement de l'élève et le processus d'orientation.

#### Les programmes

L'accent est mis sur l'acquisition des connaissances de base. Les programmes élaborés dans le cadre du projet visent les mêmes objectifs que les programmes usuels, mais ils fixent aussi les connaissances de base ainsi que les connaissances

plus approfondies et les aptitudes particulières pour chaque branche. Si l'élève se montre compétent, il peut être orienté vers une formation où des connaissances approfondies dans cette branche sont exigées.

Les grilles horaires du PROCI sont conçues de façon à ce que les établissements puissent les adapter, dans une certaine mesure, aux besoins de leurs élèves.

### **L'évaluation des élèves**

Dans le cadre du projet, l'orientation se fait en fonction des aptitudes de l'élève. À cette fin, pour les langues, une évaluation plus pointue par compétences (écrit, oral, compréhension) met en valeur les savoir-faire de l'adolescent et décèle, le cas échéant, ses faiblesses. Dans le même ordre d'idées, dans le domaine des mathématiques, différentes compétences sont évaluées séparément.

Les bulletins tiennent compte de l'évaluation des différentes compétences. En plus, ils sont complétés par une appréciation écrite de l'attitude de l'élève face au travail ainsi que du bilan provisoire de ses capacités en vue du choix d'une formation.

### **L'encadrement des élèves**

L'élève du PROCI reste en principe dans la même classe tout au long du cycle inférieur. Une équipe enseignante réduite accompagne la classe de 7<sup>e</sup> en 9<sup>e</sup>. Ces enseignants se réunissent au moins quatre fois par trimestre. Ils assurent le suivi des élèves, préparent à la fin du trimestre les discussions du conseil de classe et lui proposent, à la fin

de l'année scolaire, les décisions à prendre. L'équipe enseignante, et notamment le régent-tuteur, renseignent régulièrement l'élève et ses parents sur les formations qui lui sont ouvertes en fonction de ses résultats, mais aussi sur les possibilités de revoir la façon dont il apprend, d'améliorer son attitude au travail et sa motivation.

### **Le processus d'orientation**

L'admission au cycle moyen est décidée en fin de classe de 9<sup>e</sup> par le conseil de classe, au vu de tous les résultats qu'a obtenus l'élève du cycle inférieur et ce dans le respect des conditions suivantes:

- de bonnes notes dans les branches ou compétences importantes pour la formation envisagée;
- un très bon ou un bon résultat global pour l'admission respectivement au régime technique et au régime de la formation de technicien.

### **L'évaluation du PROCI**

Le projet a été suivi de près par les acteurs de l'école luxembourgeoise. Une démarche d'évaluation formative tout au long de cette période ainsi qu'une évaluation finale permettent de dégager au bout de quatre années de fonctionnement certaines plus-values pédagogiques de ce projet.

Les volets de l'évaluation du PROCI sont les suivants:

#### *1. L'évaluation qualitative*

L'évaluation qualitative s'appuie sur une première enquête auprès des acteurs du PROCI effectuée en 2003-2004 auprès des directions,

des enseignants, des membres du Service de psychologie et d'orientation scolaire, des élèves et des parents. Une deuxième enquête a été réalisée en 2004-2005 par le biais de questionnaires envoyés aux enseignants et aux parents des élèves du PROCI.

Les deux enquêtes ont montré que tous les partenaires concernés soutiennent les objectifs du projet et aussi la mise en œuvre, mais certaines critiques ponctuelles ont été formulées concernant les modalités de déroulement, notamment les programmes élaborés d'une façon trop sommaire et l'information insuffisante des acteurs.

#### *2. L'évaluation quantitative*

L'évaluation quantitative s'appuie sur les volets suivants:

- l'inscription des élèves aux différentes formations de 10<sup>e</sup>;
- les résultats au 1<sup>er</sup> trimestre de 10<sup>e</sup>;
- le parcours d'une cohorte de 7<sup>e</sup> en 10<sup>e</sup>;
- le taux de notes insuffisantes;
- les résultats aux épreuves communes de langues;
- les résultats aux *Lernstandserhebungen* en mathématiques.

Les tableaux suivants donnent les résultats scolaires du premier trimestre en classe de 10<sup>e</sup> de l'année scolaire 2006/2007, en comparant les élèves provenant d'une classe de 9<sup>e</sup> PROCI à ceux en provenance d'une autre classe de 9<sup>e</sup>, appelée non-PROCI.

10 <sup>e</sup> régime technique	PROCI	non-PROCI
notes insuffisantes par élève	1,53	2,05
moyenne générale par élève	39,4	37,9
10 <sup>e</sup> régime technicien	PROCI	non-PROCI
notes insuffisantes par élève	2,20	2,70
moyenne générale par élève	37,8	37,0
10 <sup>e</sup> régime professionnel	PROCI	non-PROCI
notes insuffisantes par élève	2,31	2,45
moyenne générale par élève	37,5	35,9
TOTAL	PROCI	non-PROCI
notes insuffisantes par élève	2,20	2,35
moyenne générale par élève	38,25	37,06

Le tableau suivant analyse la situation scolaire de la première cohorte, c'est-à-dire des élèves qui sont arrivés en classe de 7<sup>e</sup> en 2003. L'analyse distingue les classes de 7<sup>e</sup> d'adaptation et de 7<sup>e</sup> ST suivant l'avis d'orientation émis au terme de l'enseignement primaire.

Le parcours des élèves avec une orientation initiale 7<sup>e</sup> ST:

7 <sup>e</sup> ST	10 <sup>e</sup> technique	10 <sup>e</sup> technicien	10 <sup>e</sup> professionnel	en retard scolaire ou ayant quitté l'école
non-PROCI	29%	15%	10%	46%
PROCI	26%	25%	15%	34%

Le parcours des élèves avec une orientation initiale 7<sup>e</sup> d'adaptation:

7 <sup>e</sup> AD	10 <sup>e</sup> technique	10 <sup>e</sup> technicien	10 <sup>e</sup> professionnel	en retard scolaire ou ayant quitté l'école
non-PROCI	6%	17%	26%	51%
PROCI	6%	12%	31%	51%

PROCI a amélioré la réussite dans le cycle inférieur pour les élèves avec une orientation initiale en 7<sup>e</sup> ST. Il y a un impact positif PROCI indéniable pour les élèves forts du cycle inférieur.

### Les épreuves communes

En langues et en mathématiques, des épreuves communes permettent d'évaluer l'acquisition des compétences des élèves du cycle inférieur. En mathématiques, ces épreuves, appelées *Lernstandserhebungen*, évaluent les compétences mathématiques des élèves sans que les exercices se réfèrent directement aux programmes. Ces tests ressemblent donc à ceux des études PISA.

Les *Lernstandserhebungen* en mathématiques ont été effectuées en automne 2006 en classes de 9<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>. Elles évaluent l'acquisition des compétences au terme de la classe de 8<sup>e</sup> pour l'enseignement secondaire technique, et au terme de la classe de 6<sup>e</sup> pour l'enseignement secondaire.

Les classes PROCI rassemblent dans une voie unique les élèves des différentes voies pédagogiques du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique. Les résultats des *Lernstandserhebungen* sont tout à fait remarquables, puisque les élèves PROCI se situent à un niveau équivalent à celui des élèves de la voie la plus exigeante, la voie théorique, et dépassent nettement les résultats de la voie polyvalente et de la voie pratique.

### 3. La position des coordinateurs et coordinatrices du PROCI

Les responsables du projet PROCI dans les différents lycées participant au projet ont souligné que le projet a «ébranlé certaines convictions bien ancrées dans les esprits, remis en cause des pratiques qui paraissaient immuables, libéré des

énergies chez les enseignants désireux d'innover». Ils recommandent de pouvoir bénéficier à l'avenir du soutien du ministère pour poursuivre le travail de réforme commencé en 2003.

#### 4. Le rapport final

Le rapport final a été rédigé par Pierre Fixmer, psychologue diplômé, chercheur en psychologie sociale des processus cognitifs collaboratifs à l'Université du Luxembourg.

Il a notamment souligné:

- le caractère novateur du PROCI: la méthodologie, l'organisation, la responsabilisation;
- l'engagement exemplaire des acteurs du projet;
- le rôle bénéfique des experts externes (un par lycée);
- l'échange réel entre enseignants et parents.

Il a souligné certaines difficultés tenant notamment à la diversité des profils des différents lycées PROCI et à une documentation insuffisante de la démarche des établissements impliqués. Il est d'avis qu'un tel projet demande un accompagnement plus prononcé par un groupe de pilotage et qu'une généralisation du projet au niveau national doit se faire étape par étape. «Le projet pilote est une réussite en tant que projet pilote en phase de conception.»

#### 5. Les perspectives

Certains éléments du PROCI ont été transférés au niveau national:

- L'enseignement et l'évaluation par compétences sont devenus la priorité du ministère de l'Éducation nationale et leur mise en pratique est prévue dans un avenir proche.

- La promotion en fonction des compétences de base: des socles de compétences sont fixés au niveau des classes de 8<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup>.
- Les nouveaux critères de promotion sont plus flexibles et mettent l'accent sur l'acquisition des compétences de base en langues et en mathématiques.
- La création d'une équipe noyau par classe qui se concertent régulièrement, un autre objectif du PROCI, est inscrite au projet de règlement fixant la tâche des enseignants.
- L'orientation valorisant les points forts de l'élève: le principe est inscrit au règlement «promotion».
- La remédiation est inscrite au règlement de promotion au contingent de leçons attribuées à chaque école; elle est mise en œuvre dans tous les lycées.
- L'encadrement des élèves du cycle inférieur, la préparation de l'orientation tout au long de ce cycle et la démarche individualisée à l'encontre des élèves en difficulté font l'objet d'initiatives de pratiquement tous les lycées et font partie des objectifs de projets comme le Neie Lycée ou les classes-relais du projet «*Prävention von Schulverweigerung*».

Les aspects positifs du PROCI méritent d'être connus au niveau national. Le PROCI a fait avancer l'éducation nationale; le bilan qu'il présente permet de procéder à l'identification des mesures nécessaires pour pallier les déficits du système scolaire luxembourgeois: trop d'élèves redoublent leur classe, trop d'élèves quittent l'école sans qualification.

Voilà pourquoi le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle compte

maintenir les acquis du PROCI, tout en permettant à chaque école de développer son profil spécifique: *Schulentwicklungsplan*.

PROCI a démontré l'importance de la concertation entre les lycées. Si, pour PROCI, les six lycées participant au projet ont pu facilement se concerter, il importe de créer au niveau national des réseaux d'écoles permettant l'échange de bonnes pratiques scolaires.

Une priorité est accordée à l'élaboration de solutions de rechange, c'est-à-dire de mesures de remédiation plus efficaces que le redoublement, en faveur des élèves qui redoublent en classe de 9<sup>e</sup> et de ceux qui quittent l'école sans qualification.

Le PROCI a démontré une fois de plus que la créativité, la perspicacité et l'engagement du corps enseignant dans l'intérêt des élèves sont les facteurs clés d'un enseignement de qualité et que l'école luxembourgeoise d'aujourd'hui est capable de relever les défis de demain.

## ÉNERGIE

### Le ministre Jeannot Krecké présente une étude sur la promotion du biogaz

5 janvier 2007

Le 5 janvier 2007, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté lors d'une conférence de presse une étude sur l'injection de biogaz dans les réseaux de gaz naturel au Luxembourg.

Le ministre a souligné l'importance que devraient jouer les énergies renouvelables dans l'approvisionnement en énergie du Grand-Duché.

En effet, dans un contexte de dépendance grandissante par rapport aux pays producteurs de gaz et d'autres énergies primaires, la production d'énergies renouvelables permet de diversifier les sources d'énergie et d'améliorer ainsi la sécurité

d'approvisionnement dans la mesure des ressources disponibles. La promotion du biogaz fait aussi partie des mesures prévues dans le plan national d'action en vue de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

L'étude, réalisée par l'Institut für Energetik und Umwelt de Leipzig, a pour objectif d'explorer des pistes pour subventionner et promouvoir le biogaz et, plus particulièrement, l'injection de biogaz dans les réseaux de gaz naturel. Les aides du moment permettent uniquement de subventionner l'électricité produite à partir de biogaz. Or contrairement à la transformation en électricité, l'injection de biogaz dans les réseaux de gaz naturel permet d'améliorer nettement le bilan Kyoto du Luxembourg. De plus, elle permet une utilisation plus efficace du biogaz.

L'étude met l'accent sur l'importance de la sécurité de l'approvisionnement et propose des mesures

afin de garantir la qualité du biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel.

Le ministre Jeannot Krecké s'est montré persuadé que les applications concrètes des résultats de cette étude permettront de mieux soutenir les agriculteurs qui innovent en s'engageant sur la voie des énergies renouvelables, «un secteur d'avenir créateur d'emplois».

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Processus de Bologne: François Biltgen présente l'évolution du dossier

25 janvier 2007

Le 25 janvier 2007, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a présenté l'évolution du dossier européen dans le domaine de l'enseignement supérieur.

François Biltgen a déclaré que le Luxembourg participait activement à la mise en œuvre des trois objectifs visés par celui-ci: la restructuration des diplômes en *bachelor*, *master* et doctorat, la mobilité des étudiants et l'approfondissement de la dimension sociale.

En matière de diplômes, l'Université du Luxembourg a adopté le système de restructuration en 2003. Toutefois, le Luxembourg continue à homologuer les diplômes de l'ancien système ainsi que ceux du nouveau système. En outre, le ministre a annoncé qu'une nouvelle



Jeannot Krecké lors de la conférence de presse portant sur l'étude sur la promotion du biogaz

offre de formation BTS – un cycle court de deux ans menant à un diplôme Bac +2 – était en préparation dans le domaine de la santé.

Un volet important du processus de Bologne est l'évaluation externe et interne des universités. François Biltgen a précisé qu'au Luxembourg, l'article 43 de la loi sur l'université prévoyait une telle évaluation, qui est en cours en ce moment. Le ministre a indiqué que l'avis des experts internationaux serait prêt pour décembre 2008.

François Biltgen a souligné que le Luxembourg accordait beaucoup d'importance à la dimension sociale de l'enseignement supérieur. Considérant l'université comme un facteur important de la cohésion sociale, François Biltgen a salué le développement récent montrant que l'Université du Luxembourg attirait plus d'étudiants non luxembourgeois détenteurs d'un bac luxembourgeois que par le passé. Ainsi, le nombre d'étudiants de nationalité portugaise détenant un baccalauréat luxembourgeois inscrits à l'Université du Luxembourg en 2006/2007 est de 196 contre 171 en 2005/2006. De plus, parmi les 1 780 étudiants inscrits en formation de *bachelor* en 2006/2007, 161 (9%) sont de nationalité portugaise.

Dans le contexte de la dimension sociale de l'enseignement supérieur, le ministre a également indiqué la mise en œuvre du système de tutorat à l'université et les travaux visant à créer 300 logements étudiants de plus sur le terrain de la Ville de Luxembourg. En outre, il a annoncé que la maison de retraite à Sanem sera transformée en logements pour étudiants.

## François Biltgen et Octavie Modert font le point sur les conditions d'admission des étudiants luxembourgeois aux universités étrangères

8 mars 2007

Le 8 mars 2007, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, ont fait le point sur les conditions d'admission des étudiants luxembourgeois aux universités étrangères.

Octavie Modert a souligné que la mission de l'État était de permettre aux étudiants de choisir librement leur cursus universitaire. De même, la tâche d'informer les futurs étudiants sur les alternatives concernant les villes ou pays où ils peuvent poursuivre ces études incombait au ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la

Recherche, et notamment au Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur.

Cependant, François Biltgen et Octavie Modert ont rappelé qu'une certaine responsabilité incombait également aux étudiants eux-mêmes: celle de s'informer à temps sur les formations existantes ainsi que les pays et villes dans lesquelles celles-ci sont offertes. En outre, les étudiants devaient également faire preuve d'une certaine flexibilité en ce qui concerne le lieu de leurs études.

François Biltgen a, dans ce contexte, rappelé que l'Université du Luxembourg ne voulait et ne pouvait offrir qu'un certain nombre de disciplines et que les étudiants luxembourgeois devaient ainsi continuer à être mobiles. Cette mobilité s'inscrit d'ailleurs dans l'esprit du processus de Bologne.

Le ministre a ensuite informé sur les procédures d'inscription aux



La secrétaire d'État Octavie Modert et le ministre François Biltgen lors de la conférence de presse

universités dans les principaux pays d'études choisis par les étudiants luxembourgeois, comme par exemple la Belgique, l'Allemagne, la France ou le Royaume-Uni.

En ce qui concerne les négociations bilatérales en matière de conditions d'admission que le Luxembourg conduit avec les pays dont les universités sont fréquentées par de nombreux étudiants luxembourgeois, François Biltgen a annoncé qu'en France, en Wallonie et en Allemagne, respectivement 32, 15 et 12 places pour les étudiants luxembourgeois en deuxième année de médecine sont garanties.

Cependant, pour ce qui est des études en Belgique, le quota d'étudiants non-résidents belges de 30% que la Belgique impose pour un certain nombre de disciplines sous le décret Simonet est maintenu, continuant donc à affecter également les étudiants luxembourgeois.

Toutefois, François Biltgen a annoncé que dans l'une des filières visées, les études vétérinaires, une alternative était proposée aux étudiants sous forme de deux places réservées annuellement à des étudiants luxembourgeois à l'école vétérinaire de Maison-Alfort en France.

Toujours dans le contexte des études en Belgique, les étudiants pourront profiter par ailleurs de la Journée équivalence, organisée au Luxembourg les 5 et 6 juillet 2007, afin de faire homologuer leur diplôme de fin d'études luxembourgeois, étant donné que la Belgique prescrit une telle homologation aux étudiants étrangers.

Finalement, le ministre a précisé qu'en Autriche, qui a également introduit un système de quotas en ce qui concerne l'admission aux études de médecine, les étudiants luxembourgeois sont traités de la même façon que les étudiants autrichiens. Ils sont donc comptés parmi les étudiants résidents, auxquels 75% des places sont réservés. Ce traitement de faveur n'épargne cependant pas aux Luxembourgeois le concours d'aptitude que tous les étudiants doivent passer afin d'accéder aux études de médecine autrichiennes.

## ENVIRONNEMENT

### Lucien Lux présente le Conseil supérieur pour le développement durable

29 janvier 2007

Le 29 janvier 2007, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a présenté le Conseil supérieur pour le développement durable (CSDD), créé dans le cadre de la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable, ainsi que le rapport sur la mise en œuvre du développement durable.

Lucien Lux s'est dit optimiste face à la prise de conscience dans le monde politique et chez les citoyens concernant la protection de l'environnement et le développement durable. Le ministre a ajouté que le moment de la présentation du nouveau CSDD était bien choisi, étant donné que la réunion du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat s'est déroulée

en même temps à Paris (du 29 janvier au 2 février 2007), et que la conférence de Paris pour une gouvernance écologique mondiale, à laquelle le ministre participera, se déroulerait les 2 et 3 février 2007.

Lucien Lux a déclaré que le terme de développement durable était souvent difficile à comprendre et qu'il appartenait aux responsables politiques et au CSDD de le transposer en mesures concrètes.

Le CSDD a comme missions principales:

- d'être un forum de discussion sur le développement durable;
- de susciter une participation plus large des organismes publics et privés et des citoyens;
- d'émettre des avis sur toutes les mesures relatives à la politique nationale et européenne de développement durable.

En ce qui concerne ce dernier point, le gouvernement vient de charger le CSDD d'émettre un avis sur des questions énergétiques. La vice-présidente du CSDD, Joëlle Welfring, a précisé qu'outre l'établissement d'avis demandés par le gouvernement, le CSDD s'était fixé les objectifs suivants dans l'immédiat: se concerter avec son homologue allemand, le Rat für nachhaltige Entwicklung, afin de profiter de l'expérience de ce dernier, et créer des groupes de travail thématiques dans le domaine social et dans celui de la politique énergétique.

Outre le CSDD, la loi du 25 juin 2004 a également instauré la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD), qui a publié son premier rapport national sur la mise en œuvre de

la politique et le développement durable en date du 24 octobre 2006. Rassemblant les contributions des ministères et administrations représentés au sein de la CIDD, le rapport examine la mise en œuvre des mesures inscrites dans le Plan national pour un développement durable de 1999 (PNDD/99).

Ainsi, suite a été donnée à 78,35% des mesures prévues par le PNDD/99, dont 41,25% sont en phase de développement et 37,15% ont été exécutées.

Pour faire son analyse, la CIDD a utilisé 27 indicateurs de développement durable, parmi lesquels se trouvent neuf indicateurs sociaux, tels que le taux de chômage et le taux d'accroissement de la population; neuf indicateurs économiques, tels que le PIB et la dette publique; ainsi que neuf indicateurs environnementaux, tels que la superficie du territoire protégé et la gestion des déchets.

Sur base de son rapport, la CIDD a émis une liste de neuf propositions prioritaires – dont la garantie d'un emploi pour les travailleurs résidents, le maintien d'un régime des pensions soutenable et l'arrêt de la dégradation des ressources naturelles – auxquelles le gouvernement va donner suite, selon Lucien Lux.

## Lucien Lux fait le point sur l'actualité nationale en matière de changement climatique

7 février 2007

Le 7 février 2007, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a fait le point sur l'actualité nationale en matière de changement climatique. Le ministre a plaidé pour un revirement en matière de lutte contre le changement climatique qui inaugurerait non pas une «époque de la renonciation et de la régression, mais plutôt une époque marquée par plus de responsabilité et par une augmentation de la qualité de vie».

### Deuxième plan d'allocation national

Lucien Lux a détaillé la position du gouvernement luxembourgeois par rapport au 2<sup>e</sup> plan d'allocation national (PNAQ II) et la décision de la Commission européenne du 29 novembre 2006 y afférente. Le ministre de l'Environnement a rappelé que le PNAQ II prévoyait des quotas de 3,95 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>, mais que la décision de la Commission n'en accordait que 2,69 au Luxembourg, dont 80% pour les 15 installations existantes, 15% comme réserve et 5% pour la vente aux enchères. Cette décision avait été jugée inacceptable pour le Luxembourg au moment de sa publication.

Entre-temps, des négociations à ce sujet ont été ouvertes avec la Commission et Lucien Lux s'est félicité des résultats obtenus: ainsi, un accord allouant 2,69 millions de tonnes aux 15 installations exis-

tantes a pu être obtenu. Une réserve pour de nouvelles installations, qui se constituera par l'acquisition de crédits d'émission par l'État, a été accordée en plus de ces 2,69 millions de tonnes.

En outre, un avis favorable a pu être obtenu de la part de la Commission quant au retrait de la liste des installations existantes des nouveaux laminoirs Arcelor. À cause de cette modification, la Commission prendra une nouvelle décision au sujet des allocations accordées au Luxembourg au cours des mois à venir. Le ministre a souligné qu'il s'attendait à une décision conforme aux accords actuels.

Ces résultats satisfaisants ont amené le gouvernement luxembourgeois à ne pas faire recours contre la décision de la Commission du 29 novembre 2006 devant la Cour de justice des Communautés européennes.

### Publication du rapport du GIEC

Lucien Lux a également fait le bilan de la conférence sur le climat du Groupe d'experts intergouvernementaux du climat (GIEC), qui s'est déroulée du 29 janvier au 2 février 2007 à Paris. Le ministre de l'Environnement a pleinement soutenu la déclaration de l'initiateur de cette conférence, le président de la République française, Jacques Chirac, qui avait appelé à une «révolution de l'action politique». Lucien Lux espère que cette «révolution» provoquera un tournant dans les dix à quinze ans à venir.

Ensuite, le ministre a passé en revue les conclusions principales du GIEC, qui a retenu, entre autres, avec

quasi-certitude (*very high confidence*) que l'essentiel du réchauffement planétaire, observé depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, est dû à l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre causée par l'activité humaine.

Le ministre a rappelé que les efforts dans la lutte contre le réchauffement climatique devaient être fournis par chaque pays. Afin d'illustrer les efforts du Luxembourg à ce sujet, Lucien Lux a cité l'introduction d'une taxe sur les véhicules routiers au 1<sup>er</sup> janvier 2007, ainsi que les fonds budgétaires réservés à l'assainissement énergétique des bâtiments publics.

#### **Le paquet «climat/énergie» de la Commission européenne**

Au sujet du paquet «climat/énergie» de la Commission, Lucien Lux a

déclaré que le Luxembourg soutenait les buts visés par ce paquet qui prévoit:

- soit une réduction des émissions de gaz à effet de serre du groupe de pays développés de 30% d'ici à 2020 (comparé aux niveaux de 1990) dans le cadre d'un futur régime multilatéral (y inclus, entre autres, les États-Unis, l'Australie, la Chine, l'Inde et le Mexique);
- soit un engagement unilatéral de l'UE, indépendamment de l'issue des négociations avec les autres États, à réduire ses émissions d'au moins 20% d'ici à 2020.

Cependant, le ministre de l'Environnement a précisé que la question du *burden sharing* restait à régler. Dans ce contexte, il a affirmé que l'objectif communautaire de 20% de sources d'énergies renouvelables d'ici à 2020 ne pourrait être atteint

au Luxembourg. Ceci est dû aux limites imposées par le territoire du Grand-Duché. Les sites propices à la construction d'éoliennes sont limités, tout comme p.ex. les surfaces agricoles pour la production de biocarburants ou de biogaz. Toutefois, le ministère de l'Environnement s'est donné un objectif qualifié d'ambitieux par Lucien Lux: faire progresser la part actuelle des sources d'énergie renouvelables de 3,45% à 8 à 10% d'ici à 2020.

En outre, le ministre a annoncé l'élaboration d'une stratégie pour la création d'une structure centralisée de conseil, d'information et de formation dans le domaine des économies d'énergie et des énergies nouvelles et renouvelables.

#### **Conférence de Paris «Citoyens de la Terre» des 2 et 3 février 2007**

Au sujet de la conférence de Paris pour une gouvernance écologique mondiale, Lucien Lux a annoncé que le Luxembourg soutenait la création d'une Organisation des nations unies pour l'environnement (ONUE) sur base du programme des Nations unies pour l'environnement. L'ONUE devra constituer une «structure qui bénéficie d'une visibilité politique et qui sera dotée des moyens financiers nécessaires», a indiqué le ministre.

Lucien Lux a également profité de l'occasion pour annoncer l'organisation d'un forum «changement climatique» le 19 avril 2007, qui rassemblera tous les acteurs du domaine de l'environnement afin de faire le bilan de la mise en œuvre du plan d'action CO<sub>2</sub>.



Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a fait le point sur la position du gouvernement luxembourgeois par rapport au 2<sup>e</sup> plan d'allocation national

## Réunion de la task-force gouvernementale chargée du suivi de la mise en œuvre du plan d'action de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

28 février 2007

La task-force gouvernementale chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> a tenu sa deuxième réunion en date du 28 février 2007.

Sous la présidence du ministre de l'Environnement, Lucien Lux, et en présence de représentants des autres départements ministériels concernés, la task-force a pris note du fait que les mesures fiscales dans le domaine des transports ont en grande partie été mises en œuvre.

Le ministère des Finances procédera pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, à un réexamen des dispositions fiscales concernant les voitures de société. Une augmentation progressive de la part des biocarburants devra être poursuivie dans les années à venir, en vue de se rapprocher de la valeur de référence de 5,75% en 2010.

Dans le domaine des bâtiments, il est à noter que dans l'attente de l'avis du Conseil d'État, l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation est escomptée au mois de juin. Des formations pour les milieux professionnels concernés seront prévues. Pour ce qui est de l'assainissement énergétique des

bâtiments publics existants, une enveloppe de 30 millions d'euros sur la période 2007-2012 viendra s'ajouter aux travaux d'entretien et d'assainissement courants. Dans ce contexte, il sera veillé à assurer l'aspect pédagogique de ces travaux, en accordant la priorité aux bâtiments scolaires.

En matière de transports en commun, il convient de noter que les guichets de la Centrale de mobilité, dont le site Internet et le centre d'appel connaissent un grand succès, seront inaugurés le 24 mai 2007. Située au sein de la gare centrale, la Centrale de mobilité fournira à l'utilisateur des transports en commun des informations et conseils utiles, notamment pour ce qui est des différentes possibilités de trajets entre deux destinations et des horaires correspondants.

Le projet «autoroute ferroviaire» permettant le transport par rail de poids lourds complets (Bettembourg-Perpignan) sur une distance de plus de 1 000 km sera, quant à lui, inauguré le 28 mars 2007. À côté des bénéfices environnementaux, ce projet permettra de soulager le trafic autoroutier et d'améliorer la sécurité routière. Une quarantaine de remorques de camions par jour pourront ainsi être transportées sur les rails entre Bettembourg et Perpignan.

Enfin, le ministre de l'Environnement a précisé qu'il organiserait en date du 3 mai 2007 un séminaire intitulé «*Klimaschutz schafft Chancen*», dont le but consistera à faire une première évaluation des résultats du plan d'action et à discuter d'éventuelles réorientations avec l'ensemble des milieux intéressés.

## Lucien Lux salue les conclusions du Conseil européen sur la politique intégrée en matière de climat et d'énergie

12 mars 2007

Le 12 mars 2007, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a salué les conclusions du Conseil européen de printemps sur la politique intégrée en matière de climat et d'énergie. «Les décisions du sommet de Bruxelles illustrent le rôle moteur de l'UE en matière de protection du climat», a-t-il souligné.

Au Conseil européen, l'UE a pris l'engagement ferme de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici à 2020 par rapport à 1990 et d'arriver à une proportion contraignante de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'UE d'ici à 2020.

Pour le ministre de l'Environnement, il faut désormais assurer la mise en œuvre des décisions. «Il y a bel et bien des instruments ainsi que des objectifs communautaires et une feuille de route précise, mais le plus important demeure la mise en œuvre.» Cette dernière représente certes un grand défi, mais offre également de nombreuses potentialités, dont en premier lieu celle de freiner le changement climatique.

Mettre un frein au changement climatique demandera beaucoup d'efforts, a averti Lucien Lux. Selon ses propos, le gouvernement luxembourgeois s'est rallié dès le départ aux objectifs de la

Commission européenne, tout en mettant l'accent sur les spécificités nationales.

Le changement climatique n'engage pas seulement le ministre de l'Environnement, mais le gouvernement dans son ensemble, de même que les communes, l'industrie, l'économie, et chacun individuellement, a souligné le ministre.

«L'UE s'est donnée une stratégie claire dans le cadre de la lutte contre le changement climatique», a rappelé le ministre de l'Environnement. «Cette stratégie met ensemble la protection du climat et la politique énergétique dans le cadre d'une politique intégrée.»

Pour le ministre Lucien Lux, il importe de continuer la mise en œuvre du plan d'action national de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Le Forum national sur la protection climatique, organisé le 3 mai 2007, permettra de passer en revue les dispositions du plan.

Mais le ministre veut également discuter de nouvelles pistes dans le cadre des efforts de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, que ce soit au niveau des tarifs des transports publics, du régime fiscal des voitures de société ou encore au niveau de la promotion de l'électricité écologique et de labels de qualité.

Pour ce qui est de l'objectif d'arriver à 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'UE d'ici à 2020, Lucien Lux a rappelé qu'une étude de potentialités sera publiée dans les mois à venir.

### Sondage sur la perception de la problématique environnementale

En marge de la conférence de presse, le ministre Lux a présenté les résultats provisoires d'un sondage sur la perception de la problématique environnementale par la population du Luxembourg.

Il ressort de l'étude que l'environnement est une préoccupation importante, voire très importante, pour 79% des sondés et que le changement climatique est le sujet environnemental qui a le plus occupé les citoyens ces dernières semaines.

De plus, la quasi-totalité des personnes interviewées s'est dit prête à changer leurs habitudes pour mieux respecter l'environnement, notamment en réalisant des mesures d'économie en matière d'électricité ou de chauffage.

### Présentation d'une étude de potentiel sur les énergies renouvelables au Luxembourg

26 mars 2007

Le 26 mars 2007, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Lucien Lux, ministre de l'Environnement, ont présenté une étude de potentiel sur les sources d'énergies renouvelables au Luxembourg.

Jeannot Krecké a expliqué que cette étude permettrait de se baser sur des données concrètes pour discuter avec les acteurs et définir un cadre pour la promotion des énergies renouvelables au Luxembourg.

Pour Lucien Lux, «les orientations ambitieuses du gouvernement visent à utiliser tout le potentiel réalisable dans le développement



Jeannot Krecké et Lucien Lux lors de la conférence de presse sur les énergies renouvelables

des énergies renouvelables». La promotion des énergies renouvelables fait partie des mesures du plan d'action Kyoto, avec les économies d'énergies – notamment à travers la réglementation concernant la performance énergétique des bâtiments – et l'efficacité énergétique.

L'étude montre que le potentiel maximal réalisable est de 8,2% d'énergies renouvelables sur l'ensemble de la consommation énergétique du Luxembourg (hors exportations de carburants). En partant de 651 GWh produits en 2005, la production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables pourrait atteindre près de 3 000 GWh en 2020, soit une multiplication par 4,6. La biomasse solide et le biogaz représentent les potentiels les plus importants, ces deux sources combinées fournissant en 2005 un peu moins de 500 GWh, avec un potentiel de plus de 2 000 (sur 3 000 au total) à l'horizon 2020.

La production d'électricité à partir d'énergies renouvelables pourrait être multipliée par trois de 2005 à 2020 et la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables pourrait même être multipliée par cinq.

Jeannot Krecké a rappelé que le secteur des énergies renouvelables fait partie des secteurs économiques qu'il entend développer, «car il s'agit d'un secteur important pour l'environnement dans lequel, en plus, de nombreux emplois pourront être créés au Luxembourg».

## Lucien Lux présente les résultats d'un sondage TNS-ILRES sur la perception de la problématique environnementale par la population du Luxembourg

4 avril 2007

En date du 4 avril 2007, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a présenté les résultats d'un sondage TNS-ILRES sur la perception de la problématique environnementale par la population du Luxembourg.

Lucien Lux a déclaré que le sondage constituait un aperçu de l'opinion des citoyens sur les discussions en matière de protection environnementale. «Une bonne politique est à la recherche de l'adhésion des citoyens», a-t-il ajouté.

L'enquête, réalisée à la demande du ministère de l'Environnement en février 2007 auprès de 1 000 personnes de 15 ans et plus révèle qu'une majorité des participants, à savoir 78%, considère la protection de l'environnement comme «très important», voire comme «vraiment très important». Ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui se sentent le moins concernés, suivis de près par les 65 ans et plus.

En ce qui concerne les sujets d'intérêt en matière d'environnement, ce sont ceux qui ont fait la une les semaines avant ce sondage – notamment le changement climatique, la réduction des déchets et la pollution de l'air – qui préoccupent plus de 90% des gens. Par contre, le développement durable n'intéresse que 61% des participants.

La disposition à changer ses habitudes en faveur de l'environnement est présente dans bon nombre de domaines; en tête de liste figurent les économies d'énergie (91%), l'achat de produits avec moins d'emballage (91%), l'utilisation d'ampoules à basse énergie (87%) et les économies de chauffage (87%).

Cependant, la disposition à payer plus pour certains services ou produits, si cela profite à l'environnement est moins prononcée: seulement 72% se disent prêts à payer plus pour l'eau, suivis par 56% qui sont disposés à payer plus pour l'alimentation. 12% des participants refusent de payer plus pour l'ensemble des services ou produits proposés par l'étude.

Interrogés sur les mesures que le gouvernement luxembourgeois devrait prendre afin d'influencer le comportement des citoyens et de les responsabiliser, 85% se sont prononcés en faveur de sanctions sévères pour les délits environnementaux. 81% souhaitent être mieux informés et sensibilisés, tandis que 78% soutiennent la subvention d'énergies renouvelables. Une minorité de 26% se dit être prête à payer plus pour l'essence.

Somme toute, les participants au sondage restent optimistes face aux défis environnementaux: 92% croient qu'il est «tout à fait possible» (17%) ou «en partie possible» (75%) de résoudre les problèmes environnementaux actuels, contre 6% qui émettent un avis négatif et 2% qui ne savent pas.

Pour Lucien Lux, la politique environnementale nécessite «des arguments forts ainsi que des règlements

occasionnellement contraignants». En ce qui concerne le bilan de l'étude, le ministre de l'Environnement est optimiste: «Les gens font preuve d'un désir d'aller de l'avant. Les mois à venir vont montrer si la disposition de faire bouger les choses va se concrétiser dans des actions précises.»

Lucien Lux a profité de l'occasion pour annoncer quelques événements traitant de la problématique environnementale: le 18 avril 2007, les acteurs concernés par l'énergie renouvelable se réuniront afin d'élaborer des projets concrets sur base de l'étude de potentiel sur les énergies renouvelables au Luxembourg présentée le 26 mars 2007.

Le Forum national sur la protection climatique, organisé le 3 mai 2007, permettra de passer en revue les dispositions du plan d'action national de réduction des émissions CO<sub>2</sub>, en vigueur depuis un an. Finalement, le 7 mai 2007, l'étude de l'Institut écologique du Vorarlberg, concernant un concept consolidé de consultance énergétique pour le Luxembourg, sera présentée.

## FAMILLE ET INTÉGRATION

### La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, rencontre le Conseil supérieur des personnes handicapées

15 janvier 2007

Le 15 janvier 2007, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a rencontré les membres du Conseil supérieur des personnes handicapées au Centre Nico Kremer à Heisdorf (Tricentenaire a.s.b.l.).

Les 20 membres effectifs et suppléants nommés par arrêté ministériel du 13 novembre 2006 représentent autant d'associations

œuvrant dans le domaine du handicap. Il s'agit soit respectivement d'associations de personnes handicapées et de membres de leurs familles, soit d'associations offrant des services aux personnes handicapées. Les membres représentent différents types de handicap au sein dudit Conseil: physique, cognitif, psychique, sensoriel ou de la communication.

«Il s'agit là d'une grande richesse. Le Conseil supérieur des personnes handicapées est un organe consultatif pour le gouvernement, une *Denk-Fabrik* – un incubateur d'idées – dans lequel les membres apprennent l'un de l'autre et s'engagent ensemble pour la cause des personnes handicapées», a insisté Marie-Josée Jacobs.

Accueillie par la présidente Andrée Biltgen et le vice-président Michel



La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, avec les membres du Conseil supérieur des personnes handicapées

Colin, la ministre de la Famille et de l'Intégration a cité un certain nombre de projets en cours qui visent directement ou indirectement les personnes handicapées. Elle a renvoyé en premier lieu au projet de loi relatif aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie. Ce projet de loi devra permettre à toutes les personnes qui se trouvent en fin de vie de bénéficier d'un accompagnement de haute qualité. Marie-Josée Jacobs a rappelé que le gouvernement a accepté de financer, en collaboration avec l'association Omega 90, la construction d'un centre pour personnes en fin de vie à Luxembourg-Hamm. Elle a signalé qu'elle était en attente de lire l'avis concernant ce projet de loi que le Conseil supérieur est en train de finaliser.

La ministre a annoncé qu'elle soumettrait sous peu au Conseil de gouvernement un projet de loi relatif aux chiens d'assistance. Par ce projet de loi, elle entend régler les diverses questions concernant les chiens spécialement formés pour accompagner des personnes handicapées dans leurs déplacements et les actes de la vie quotidienne: reconnaissance, accès aux lieux ouverts au public et aux lieux à usage collectif, publics ou privés, etc. Les dispositions prévues pour les chiens d'aveugles seront ainsi étendues et généralisées.

La ministre de la Famille et de l'Intégration a invité le Conseil supérieur à se prononcer sur un projet de règlement grand-ducal par lequel certaines dispositions relatives à l'accessibilité des lieux ouverts au public seront précisées et simplifiées. Elle a rappelé que

le gouvernement travaillait sur une nouvelle loi scolaire et elle a signalé dans ce contexte qu'il lui importait que l'approche progressive, inscrite en 1994 dans la loi régissant les instituts et services d'éducation différenciée, soit maintenue. En effet, il appartient aux parents de décider de quelle façon est organisée la scolarisation de leur enfant à besoins spéciaux.

À la fin de la rencontre, Marie-Josée Jacobs a salué le fait que l'Assemblée plénière des Nations unies a adopté le 13 décembre 2006 la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le gouvernement luxembourgeois s'était engagé de manière résolue lors des négociations de cette convention, en particulier durant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. La ministre a souhaité que la convention ONU soit rapidement connue par tout le monde en vue de sa mise en œuvre au Luxembourg.

## **FINANCES, TRÉSOR ET BUDGET**

### **Promotion de la place financière luxembourgeoise en Inde**

25-26 janvier 2007

Dans le contexte de l'ouverture prochaine du secteur financier indien et de la croissance spectaculaire de près de 8% par an de l'économie indienne, le ministre du Trésor, Luc Frieden, accompagné d'une importante délégation de banquiers, d'avocats et de réviseurs

d'entreprises, a présenté cette semaine les atouts de la place financière internationale du Luxembourg au monde politique et financier indien à Mumbai et Delhi.

Au centre de ses discussions politiques à Delhi, principalement avec le ministre des Finances de l'Inde, Palaniappan Chidambaram, figuraient la nouvelle législation financière de l'Inde, la forte croissance durable de l'économie indienne ainsi que le rôle de l'Inde dans l'économie mondiale.

Au niveau bilatéral, un accord politique de principe a pu être trouvé sur un accord de non double imposition entre les deux pays qui bénéficiera aux entreprises actives dans les deux pays et renforcera les relations commerciales. Le ministre Frieden a aussi marqué son accord à la conclusion d'un accord de coopération entre les autorités de surveillance des valeurs mobilières des deux pays (la Commission de surveillance du secteur financier pour le Luxembourg).

Les besoins en matière de financement de l'Inde sont énormes. Rien que les investissements nécessaires au développement des infrastructures publiques pour les cinq années à venir sont estimés à 500 milliards de dollars. Pour soutenir la croissance économique, d'importantes réformes sont mises en œuvre et des efforts considérables déployés afin de stimuler le dynamisme du secteur privé.

Le Luxembourg sert d'intermédiaire privilégié pour les placements internationaux dans l'économie indienne: près de 15% des investissements institutionnels étrangers en Inde



Le ministre du Trésor, Luc Frieden, lors de son entrevue avec le ministre des Finances indien, P. Chidambaram

proviennent de la place financière luxembourgeoise. Le Luxembourg participe également à un deuxième mécanisme de financement des entreprises indiennes à travers les introductions en bourse des firmes indiennes qui souhaitent lever des fonds à l'étranger. La Bourse de Luxembourg figure en effet à la première place mondiale dans ce domaine particulier des *Global Depositary Receipts* indiens.

À Mumbai et à Delhi, Luc Frieden a exposé devant un auditoire de près de 400 personnes les opportunités et avantages offerts par la législation financière du Luxembourg. Le ministre du Trésor a également eu des entretiens individuels avec certains dirigeants des plus grandes banques indiennes, qui ont confirmé

leur intérêt d'une présence sur le continent européen pour faciliter l'accès au marché transfrontalier.

Le 26 janvier 2007, le ministre Frieden a participé aux cérémonies officielles à l'occasion de la fête nationale indienne, en présence d'autres invités étrangers, dont le président russe Vladimir Poutine.

## Luc Frieden au Forum économique de Jeddah en Arabie saoudite dans le cadre de la promotion de la place financière luxembourgeoise

25-26 février 2007

Dans le cadre des actions du gouvernement pour promouvoir le développement de la place financière du Luxembourg, le ministre du Trésor, Luc Frieden, accompagné de représentants du secteur bancaire, a assisté au Forum économique de Jeddah en Arabie saoudite les 25 et 26 février 2007.

Luc Frieden, invité en tant qu'orateur, a prononcé un discours intitulé «*The legal framework as a key instrument of economic development*».

L'intervention était axée sur le rôle du droit européen et luxembourgeois en matière économique dans un cadre juridique international.

Dans son discours, Luc Frieden a souligné tout particulièrement l'importance et la primauté du cadre légal pour le monde de l'économie ainsi que les spécificités de la législation financière du Luxembourg.

Le Jeddah Economic Forum, lieu de rencontre et d'échange d'idées le plus influent au Moyen-Orient, était placé sous le signe de «*Economic reform: Flourishing grounds and expanding horizons*».

Parmi les orateurs il y avait la reine Rania de Jordanie, le Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, le Vice-Premier ministre de la Malaisie, Najib Tun Razak, le



Le ministre du Trésor, Luc Frieden, lors d'une conférence de presse avec le président du Jeddah Economic Forum, Sami Bahrawi, et Fernand Grulms, membre du comité de direction de l'ABBL

ministre du Commerce de l'Arabie saoudite, Oussama Bin Jaafar Faquih, le secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa, le commissaire européen au Commerce, Peter Mandelson, l'ancien Premier ministre du Canada, Jean Chrétien, et l'ancien président de la Pologne, Lech Walesa.

La délégation luxembourgeoise a eu des rencontres avec des représentants du monde financier du pays hôte. Les atouts du Luxembourg en tant que place financière étaient au centre de ces entretiens.

## JEUNESSE

### La ministre Marie-Josée Jacobs présente le projet de la nouvelle loi «jeunesse»

28 février 2007

Le 28 février 2007, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a présenté le projet de la nouvelle loi «jeunesse». Marie-Josée Jacobs a déclaré qu'il s'agissait d'une loi qui correspondait aux exigences d'une politique de la jeunesse moderne. Le projet de loi remplace la seule loi en relation avec la politique de la jeunesse qui existe actuellement et qui n'est plus adaptée, à savoir la loi du 27 février 1984 portant création du Service national de la jeunesse.

La nouvelle loi «jeunesse» est fondée essentiellement sur les conclusions des deuxièmes lignes directrices pour la politique jeunesse, élaborées en concertation avec les jeunes et leurs organisations en 2004, ainsi que sur base des résolutions adoptées par le Conseil des ministres de la Jeunesse de l'UE dans le cadre de la méthode ouverte de coordination et du Pacte européen pour la jeunesse.

La ministre de la Famille et de l'Intégration a souligné que l'État avait un rôle à jouer dans le domaine de la jeunesse, notamment dans la construction d'un environnement favorable au bon développement et à l'intégration des jeunes dans la société. La nouvelle loi vise à contribuer à l'éducation des jeunes comme citoyens responsables et actifs et à combattre les mécanismes d'exclusion et d'échec.

Marie-Josée Jacobs a particulièrement mis en évidence l'importance de l'éducation non formelle qui permet aux jeunes de développer des attitudes et compétences – l'esprit d'initiative ou la faculté de travailler dans des groupes interculturels – qui ne peuvent que difficilement être acquises à travers l'éducation formelle. Une des finalités du projet de loi sur la jeunesse est de déterminer les moyens d'intervention de l'État en vue de promouvoir un environnement favorable au développement des jeunes à travers cette éducation non formelle.

La ministre de la Famille et de l'Intégration a également souligné que la politique de la jeunesse exigeait une approche transversale, la complexité sociale faisant que les interventions politiques dans un



Marie-Josée Jacobs lors de la présentation du projet de la nouvelle loi «jeunesse»

domaine de la vie des jeunes ont des répercussions sur les autres. Ainsi, le projet de loi crée un comité interministériel pour tenir compte de la transversalité de la politique. En outre, un rapport national périodique présentera tous les cinq ans une vue globale de la situation des jeunes au Luxembourg, tandis qu'un Observatoire de la jeunesse fournira les éléments à la base du rapport national et contribuera aux travaux européens. Un plan d'action national concernant la mise en œuvre des priorités de la politique jeunesse sera établi en collaboration avec tous les concernés.

En outre, Marie-Josée Jacobs a annoncé un élargissement du Conseil supérieur de la jeunesse comme organe de dialogue avec la société civile du secteur jeunesse. Une assemblée des jeunes permet aux jeunes de s'exprimer directement sur toutes les questions les concernant.

L'aide financière de l'État pour des projets d'infrastructures communales en faveur de la jeunesse sera conditionnée par la mise en œuvre d'un plan communal jeunesse, qui prévoit une participation active des jeunes.

Dans le cadre de la nouvelle loi, les acteurs du secteur jeunesse sont définis et les aides financières de l'État accordées en conséquence. L'importance du bénévolat et des organisations de jeunesse est valorisée par une reconnaissance formelle.

Marie-Josée Jacobs a conclu qu'elle s'attendait de la nouvelle loi à ce qu'elle mène à une participation accrue des jeunes dans la politique de la jeunesse, surtout parce qu'elle leur fournira une plateforme leur permettant de s'exprimer davantage.

## JUSTICE

### Le ministre de la Justice, Luc Frieden, fait le point sur l'évasion d'un détenu du Centre pénitentiaire

28 février 2007

Après avoir informé la commission juridique de la Chambre des députés sur l'évasion d'un détenu du Centre pénitentiaire de Schressig en date du 20 février, le ministre de la Justice, Luc Frieden, accompagné du directeur du Centre pénitentiaire, Vincent Theis, et du directeur général de la police grand-ducale, Pierre Reuland, a fait le point en date du 28 février 2007 sur les enquêtes menées à ce jour dans ce contexte.

Le directeur du centre de détention a d'abord retracé le parcours du détenu lors de son évasion. À la fin de sa promenade dans une des cours de la prison, le détenu a franchi trois murs et deux clôtures ainsi que trois fils barbelés. Selon l'enquête, c'est la découverte de traces de sang qui a permis de retracer ce parcours. Vincent Theis a précisé que l'alerte à la prison avait été déclenchée de suite et la police immédiatement alertée. L'enquête a en outre révélé que l'évadé, qui a largement profité du brouillard, n'avait bénéficié d'aucune aide de l'extérieur, ni d'ailleurs de l'intérieur de la prison.

Le directeur général de la police a ensuite présenté en détail le déroulement des opérations des forces de l'ordre, qui ont mené, quinze heures plus tard, à l'arrestation du détenu.



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, le directeur général de la police grand-ducale, Pierre Reuland, et le directeur du Centre pénitentiaire à Schrassig, Vincent Theis

Le ministre de la Justice s'est montré très satisfait à la fois du travail des autorités de la prison et du dispositif de la police. Admettant qu'une évasion constituait à chaque fois un échec pour un dispositif de sécurité, Luc Frieden a fait remarquer qu'il y aura toujours des incidents en prison, au Luxembourg et à l'étranger. D'ailleurs, les statistiques concernant les évasions sont meilleures au Luxembourg qu'à l'étranger, a-t-il ajouté. Depuis l'ouverture de la prison de Schrassig en 1984, seulement sept évasions ont réussi, score relativement bas comparé aux chiffres disponibles dans d'autres pays européens.

Mais une évasion constitue toujours un problème et le ministre de la Justice prend au sérieux le sujet de la sécurité. Avant de présenter les améliorations effectuées au niveau de la sécurité au cours des dernières années à Schrassig, il a rappelé le contexte particulier de cette prison, dont la population n'a pas seulement doublé ces dernières

années, mais qui est aussi majoritairement constituée de non-résidents et de non-Luxembourgeois.

Mise en place de fils barbelés et de portes supplémentaires entre certains murs, contrôle des cellules par une unité spéciale de gardiens, fouille régulière des cellules par les chiens policiers dans le cadre de la lutte contre l'importation de drogues, augmentation de l'effectif des gardiens: voilà autant de mesures prises au cours des dernières années pour améliorer et adapter le dispositif de sécurité de la prison de Schrassig, et pour maintenir, selon Luc Frieden, «la sécurité à un niveau très élevé».

Le ministre de la Justice et les autorités de la prison ont d'ores et déjà tiré un certain nombre de leçons de l'évasion du 20 février. Il a été décidé de renforcer le personnel dans les rondes en cas de brouillard.

Le renouvellement des systèmes de caméras de surveillance, l'équipement de certaines cours de la

prison d'un dispositif anti-hélicoptère constituaient d'autres mesures prises, a noté Luc Frieden au sujet de la sécurité au Centre pénitentiaire.

Le ministre de la Justice compte aussi sur l'accord récent trouvé au niveau européen sur le transfert de détenus entre les États membres (pour les États membres, il s'agit d'accueillir tous leurs ressortissants emprisonnés à l'étranger) et sur la construction d'un centre de rétention pour demandeurs d'asile déboutés afin de diminuer la population de la prison de Schrassig.

### Présentation des statistiques policières 2006 en présence du ministre de la Justice, Luc Frieden

27 mars 2007

Lors de la présentation des statistiques policières 2006 en date du 27 mars 2007, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a fait le point sur la sécurité intérieure et a exposé sa stratégie en matière de lutte contre la délinquance. La délinquance est stable au Luxembourg et le pays reste épargné par la criminalité grave. Tels sont les faits saillants des statistiques de la police grand-ducale pour l'année 2006.

25 913 affaires criminelles ont été enregistrées en 2006 par les forces de l'ordre, ce qui correspond à une légère augmentation (+2,3%) par rapport à l'année 2005. Entre 1997 et 2006, le nombre d'affaires enregistrées est resté relativement stable. Chose d'autant plus remarquable que la population, tout comme le nombre de voitures cir-

culant au Grand-Duché, ont considérablement augmenté au cours des dernières années, a souligné le ministre de la Justice.

D'un point de vue géographique, la criminalité a été importante à Luxembourg, à Esch-sur-Alzette et dans l'agglomération de Diekirch/Ettelbruck ainsi que dans certaines régions frontalières.

Le taux d'élucidation, en augmentation continue depuis 2001, s'est élevé à 43,2%. Il a même été de 90% pour les infractions contre des personnes. Sur le plan des infractions contre des biens (cambriolages, vols), 19% des auteurs ont pu être identifiés.

Pour ce qui est des auteurs des affaires criminelles, les statistiques révèlent que 78% sont de sexe masculin, 37% de nationalité luxembourgeoise et 70% résident sur le territoire du pays. 45% des auteurs ont moins de 25 ans au moment des faits. Côté victimes, 56% sont des hommes, 53% sont Luxembourgeois et 89% sont résidents du Grand-Duché.

La criminalité grave demeure à un niveau relativement bas, ont indiqué les autorités de la police grand-ducale. Seulement un hold-up a été perpétré au Luxembourg au cours des quatre dernières années (en 2004). Le nombre d'homicides a légèrement augmenté en 2006 par rapport aux années précédentes. Toutefois, tous les auteurs des neuf homicides ont pu être identifiés et arrêtés et une relation – familiale ou autre – a chaque fois pu être établie entre l'auteur et la victime.

Concernant les coups et blessures volontaires, la police a traité 1 811 faits en 2006, dont 339 relèvent de la catégorie «violence domestique». Le nombre des vols avec violence est en diminution depuis 2002, le taux d'élucidation pour ce type d'infraction étant de 92%. Pour ce qui est des cambriolages et des véhicules volés, l'évolution est également positive.

Après la présentation des statistiques policières, le directeur général de la police grand-ducale, Pierre Reuland, a exposé la stratégie de la police pour augmenter la sécurité objective et subjective. Cette stratégie s'articule autour de plusieurs axes:

- assurer la sensibilisation et la surveillance continue pour prévenir/réprimer la criminalité moyenne;
- poursuivre l'effort en matière de lutte contre la criminalité grave, le crime organisé et le terrorisme par une coopération nationale et internationale intense;

- garantir une présence policière 24h/24 pour intervenir rapidement en cas de flagrant délit et d'appel de secours de la population;

- proposer des programmes de prévention en matière de délinquance juvénile;

- renforcer les moyens en personnel, techniques et de coopération policière.

La liberté et la sécurité des citoyens sont deux éléments qui doivent aller de pair, a souligné le ministre de la Justice, tout en insistant sur l'importance du travail préventif et répressif des forces de l'ordre.

Selon Luc Frieden, le travail préventif de la police sur le terrain, l'arrestation des auteurs en cas d'infraction et la condamnation des auteurs par les juridictions vont de pair. D'où l'importance de la coopération étroite entre la police et les autorités judiciaires. Dans ce contexte, le ministre a signalé que le nombre des condamnations prononcées en



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, lors de la présentation des statistiques policières de l'année 2006

2006 avait augmenté et que 680 condamnations avec prison ferme avaient été prononcées.

La stratégie du ministre de la Justice en matière de lutte contre la criminalité est basée sur quatre piliers étroitement liés entre eux:

1. Le renforcement des actions de la police sur le terrain, notamment par la mise au point de plans locaux de sécurité.
2. L'augmentation continue du budget des forces de l'ordre, qui est passé de 138 millions d'euros en 2000 à 241 millions d'euros en 2007, et le renforcement des effectifs.
3. L'adaptation de la législation pour soutenir les efforts de la police.
4. La coopération étroite avec les pays voisins par un échange d'informations pour lutter efficacement contre la criminalité transfrontalière.

## LOGEMENT

### Fernand Boden présente le «pacte logement»

31 janvier 2007

Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a présenté le 31 janvier 2007 le projet de loi promouvant l'habitat, créant un «pacte logement» avec les communes, instituant une politique active de maîtrise du foncier et modifiant certaines dispositions du Code civil. En

date du 26 janvier 2007, le Conseil de gouvernement avait marqué son accord de principe au projet de loi.

Fernand Boden a d'emblée déclaré que les prix des terrains à bâtir continuaient à être trop élevés. Il a rappelé que pendant ces dernières années, plusieurs mesures avaient été prises afin d'améliorer la situation sur le marché immobilier, mais que ces mesures n'avaient pas pu freiner l'évolution des prix. Ainsi, de nouvelles mesures visant à promouvoir l'habitat et à instituer une politique active de maîtrise du foncier s'avéraient nécessaires.

Le projet de loi crée de nouveaux instruments et améliore les instruments existants utiles pour aboutir à une augmentation substantielle de l'offre des logements au Luxembourg. Il porte sur cinq axes principaux:

- le «pacte logement»;
- le droit de préemption;
- le droit d'emphytéose;
- des mesures administratives et fiscales;
- des dispositions modificatives, transitoires et abrogatoires.

#### Le «pacte logement»

Selon Fernand Boden, le «pacte logement» est basé sur une collaboration étroite entre l'État et les communes.

Ainsi, l'État participera au financement des frais liés à la création de nouveaux logements et des équipements collectifs dans les communes qui sont prêtes à satisfaire au mieux les besoins actuels urgents en matière d'offre de logements et à participer activement aux efforts et mesures du gouver-

nement visant à réduire le coût du foncier et de l'habitat. Le ministre a précisé qu'une trentaine de communes avaient manifesté un intérêt dans la conclusion d'une convention de collaboration avec l'État.

Les principales dispositions du «pacte logement» prévoient dans les communes participantes:

- un accroissement de la population d'au moins 15% sur une période de 10 années;
- une contribution financière de la part de l'État de 4 500 euros par habitant au-dessus d'une croissance de 1% de la population;
- une contribution financière de la part de l'État augmentée de 50% (soit 6 750 euros) par habitant pour les communes jugées prioritaires par l'IVL, sous réserve du respect de certaines conditions supplémentaires.

Les communes concluant une convention avec l'État seront tenues à établir une liste des projets de construction de logements et des projets d'équipements collectifs (écoles, foyers de jour, infrastructures sportives) et d'y inscrire les délais dans lesquels elles comptent réaliser ces projets. Les communes s'engagent également à mettre en œuvre tous les moyens légaux mis à leur disposition pour favoriser et accélérer la création des logements prévus. En outre, les communes s'engagent à prévoir dans chaque lotissement réalisé (d'une surface supérieure à un hectare) une partie de 10% de la surface totale nette constructible ou 10% des logements à l'affectation de logements à coût modéré. Finalement, les com-

## Regard

sur les activités  
gouvernementales



Le ministre du Logement, Fernand Boden, lors de la conférence de presse

munes s'engagent à introduire une taxe communale spécifique sur certains immeubles, notamment sur les logements inoccupés pendant une période prolongée et sur les terrains à bâtir qui ne sont pas affectés à la construction.

Dans ce contexte, Fernand Boden a souligné que cette «activité conjointe de l'État et des communes devrait faire augmenter le nombre des logements». Concrètement, le ministre espère que le «pacte logement» permettra la création de 3 000 logements par an, ce qui ne devrait pas être sans impact sur les prix du logement.

Étant donné que ni l'État ni les communes ne disposent de réserves foncières substantielles leur permettant d'assurer une maîtrise du foncier suffisante, le ministre a annoncé un droit de préemption des communes, du Fonds pour le développement du logement et de l'État.

Ce droit, selon Fernand Boden, vise à donner aux communes et à l'État l'occasion de se procurer des terrains afin d'y créer des logements à

des conditions favorables. Le régime du droit de préemption est régi par un nombre de dispositions fixant les pouvoirs préemptant et les biens soumis au droit de préemption, les exclusions du champ d'application du droit de préemption ainsi que la priorité des pouvoirs préemptant.

En ce qui concerne le droit d'emphytéose et le droit de superficie, Fernand Boden a déclaré qu'ils permettraient de limiter l'investissement de base nécessaire à la construction, étant donné que le terrain était financé sur le long terme par le paiement d'une redevance annuelle. L'emphytéose est un droit réel qui consiste à avoir la pleine jouissance d'un immeuble appartenant à autrui pendant une durée entre 27 et 99 ans avec possibilité de renouvellement.

Ensuite, le ministre a annoncé que le projet de loi contenait les mesures administratives et fiscales suivantes:

- une taxe communale spécifique d'inoccupation ou de non-affectation à la construction de certains immeubles;
- une exemption d'impôt sur le revenu et d'impôt commercial communal sur les plus-values et bénéfices de cession à l'État ou à une commune;
- une exemption d'impôt pour les entreprises de lotissement des communes dans les cas où les communes disposent (ou achètent) de terrains et procèdent elles-mêmes au lotissement de ces parcelles.

Finalement, les dispositions modificatives, transitoires et abrogatoires du projet de loi concernent

- la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement;
- la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;
- la loi concernant l'évaluation des biens et valeurs et la loi sur l'impôt foncier.

## MIGRATIONS ET ASILE

### Nicolas Schmit fait le point sur les dossiers dans le domaine de l'asile et de l'immigration

6 février 2007

Le 6 février 2007, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a fait le point sur les dossiers dans le domaine de l'asile et de l'immigration. Ainsi, il a dressé le bilan de l'année 2006 et il a exposé les perspectives pour 2007.

Dans ce contexte, le ministre a souligné que la politique de l'intégration formait une «part essentielle et inséparable de la politique de l'immigration» et qu'il était essentiel de mettre en place une politique encore plus ciblée dans le domaine de l'intégration.

### Demandes d'asile

En ce qui concerne le bilan 2006, Nicolas Schmit a constaté une baisse



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a annoncé qu'il faudra procéder de «façon plus énergétique» contre l'immigration illégale

au niveau du nombre des demandes d'asile. Ainsi, 523 personnes ont soumis une demande d'asile en 2006 contre 801 en 2005, soit une baisse de 35%. Selon le ministre délégué, ceci reflète une tendance qui se confirme à l'échelle européenne.

Les demandeurs d'asile étaient majoritairement originaires d'Europe: 61,95% du total provenaient du continent européen, dont 39% de la Serbie (y inclus le Kosovo) et du Monténégro. Les demandes d'asile de personnes originaires d'Afrique étaient en baisse de 24%: en 2006, 126 personnes ont introduit une demande, contre 308 en 2005. Des 71 personnes originaires d'Asie ayant introduit une demande d'asile en 2006 (soit 13% du total), une majorité était de nationalité irakienne (31 personnes).

Nicolas Schmit a précisé que le Luxembourg continuait d'être un pays d'accueil pour des demandeurs d'asile en provenance de

situations de conflit et de pays manquant de respect vis-à-vis des droits de l'Homme.

La loi sur le droit d'asile du 5 mai 2006, qui vise entre autres à faciliter et à réduire les délais de traitement des demandes d'asile, serait en train de porter ses fruits. Les retards se réduisent et la procédure administrative se montre plus efficace. Ainsi, si en 2006, 450 dossiers étaient en cours de traitement, ce nombre a baissé à environ 200 en 2007.

En ce qui concerne les décisions en matière de réfugiés en 2006, 772 décisions ont été prises au total. Plus spécifiquement:

- 37 personnes se sont vu accorder le statut de réfugié au sens de la Convention relative au statut de réfugié (dite convention de Genève);
- 35 demandes ont été qualifiées d'irrecevables puisqu'il s'agissait d'une deuxième demande au Luxembourg;
- 184 demandes ont été rejetées pour «incompétence Dublin», ces personnes ayant déjà introduit une demande auprès d'un autre État membre de l'UE;
- 230 personnes, dont la majorité fait partie d'une des minorités kosovares, se sont vu accorder un statut de «tolérance»;
- 121 personnes ont reçu une autorisation de séjour provisoire pour raisons humanitaires.

## Rapatriements

Nicolas Schmit a également fait le bilan des rapatriements en 2006: 295 demandeurs d'asile déboutés ainsi que 54 immigrants clandestins rapatriés, soit un total de 349 personnes. En ce qui concerne le rapatriement des demandeurs d'asile déboutés, 170 personnes ont été rapatriées moyennant un retour accompagné, tandis que 125 personnes ont bénéficié d'un retour assisté.

Par ailleurs, 81 personnes ont reçu une autorisation d'occupation temporaire entre le 13 juillet 2006 et le 31 janvier 2007, ce qui revient à 53% de demandes d'autorisation satisfaites. Le ministre délégué a expliqué ce pourcentage assez bas par le fait que priorité était donnée aux Luxembourgeois ainsi qu'aux ressortissants de l'UE, conformément au principe de la priorité communautaire.

Nicolas Schmit a également exposé les perspectives pour 2008. Il a annoncé qu'une compilation d'une «liste des pays d'origine sûrs» était envisagée.

En ce qui concerne les rapatriements, Nicolas Schmit a annoncé plusieurs mesures visant à encadrer davantage les personnes concernées: un accompagnement psychologique devra préparer ces personnes à leur retour dans leur pays d'origine. Étant donné que les personnes en provenance du Monténégro et du Kosovo sont concernées plus particulièrement par des rapatriements, des projets ont été mis en place avec des ONG sur place, notamment dans le domaine du développement rural, économique et social, afin de faci-

liter leur réinsertion dans leur pays d'origine. En outre, la création d'emplois, entre autres dans le secteur du tourisme, est favorisée, et des bourses d'études ont été créées. Le ministre délégué a précisé que ces mesures visaient la population dans son entièreté, non seulement les personnes rapatriées.

Nicolas Schmit a également annoncé qu'un code de conduite en matière de procédures d'éloignement serait élaboré prochainement. Les vingt principes directeurs sur le retour forcé du Conseil de l'Europe vont servir de base à ce code.

#### Centre de rétention

En ce qui concerne le centre de rétention, le ministre délégué a estimé que le projet pourrait être finalisé en 2008. En attendant, les conditions à la prison de Schrassig, dans laquelle les demandeurs d'asile déboutés sont retenus à l'heure actuelle, ont pu être améliorées et l'accès des ONG facilité.

#### Perspectives

En outre, le ministre délégué a annoncé qu'il comptait procéder de «façon plus énergique» contre l'immigration illégale, et surtout contre les employeurs d'immigrants illégaux, étant donné que ces immigrants se voyaient souvent exploités et confrontés à un non-respect des droits de l'Homme. Ainsi, Nicolas Schmit a insisté sur le fait qu'il s'agissait de lutter contre les conditions auxquelles ces personnes étaient souvent soumises, et non d'agir contre les personnes elles-mêmes.

Nicolas Schmit a ajouté que la coopération en matière d'immigration légale devrait être renforcée. Des contacts dans ce sens ont été pris avec le Monténégro et le Cap-Vert. Il est envisagé de former une commission sur l'immigration, composée d'autorités cap-verdiennes et luxembourgeoises. Elle sera notamment chargée d'organiser le regroupement familial et de promouvoir l'intégration des migrants.

Finalement, Nicolas Schmit a fourni des détails sur le projet de loi en cours d'élaboration en matière d'immigration. Ce projet vise une réforme substantielle du système en vigueur en la matière. Seront transposées également des directives européennes sur la libre circulation, dans le cadre de laquelle le système des cartes de séjour devra être aboli. Par ailleurs, un volet couvrant l'intégration devrait également être inclus dans ce projet.

Par ailleurs, le ministre délégué a indiqué que le régime transitoire pour les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE serait maintenu, l'abolition des clauses transitoires devant se faire progressivement.

Dans le contexte de l'immigration clandestine, le projet de loi prévoit des peines plus sévères pour les personnes qui favorisent cette immigration.

## RECHERCHE

### François Biltgen présente l'évolution du 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et de développement

25 janvier 2007

Le 25 janvier 2007, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a présenté le 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et de développement (7<sup>e</sup> PC).

Le 7<sup>e</sup> PC est le principal instrument de l'Union européenne en matière de financement de la recherche à l'échelon européen. Depuis leur lancement en 1984, les programmes-cadres ont joué un rôle prépondérant dans les activités de recherche pluridisciplinaires et de coopération en Europe et au-delà. François Biltgen a précisé que les programmes-cadres s'insèrent dans la stratégie de Lisbonne et visent à développer «la recherche européenne, afin de créer des niveaux d'excellence qui ne peuvent être atteints au niveau national».

François Biltgen a cité comme exemples de succès luxembourgeois au 6<sup>e</sup> PC le réseau d'excellence Nanobeams, coordonné par le Centre de recherche public Gabriel Lippmann, et réunissant les plus importants laboratoires de recherche européens dans le domaine de la nano-analyse, ainsi que le projet de recherche u-2010 sur la gestion des risques et des catastrophes.

Le 7<sup>e</sup> PC, couvrant la période de 2007 à 2013, est doté d'un budget



Le ministre de la Recherche, François Biltgen, lors de la présentation du 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et de développement

de 53,2 milliards d'euros sur sept ans, ce qui constitue une augmentation de 63% par rapport au 6<sup>e</sup> PC. François Biltgen a cité ensuite trois différences essentielles du 7<sup>e</sup> PC avec les programmes-cadres précédents:

- La création d'un Conseil européen de la recherche (CER), une première agence paneuropéenne pour le financement de la recherche. Selon les indications du ministre Biltgen, une partie des fonds dont dispose le CER sera allouée au programme Attract pour jeunes chercheurs du Fonds national de la recherche.
- Initiatives technologiques conjointes (ITC): les ITC sont un nouveau concept portant principalement sur les domaines de recherche qui nécessitent une collaboration renforcée et des investissements considérables pour assurer une réussite à long terme.

François Biltgen a déclaré que le Luxembourg s'investit particulièrement, dans ce contexte, dans le domaine des nanotechnologies et dans celui des technologies de l'information et de la communication.

- Une simplification des procédures, dont bénéficieront surtout les petites et moyennes entreprises, sous-représentées selon le ministre dans le 6<sup>e</sup> PC.

Le ministre a rappelé qu'afin de bénéficier des fonds substantiels du 7<sup>e</sup> PC, il était important de procéder à une soumission d'un nombre important de projets. À cette fin, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, Luxinnovation, a été chargée d'assister les chercheurs intéressés.

Finalement, François Biltgen a annoncé que la création d'un Comité supérieur de la recherche

et de l'innovation serait à l'ordre du jour des discussions du Conseil de gouvernement du 26 janvier 2007. S'il est créé, ce comité fonctionnera comme instance politique qui, en consultation avec des experts scientifiques et économiques, sera chargée de déterminer les «grandes axes dans le domaine de la science».

## Le ministre François Biltgen présente deux programmes du Fonds national de la recherche

6 mars 2007

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a assisté le 6 mars 2007 à la présentation du premier bilan du programme «Promotion de la coopération internationale» (INTER) et du nouveau programme «Opportunités pour chercheurs excellents en début de carrière» (Attract) du Fonds national de la recherche (FNR).

### Programme INTER: promotion de la coopération internationale

En vue d'une meilleure visibilité de la recherche luxembourgeoise à l'étranger et de la formation d'une masse critique qui ne peut être atteinte dans un cadre restreint tel que le Luxembourg, une collaboration des chercheurs luxembourgeois avec leurs collègues étrangers est indispensable.

Le programme INTER vise la participation à des programmes internationaux qui seront développés

avec d'autres fonds ou conseils de recherche à l'étranger, ou à des programmes qui existent déjà.

À ce jour, le FNR a cofinancé un total de sept projets internationaux avec participation luxembourgeoise dans le cadre du programme INTER, investissant ainsi un peu plus d'un million d'euros au total. Ces projets ont couvert des thématiques aussi diverses que la science des matériaux, l'observation de la Terre et le développement durable.

Par ailleurs, des collaborations avec l'European Science Foundation, le Centre national de la recherche scientifique de France et la politique scientifique fédérale de Belgique ont été initiées en 2006.

En 2007, le FNR a prévu de renforcer les collaborations existantes et de prendre contact avec d'autres institutions en vue d'une coopération future.

Un an plus tard, les nombreuses activités dans le cadre du programme INTER ont démontré qu'il s'agit d'un instrument flexible qui soutient avec succès les chercheurs luxembourgeois dans leurs efforts d'initier des coopérations internationales.

### Programme Attract

Le programme Attract s'inscrit dans l'objectif de l'UE, décidé lors du Conseil européen de Barcelone en 2002, de porter l'effort européen de recherche à 3% du PIB d'ici à 2010. Au Luxembourg, le taux de chercheurs dans la population active est ainsi appelé à passer de six chercheurs sur mille emplois à dix chercheurs sur mille emplois.

En conséquence, l'Europe et le Luxembourg sont appelés à devenir plus attrayants pour les chercheurs, en augmentant le financement consacré à la formation et à la mobilité des chercheurs, et en améliorant les conditions de travail et de mobilité ainsi que les perspectives de carrière.

Dans ce contexte, l'objectif du programme Attract est de renforcer l'excellence, le dynamisme et la créativité de la recherche au Luxembourg, en y attirant de jeunes chercheurs d'un niveau scientifique ou technologique hors pair et pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle reconnue en matière de recherche.

Le programme vise des chercheurs non encore établis au Luxembourg et leur offre l'opportunité de créer un groupe de recherche dans un organisme public de recherche prêt à les accueillir.

Dans ce but, un projet de recherche est soumis conjointement par le candidat et l'institut d'accueil. L'institut offre au candidat des perspectives d'intégration à moyen terme dans le cadre de ses activités. Le projet proposé devra être novateur et d'excellente qualité scientifique.

Le premier appel à candidatures a été lancé. Le délai de soumission pour les déclarations d'intention est le 15 mars 2007. Les premiers projets pourront démarrer début 2008.

## Rencontre entre François Biltgen et Volker Liebig, directeur des programmes d'observation de la Terre au sein de l'ASE

30 mars 2007

Le 30 mars 2007, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a accueilli Volker Liebig, directeur des programmes d'observation de la Terre de l'Agence spatiale européenne (ASE), à Luxembourg. Cette visite constitue la seconde rencontre avec un des directeurs de l'agence, après celle de Giuseppe Viriglio, directeur des télécommunications et de la navigation, en avril 2006.

Outre l'objectif de présenter et donc de mieux faire connaître le paysage industriel et de la recherche du Luxembourg, il s'agissait d'une opportunité unique pour exposer l'approche envisagée afin de développer le domaine spatial et de mettre en avant les priorités luxembourgeoises.

Les discussions ont également porté sur les opportunités plus concrètes qui se sont déjà présentées et qui devraient aboutir à des contrats. Ces projets devraient permettre le développement de services dans les domaines de la cartographie et de l'utilisation du sol, ou encore le soutien aux autorités dans les cas d'urgence, comme par exemple les cas d'inondation. Les échanges effectués dans le cadre de ces futurs projets ont démontré un très grand intérêt des administrations luxembourgeoises et un avenir prometteur pour l'utilisation de données satellitaires. Citons entre autres le ministère de l'Environnement ou encore le



*Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, en compagnie du directeur des programmes de l'observation de la Terre de l'ASE, Volker Liebig*

ministère de l'Intérieur pour le volet aménagement du territoire qui, si les résultats de ces premiers travaux s'avèrent concluants, pourraient devenir des utilisateurs importants de ce type de technologies.

Les données satellitaires sont également très utiles aux scientifiques pour mieux comprendre le fonctionnement de la planète. Pour permettre aux chercheurs de disposer gratuitement de données d'observation de la Terre pour leurs travaux de recherche, l'ASE effectue régulièrement des appels à opportunité, invitant les scientifiques à soumettre des projets nécessitant l'utilisation de données satellitaires. La participation du Luxembourg aux programmes d'observation de la Terre de l'ASE permet également aux institutions de recherche luxembourgeoises de bénéficier de ce soutien. Un appel à opportunité a été publié spécifiquement pour le Luxembourg, les suggestions de projets étant à soumettre pour le 18 juin 2007.

Depuis son adhésion à l'ASE en juin 2005, le Luxembourg s'est intéressé de près aux programmes d'observation de la Terre. Si l'observation de la Terre a été la motivation première pour lancer des satellites et constitue aujourd'hui un outil largement utilisé par les scientifiques pour étudier le fonctionnement de notre planète, elle reste une discipline moins connue du public que celle des télécommunications ou de la navigation par satellite. Il s'agit néanmoins d'un domaine en pleine expansion, dont le groupe des utilisateurs, aujourd'hui principalement scientifiques et institutionnels, s'étend rapidement avec des «applications grand public», telles que Google Earth. La météorologie est également un domaine qui a fait son chemin jusqu'au citoyen. C'est notamment grâce aux images satellites fournies par Eumetsat et au développement des modèles de prévision que les météorologues sont en mesure de prévoir le temps avec de plus en plus de précision.

Une autre preuve de l'intérêt croissant pour l'observation de la Terre est la décision prise par le Conseil de l'Union européenne en 2001 de mettre en œuvre l'initiative GMES, Global Monitoring for Environment and Security. Il s'agit d'une initiative de l'Union européenne menée en partenariat avec l'ASE, dans le but de développer un système d'observation de la Terre destiné à fournir des services en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens européens. Dans ce contexte, l'ASE est chargée de développer le segment spatial de GMES, qui se compose des satellites et instruments de mesure qui serviront à produire les informations nécessaires aux utilisateurs. La participation du Luxembourg au programme «GMES Space Component» de l'ASE lui donnera la possibilité de participer à la mise en œuvre technologique de ce programme et de voir se réaliser de nouvelles opportunités de valorisation de ses retombées scientifiques, technologiques, industrielles et économiques potentielles.

Cette visite du directeur des programmes d'observation de la Terre a certainement été un premier pas dans l'établissement des relations entre le Luxembourg et l'ASE dans ce domaine. Le dialogue initié à cette occasion mènera à des échanges plus réguliers en vue de soutenir l'intégration des acteurs luxembourgeois dans ce secteur. Il sera également un élément important lors de la préparation du prochain Conseil ministériel de l'ASE prévu fin 2008, à l'occasion duquel le Luxembourg pourrait être amené à faire de nouveaux investissements dans ce domaine.

## Regard

sur les activités  
gouvernementales

### Octavie Modert et François Biltgen présentent le second projet industriel luxembourgeois dans le cadre du programme GalileoSat de l'ASE

25 avril 2007

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, ont présenté le second projet industriel luxembourgeois dans le cadre du programme GalileoSat de l'Agence spatiale européenne (ASE) le 25 avril 2007.

Depuis février 2005, le Luxembourg contribue de façon active au programme GalileoSat de l'ASE. Ce programme constitue la phase de

développement et de validation du système de navigation par satellite européen Galileo. Contrairement aux deux seuls réseaux de satellites de radionavigation existant actuellement, les systèmes russe, Glonass, et américain, GPS, tous deux développés à des fins militaires, Galileo est le premier à avoir été construit pour satisfaire les besoins civils.

Galileo procure à l'Europe l'indépendance dans le domaine de la navigation par satellite. De plus, le système Galileo assurera une complémentarité et sera interopérable avec le système américain de prochaine génération, GPS III. Le domaine de la navigation par satellites sera l'un des principaux secteurs industriels du XXI<sup>e</sup> siècle. Certains analystes estiment que la radionavigation par satellite constitue une invention comparable à celle de la montre et les retombées

économiques escomptées sont importantes aussi bien en termes de retour sur investissement que de création d'emplois.

Après deux ans de travaux préparatoires, les retombées concrètes pour le Luxembourg continuent. Les derniers mois ont vu aboutir les négociations entre l'ASE et un consortium luxembourgeois participant au développement, à la réalisation et à la fourniture d'un système de surveillance et de détection des défaillances dans le réseau Galileo.

## SANTÉ

### Présentation du plan stratégique pour la modernisation du Centre hospitalier neuropsychiatrique

5 avril 2007

Le 5 avril 2007, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté le plan stratégique pour la modernisation du Centre hospitalier neuropsychiatrique (CHNP) à Ettelbruck.

Le plan stratégique 2007-2011, «Vers une réhabilitation psychiatrique hospitalière», s'inscrit dans le cadre de la réforme de la psychiatrie au Luxembourg et permettra au CHNP d'assumer ses nouvelles missions. Conforme aux recommandations du professeur Rössler, le plan a été élaboré avec la participation de l'ensemble des professionnels de santé du CHNP et de tous les



Le ministre François Biltgen et la secrétaire d'État Octavie Modert lors de la conférence de presse

acteurs du secteur à l'occasion de plate-formes psychiatriques organisées par le ministère de la Santé.

D'après le plan, l'offre du CHNP s'organisera autour des piliers suivants:

- filière de psychiatrie sociale et de proximité;
- filière de traitement des maladies addictives (alcool, médicaments, polytoxicomanie);
- filière de réhabilitation pour adolescents en difficulté;
- filière de psycho-gériatrie et de psychiatrie gériatrique;
- filière de psychiatrie médico-légale (au Centre pénitentiaire à Schrässig).

Les grands axes de changements du plan stratégique sont:

- La réduction des lits hospitaliers sur le site Ettelbruck. La première priorité sera l'abandon de l'immeuble dit Building qui ne répond plus aux exigences d'une psychiatrie ouverte et moderne. Pour les patients plus fragiles, nécessitant encore une prise en charge de type hospitalier, une petite structure clinique de 85 lits sera érigée sur le site d'Ettelbruck, réduisant ainsi sensiblement le nombre de lits hospitaliers.
- La création d'une chaîne thérapeutique pour la réhabilitation d'adolescents en difficulté (p.ex. le centre thérapeutique à Pütscheid).

- Le redéploiement de certaines activités réhabilitatives de l'hôpital par une décentralisation et une délocalisation dans des centres thérapeutiques dans les régions Sud, Centre et Nord du pays (p.ex. le centre thérapeutique Hiertz à Diekirch).

- L'amélioration et la modernisation des offres pour les dépendances graves (p.ex. le centre thérapeutique d'Useldange-CTU en planification, le centre thérapeutique de Manternach-CTM).

- La déhospitisation des patients dits «chroniques», en créant des structures d'hébergement adaptées.

La mise en œuvre du plan stratégique s'étalera sur cinq ans, de 2007 à 2011. Toute la phase du changement sera accompagnée, dans un échange constant, par les professionnels de santé des hôpitaux et des structures ambulatoires.

### **Quadripartite des caisses de maladie: «La situation financière des caisses de maladie se trouve dans un équilibre fragile»**

26 avril 2007

«La situation financière des caisses de maladie se trouve dans un équilibre fragile. On note un très léger excédent budgétaire d'1% pour l'année 2006», a annoncé le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, après la réunion du Comité quadripartite des caisses de maladie du 26 avril 2007.

La Quadripartite réunit régulièrement les représentants de l'État, des syndicats, des organisations patronales et des prestataires de santé. La réunion du 26 avril 2007 visait à fixer le programme pour les mois à venir.

En ce qui concerne les résultats de la Quadripartite, le ministre a d'abord constaté des progrès sur le plan de la vente de médicaments génériques, qui ne sont toutefois «pas spectaculaires», selon ses dires. Le mot d'ordre résultant de la Quadripartite est de continuer à favoriser les médicaments génériques s'ils sont comparables aux médicaments plus chers, a ajouté Mars Di Bartolomeo.

Le remboursement des analyses sanguines reste en principe limité à un nombre de 12 analyses par prescription. Cependant, il a été précisé lors de la Quadripartite que pour certaines pathologies, plus de 12 analyses seraient remboursées, a déclaré le ministre. Mars Di Bartolomeo a en outre annoncé qu'à la demande expresse des laboratoires, les discussions allaient continuer.

Des «résultats encourageants» sont à rapporter pour ce qui est de la vente et de la consommation des médicaments, a poursuivi le ministre. «On a atteint un niveau de quasi-stabilité», a-t-il précisé. La mise en place de la centrale d'achat commune dans les hôpitaux porte aussi ses fruits, mais, selon Mars Di Bartolomeo, il faut continuer à fournir des efforts dans ce domaine.

Au cours des discussions, la proposition de favoriser les opérations ambulatoires par rapport aux



Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, lors du point de presse sur la Quadripartite

hospitalisations, si cela s'avérait avantageux pour le patient et l'hôpital, a été acceptée. Cela aurait comme corollaire un soulagement des caisses de maladie. Mars Di Bartolomeo a annoncé que les partenaires allaient examiner cette suggestion.

Des progrès ont également été faits en ce qui concerne la standardisation des dossiers des patients. Il est prévu d'aboutir à un système de dossiers électroniques qui accompagneront les patients s'ils changent d'hôpital.

En outre, le nouveau plan hospitalier et l'adaptation de la loi hospitalière figuraient également à l'ordre du jour. Selon Mars Di Bartolomeo, le but du plan hospitalier et de la loi hospitalière était de rendre les hôpitaux plus efficaces, d'améliorer la qualité de leurs services et d'aller vers une organisation tenant compte de la spécialisation des hôpitaux.

En guise de conclusion, Mars Di Bartolomeo a dit que la vigilance était toujours de mise au niveau de la situation financière des caisses

de maladie. «Le système de santé luxembourgeois ne peut rester généreux que si tout le monde agit de manière responsable. Il faut rester discipliné afin de garder l'équilibre qu'on a atteint.»

## TRANSPORTS

### Le ministre des Transports, Lucien Lux, fait le bilan des accidents routiers de l'année 2006

1<sup>er</sup> février 2007

Le ministre des Transports, Lucien Lux, a présenté le 1<sup>er</sup> février 2007 le bilan des accidents routiers de l'année 2006 et a informé sur les mesures ayant pour but l'amélioration de la sécurité routière.

En 2006, 34 accidents mortels ont causé la mort de 36 personnes. «Ce niveau a été atteint pour la dernière fois en 1947!», a annoncé Lucien Lux. Au cours des sept dernières années, le nombre de tués de la route a continuellement baissé, passant de 77 en 2000 à 36 en 2006.

Le ministre des Transports a rappelé dans ce contexte l'objectif fixé par l'Union européenne visant à réduire de moitié le nombre de tués de la route entre 2001 et 2010. «Au Grand-Duché, nous sommes d'ores et déjà parvenus à une réduction de 48% par rapport à 2001», s'est réjoui le ministre. Cette évolution positive place le Luxembourg parmi les trois premiers États membres de l'UE.

### Chiffres clés

L'analyse des accidents mortels révèle qu'une victime avait moins de 10 ans et que deux victimes avaient moins de 20 ans. Au total, 61% des tués avaient moins de 40 ans. La vitesse et l'alcool au volant sont à l'origine de plus de la moitié des accidents mortels.

Avec huit motocyclistes morts en 2006 contre cinq en 2005, le bilan est plus mauvais que l'année précédente, a indiqué Lucien Lux. De plus, le nombre de motocyclistes gravement blessés est lui aussi en augmentation, passant de 40 en 2004 à 57 en 2006.

### Améliorer la sécurité routière

Au niveau de la sécurité routière, le ministre des Transports ne veut pas relâcher les efforts et a renouvelé son appel aux usagers de la route pour ne pas mettre en péril leur propre vie ainsi que celle des autres. Lucien Lux a rappelé ensuite les mesures en cours et futures destinées à améliorer la sécurité routière.

Pour ce qui est du permis à points, Lucien Lux a annoncé que 50% des points retirés en 2006, c'est-à-dire 27 038 points, ont été retirés pour dépassement de la vitesse maximale autorisée, contrairement à 58% en 2001. Au niveau des condamnations judiciaires, 37% ont été prononcés pour excès de vitesse et 45% pour cause d'alcool au volant.

70% des conducteurs ayant perdu des points ont réussi à reconstituer leur capital. Pour le ministre des Transports, ce résultat indique que le système a un certain effet

	2004	2005	2006	% (2005/2006)
Accidents au total	8 011	7 827	8 239	+5,1%
Accidents corporels	692	708	762	+7,6%
Accidents mortels	47	41	34	-17,1%
Tués	49	46	36	-21,8%
Blessés légers	841	759	869	+14,5%
Blessés graves	238	284	259	-8,9%

pédagogique auprès des automobilistes. Il a déploré dans ce contexte que 341 personnes avaient perdu la totalité des points.

Au niveau de la prévention, le ministre des Transports lancera une campagne de sensibilisation en 2007, destinée à stigmatiser l'alcool au volant comme première cause des problèmes sur les routes. De plus, un audit de sécurité sur les points à risque du réseau routier est en train d'être réalisé. Ces travaux seront probablement achevés en avril ou mai 2007.

Côté répression, le ministre entend baisser le taux légal d'alcoolémie de 0,8 à 0,5 pour mille et à 0,2 pour mille pour les jeunes conducteurs et combattre davantage les drogues au volant. Concernant une interdiction partielle de dépassement pour les poids lourds sur les autoroutes, un projet pilote se référant au tronçon Bridel-Gasperich sera réalisé en mars et avril 2007. Par ailleurs, le ministre des Transports saisira prochainement le Conseil de gouvernement de la question du gilet de sécurité dans les voitures.

### Radars automatiques

En janvier 2007, le Conseil de gouvernement avait décidé l'installation de radars automatiques au Luxembourg. Dans une première

phase, Lucien Lux veut mettre en place une vingtaine de radars, dont 13 radars fixes et 7 radars mobiles. Ces radars seront installés aux points sensibles du réseau routier en fonction des résultats de l'audit et ce «dans le but d'y réduire le nombre d'accidents et non pas de gonfler les caisses publiques», a insisté le ministre qui prend également au sérieux les facteurs relatifs à la protection des données. Ainsi, les photos prises par les radars ne montreront que le conducteur du véhicule et non pas les autres passagers. De plus, les données recueillies ne seront pas externalisées, mais gérées par les services publics.

### Lucien Lux fait le point sur la politique aéroportuaire

19 mars 2007

En date du 19 mars 2007, le ministre de l'Environnement, ministre des Transports, Lucien Lux, a fait le point sur la politique aéroportuaire en matière de stratégie, d'investissements publics et privés, de politique de sûreté et d'aspects environnementaux.

Soucieux de donner une vue d'ensemble sur les activités et les défis de l'aéroport, le ministre a

déclaré que la politique aéroportuaire touchait certes à des intérêts opposés, mais qu'il fallait bien admettre qu'il existe également un consensus sur bon nombre de points. Ainsi, Lucien Lux a mentionné l'importance économique de l'aéroport pour le Grand-Duché. Il a ajouté dans ce contexte que son développement ne générerait pas seulement de nouveaux emplois, mais que l'aéroport en tant que tel était d'une importance primordiale pour la place financière.

Le ministre a déclaré que la réduction des nuisances, notamment le bruit et les émissions des gaz à effet de serre, ainsi que la prise des mesures y afférentes figurent sur la liste des priorités pour les années à venir.

Lucien Lux souhaite en outre une discussion objective avec tous les acteurs et toutes les parties concernées sur la politique aéroportuaire. À cette fin, le ministre a annoncé que la composition de la Commission consultative aéroportuaire serait révisée afin d'y intégrer les associations riveraines et les ONG concernées.

### Stratégie

Lucien Lux s'est dit convaincu que «l'aéroport a un avenir»: il a affirmé que la demande de vols à partir de Luxembourg existait, mais que le service devait satisfaire les attentes des clients.

En ce qui concerne l'opérateur national Luxair, Lucien Lux a avancé que la compagnie aérienne avait fait des efforts non négligeables au niveau de sa restructuration et des prix des vols. Il a ajouté que le gou-



Le ministre des Transports et de l'Environnement, Lucien Lux, faisant le point sur la politique aéroportuaire au Luxembourg

vernement, en tant qu'actionnaire principal de la compagnie de vol, continuerait à soutenir la restructuration et la dynamisation de Luxair.

### Investissements privés et publics

En matière d'investissements, Lucien Lux a déclaré que le budget des investissements publics d'un montant de 485 millions d'euros était nécessaire afin de positionner l'aéroport dans la Grande Région, d'améliorer la sécurité et la sûreté et de parfaire les standards environnementaux.

Les infrastructures passagères en cours de construction incluent un aérogare, un nouveau terminal (terminal A), un parking souterrain ainsi qu'un arrêt ferroviaire. En outre, une nouvelle tour-radar sera inaugurée en avril 2007.

### Politique de sûreté

En matière de sûreté et de sécurité, Lucien Lux a affirmé que le Grand-

Duché avait fourni beaucoup d'efforts au cours des deux dernières années. Un paquet de mesures de sécurité a été approuvé par le Conseil de gouvernement du 10 novembre 2006. De même, les effectifs de la police grand-ducale et de Lux-Airport pour le contrôle d'accès ont augmenté.

### Environnement

La lutte contre le bruit, la gestion des eaux en provenance de l'aéroport, la gestion des déchets et la réduction des émissions de gaz à effet de serre forment les aspects environnementaux qui doivent être pris en compte en ce qui concerne l'aéroport de Luxembourg.

Lucien Lux a annoncé qu'une cartographie stratégique du bruit généré lors du décollage et de l'atterrissage des avions, reprenant entre autres une estimation du nombre de personnes se trouvant dans une zone exposée au bruit, serait établie au cours de l'année 2007. Cette cartographie devra être révisée tous

les cinq ans. En outre, des valeurs limites d'exposition au bruit seront établies jusqu'à fin 2007.

Toujours dans le contexte du bruit, Lucien Lux a annoncé l'instauration d'une taxe-amende en cas de non-respect des trajectoires, ainsi que d'une taxe-amende en cas de non-respect des dispositions de vols de nuit.

Le ministre a conclu que l'aéroport étant d'une importance primordiale pour le Luxembourg, le gouvernement était tenu à soutenir les opérateurs existants. Cependant, il devait également être prêt à accueillir de nouveaux opérateurs et de nouvelles activités à l'aéroport de Luxembourg dans un cadre de «concurrence contrôlée».

Lucien Lux a ajouté que le développement aéroportuaire devait se faire dans la transparence la plus totale et dans le respect des habitants des communes limitrophes.

## TRAVAIL ET EMPLOI

### Présentation des nouvelles dispositions légales applicables en matière d'autorisations pour les heures supplémentaires

17 janvier 2007

Le 17 janvier 2007, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a présenté à la presse les nouvelles dispositions légales applicables en matière d'autorisations pour heures supplémentaires.

Les dispositions ont été introduites par la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et s'inscrivent donc dans le cadre des mesures décidées en 2006 par la Tripartite. «À côté des mesures en faveur de l'emploi, ces dispositions constituent un autre point important de ce paquet de réformes», a dit François Biltgen dans son introduction avant d'ajouter que cette disposition ne concerne que les heures supplémentaires prestées en cas de surplus de travail et non pas celles prestées en cas d'urgence.

Le ministre Biltgen a expliqué ensuite que la législation actuelle remontait aux dispositions de la loi tripartite de 1977. Concrètement, les entreprises devaient recevoir l'autorisation préalable du ministre du Travail afin de pouvoir prester des heures supplémentaires en cas de surplus de travail. L'avis de l'Inspection du travail et des mines (ITM) était également demandé à chaque reprise. Cette procédure était relativement lourde et impliquait un travail considérable auprès du ministère, même si le ministre du Travail réservait en général une suite favorable aux demandes, a précisé François Biltgen.

À côté d'une importante charge administrative, cette législation pouvait entre autres constituer un frein pour les investisseurs potentiels à leur installation au Luxembourg, a souligné François Biltgen, qui a voulu dès lors alléger cette procédure dans le cadre de la simplification administrative.

### La nouvelle législation

En vertu des nouveaux textes, la requête motivée pour la prestation d'heures supplémentaires doit être préalablement notifiée à l'ITM, avec l'avis de la délégation du personnel ou, à défaut, des salariés concernés par la prestation d'heures supplémentaires.

«La notification préalable vaut autorisation», a résumé le ministre, «à condition de disposer de l'avis favorable du personnel ou des salariés concernés.» Ce n'est que dans le cas où l'avis est défavorable que le ministre du Travail et de l'Emploi statuera sur la demande, sur base des rapports établis par l'ITM et l'Administration de l'emploi.

La même procédure simplifiée s'applique d'ailleurs aussi aux demandes d'autorisation de faire travailler un employé privé un jour férié légal.

Afin de pouvoir suivre l'évolution des heures supplémentaires prestées, le ministre du Travail a demandé aux entreprises de lui faire parvenir comme par le passé le relevé des heures supplémentaires effectivement prestées à la fin de chaque période pour laquelle l'autorisation a été donnée.

La finalité de cette demande est de permettre au ministère du Travail et de l'Emploi de recenser les entreprises qui ont régulièrement recours aux heures supplémentaires afin de les assister à trouver des solutions alternatives dans le cadre d'une convocation volontaire, notamment pour l'engagement de personnel permanent supplémentaire comme cela a déjà été fait par le passé.

## François Biltgen et Mars Di Bartolomeo présentent les résultats des discussions sur l'introduction d'un statut unique pour salariés

15 février 2007

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, et le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, ont présenté le 15 février 2007 les résultats des discussions au sein de la Tripartite sur l'introduction d'un statut unique pour salariés ainsi que les conclusions dégagées. François Biltgen et Mars Di Bartolomeo ont d'emblée expliqué les raisons de l'introduction du statut unique.

### Pourquoi un statut unique?

- L'harmonisation des statuts des ouvriers et des employés privés fait partie intégrante des accords de la Tripartite et les différents partenaires ont confirmé leur volonté d'adhérer au principe du statut unique.
- Le statut unique permettra de mettre fin aux distinctions, voire discriminations, surannées entre ouvrier et employé privé et donnera lieu à un code du travail applicable de manière uniforme à tous les salariés de droit privé.
- Le statut unique apportera un avantage compétitif en abaissant le niveau général des taux des cotisations sociales.
- Le statut unique apportera une simplification administrative en faveur des employeurs.

- Le statut unique permettra la fusion des caisses de maladie et des caisses de pension du secteur privé et conduira à la création d'une seule chambre professionnelle des salariés du secteur privé et d'un seul tribunal du travail.
- Le statut unique s'insère donc dans la politique de modernisation des structures et d'une plus grande efficacité de ces structures.
- Le statut unique apportera à tous les salariés à salaires bruts égaux aussi des salaires nets égaux.

#### La continuation de la rémunération (*Lohnfortzahlung*)

Actuellement, en cas d'incapacité de travail, l'employé privé bénéficie de la continuation de la rémunération pour le mois de la survenance de l'incapacité et les trois mois suivants (13-17 semaines au maximum); la caisse de maladie intervient le cas échéant à partir du quatrième mois. Pour l'ouvrier, l'indemnisation incombe à la caisse de maladie à partir du premier jour. Aussi, les taux de cotisation pour les prestations en espèces (*Krankengeld*) accusent-ils des différences significatives:

- pour le régime «ouvrier», le taux actuel est de 4,7% (2,35% à charge de l'employeur et 2,35% à charge de l'ouvrier);
- pour le régime «employés privés», le taux actuel est de 0,2% (0,10% à charge de l'employeur et 0,10% à charge de l'employé privé).

À rémunération brute égale, l'ouvrier dispose donc d'un revenu semi-net inférieur à celui de l'employé privé.

Dans le système de généralisation de la continuation de la rémunération (*Lohnfortzahlung*) envisagé dans le cadre de la réalisation du statut unique, l'employeur indemniser les 13 premières semaines de l'incapacité de travail, l'assurance de maladie intervenant, le cas échéant, pour le reste de la période d'indemnisation.

Dans le cadre de la nouvelle communauté de risque, regroupant tous les salariés du secteur privé, le taux de cotisation unique pour les prestations en espèces sera de l'ordre de 0,5%

La procédure simplifiée pour la déclaration du personnel engagé au sein de ménages privés sera maintenue.

#### Le modèle de compensation des charges

La charge globale supplémentaire pour les employeurs induite par la généralisation de la continuation de la rémunération pendant 13 semaines est au maximum égale à 0,51% du coût salarial total. Toutefois, grâce aux changements de comportement induits par cette généralisation, on peut s'attendre à une réduction jusqu'à concurrence de 0,28% du coût salarial. Pour situer l'ampleur de cette charge supplémentaire, il faut rappeler que le décalage d'une tranche indiciaire d'un mois au cours d'une année correspond à 0,208% du coût salarial. Ainsi, le décalage de quatre mois de la tranche indiciaire en 2006 a apporté une réduction du coût salarial de l'ordre de 0,83%. Si l'on doit dès lors fortement nuancer l'impact financier de l'introduction du statut unique pour l'économie dans son

ensemble, l'on ne peut pas nier que cet impact peut être plus sensible pour certains secteurs.

Une phase transitoire de cinq ans à partir de l'introduction du statut unique en 2009 – en fait, il s'agit d'une phase de sept ans, si l'on y ajoute les deux années prévues pour la mise en place du statut unique – devra permettre aux entreprises et aux partenaires sociaux de s'adapter au nouveau système.

Pour parer aux problèmes spécifiques, le gouvernement propose un modèle de compensation reposant sur plusieurs piliers:

#### *Affectation du différentiel «ouvrier»*

Lors d'une première étape de trois ans, à partir de la mise en place du statut unique, les entreprises occupant du personnel ouvrier bénéficieront, en dehors de la réduction de leur part de cotisation résultant de la différence entre leur taux du moment (2,35%) et le taux de cotisation futur (0,5:2 = 0,25), du différentiel sur la part «assuré». L'ouvrier récupérera progressivement le différentiel «assuré» à partir de la quatrième année.

Pour l'affectation du «différentiel ouvrier», deux mécanismes sont envisageables au niveau des mesures législatives transitoires:

- L'employeur est autorisé à retenir sur la rémunération brute de l'ouvrier le «différentiel ouvrier». Dans ce cas de figure, il faut préciser que cette retenue est à assimiler aux fins de l'application de l'article 109 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu à une cotisa-

tion versée en raison de l'affiliation obligatoire au titre de l'article 110, numéro 1 de la prédite loi.

- La retenue est opérée sur la rémunération de l'ouvrier au profit de la Sécurité sociale, qui la bonifie à l'employeur au titre de ses autres cotisations de Sécurité sociale.

#### *Mutualisation des risques de l'employeur*

Pour les PME, le gouvernement, en accord avec les employeurs propose une mutualisation des risques, dans le cadre de laquelle il faudra cibler les mesures sur des entreprises qui en ont vraiment besoin et miser autant que possible sur la solidarité des entreprises. Le gouvernement est disposé à mettre à la disposition de la mutualité, pour laquelle les employeurs proposeront les formes et les modalités d'intervention, un fonds de roulement de démarrage et à lui prêter l'assistance technique des organismes de la Sécurité sociale.

#### *Réduction sélective des charges par la réforme de l'assurance contre les accidents*

La réforme du financement de l'assurance contre les accidents pourrait contribuer à diminuer les effets de l'introduction du statut unique sur certains secteurs économiques grevés d'un taux de cotisation élevé en matière d'assurance contre les accidents.

#### *Base de calcul de l'indemnisation en cas d'incapacité de travail*

En vue d'une bonne application du système de prise en charge de la maladie, il est recommandé que l'assiette de calcul de l'indemnité pécuniaire de maladie puisse s'établir directement à partir de la rémunération payée par l'employeur au cours de l'obligation patronale. Une harmonisation des dispositions du CAS (article 10) et du Code du travail (article L. 121-6, paragraphe 3) est indiquée. Ainsi, la base de calcul sera désormais celle de l'article L.121-6 du Code du travail.

La question de l'applicabilité de ce régime pendant la phase transitoire sera analysée.

#### *Bilan intermédiaire*

Tous les partenaires ont convenu de se retrouver au même niveau dans un délai de trois ans après la mise en vigueur du statut unique, afin de faire le bilan des mesures nouvelles introduites, notamment sous l'aspect de la neutralité financière pour l'économie dans son ensemble. Il est entendu que les dispositions légales du statut unique ne peuvent être remises en cause à ce moment, mais qu'en cas de problèmes dûment constatés, des mesures complémentaires pourront être prises, telles par exemple des mesures fiscales sous forme d'abattement ou de crédit d'impôt permettant une meilleure déductibilité fiscale du risque maladie.

#### *Maîtrise de l'absentéisme*

Le gouvernement invite les partenaires sociaux à faire, de concert avec lui-même et les organismes publics compétents, de la maîtrise de l'absentéisme en général une priorité, de profiter du délai jusqu'à la mise en vigueur du statut unique pour s'engager dans une démarche commune afin de prendre des mesures positives tendant à la responsabilisation de tous les acteurs afin d'agir sur les causes de l'absentéisme et d'envisager des mesures pour enrayer les abus dûment constatés. Le gouvernement propose de suite l'institution d'un groupe de haut niveau qui devra, de concert avec la Quadripartite, établir un état des lieux et un programme d'action permettant la maîtrise de l'absentéisme.



Mars Di Bartolomeo et François Biltgen lors de la présentation des résultats des discussions sur l'introduction du statut unique

Le gouvernement et les partenaires sociaux ont convenu d'intensifier les efforts en vue de maintenir les cotisations sociales à un niveau le plus bas possible.

### **L'adaptation du droit du travail**

Les indemnités de départ des ouvriers seront adaptées à celles des employés privés pour les anciennetés de service continu de 20 années au moins.

#### *Trimestre de faveur*

Les conjoints et partenaires assimilés bénéficieront en cas de décès d'un salarié ouvrier d'un trimestre de faveur identique à celui alloué en cas de décès d'un salarié employé privé. La législation sera adaptée de sorte qu'en cas de décès du salarié, le dernier traitement soit versé au conjoint ou partenaire survivant par l'employeur, la pension de survie due au titre de l'assurance pension lui étant versée à titre de compensation. Il en résultera une charge amoindrie pour les employeurs d'employés et un léger surcoût pour les employeurs d'ouvriers. Globalement, les employeurs réaliseront une économie à ce titre.

#### *Unicité de la convention collective de travail*

Le gouvernement n'entend plus revenir sur le principe introduit par la loi du 30 juin 2004 sur les relations collectives de travail et codifié à l'article L. 163-8 du Code du travail, qui n'exclut du champ d'application des conventions collectives que les cadres supérieurs y définis. Pour tenir compte des situations spécifiques de certaines conventions collectives en vigueur en ce

moment (notamment quant à celles couvrant qu'une seule catégorie de salariés), on pourrait prévoir des clauses dérogatoires, voire transitoires.

#### *Heures supplémentaires*

Se basant sur l'accord dit PAN de 1999, le gouvernement recommande de fixer le principe de la compensation de chaque heure supplémentaire par une heure de temps libre rémunérée, majorée d'une demi-heure de temps libre rémunérée.

Ce n'est plus que dans des cas exceptionnels que la majoration pourra être monnayée. Si l'employeur ne peut compenser par du temps libre dans un laps de temps déterminé, la majoration d'une demi-heure est payée à raison de X% du salaire horaire normal.

Le salarié peut cependant exiger à tout moment le paiement de la majoration d'une demi-heure. Dans ce cas, elle est payée à raison de Y% du salaire horaire normal, sauf disposition conventionnelle plus favorable.

Si le salarié quitte l'entreprise pour une raison quelconque avant d'avoir pu compenser les heures supplémentaires prestées, le taux de majoration de la demi-heure sera de X% (dans les propositions du gouvernement présentées le 6 février 2007 aux partenaires sociaux, les taux de X et de Y% étaient fixés à 50% et 25%).

Le gouvernement réfléchit sur la fixation d'autres taux de majoration, qui ne seraient plus cotisables en matière de Sécurité sociale.

#### *Spécificités des secteurs HORECA et du transport*

Il convient d'appliquer à ces secteurs une approche tenant compte de la spécificité et de la nature du travail effectué à ce moment-là par le personnel ouvrier.

#### *Délégations du personnel*

Afin de simplifier la transition entre le régime actuellement en place et le nouveau système en ce qui concerne les entreprises ayant à la fois une délégation d'ouvriers et une délégation d'employés privés, le projet de loi instituant le statut unique va prévoir une disposition transitoire pour ce qui est de la composition des nouvelles délégations uniques du personnel. Cette disposition transitoire couvrira en principe la période quinquennale de 2008 à 2013.

#### *Comités mixtes et sociétés anonymes*

Les dispositions des textes relatifs aux comités mixtes et sociétés anonymes sont modifiées dans un esprit de neutralité en se limitant à toutes les références relatives aux deux statuts, sans aucune autre modification quant au fond.

#### *Pensions complémentaires*

Compte tenu du système de financement des régimes complémentaires, l'introduction du statut unique ne peut avoir pour effet de conférer des droits acquis à des personnes pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées ou des cotisations n'ont pas été versées. Des adaptations nécessaires des plans de pension sont à examiner dans le

cadre du dialogue social au niveau des entreprises. Deux mesures législatives sont envisagées:

- l'introduction du statut unique ne peut avoir pour effet d'étendre de plein droit le champ d'application personnel d'un plan de pension;
- l'article 8 de la loi sur les régimes complémentaires de pension devra être aménagé de sorte à permettre une différenciation des plans suivant l'entrée en service ou l'admission à un plan de pension.

### **Les fusions des chambres professionnelles et des juridictions du travail**

#### *Chambres professionnelles et élections sociales*

En ce qui concerne la fusion de la Chambre de travail et de la Chambre des employés privés ainsi que les élections sociales, le gouvernement s'attend à une proposition conjointe.

La possibilité d'une extension de l'électorat des chambres professionnelles aux retraités a été évoquée, de sorte à éviter une élection spécifique pour les organismes de Sécurité sociale.

#### *Juridictions du travail*

Le département du Travail et de l'Emploi se concertera avec le département de la Justice pour adapter le dispositif légal applicable aux juridictions du travail.

### **La fusion des caisses de maladie et des caisses de pension**

L'introduction du statut unique rendra superfétatoire, voire impossible, l'affiliation à des organismes de Sécurité sociale distincts suivant le statut socioprofessionnel. Le statut unique ouvrira dès lors la perspective de regroupements et de réalignements dans l'organisation administrative de la Sécurité sociale. Cette réorganisation devra avoir pour objectif d'optimiser et de rationaliser les services.

Une révision des structures organisationnelles de la Sécurité sociale devrait être dictée principalement par le souci d'organiser au mieux l'accessibilité des assurés à leurs droits en matière de Sécurité sociale par une structure transparente, rationnelle et efficace.

Le regroupement pourrait s'opérer autour de caisses nationales d'après les différentes branches de risques. Ainsi seraient créées en dehors du Centre commun de la Sécurité sociale, de la Caisse nationale des prestations familiales et de l'Association d'assurance contre les accidents:

- Une Caisse nationale d'assurance de maladie, par le regroupement de l'Union des caisses de maladie (UCM), les caisses de maladie des salariés du secteur privé et des caisses de maladie des non-salariés. En phase avec les conclusions de la Tripartite, les caisses de maladie du secteur public seront maintenues avec leurs compétences d'attributions actuelles, limitées au remboursement des prestations aux assurés.

- Une Caisse nationale de pension, par le regroupement des quatre caisses de pension du régime général et du Fonds de compensation.

Les agences de la Caisse de maladie des ouvriers pourraient être reprises, sous l'égide du Centre commun de la Sécurité sociale, comme agences locales pour l'ensemble de la Sécurité sociale opérant comme «guichet unique multifonctionnel».

Le modèle de gouvernance des différents organismes de Sécurité sociale devrait s'inspirer de celui en vigueur auprès de l'UCM, de l'Office des assurances sociales et de la Caisse de pension des employés privés, dans lequel les partenaires sociaux figurent paritamment; l'État étant représenté par un président fonctionnaire.

Les réformes institutionnelles envisagées devraient permettre un réalignement de l'organisation et des procédures des différents organismes de la Sécurité sociale. En termes d'objectifs stratégiques, il y a lieu:

- de répondre à l'attente des organismes d'atteindre une meilleure gestion des procédures;
- d'améliorer la communication entre les organismes et le Centre informatique de la Sécurité sociale;
- de permettre à terme l'accès des assurés aux services de la Sécurité sociale à travers des guichets uniques;
- subsidiairement, de permettre un contrôle efficace de la gestion.

La définition de processus centrés sur les assurés nécessite la mise en place d'un cadre méthodologique commun. À cet égard, il est important de maintenir le Centre commun comme organisme centralisateur des opérations informatiques de la Sécurité sociale, opérant en concertation étroite avec les cellules méthodologiques des différents organismes.

Une réforme des structures institutionnelles devrait aller de pair avec une uniformisation des règles de tutelle administrative suivant le modèle UCM/CM et Fonds de compensation.

#### **Calendrier de mise en place du statut unique**

Lors de leurs travaux, les partenaires sociaux et le gouvernement ont convenu de faire abstraction de solutions envisageant un passage progressif vers le statut unique. Le statut unique prendra pleinement effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, à la suite des élections sociales qui auront lieu en automne 2008. Ceci de sorte à faire élire les membres pour les mandats à pourvoir suivant la nouvelle organisation de la chambre professionnelle et des organismes de la Sécurité sociale, la loi portant introduction du statut unique devant être adoptée jusqu'à la fin 2007, étant donné qu'un certain nombre de règlements d'application devront être adaptés début 2008 en amont des élections sociales.

### **Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, au sujet de la politique du maintien dans l'emploi**

20 février 2007

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a donné une conférence de presse le 20 février 2007 au sujet de la politique du maintien dans l'emploi.

Étant donné que les syndicats et le patronat ont des vues très divergentes au sujet de cette politique, le ministre a exposé sa philosophie du maintien dans l'emploi, telle que prévue par la loi dite tripartite du 22 décembre 2006, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

François Biltgen a rappelé que la politique du maintien dans l'emploi avait été appliquée une première fois en 2006, à l'occasion de la signature d'un accord avec des sociétés de gardiennage, alors que pour les entreprises Villeroy & Boch, TDK et Monopol, la restructuration s'était réalisée dans le cadre de la négociation d'un plan social.

Selon le ministre, sa politique vise à favoriser de manière proactive le maintien dans l'emploi des salariés lors d'une restructuration, et à éviter, dans la mesure du possible, la négociation d'un plan social. Pour François Biltgen, un tel plan n'est pas le meilleur instrument lors d'une restructuration.

### **Villeroy & Boch, TDK et Monopol: bilans**

Le ministre du Travail et de l'Emploi a ensuite présenté le bilan des efforts déployés dans le cadre des restructurations de Villeroy & Boch, TDK et Monopol, trois situations qui ne sont toutefois pas comparables en raison notamment du lieu de résidence, de l'âge, du sexe et de la formation des salariés licenciés.

L'exemple de Villeroy & Boch a montré que les formations liées à une expectative d'emploi étaient très importantes. À cet effet, le Fonds de formation a été doté de 85 000 euros (dont ont bénéficié 13% des salariés licenciés) et un programme interne d'*outplacement* a été mis en place. À ce moment, 25% des personnes licenciées touchent des indemnités de chômage.

Concernant TDK, 56% des salariés licenciés ont retrouvé un emploi avant la fin de leur préavis et 70% des salariés licenciés ont été suivis par un programme interne d'*outplacement*. Le Fonds de formation, doté de 350 000 euros, a profité à 47% des salariés licenciés.

36% des salariés licenciés de Monopol ont retrouvé un emploi avant la fin de leur préavis. Dans ce contexte, François Biltgen a rappelé l'initiative de la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC), visant à reprendre du personnel de l'entreprise Monopol par les autres membres de la CLC, et ce bien avant l'élaboration du plan social. Il a aussi annoncé la mise en place, en collaboration avec le ministère du Travail et de l'Emploi, d'ateliers de recrutement pour la fondation Hëllef doheem.

## La loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi

La loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi introduit l'obligation légale de notifier tout licenciement pour des raisons non inhérentes à la personne du salarié au Comité de conjoncture, qui peut inviter les partenaires sociaux à négocier un plan de maintien dans l'emploi (PME). Il peut s'ensuivre un examen approfondi de la situation économique et sociale de l'entreprise. À noter que cette initiative de négocier un PME peut également être prise par les partenaires sociaux.

Le PME introduit l'idée de procéder à des aménagements temporaires de la durée de travail (chômage partiel, temps partiel, réductions du temps de travail), sous condition de suivre des formations. D'autres éléments obligatoires du PME sont les formations continues et les reconversions, le prêt temporaire de main-d'œuvre et l'accompagnement personnel des transitions de carrière. Une fois le PME homologué par le ministre du Travail et de l'Emploi, les accords trouvés seront accompagnés par des aides financières de l'État. En l'absence de PME, ces éléments doivent être pris en compte dans les négociations d'un plan social.

Après l'entrée en vigueur de la loi du 22 décembre, le ministre du Travail et de l'Emploi veut poursuivre ses efforts dans certains dossiers étroitement liés, dont les nouvelles attributions du Comité de conjoncture, les réformes en matière d'activation des chômeurs, la réforme de l'Administration de l'emploi. Sur base de

la loi promouvant le maintien dans l'emploi, François Biltgen veut en outre collaborer davantage avec les entreprises du secteur intérimaire et de recrutement.

## François Biltgen et Jeannot Krecké présentent les nouvelles mesures en matière de maintien dans l'emploi

28 février 2007

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, ont donné une conférence de presse le 28 février 2007 pour présenter les nouvelles mesures en matière de maintien dans l'emploi mises en œuvre dans le cadre du Comité de conjoncture.

Jeannot Krecké a présenté la composition «tripartite» du Comité de conjoncture et les instruments mis en œuvre jusqu'à présent dans le

cadre du Comité. Des représentants du salariat, du patronat et des représentants du gouvernement siègent au Comité de conjoncture.

François Biltgen a détaillé les différentes mesures nouvelles. Il a souligné que les entreprises de plus de 15 salariés devraient désormais déclarer les licenciements économiques auprès du secrétariat du Comité de conjoncture. Il a également mis en exergue les bénéfices d'un plan de maintien dans l'emploi. Celui-ci peut être initié par les partenaires sociaux au sein de l'entreprise, ou alors être établi sur initiative du Comité de conjoncture, si celui-ci enregistre respectivement plus de cinq licenciements économiques sur une période de trois mois et huit licenciements économiques sur une période de six mois.

Le ministre du Travail et de l'Emploi a insisté sur l'importance du dialogue social au sein des entreprises pour mieux anticiper les restructurations des entreprises par le biais d'un plan de maintien de l'emploi.



François Biltgen et Jeannot Krecké lors de la conférence de presse

En guise de conclusion, Jeannot Krecké a rappelé la volonté de simplifier certaines procédures et il a renvoyé dans ce contexte à la possibilité offerte aux entreprises de déclarer les licenciements économiques par voie électronique.

### Présentation du rapport d'activité 2006 de l'ADEM en présence de François Biltgen

21 mars 2007



Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a assisté le 21 mars 2007 à la présentation du rapport d'activité 2006 de l'Administration de l'emploi (ADEM).

#### Emploi intérieur

Au cours des cinq dernières années, l'emploi salarié intérieur a augmenté au Luxembourg de 42 628 unités pour s'élever en mars 2006 à 299 500. Parmi les emplois créés entre 2001 et 2006, 2 869 étaient occupés par des résidents nationaux, 10 952 par des résidents étrangers et 28 807 par des frontaliers. Entre janvier et septembre 2006, l'emploi intérieur a augmenté de 4,1%.

Au total, 27% des salariés au Luxembourg sont des résidents étrangers, 32% des résidents nationaux et 41% des frontaliers. Parmi ceux-ci, 51% (61 852) sont Français, 26% (32 149) Belges et 23% (27 011) Allemands.

Malgré cette évolution positive de l'emploi intérieur, le chômage au Luxembourg continue à augmenter.

Pour comprendre ceci, il faut, selon François Biltgen, analyser à la fois le chômage et l'emploi.

D'abord, force est de constater qu'un certain nombre d'emplois créés au Luxembourg ne sont pas à disposition de l'ADEM, vu qu'ils sont le résultat de délocalisations d'entreprises au Grand-Duché. «Au Luxembourg, il y a plus d'emplois créés à la suite d'une délocalisation au pays qu'il n'y a d'emplois perdus à la suite d'une délocalisation du Luxembourg à l'étranger», a noté le ministre dans ce contexte.

Ensuite, le chômage au Luxembourg n'est pas conjoncturel mais structurel, a expliqué François Biltgen. 56% des emplois créés au Luxembourg exigent en effet un niveau de formation supérieur. Toutefois, une grande partie des demandeurs d'emploi, et notamment 80% des demandeurs d'emploi de nationalité portugaise, ne disposent que d'un niveau de formation inférieur. En outre, près de 10% des chômeurs n'ont qu'une capacité de travail réduite, ce qui est aussi défavorable à leur employabilité.

Pour le ministre du Travail et de l'Emploi, le principal problème est celui de la qualification des chômeurs: «Beaucoup de jeunes quittent l'école sans diplôme et beaucoup d'étudiants ne terminent pas leurs études, ce qui diminue leur employabilité.» En effet, plus de la moitié des demandeurs d'emploi n'ont qu'un niveau de formation inférieur, 35% ont atteint le niveau de formation moyen (baccalauréat) et 11% ont fait des études supérieures.

#### Évolution du chômage

Jean Hoffmann de l'ADEM a analysé ensuite l'évolution du chômage depuis 2000. Pendant cette période, le taux de chômage est passé de 2,5% à 4,4%. Il a ajouté que seulement 47% des demandeurs d'emploi sont indemnisés et que ce taux est en train de diminuer.

Si l'emploi salarié a augmenté d'environ 22% entre 2000 et 2006, les inscriptions à l'ADEM ont augmenté de près de 50% au cours de

la même période et le nombre des demandeurs d'emploi a presque doublé, a souligné Jean Hoffmann.

D'après le rapport 2006, quelque 1 700 personnes se sont inscrites chaque mois auprès de l'ADEM. Dans 64% des cas, il s'agissait toutefois d'une réinscription, car le demandeur s'était déjà inscrit au cours des douze derniers mois. Par ailleurs, 1 694 offres d'emploi ont été signalées chaque mois à l'ADEM, qui a procédé en moyenne à 5 772 assignations par mois.

L'ADEM a pu offrir des mesures pour l'emploi à 3 978 personnes par mois. 50% des bénéficiaires de ces mesures ont moins de 30 ans. Ils bénéficient essentiellement d'un CAT dans les secteurs public ou privé ou suivent un stage d'insertion en entreprise.

### Structure du chômage

La plupart des demandeurs d'emploi sont de nationalité luxembourgeoise (35%) ou portugaise (30%). À noter toutefois que les Luxembourgeois sont sous-représentés dans cette statistique, vu qu'ils représentent 55% de la population totale du pays. En ce qui concerne le sexe, 48% des demandeurs d'emplois sont des femmes, qui toutefois ne représentent que 41% de l'emploi total au Grand-Duché.

Concernant l'âge des demandeurs d'emploi, le rapport d'activité de l'ADEM indique que le taux de chômage des demandeurs d'emploi de plus de 41 ans augmente, alors que celui des moins de 40 ans reste stable ou a tendance à diminuer.

Le chômage de longue durée (plus de 12 mois) continue d'augmenter. Fin 2006, 30% des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM se trouvaient au chômage depuis au moins un an.

Les efforts de l'ADEM visent à augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi. La loi du 26 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007. À partir de ce moment, l'ADEM signera un contrat d'activation avec chaque demandeur d'emploi. Par ailleurs, les services de l'ADEM seront réorganisés. Ils tenteront d'assurer une information encore plus précise à l'égard des demandeurs d'emploi. De plus, les placeurs seront déchargés de certaines de leurs tâches administratives et le service d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi sera davantage consulté.

### François Biltgen présente les grandes lignes de la contribution du gouvernement luxembourgeois au débat sur le livre vert sur la modernisation du droit du travail

19 avril 2007

En date du 19 avril 2007, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a présenté les grandes lignes de la contribution du gouvernement luxembourgeois au débat sur le livre vert de la Commission européenne *Moderniser le droit du travail pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle*.

Dans le cadre d'un large débat public, les États membres de l'Union européenne avaient été appelés à réfléchir et à se prononcer sur la manière de faire évoluer le droit du travail dans le sens du processus de Lisbonne, cela notamment à travers la modernisation du droit du travail, afin de relever le défi de la conciliation d'une flexibilité accrue avec la nécessité d'offrir un maximum de sécurité.

Le ministre du Travail et de l'Emploi a présenté la position arrêtée en date du 6 avril 2007 par le gouvernement luxembourgeois par rapport aux différents sujets traités par le livre vert. Il s'agit notamment de questions relatives aux domaines suivants:

- transitions professionnelles dans le cadre des restructurations d'entreprises;
- insécurité juridique liée à l'apparition de formes de travail variées;
- relations de travail triangulaires;
- aménagement du temps de travail;
- mobilité des travailleurs;
- contrôle de l'application de la législation et du travail non déclaré.

François Biltgen a précisé que la prise de position luxembourgeoise avait été préparée en consultant le public par l'intermédiaire du site [www.europaforum.lu](http://www.europaforum.lu) et par une conférence-débat avec le commissaire européen responsable de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, Vladimir Spidla, qui a eu lieu le 13 février 2007.

La contribution du gouvernement luxembourgeois au livre vert se résume en cinq points essentiels:

1. La modernisation du droit du travail ne peut être une fin en soi

Le gouvernement luxembourgeois s'oppose à toute «pensée unique», a indiqué le ministre. Étant donné que les différents États membres disposent de modèles sociaux bien divergents, il est inadmissible, pour le gouvernement luxembourgeois, de proposer des solutions non différenciées en matière de modernisation du droit du travail. Il faudrait plutôt, selon François Biltgen, créer un socle minimum de droits sociaux, au-dessus duquel les États membres pourraient agir subsidiairement.

Toujours dans ce contexte, le ministre a indiqué qu'une réflexion sur une nouvelle gouvernance économique pourrait être utile. Il s'agirait de fixer un cadre à l'intérieur duquel les partenaires sociaux pourraient négocier des règles adaptées à leur(s) situation(s). Ainsi, les partenaires sociaux pourraient valablement se substituer au législateur en matière de droit du travail.

2. Les analyses de la réglementation des marchés du travail ne sont pas assez claires pour déterminer s'il y a une corrélation entre la rigueur de la protection de l'emploi et le taux d'emploi

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) calcule depuis quelques années des indicateurs concernant la rigueur de la réglementation du marché du travail. Selon les résultats de la dernière étude, le Luxembourg se situerait «en tête» des pays de

l'OCDE quant à la rigueur globale de la protection de l'emploi. D'après l'OCDE, une protection de l'emploi stricte réduit les flux d'entrée et de sortie du chômage. Cependant, le marché d'emploi luxembourgeois contredit cette théorie, a indiqué François Biltgen. Selon ses dires, le taux de création d'emplois au Luxembourg est élevé, malgré la protection d'emploi rigide.

3. La modernisation du droit du travail ne saura résoudre tous les problèmes qui se posent au niveau des marchés de l'emploi, sa modernisation ne constitue qu'un élément parmi d'autres

François Biltgen a notamment souligné la problématique des restructurations et des délocalisations. À son avis, cette problématique ne peut être résolue par la seule flexibilisation du droit du travail.

Celle-ci ne constitue qu'un élément parmi d'autres. La question centrale réside dans l'innovation et le *life-long learning* qui devraient encore être plus développés.

Les pays hautement industrialisés et à niveau de vie et de salaires élevés ne peuvent pas devenir concurrentiels par un abaissement du niveau social, mais uniquement par un accroissement de la productivité, a déclaré le ministre. La détérioration du droit du travail n'est pas la réponse adéquate, il s'agit de mener une politique d'investissement dans la recherche et la formation.

Dans le contexte des restructurations, François Biltgen a cité le plan de maintien dans l'emploi comme mécanisme supplémentaire assurant de nouvelles sécurités aux



Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, lors de la conférence de presse

salariés concernés, sans toutefois recourir à une flexibilisation du droit du travail.

4. Flexibilité et sécurité ne peuvent être considérées comme des notions antagonistes, elles doivent être conciliées

Selon le ministre, le besoin de flexibilité ne concerne pas seulement les employeurs, tout comme ce ne sont pas seulement les salariés qui ont besoin de sécurité. En d'autres mots, la flexibilité et la sécurité concernent les deux parties, ce ne sont pas des notions antagonistes, au contraire, elles doivent être conciliées.

Afin d'accroître la sécurité et la flexibilité, le gouvernement va sous peu entamer un projet de loi sur l'introduction de comptes épargne-temps, a annoncé François Biltgen. Les comptes épargne-temps permettront aux travailleurs plus jeunes de travailler plus, afin de jouir plus tard dans leur vie, selon leurs besoins, d'une réduction de leur temps de travail. Ce système permettra, en toute sécurité, d'apporter plus de flexibilité aux salariés, de même qu'aux entreprises.

5. Les lignes de démarcation entre droit du travail et autres formes de contrat doivent être renforcées

En ce qui concerne l'introduction de la notion de «travail économiquement indépendant» proposée par la Commission européenne, François Biltgen a signalé l'opposition stricte du gouvernement luxembourgeois à une telle «zone grise». Dans ce contexte, le statut de «faux indépendant» – des personnes employées sous le statut de l'indépendant,

mais traitées comme des salariés, sans pourtant jouir des mêmes protections – est, selon le ministre, à requalifier comme salarié.

## TRAVAUX PUBLICS

### Claude Wiseler présente les projets de construction du nouveau Lycée technique Belval et du Lycée technique pour professions de santé

5 mars 2007

Le 5 mars 2007, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a présenté les projets de construction du nouveau Lycée technique Belval et du Lycée technique pour professions de santé (LTPS) implanté à Bonnevoie.

### Lycée technique Belval

Le Lycée technique Belval sera implanté sur le site des friches de Belval-Ouest. Claude Wiseler a précisé qu'une nouvelle infrastructure scolaire au sud du Grand-Duché s'imposait, étant donné qu'actuellement, environ 3 000 élèves de l'enseignement postprimaire résidents du pôle sud se déplacent vers un lycée des trois autres pôles. Ainsi, il existe une demande suffisante pour faire fonctionner le nouveau lycée.

Le ministre des Travaux publics a salué le fait que le site d'Esch-Belval était desservi de façon optimale par les rails. Un arrêt Belval-Lycée aménagé sur l'antenne ferroviaire entre Belval-Usine et Belvaux-Mairie permettra aux élèves arrivant en train d'accéder facilement au lycée.

La capacité d'accueil du Lycée technique Belval devrait se situer



Vue générale du bâtiment du futur Lycée technique Belval

## Regard

sur les activités  
gouvernementales

entre 1 200 et 1 500 élèves. L'offre scolaire comportera la division inférieure de l'enseignement secondaire ainsi que le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

De plus, le cycle complet de la division technique générale, section technique générale, ainsi que le cycle moyen de la division des professions de santé et des professions sociales seront offerts au nouveau lycée.

En outre, le lycée complétera et renforcera l'offre de formation de main-d'œuvre qualifiée dans les domaines de l'industrie et de l'artisanat. L'offre scolaire comportera également une classe de cohabitation du Centre d'éducation différenciée.

Claude Wiseler a rappelé que le projet du Lycée technique Belval n'était pas le seul projet en matière d'infrastructure scolaire dans la région sud du pays. Il a mentionné, entre autres, les projets en voie d'exécution à Pétange, Esch-Lallange et Dudelange.

### Lycée technique pour professions de santé

Le LTPS réunit actuellement en une seule structure administrative quatre centres de formation: le siège à Luxembourg-Ville ainsi que les centres de formation Luxembourg, Ettelbruck et Esch/Alzette.

La nouvelle infrastructure du LTPS à Bonnevoie regroupera les élèves du siège et du centre de formation Luxembourg. Claude Wiseler a souligné que les centres de formation au nord et au sud du pays continueraient à fonctionner.

En ce qui concerne le terrain d'implantation à Bonnevoie, à proximité de la gare centrale et bordé par la pénétrante Sud et la route de Thionville, le ministre des Travaux publics a indiqué que les défis principaux consistaient en l'intégration de volume bâti dans un site abandonné mi-industriel et la proximité immédiate des deux axes de circulation. Il a ajouté que les avantages du site, notamment sa situation centrale dans la ville de Luxembourg et sa proximité par rapport à la gare centrale, étaient évidents.

Le nouveau bâtiment du LTPS pourra accueillir 740 élèves et héberger 53 élèves dans son internat. En fin de compte, tout comme le Lycée technique Belval, le LTPS sera une infrastructure à consommation énergétique minimale.

## Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres donnent le premier coup de pelle du Lycée technique de Lallange

12 mars 2007

Le 12 mars 2007, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, ont invité à la pose de la première pierre du nouveau Lycée technique de Lallange.

Le projet de loi relatif à la construction de ce lycée technique a été voté en 2003 par la Chambre des députés. Les travaux de gros-œuvre ont débuté en novembre 2006, et l'achèvement du bâtiment est prévu pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Le concept initial pour le nouveau lycée prévoyait de se limiter à la transformation des bâtiments actuels. Ce concept a toutefois été



Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, lors de la pose de la première pierre du Lycée technique de Lallange



Simulation par ordinateur du bâtiment du Lycée technique pour professions de santé à Bonnevoie

abandonné en raison des difficultés et des coûts élevés liés à une intervention dans la structure existante avec des modifications de trame.

Ainsi, il a été décidé de démolir tous les bâtiments existants, sauf le hall sportif et la piscine, et d'ériger une nouvelle construction selon la nouvelle conception énergétique des lycées. Le principe architectural du nouveau Lycée technique de Lallange est basé sur un seul complexe cohérent et homogène, aussi bien du point de vue fonctionnel qu'esthétique.

La zone de récréation est prévue à l'arrière du bâtiment afin de créer une liaison entre la cantine, la structure d'accueil et l'agora. La capacité d'accueil du Lycée technique de Lallange sera de 1 500 élèves.

## Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, présente le projet du nouvel Hôtel de la justice de paix à Esch-sur-Alzette

12 mars 2007

Le 12 mars 2007, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a présenté le projet de construction du nouvel Hôtel de la justice de paix à Esch-sur-Alzette, adopté par le Conseil de gouvernement le 12 janvier 2007.

Claude Wiseler a déclaré que la construction d'un nouvel Hôtel de la justice de paix à Esch-sur-Alzette s'inscrivait dans le droit fil de la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une Cité judiciaire au plateau du Saint-Esprit à Luxembourg-Ville.

Dans le contexte de cette loi, le gouvernement entend garantir aux jus-

ticiables du ressort de la justice de paix d'Esch-sur-Alzette un accueil dans un bâtiment fonctionnel et répondant à leurs besoins.

Le nouveau bâtiment pourra abriter 15 juges de paix. Étant donné qu'en ce moment, 11 juges de paix sont affectés à la justice de paix d'Esch-sur-Alzette, les nouvelles infrastructures devraient, aux dires du ministre, être suffisamment spacieuses pendant les années à venir. Dans le cas contraire, il y a possibilité de construire un bâtiment supplémentaire dans le prolongement de la justice de paix.

En ce qui concerne le concept architectural, le nouveau bâtiment sera une structure cubique se développant autour d'un atrium central ouvert. Le ministre a précisé que la possibilité d'embellir la façade par des inscriptions du Code civil est examinée à l'heure actuelle.



Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, lors de la présentation du nouvel Hôtel de la justice de paix à Esch/Alzette



Claude Wiseler a ajouté que le projet s'intégrait dans le concept urbanistique de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Le futur Hôtel de la justice de paix sera implanté à la limite sud du nouveau boulevard Berwart et adossé à l'ouest à la rue de l'Alzette et à la place de l'Hôtel de Ville.

Le projet de loi venant d'être déposé à la Chambre des députés, Claude Wiseler a exprimé le souhait que le début des travaux puisse se faire au début du printemps 2008.



# Discours et déclarations

*Seul le texte prononcé fait foi.*

## Discours de la secrétaire d'État, Octavie Modert, à l'occasion de l'inauguration de Sibiu-Hermannstadt, capitale européenne de la culture 2007 à Sibiu

1<sup>er</sup> janvier 2007

Monsieur le Président,  
Monsieur le Premier ministre,  
Monsieur le Ministre de la Culture et des Cultes,  
Monsieur le Bourgmestre de Sibiu-Hermannstadt,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,  
Léiw Frënn,

Permettez-moi de me faire l'interprète de tous les habitants du Luxembourg et de la Grande Région pour vous exprimer notre joie de partager avec vous le titre de «Capitale européenne de la culture 2007». La ministre de la Culture, que je suis, se réjouit que cette idée née dans des entretiens entre nos prédécesseurs se réalise aujourd'hui, de façon exemplaire et méritée, à Sibiu-Hermannstadt!

Le Luxembourg portera en 2007 pour la 2<sup>e</sup> fois la distinction de capitale européenne de la culture, mais l'a élargi à la Grande Région, nos voisins, et à une ville des nouveaux États Membres. C'est un défi lancé en mai 2000 par notre Premier Ministre Jean-Claude Juncker, pour essayer de dépasser nos limites et nos frontières, en partageant le titre en 2007 avec nos amis et voisins de ce qu'on appelle «la Grande Région» entourant le Luxembourg. Cette tournure novatrice et résolument européenne, donnée par le Luxembourg au concept de capitale européenne de la culture, n'en respectera pas moins l'idée de Mélina Mercouri, que chaque ville, chaque pays organise à sa façon bien particulière «sa» capitale européenne de la culture.

L'association entre le Grand-Duché de Luxembourg ensemble avec la Grande Région – formée des régions de la Sarre, de la Rhénanie-Palatinat, de la Lorraine, et des communautés francophones et germanophones de Belgique –, d'un côté, et la ville de Sibiu-Hermannstadt, de l'autre, est pour nous symbolique de notre volonté de former une Europe plus juste, plus humaine et riche de ses diversités culturelles.

Au moment-même de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne le 1<sup>er</sup> janvier 2007, voici donc qu'est nommée capitale européenne de la culture une

ville de Roumanie! Logiquement, l'inauguration officielle de Sibiu 2007 se fait donc au tournant de l'année 2006/2007, alors que la signature du traité d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE, cette communauté de valeurs, s'était faite sous Présidence luxembourgeoise le 25 avril 2005 à Luxembourg. Signe prémonitoire s'il en fut!

Une fois de plus la culture a donc rempli sa mission d'être précurseur, de tracer les voies du futur: à un moment où les discussions sur cet élargissement-ci de l'Union battaient leur plein, il était pour le Luxembourg évident que ce processus pourrait être préfiguré sur le plan culturel – alors que sur le plan diplomatique et politique, vous savez que le Luxembourg s'est toujours fait fort pour une intégration européenne de la Roumanie et de la Bulgarie, à tous les instants des discussions sur l'élargissement de l'Union aujourd'hui consacré.

Avec l'Europe élargie à 27 États membres, s'accroît également sa sensibilité francophone: oui, la Roumanie et le Luxembourg font partie de la famille de la francophonie, und gleichzeitig einen uns mit Siebenbürgen, die gemeinsamen historischen Wurzeln und der moselfränkische Ursprung unserer Sprachen als Teil der indo-germanischen Sprachenfamilie. Dat Sächsescht an dat Lëtzeborgesch zesummen ass fir mech selwer nach méi flott, weil Äeren Dialekt hei diim aus meim Heemechtsdorf dohiim sou no ass, an daer Ortschaft wou mir och soen «iin Gemeiin, iin Riis» a soss néirens a ganz Lëtzeborg. Ja, es verbindet uns vieles mit unserer Kulturpartnerstadt Hermannstadt, und wir werden Vergangenheit verbinden mit Zukunft, Verwandtschaft mit Freundschaft, und die Brückenbauerfunktion der Kultur mit einer erneuerten Annäherung an Siebenbürgen und an Rumänien, in einer grenzüberschreitenden Zusammenarbeit mit grenzenlosem Vertrauen, über die Grenzen hinaus und über alle Schranken hinweg.

Sibiu, ville partenaire; Sibiu, ville sœur; Sibiu, ville européenne.

La Roumanie et Sibiu sont la première Capitale culturelle de l'Europe des nouveaux États membres de l'Union! Jamais auparavant une ville de l'Europe centrale n'a porté ce titre. À tout jamais, cette qualité distinguera Sibiu!

L'initiative de la capitale européenne de la culture constitue une des actions les plus visibles de l'Union

européenne. Sans aucun doute s'ajoutera à cette visibilité des activités à Sibiu, le rayonnement culturel d'une cité et de toute une région, et j'en suis certaine, d'autres développements suivront le mouvement.

Nos capitales européennes de la culture entraîneront une confrontation des idées et des expériences permettant la découverte commune, elles proposeront de vivre des émotions collectives fortes et enrichissantes. Là où le quotidien des femmes et des hommes les amène à franchir les frontières et à vivre l'Europe dans la réalité pratique, le projet «2007» contribuera à la construction d'une citoyenneté européenne. Le poète français Antoine de Saint-Exupéry n'a-t-il pas dit (en 1943): «[...] il n'y a qu'un problème, un seul, de par le monde. Rendre aux hommes une signification spirituelle. Des inquiétudes spirituelles.»

Au-delà des origines liant Luxembourg et Grande Région avec la Transylvanie, il y aussi ce que je voudrais décrire par «une reconnaissance commune»: tous, Luxembourg et Grande Région pour cette partie de l'Europe qu'on appelle l'Europe de l'Ouest, Sibiu pour ce qu'on appelle l'Europe centrale, avec nos histoires souvent différentes et nos destins pourtant souvent similaires, nous sommes attachés à cette utopie formidablement réelle qu'est l'Europe. Nous croyons résolument que cette Europe, que vous avez maintenant intégrée et qui vous a maintenant rejoint, a besoin de pays comme le vôtre. Tous, nous avons à apprendre l'un de l'autre, et votre créativité, votre combativité et votre volonté de faire tout votre possible pour qu'un rêve devienne réalité, pour un monde plus juste et plus équitable, sont pour nous un engagement exemplaire. Aujourd'hui le continent européen se trouve réuni, passé et géographie se sont rejoints, les murs sont irrémédiablement tombés!

Léif Frënn vun Hermannstadt Sibiu, mir freeën iis mat lich a sinn iwwerzeegt, datt d'Kultur de richtege Wii ass fir iis besser kennenzelieren an ze verstoen!

Mesdames, Messieurs, liebe Freunde!

Rien n'est plus normal que Sibiu. Le Luxembourg, ma délégation et moi-même tâcherons d'être les meilleurs ambassadeurs pour Sibiu 2007. Normal. Sibiu.

Vive l'Europe culturelle!

Bienvenus à l'Union européenne.

Merci de nous enrichir.

## Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la conférence «Welcome to the euro» à Ljubljana

15 janvier 2007

We have gathered on this 15 January 2007 in Ljubljana to mark the day where the tolar is forever consigned to the history books and where the euro becomes the new currency of Slovenia.

We have also gathered in Ljubljana today to pay tribute to the courage of the Slovenian people. Since the dramatic days in June/July 1991, Slovenia has accomplished a remarkable journey. It has become an independent state, it has rebuilt and reformed its institutions and its economy, it has become a member of the European Union and NATO, and now – for the second time in less than half a generation – it introduces a new currency.

The people of Slovenia have accepted many sacrifices in exchange for a promise of a better and more prosperous future. This patience has been rewarded, and Slovenia has every reason to be proud of how much has been achieved in so little time.

In this respect, Slovenia's recent achievements mirror the spirit, the commitment and strong convictions of the architects of the new Europe whose memories are looming large on the 50th anniversary of the signature of the Treaty of Rome and the 15th anniversary of the signature of the Maastricht Treaty.

However, unlike the Slovenian people who are today proudly celebrating this milestone in its history, many people elsewhere in Europe are growing increasingly complacent about the European project and the European ideal and there is even a worrying tendency to turn the back on some of the great achievements of the European project.

This tendency does not stop before the euro.

Since its creation in 1999, the euro has proven to be a massive success, even exceeding the expectations of the biggest optimists.

Proof – if needed – is provided for instance by our presence here today. A few years ago, nobody would have believed that in 2007, the Euro area would be composed of 13 countries, with numerous others actively preparing for entry.

In the 8 years of its existence, the euro has effectively safeguarded the prosperity of the citizens of the people of the Euro area.

It has shielded its citizens from the most adverse consequences of economic and political turbulences worldwide: 9-11, the Iraq war or the Asian currency crisis, to mention but a few.

By reducing transaction costs and increasing predictability, the euro has been good for business.

By guaranteeing low and stable inflation as well as access to credit at historically low interest rates, the euro has protected purchasing power and contributed to raise the living standards of its citizens.

However, the pervasive tendency to use Europe as a scapegoat to draw attention away from the shortcomings of national policies also affects the euro. Despite the many tangible benefits that the euro has brought to them, the citizens do not love the euro and many still revel in nostalgia about their former currencies.

It is therefore crucial that we intensify our collective efforts to explain to the citizens what the euro can do for them, and to caution them against asking the euro to perform where it simply cannot deliver. In short, we must come to terms with the implications of living in Euroland.

First and foremost, living in Euroland implies the necessity for a much closer coordination of economic policies among the member states of the Euro area, as the implementation (or absence of it) of policies at the national level may have consequences for the Euro area as a whole.

Second, living in Euroland implies that there is premium on responsible economic policymaking. Conversely, the inability or unwillingness to address the structural weaknesses of our economies in a rigorous and timely manner is likely to cause greater adjustment stress.

Thirdly, living in Euroland necessitates that we fully understand the potential and the limits of a single monetary policy and the euro exchange rate. The European Central Bank can deliver low and stable inflation. It cannot use the interest rate to permanently increase growth and employment. In the absence of structural policies, attempts to use monetary policy to stimulate growth have ever only led to one thing, namely higher inflation. Regarding the exchange rate, many of us

also still nervously remember the anxieties and even the hardship caused by the currency realignments that took place periodically before the creation of the euro. These beggar-thy-neighbour policies were never a remedy for economic problems of a structural nature, if anything, the opposite is the case. Furthermore, in today's global economy, there are clear limits to the effectiveness of exchange rate policies.

Thus, living in Euroland implies that we do not take the advantages of the euro for granted, that we act responsibly at the national level and that we are not making excuses for inaction by looking for scapegoats. Living in Euroland implies that we act decidedly, collectively and courageously. To the founders of the euro, to those countries that have recently adopted the euro, to those that are preparing for the euro and to the future generations, we owe it that we do not lack the courage of their and our convictions.

### Contribution écrite de Jean Asselborn et Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé: «L'Europe que nous voulons»

16 janvier 2007

Nous sommes maintenant 27! Du comté de Kerry aux Carpates orientales, de la Laponie aux îles Canaries, près de 500 millions d'habitants connaissent la paix ainsi qu'un progrès économique et social probablement sans équivalent dans l'histoire.

Pourtant, depuis plus d'une décennie, depuis le célèbre traité de Maastricht, nous nous interrogeons sur l'Europe que nous voulons. De toute évidence, ce n'est pas une question facile. Longtemps, trop longtemps, nous avons tenté d'y répondre sans nous interroger suffisamment sur ce «nous». Il ne s'agit en effet pas de savoir quelle est l'Europe que «nous», hommes politiques et hauts fonctionnaires qui connaissons le quotidien des institutions de l'Union européenne, souhaitons, mais de déterminer quelle Europe «nous», les citoyens, voulons.

Il y a 5 ans maintenant, les responsables politiques européens constatèrent que l'avenir de l'Union européenne resterait incertain sans un soutien et un ferme engagement populaires. Ils décidèrent alors de lancer une réflexion et un débat, qui conduisirent à la rédaction

et à l'adoption du *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, signé à Rome, le 29 octobre 2004, par tous les gouvernements des États membres de l'Union européenne.

Le texte de ce traité constitutionnel n'est certes pas parfait. La démocratie dont nous jouissons n'est pas non plus un système de gouvernement parfait, mais c'est bien le meilleur que nous connaissions. La politique est l'art du possible assorti de la saine ambition d'entreprendre demain ce qui semble aujourd'hui impossible.

Le traité constitutionnel tente d'apporter des solutions ou, à tout le moins, de tracer les voies pour que l'Union et les États membres puissent relever les défis majeurs de la nouvelle réalité sociale et économique, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Il s'agit de répondre efficacement aux attentes des citoyens en matière d'environnement, de politique énergétique, d'immigration, de coopération au développement, de sécurité intérieure et extérieure, etc.

L'une des principales avancées du traité constitutionnel porte sur l'action extérieure de l'Union. En effet, dès le commencement des travaux qui ont débouché sur l'adoption de ce nouveau texte, on est vite venu à la conclusion qu'il y avait en particulier deux domaines sur lesquels les citoyens européens fondaient leurs espoirs: la construction d'un véritable espace de liberté, sécurité et justice et, d'autre part, la politique extérieure.

Le nouveau texte commence par établir des objectifs ambitieux qui reflètent le désir des femmes et des hommes de l'Europe de se sentir légitimement fiers d'une Union, qui soit acteur et non simplement spectateur dans les relations internationales et, plus encore, d'une Union qui fasse à tout moment honneur à la défense et la promotion de ses propres valeurs.

Des valeurs que le traité constitutionnel proclame haut et fort, lorsqu'il établit, dès le début, que l'Union est fondée sur le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, et de l'État de droit, et surtout sur le respect des droits de l'Homme.

Dans ses relations avec le reste du monde également, le traité constitutionnel insiste sur le fait que l'Union «va promouvoir ses valeurs» et, ainsi contribuer à la paix, à la sécurité, au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les

peuples, au commerce libre et équitable, à l'élimination de la pauvreté et à la protection des droits de l'homme, ainsi qu'au strict respect et au développement du droit international.

Tous ces préceptes ne seraient qu'une liste de bonnes intentions si l'Union ne se dotait pas des moyens nécessaires pour une action efficace. C'est pourquoi le traité constitutionnel prolonge le mandat du président du Conseil européen et prévoit la création du poste de ministre des Affaires étrangères de l'Union, secondé par un service européen pour l'action extérieure. D'où également l'insistance sur la cohérence des différents instruments de la politique extérieure, l'amélioration et l'assouplissement des processus de décision ou l'établissement de mécanismes, fondés sur la participation volontaire, pour renforcer la politique européenne de sécurité et de défense.

Toutes ces innovations permettront à l'Union de mieux affronter à l'avenir des crises humanitaires comme celle provoquée par le tsunami en décembre 2004 en Asie du Sud-Est ou par les conflits du Liban au printemps dernier. Ces dispositions nous donneront des moyens améliorés pour participer à des missions comme le soutien aux récentes élections en République démocratique du Congo ou le maintien de la paix et la stabilité au Kosovo, et permettront une action européenne encore plus efficace et résolue dans le conflit du Moyen-Orient.

Nous avons besoin d'une Union qui puisse faire entendre sa voix, avec fermeté mais sans arrogance, dans les débats internationaux sur des sujets essentiels tels que le changement climatique, la non-prolifération des armes de destruction massive ou la mise en place d'un commerce international, qui allie progrès économique et justice sociale. L'Europe ne peut pas se permettre le luxe d'être absente. Et «nous», citoyens, ne devons pas y consentir.

Le traité constitutionnel permettra ainsi à l'action extérieure de l'Union d'être à la hauteur des attentes des citoyens européens. Il est vrai que sa seule entrée en vigueur ne suffira pas à améliorer foncièrement le bilan, encore modeste, de la politique extérieure et de sécurité commune que les États membres développent conjointement dans le cadre de l'Union. Cela exige, en outre, une volonté politique forte de la part des différents gouvernements, mais le traité constitutionnel est une condition nécessaire pour atteindre cet objectif.

Les réflexions ci-dessus, et d'autres, ont conduit les gouvernements du Luxembourg et d'Espagne à organiser une réunion informelle, le 26 janvier prochain, à Madrid, des États membres qui ont ratifié le traité constitutionnel (18 à l'heure actuelle), dans le but de réfléchir aux mesures susceptibles de préserver les indéniables progrès que représente le traité.

La consolidation du projet d'intégration européen, au sein d'un monde en pleine évolution et toujours plus complexe, sera – cela l'est déjà – le défi que notre continent devra relever dans ces premières années du XXI<sup>e</sup> siècle. Les générations à venir nous jugeront sur les efforts que nous aurons consacrés à cette entreprise. Pour entreprendre cette route, il est indispensable de retrouver, d'un côté, l'esprit des pères fondateurs, comme Schuman et Monet, et, de l'autre, de se doter des moyens nécessaires. C'est là que le traité constitutionnel est sans doute le meilleur instrument dont nous disposons: s'il n'existait pas, nous devrions nous mettre d'accord pour le réinventer.

### Contribution écrite de Nicolas Schmit et Alberto Navarro: «Pour une Europe meilleure»

26 janvier 2007

Aujourd'hui, à l'initiative de l'Espagne et du Luxembourg, les 18 pays qui ont ratifié la Constitution européenne, se réunissent à Madrid. Il est bon de rappeler que nous représentons deux tiers des 27 États membres de l'Union et plus de 270 millions de citoyens européens.

Nous voulons aider la Présidence allemande dans la tâche difficile et capitale qui l'attend, celle de résoudre l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus constitutionnel. Nous voulons aussi faire entendre notre voix dans le débat sur l'avenir de l'Europe, sur notre avenir collectif. En effet, la question à laquelle doivent répondre les Européens n'est pas de savoir si la Constitution européenne est toujours vivante. La question fondamentale à laquelle nous devons répondre est celle-ci: quel modèle d'Europe voulons-nous pour le XXI<sup>e</sup> siècle? Ou, en d'autres termes: que voulons-nous faire ensemble, nous les Européens?

Dans ce monde de plus en plus globalisé et interdépendant, une Europe unie et capable d'agir est plus que jamais nécessaire. Attachés à leur mode de vie et aux valeurs plus spécifiquement européens, nos citoyens éprouvent des inquiétudes face à la mondialisation. Pour faire face aux enjeux de celle-ci et aux inquiétudes qu'elle suscite, nous serons plus efficaces dans de nombreux domaines, tels l'emploi, la santé, la lutte contre le terrorisme et la criminalité, celle contre l'immigration illégale, le changement climatique, la précarité en Europe et la pauvreté dans le tiers monde; ou encore la sécurité énergétique, si nous agissons à un niveau européen plutôt qu'à un niveau exclusivement national. Hors de nos frontières, les États-Unis, la Russie, la Chine, le Japon, l'Amérique latine, l'Afrique ou l'Asie, demandent à l'Europe de participer activement à la gestion des grandes questions et aux grands débats qui divisent notre planète.

Or depuis un certain temps, l'Europe n'est pas à la hauteur de ces enjeux. Elle n'a pas agi avec toute la décision et toute l'initiative auxquelles on pourrait s'attendre, venant d'une puissance politique et économique et du plus grand espace de libertés au monde. Plusieurs facteurs, certains réels, d'autres fictifs, ont contribué à engendrer le découragement et l'apathie. À la faiblesse de la croissance économique s'est ajoutée la peur des délocalisations et de la perte d'emploi, les craintes suscitées par un élargissement mal expliqué et les critiques incessantes à l'égard de «Bruxelles», rendue responsable de tout ce qui est perçu comme négatif.

Aujourd'hui, d'aucuns pensent qu'il y a trop d'Europe, et ils demandent la renationalisation des politiques, la réduction de la législation communautaire et le repli sur les identités nationales. Ce serait là un retour en arrière, sans avenir. Pour notre part, nous croyons au contraire que nous avons besoin d'une Europe meilleure, capable d'agir de façon plus coordonnée et plus efficace, et disposant de politiques communes, par exemple dans le domaine de l'immigration ou de l'énergie. Ces questions qui concernent les citoyens au quotidien ne peuvent être résolues dans le seul cadre national.

La Constitution européenne a été négociée pour renforcer la capacité d'initiative d'une Union plus nombreuse dans un monde plus complexe. Le texte du traité définit le modèle d'Europe sur lequel, de

l'avis des 18 pays aujourd'hui réunis à Madrid, doit s'appuyer l'avenir, un modèle qui peut être résumé en quatre points:

1. Une Europe politique et avec des politiques communes. Nous ne pouvons nous résigner à ce que l'Europe ne soit qu'un grand marché ou une zone de libre-échange. Nous avons besoin d'une Europe qui soit un acteur, et non un simple spectateur. Une Europe qui défende nos valeurs et nos intérêts. Qui protège ses citoyens en leur apportant une plus grande sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Nous voulons une Europe politique, qui s'exprime d'une seule voix, avec un ministre des Affaires étrangères et un service extérieur commun. Nous voulons une Europe tirant avantage de son grand marché intérieur mais qui dispose aussi de politiques communes. Ce sont elles qui, pour nos citoyens, apportent véritablement une «valeur ajoutée», qu'il s'agisse notamment de la politique de cohésion économique et sociale, de la politique de protection de l'environnement, de la politique agricole, commerciale, de la politique de concurrence, de la pêche, ou des transports. Mais il nous faut également développer des politiques nouvelles, en matière d'immigration, de coopération policière et judiciaire, d'énergie et de changement climatique, de politique étrangère et de défense.

2. Une Europe des valeurs et de la solidarité. Ce sont les principes et les valeurs qui nous unissent: le respect de la dignité humaine et des droits de la personne, la liberté, la démocratie, l'État de droit, l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces valeurs constituent la base de notre identité européenne. Nos sociétés se définissent par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, l'égalité et la solidarité, tant au niveau interne, notamment à travers la cohésion économique et sociale et la protection sociale, qu'à l'échelle internationale, avec la politique commerciale et les politiques de coopération au développement, de défense des droits de l'homme, d'aide humanitaire ou de prévention des conflits.

3. Une Europe des citoyens et avec les citoyens. L'Europe doit se rapprocher de ses citoyens, mieux leur expliquer la valeur ajoutée de ses politiques pour leurs droits, leur prospérité et leur sécurité. L'Europe ne doit pas être synonyme de bureaucratie mais au contraire ouvrir une voie plus large à la participation des citoyens. Elle doit s'appuyer sur la double

légitimité des États et des citoyens. Nous devons développer le concept de citoyenneté européenne, lui donner un contenu réel plus fort, car son rôle pour l'avenir est considérable. La Charte des droits fondamentaux et l'initiative législative populaire contenues dans le traité constitutionnel sont de bons exemples des avancées prévues par celui-ci en ce domaine. L'Europe se fera avec ses citoyens, ou elle ne se fera pas.

4. Une Europe plus efficace, plus transparente et plus démocratique. Si l'Europe a exercé un attrait jusqu'à présent, c'est parce qu'elle s'est montrée efficace. Nous avons besoin d'institutions fortes, démocratiques et efficaces permettant de décider et de mettre en œuvre les actions et politiques communes et d'en développer de nouvelles, dans le respect du principe de subsidiarité. S'il était déjà difficile à 15 États membres de prendre des décisions à l'unanimité, à 27, l'unanimité, là où elle est prévue dans les traités actuels, est synonyme de paralysie. Notre objectif commun est donc l'extension de la majorité qualifiée mais aussi la simplification des procédures afin que l'action européenne soit plus lisible pour les citoyens. À cette fin, nous devons également impliquer davantage nos parlements nationaux comme le prévoit le traité constitutionnel.

Voilà notre proposition, une proposition ouverte au dialogue et à la réflexion avec les États qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas ratifié le traité. Nous voulons de la sorte contribuer à l'effort que l'Allemagne va entreprendre au cours de ses six mois de présidence pour sortir de la paralysie dans laquelle nous nous trouvons. Après les déceptions et les revers, l'heure est venue pour nos États membres de l'Union de surmonter ensemble les difficultés afin que notre Europe soit à la hauteur des défis de l'avenir.

## Discours de Jean Asselborn à l'occasion du 3<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort à Paris

3 février 2007

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de pouvoir m'adresser à cette illustre audience, qui comprend de si nombreux acteurs de l'abolition de la peine de mort dans le monde, de représentants de pays abolitionnistes et de pays qui, par leur présence ici, démontrent une ouverture à ce débat important.

L'opposition à la peine de mort fait, depuis de nombreuses années maintenant, partie de «l'acquis communautaire» de l'Union européenne. Un acquis pas comme les autres, un acquis auquel j'attache une importance toute particulière, un acquis qui touche au plus profond de nos valeurs, de nos convictions, qui s'inscrit dans notre foi en la dignité inhérente à chaque être humain et en l'inviolabilité de la personne humaine.

La peine de mort constitue une violation des droits de l'Homme et un traitement cruel, inhumain et dégradant, dont le caractère dissuasif n'a jamais pu être démontré. La justice dans nos démocraties ne peut être la vengeance; un crime ne peut être sanctionné par un autre crime. Robert Badinter disait qu'une «justice qui tue n'est jamais juste», car avec la peine de mort «le crime change de camp».

Notre objectif ne peut donc être que l'abolition universelle de la peine de mort. Il nous faut œuvrer à cet effet, à tous les niveaux et dans toutes les enceintes nationales, régionales et internationales.

Et il y a lieu d'espérer: un nombre toujours croissant de pays ont aboli la peine de mort ou ont instauré un moratoire. Les Philippines ont donné l'exemple en transformant leur moratoire en une abolition pure et simple en 2006. La Moldavie, quant à elle, a récemment aboli la peine de mort en toutes circonstances, en supprimant de sa Constitution la peine de mort pour les actes commis en temps de guerre.

Le 19 décembre dernier, l'Union européenne a pu présenter, avec le soutien de 85 États membres des Nations unies, une déclaration solennelle sur l'abolition

de la peine de mort et l'instauration d'un moratoire dans les pays dans lesquels la peine de mort existe encore, à la tribune de l'Assemblée générale.

On a pu de même observer certains développements positifs aux États-Unis, une certaine régression du nombre des exécutions. Ainsi, le New Jersey pourrait-il devenir le premier État à abolir à nouveau la peine de mort depuis qu'elle a été rétablie aux États-Unis.

Il nous faut soutenir à fond ces développements, œuvrer pour que le débat engagé gagne en ampleur, pour que la cause de l'abolition de la peine de mort progresse.

Car, malgré les quelques avancées, les exécutions se poursuivent à travers le monde.

Dans certains pays, on assiste même à l'exécution de mineurs et de personnes atteintes de troubles mentaux.

Dans certains pays la peine de mort reste la sentence pour le simple fait d'une appartenance à une origine ethnique, une religion particulière, pour le vol à main armée, l'adultère ou une appartenance sexuelle. C'est tout simplement inacceptable.

Un verdict particulièrement tragique a été rendu le mois dernier en Libye, condamnant à mort les cinq infirmières bulgares et le médecin palestinien accusés d'avoir intentionnellement inoculé le virus du sida à des enfants libyens. Un verdict intervenu en ignorance totale des preuves d'innocence présentées. Je puis vous assurer que l'Union européenne ne compte pas baisser les bras: les ministres des Affaires étrangères des 27 ont encore la semaine dernière dit leur détermination à œuvrer pour une solution juste.

Il importe de porter toutes ces questions à l'attention du public le plus large possible!

C'est pour cette raison que mon pays a tenu à s'associer à l'organisation de ce 3<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort. Et avec la France, pays où on s'apprête à inscrire l'abolition de la peine de mort dans la Constitution, affirmant ainsi dans la loi fondamentale, l'attachement au respect absolu de la vie humaine, l'association «Ensemble contre la peine de mort» ne pouvait trouver meilleur hôte.

Mesdames, Messieurs,

Disons NON à la peine de mort.

Merci beaucoup.

## Déclaration du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, à l'Assemblée générale des Nations unies en séance plénière à New York

6 février 2007

Madame la Présidente,

Je me félicite de l'organisation de ce débat aujourd'hui à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration du représentant de l'Allemagne au nom de l'Union européenne.

Madame la Présidente,

Quand les combats cessent, la véritable lutte commence!

C'est pour faire face à cette réalité en apparence contradictoire qu'au Sommet mondial de septembre 2005, les chefs d'État ou de gouvernement ont appelé à la création d'une commission de consolidation de la paix. Car quand les fusils et les mitrailleuses se taisent après un conflit armé, quand les machettes sont enfouies dans le sol, alors commence une lutte de longue haleine contre la précarité de la paix retrouvée, une lutte pour renforcer la sécurité physique des individus, pour réconcilier les ennemis d'hier, une lutte pour réhabiliter les instances de l'État défaillant, notamment l'appareil judiciaire, une lutte pour reconstruire les infrastructures, assurer les services sociaux de base et créer l'environnement pour une activité économique naissante ou encore renaissante.

Il faut mener cette lutte au quotidien pour asseoir la primauté de l'état de droit sur la barbarie de la guerre. Il faut la mener pour éviter la résurgence de la violence qui est indigne de l'homme parce qu'elle le prive de ce qu'il a de plus précieux: sa vie et la vie des siens.

Pour la gagner, il faut mener cette lutte ensemble. Les montagnes de dégâts, de défis et de problèmes sont trop énormes pour pouvoir, ou même vouloir s'y attaquer seul ou en ordre dispersé. Si des cendres et des décombres du conflit doit naître l'espoir d'une vie meilleure, il faut se serrer les coudes, il faut réfléchir ensemble à la voie à suivre, se mettre d'accord sur les priorités et joindre les forces et les moyens adéquats pour réaliser les objectifs définis. Devant un tel défi,

mais aussi devant cette chance de pouvoir enfin repartir, il est bon de se souvenir de la vérité solennellement affirmée dans le document final du Sommet mondial: il n'y a pas de sécurité sans développement, pas de développement sans sécurité, ni l'un ni l'autre sans le respect des droits de l'Homme, et cela est particulièrement vrai dans les situations de post-conflit. Voilà en réalité le mandat de la Commission de consolidation de la paix!

Le recul du temps me permet d'observer que la communauté internationale ne s'est pas laissée décourager par l'ampleur de la tâche, mais a au contraire su saisir l'opportunité de la création de la Commission de consolidation de la paix qui restera un des – trop rares – résultats du Sommet mondial. Depuis sa genèse – à partir de deux résolutions parallèles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité fin décembre 2005 – la Commission de consolidation de la paix s'est vu dotée de ses instruments opérationnels: le Comité d'organisation, les premiers comités-pays, dédiés aux situations au Burundi et à la Sierra Leone et – éminemment important – le Fonds pour la consolidation de la paix.

Mon pays, le Grand-Duché de Luxembourg, est fier de pouvoir participer aux travaux de la Commission. Tant à titre bilatéral, qu'en tant qu'État membre de l'Union européenne, le Luxembourg met la problématique de la gestion des conflits et des situations post-conflit au centre de son action extérieure en ayant largement recours à des instruments multilatéraux, au premier rang desquels, bien sûr, les Nations unies. Dans une approche large et pluridimensionnelle de la consolidation de la paix, des facteurs aussi importants que le processus de réconciliation nationale et de résolution des conflits politiques, ethniques ou religieux, la réhabilitation d'institutions publiques efficaces et démocratiques, la réforme du secteur de sécurité, la refonte des autorités judiciaires, policières et du système pénitentiaire, comme la lutte contre l'impunité, pour n'en citer que quelques-uns, doivent trouver leur place appropriée, en fonction des exigences particulières de chaque situation spécifique.

Acteur actif de longue date sur les chantiers de la coopération au développement et de l'action humanitaire, le Luxembourg – qui peut annoncer pour 2007 une aide publique au développement à hauteur de 0,9% de son revenu national brut – partage le souci de ceux qui ne

veulent pas voir remis en question les fruits de la coopération avec les partenaires du monde en développement par des conflits internes ou sous-régionaux.

Chaque recours aux armes constitue à l'évidence un recul du développement durement vécu par les populations et plus durement encore par les plus pauvres et les plus exposés, les femmes et les enfants. Deux exemples: la situation en Côte d'Ivoire continue à jeter son ombre sur les fragiles économies de ses pays voisins, dont certains sont des partenaires de la Coopération luxembourgeoise. Ou encore: les récents incidents armés ayant mis aux prises des membres de la minorité touareg au Nord du Mali avec les forces armées maliennes ont freiné le développement d'une région qui est déjà lourdement pénalisée par son enclavement et les conditions climatiques. Et je ne me permettrais pas ici de juger les motivations des uns et des autres; je constate simplement que ni dans les années 90, ni en 2006, les violences ont contribué à assouvir les besoins les plus fondamentaux de la population. Par contre les hommes et les femmes de Kidal, les autorités locales, ensemble avec le gouvernement du Mali, ont trouvé en la Coopération luxembourgeoise un partenaire fiable qui prend toute la mesure du concept de «dividende de la paix». C'est ainsi – encouragés par les accords d'Alger – que nous avons décidé de renforcer considérablement l'enveloppe financière destinée à la région de Kidal pour y voir exécutés des programmes d'amélioration des services sociaux de base, de renforcement de la formation et de l'insertion professionnelles et d'appui à la décentralisation et à la gouvernance partagée de la paix.

C'est notamment de ce type d'expériences que nous entendons alimenter les travaux de la Commission de consolidation de la paix au cours de notre mandat. Dans ce contexte, nous avons toute confiance en l'équipe qui a été mise en place, sous la direction de la sous-secrétaire générale, Carolyn McAskie, que nous encourageons à prendre à bras le corps les problèmes d'organisation qui se présentent immanquablement lors de la mise sur pied d'une nouvelle structure. En se laissant guider par le souci de l'efficacité, de la flexibilité et de la transparence, le bureau d'appui à la consolidation de la paix que nous souhaitons «petit» dans la résolution de l'Assemblée générale, sera grand par son efficacité et fournira aux membres tournants de la Commission des services administratifs et de substance précieux dans le cadre de son mandat.

Alors que nous remercions le PNUD de prendre en charge la gestion à proprement parler du Fonds pour la consolidation de la paix, il incombera au bureau d'appui d'identifier les fonds disponibles et les acteurs plus directement concernés par une situation-pays donnée, puis de rassembler l'information et de dégager les synergies potentielles indispensables à la conception de stratégies d'intervention intégrées.

Dans le cadre de la coopération au développement, sur base de programmes pluriannuels avec un nombre limité de pays partenaires, le Luxembourg met à profit depuis des années l'expérience et le savoir-faire des acteurs multilatéraux, notamment des fonds et programmes des Nations unies. Nous sommes un membre actif dans les conseils d'administration de ces fonds et programmes, et la richesse des débats y menés et le réseau des contacts établis sont des atouts décisifs dans l'approche intégrée que nous souhaitons pour notre effort de développement. C'est dans cet esprit que nous espérons que l'exercice qui consiste à «delivering as one UN» dans les pays en développement profitera également au travail du bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Madame la Présidente,

Permettez-moi de conclure que la création de la Commission de consolidation de la paix répond – malheureusement, il faut d'ailleurs le dire – à un besoin qui a été et qui continue d'être ressenti de manière impérieuse, alors que la résurgence de la violence après un accord de paix ne doit pas être tolérée par la communauté internationale.

Sur un plan plus général, j'ajouterais que la nécessité de plus de cohérence et de coordination dans nos actions n'a jamais été aussi clairement formulée que ces dernières années. J'en veux pour preuve notamment l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de mars 2005. Le calendrier de sa mise en œuvre marquera, nul doute, l'agenda des années à venir.

Qui plus est, depuis le Consensus de Monterrey, la prise de conscience concernant les besoins accrus pour financer les activités de coopération au développement – et aussi les actions humanitaires, de réhabilitation et de reconstruction – est réelle. Cette prise de conscience s'est transformée en un véritable engagement au niveau de l'Union européenne, lorsqu'en mai 2005

les 25 États membres de l'UE se sont engagés, sous Présidence luxembourgeoise – je le dis sans fausse modestie – à consacrer d'ici 2015, 0,7% de leur revenu national brut à la coopération au développement. Ces décisions, conjointement avec la mise en place de la Commission de consolidation de la paix, sont les gages d'une démarche prometteuse pour l'avenir. À nous de transformer l'essai. À nous de nous investir avec énergie et engagement dans les travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Je vous remercie de votre attention.

## Discours inaugural du ministre Luc Frieden à l'occasion de la conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole ferroviaire à la Convention du Cap à Luxembourg

12 février 2007

Messieurs les Coprésidents,  
Excellences,  
Distingués plénipotentiaires,  
Mesdames, Messieurs les Délégués et Conseillers,  
Mesdames, Messieurs les observateurs  
des organisations internationales,

Au nom du gouvernement luxembourgeois, j'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue au Grand-Duché de Luxembourg. Notre pays est très heureux de pouvoir accueillir dans sa capitale cette importante conférence diplomatique. Je suis particulièrement ravi de l'écho très favorable qu'a reçu la tenue de cette conférence de par le monde. En témoignent le grand nombre, la diversité géographique ainsi que la grande qualité des délégués – décideurs politiques et experts – qui sont réunis aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis avec une grande ambition, celle d'adopter le nouveau Protocole ferroviaire à la Convention du Cap de 2001. Le prestige du lieu de la conférence se doit d'être à la hauteur de cette ambition si clairement affichée. Ici, dans les locaux du Nouvel Hémicycle, se tenaient des sessions du Parlement européen jusqu'en 1981. En face se trouve le siège où se réunit régulièrement le Conseil des ministres de l'Union européenne. À quelques encablures se trouvent

les sièges de plusieurs institutions européennes et d'institutions culturelles majeures. Cette conférence se réunit donc dans un environnement propice à la rencontre fructueuse de différentes sensibilités, qui ont toujours su y trouver un terrain d'entente. C'est une capitale très ouverte vers l'international qui vous accueille. Une ville qui a déjà vu ces dernières décennies la conclusion de maints grands accords internationaux d'ordre historique.

Je ne saurais suffisamment souligner l'importance de la Convention du Cap de 2001 et de ses protocoles existants et futurs. Le Luxembourg avait de bonnes raisons de se décider à fournir un coup de pouce pour permettre à ce projet de protocole de franchir son pas décisif vers la signature, après de longues années de laborieux travaux préparatoires. Nos motivations pour nous engager sont directement liées aux nouvelles perspectives que va ouvrir l'adoption du Protocole.

Le Luxembourg est un pays qui accorde une grande importance au développement du rail dans une perspective de développement durable et d'interconnexion avec les métropoles européennes. En tant que pays voisin de pays avec des réseaux ferroviaires importants, sa localisation géographique sur le continent le rend quasiment prédisposé à s'investir dans ce domaine.

Relevons que la Convention du Cap vise à faciliter le financement de matériels d'équipement mobiles en posant des règles internationales pour la constitution, l'inscription et l'exécution de «garanties internationales» sur de tels biens. Elle s'inscrit donc dans une perspective de favoriser le développement économique dans un monde de plus en plus interconnecté. De par son histoire et sa géographie, le Luxembourg est particulièrement sensible à ces questions qui ont trait à la facilitation des échanges transfrontaliers et transrégionaux. La dynamisation du secteur ferroviaire en est un élément. Les Luxembourgeois n'ont pas oublié que c'était l'intégration du réseau ferroviaire luxembourgeois dans un réseau régional qui, à l'époque, a contribué à l'essor de notre industrie sidérurgique, industrie qui est à l'origine de la prospérité du pays.

Je voudrais à cet endroit relever les retombées très bénéfiques dont ont pu profiter les compagnies aériennes ayant déjà pu compter sur la ratification de la Convention du Cap et de son premier protocole relatif

au domaine aéronautique. Ces retombées nous fournissent sans aucun doute une idée tangible des potentialités semblables du protocole ferroviaire.

Je voudrais aussi souligner l'ampleur des bénéfices économiques potentiels dans les pays en développement. Avec le soutien financier du Luxembourg un colloque a pu être organisé à Lomé en novembre 2006 destiné à sensibiliser davantage les États et investisseurs africains aux grands avantages que leur continent pourra tirer du Protocole ferroviaire. Cet engagement du Grand-Duché a été rendu possible dans le cadre du budget de sa coopération au développement, le Luxembourg figurant parmi les cinq pays industrialisés qui y consacrent plus de 0,7% de leur revenu national brut.

Aujourd'hui, sur le territoire luxembourgeois se trouve concentré une solide expérience politique et économique dans un grand nombre de domaines qui sont liés à divers aspects de l'adoption du projet de protocole ferroviaire. Ainsi nous accueillons à Luxembourg le siège de la Banque européenne d'investissement, dont nous saluons la participation à la présente Conférence. D'une façon générale le pays dispose d'une grande expertise dans les questions de financement grâce à la présence d'une importante place financière de renommée mondiale, dotée d'une législation parmi les plus intéressantes et fiables.

J'ai également le grand plaisir de pouvoir vous annoncer que, ce dernier vendredi 9 février, le Conseil de gouvernement luxembourgeois a donné son feu vert pour mettre en route la ratification de la Convention du Cap et du protocole aérien de 2001. Je voudrais donc relever qu'au Luxembourg la procédure législative est bien entamée.

Mais, au-delà des ratifications, nous devons tous être conscients qu'il s'agira de mettre en œuvre le nouveau protocole. En effet, la Communauté internationale ne pourra profiter des effets bénéfiques de ce nouveau système qu'une fois qu'il est pleinement opérationnel.

Or, le grand nombre, la qualité et la diversité des délégations aujourd'hui présentes au Luxembourg confère à cette enceinte une grande flexibilité. La tenue de cette conférence universelle est donc une occasion unique en son genre, une opportunité à saisir qui ne se représentera plus aussitôt. Elle présente d'autre part un unique «momentum» – comme diraient nos amis

anglophones – dont il s'agit de profiter pleinement pour discuter et si possible régler certaines modalités de sa mise en œuvre effective.

Mesdames, Messieurs,

Je suis persuadé qu'ensemble nous réussirons à faire en sorte que cette importante conférence soit couronnée de succès. Je peux vous assurer que, depuis l'envoi des invitations en juillet 2006, de très grands efforts ont été déployés du côté luxembourgeois pour l'organisation de cet événement, mais je voudrais surtout saisir cette occasion pour remercier les responsables des coorganisateur Unidroit et OTIF de leur excellente collaboration, de leur disponibilité et de leur engagement. Leur soutien dans les questions logistiques a été aussi exemplaire que leurs préparatifs des discussions de fond que nous allons maintenant entamer ensemble. Je voudrais aussi saluer l'action de tous les acteurs de divers horizons qui, avec beaucoup de dévouement, ont su faire avancer ce projet depuis son lancement il y a une dizaine d'années, que ce soit au groupe de travail ferroviaire, dans les comités d'experts gouvernementaux ou dans d'autres enceintes.

S'il m'est permis d'exprimer un espoir, c'est que la communauté internationale disposera dans deux semaines d'un nouvel instrument juridique, que pour ma part j'aimerais bien appeler le Protocole de Luxembourg. Pendant les deux semaines à venir, notre pays vous invite à profiter de son hospitalité et à apprécier une vie culturelle particulièrement étoffée en cette année 2007. Il vous invite surtout à vivre deux semaines de discussions intenses et fructueuses.

Je suis convaincu que l'ambition et la passion, l'esprit de compromis et la volonté d'aboutir seront au rendez-vous.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite un grand succès.

Je vous remercie.

## Contribution écrite de Jean-Louis Schiltz: «Le commerce doit se mettre au service du développement»

10 mars 2007

L'année 2000 a été celle de la rupture dans le monde du développement. Rupture dans le sens positif du terme, alors que c'est en 2000 que la communauté internationale s'est enfin réveillée face aux immenses souffrances infligées par la misère à l'humanité. «Mener le combat contre l'inacceptable», tel aurait pu être le message de l'époque, lorsqu'à l'occasion du Sommet du Millénaire des Nations unies la communauté des États s'est fixée comme objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

Qu'avons-nous fait depuis lors? Alors que nous arrivons au milieu du gué, deux avancées majeures relevant de la coopération au développement intervenues en 2005 méritent d'être mises en avant.

Premièrement, les États membres de l'Union européenne ont pris, sous présidence luxembourgeoise, l'engagement de porter progressivement leur aide publique au développement (APD) à 0,56 pour cent du RNB en 2010 et à 0,7 pour cent à la date symbolique de 2015.

Ainsi, les moyens financiers consacrés annuellement à la coopération au développement feront plus que doubler pour dépasser 100 milliards d'euros en 2015. La seconde avancée majeure de 2005 est celle de l'adoption conjointe par les pays donateurs et par les pays partenaires d'une déclaration sur l'efficacité de l'aide au développement, mieux connue sous le nom de «déclaration de Paris». La mise en œuvre des principes de cette déclaration accroîtra grandement la qualité des actions de coopération ainsi que leur impact, ce qui est essentiel à l'aube d'une augmentation considérable des flux financiers en faveur du développement.

Pour nécessaires et importantes qu'elles soient, ces avancées en matière de solidarité internationale classique ne suffiront pas à garantir l'éradication de l'extrême pauvreté à moyen terme. Il convient en effet de s'assurer que d'autres politiques publiques ne contre-carrent pas les efforts entrepris à travers la coopération mais qu'elles se mettent au contraire dans toute la mesure du possible au service du développement des

pays les plus démunis. La politique commerciale est indéniablement celle qui est la plus cruciale et, à tort ou à raison, la plus vilipendée à cet égard.

Si l'année 2005 a été au plan international celle de la refonte de la coopération au développement, je prétends que 2007 doit être celle de la définition de nouvelles règles commerciales en faveur du développement. Nous faisons ici face à deux rendez-vous qui offrent la chance unique de faciliter l'insertion des pays en développement dans les échanges commerciaux régionaux et mondiaux, cette insertion étant l'une des clés du développement durable. Le premier de ces rendez-vous est le cycle actuel de négociation au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mieux connu sous le nom de cycle de Doha pour le développement. En dépit de ses imperfections – il s'agit-là d'un autre sujet –, ce cycle pourrait apporter des modifications favorables aux pays en développement. Je vise ici en particulier des éléments tels que l'élimination des subventions à l'exportation des produits agricoles des pays développés ou encore une grande ouverture unilatérale des marchés envers les exportations des pays les moins avancés. L'Union européenne et les États-Unis, qui détiennent la clé des négociations, ne doivent ménager aucun effort pour aboutir à un accord dans les prochains mois.

Mais c'est sur le deuxième rendez-vous de 2007 que je souhaite développer plus longuement ma pensée, car ce dossier est complexe, pressant à certains égards, controversé et, à mes yeux, plus décisif encore que le cycle de Doha pour le décollage économique du continent africain. Je fais référence aux accords de partenariat économique (APE) qui sont en cours de négociation entre l'Union européenne et les pays ACP regroupés en six sous-régions (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique orientale, Afrique australe, Caraïbes et Pacifique). S'agissant tout d'abord du calendrier des négociations, celles-ci sont censées être conclues d'ici la fin de l'année, conformément aux engagements pris par l'UE et les pays ACP envers leurs partenaires au sein de l'OMC. Le régime commercial UE-ACP actuel n'est pas conforme aux règles de l'OMC. En 2000, l'UE et les pays ACP ont obtenu un délai de huit ans pour ajuster leur régime bilatéral, soit jusqu'à la fin de cette année. Cette échéance n'est pas à prendre à la légère, car ne pas la respecter pourrait avoir de sérieuses conséquences. L'UE se verrait obligée de traiter une bonne partie des pays ACP comme tous les

autres pays en développement, ce qui rendrait bien sûr l'accès au marché européen beaucoup plus difficile à l'avenir. Plus une minute n'est donc à perdre dans les négociations en cours, ceci d'autant plus qu'à ce jour personne n'a été à même de proposer une alternative crédible à la voie qui est actuellement poursuivie.

Quel est le contenu des APE? Contrairement à ce qu'affirment certains de leurs détracteurs, les APE ne se résument nullement à une zone de libre-échange bi-régionale entre l'UE, d'une part, et les six régions ACP, de l'autre. Mais commençons par cet élément. Pour pouvoir maintenir et, plus encore, augmenter l'ouverture du marché européen aux exportations ACP sans enfreindre les règles de l'OMC, les accords à conclure doivent avoir pour objet la stimulation des échanges de part et d'autre. Pour leur mise en place, une certaine flexibilité est permise et il conviendra d'en user pleinement et sous différentes facettes.

En premier lieu, le processus peut s'étendre sur un certain nombre d'années. Dans le cas des ACP, il conviendra de prévoir des périodes de transition de minimum douze voire quinze ans, si bien que les réductions tarifaires du côté des ACP ne seront complétées qu'en 2020 au plus tôt. Deuxièmement, ces réductions peuvent être concentrées sur la fin de la période de transition. Troisièmement, l'ouverture doit être aussi asymétrique que possible au niveau des produits visés. Ceci signifie que l'UE devra éliminer sans délai à peu près toutes les restrictions tarifaires et quantitatives subsistant à l'égard des exportations des ACP, tandis que les ACP pourraient maintenir une protection à l'encontre de 20 pour cent des exportations de l'UE au-delà de la période de transition, donc au-delà de 2020!

Ce dernier point est particulièrement important. C'est ainsi que je considère par exemple que chaque région du monde a le droit d'organiser son agriculture comme elle l'entend. Je revendique ce droit pour l'Union européenne, par le biais de la politique agricole commune, mais je le revendique aussi et surtout pour les ACP, alors que nous parlons dans leur cas d'économies où souvent près de 80 pour cent de la population vit de l'agriculture. Grâce à l'ouverture asymétrique, les pays ACP doivent d'abord pouvoir protéger leur production agricole de la concurrence européenne dans la mesure qu'ils estimeront nécessaire. J'ajoute ensuite à propos de l'agriculture que le droit énoncé ci avant implique

également l'obligation de ne pas désorganiser, par sa propre politique agricole, l'agriculture d'autres régions. D'où l'importance que les subventions à l'exportation, mesures déstabilisantes s'il en est – les fameux poulets européens du marché de Dakar –, soient éliminées dans le contexte des négociations de l'OMC.

Venons-en maintenant aux autres composantes des APE, qui sont moins connues mais essentielles à leur appréciation à l'aune des objectifs de développement fixés. À mon sens, la plus importante d'entre elles est l'intégration régionale. Les six régions avec lesquelles l'Union européenne négocie sont aujourd'hui loin de constituer des unions douanières et moins encore des marchés intégrés. Or, il est évident que l'essor économique de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique est à l'heure actuelle fortement contrarié par le manque d'intégration économique régionale. De ce point de vue, les APE sont susceptibles de donner un élan décisif aux processus d'intégration en cours, particulièrement en Afrique. En effet, les APE incluront non seulement les engagements pris de région à région, mais également des engagements juridiques en termes d'intégration régionale du côté ACP. S'agissant du calendrier, la constitution, l'approfondissement et, partant, le renforcement de marchés régionaux intégrés précéderont l'ouverture extérieure vers l'Union européenne. Ainsi, ce seront six ensembles économiques plus grands et plus forts qui feront face à l'UE plutôt que, comme aujourd'hui, 71 pays aux économies isolées.

Un deuxième ingrédient méconnu des APE est celui des règles liées au commerce. Il y a tout d'abord les règles d'origine qui déterminent dans quelle mesure un produit peut bénéficier d'un accès préférentiel au marché européen. Dans le contexte des APE, l'UE pourra rendre ces règles plus souples et donc élargir l'accès préférentiel à des produits qui pour l'instant ne sont pas considérés comme «originaires» des pays ACP qui les exportent. Ceci est particulièrement important pour la catégorie des pays dits «moins avancés» (PMA) parmi les ACP, qui bénéficient déjà d'un accès libre au marché européen, mais selon des règles d'origine très contraignantes.

D'autres règles à insérer dans les APE concernent la facilitation du commerce, à travers l'harmonisation des procédures douanières ou encore des normes au sein des régions ACP ainsi que la protection de l'investissement. Toutes ces règles contribueront non

seulement à une meilleure gouvernance économique, mais également à améliorer significativement le climat des affaires et l'attrait des ACP en termes d'investissement intérieur et extérieur. Et dieu sait si c'est de stabilité juridique et d'apport de capitaux dont l'Afrique a besoin pour se développer.

Il n'aura pas échappé au lecteur attentif que, nonobstant le caractère multidimensionnel des APE, ceux-ci rendront nécessaires des adaptations et des mutations non négligeables. Ces adaptations, pour indispensables qu'elles soient afin de garantir un développement durable des pays ACP, engendreront des coûts, par exemple en termes de développement des capacités ou encore sur le plan fiscal par suite de l'élimination de droits de douane.

C'est pourquoi l'Union européenne doit, en accompagnement des APE, offrir un soutien financier conséquent aux ACP. Il ne s'agit pas en l'occurrence de compenser les ACP pour des accords qui auraient des effets globalement négatifs, mais il s'agit de maximiser, par un soutien intelligent, les retombées positives des APE pour les ACP, de les accompagner et de neutraliser les coûts transitoires.

Concrètement, nous devons contribuer financièrement au renforcement des capacités nécessaires à l'intégration régionale et à la réforme des réglementations, à la compensation temporaire du déchet fiscal dû à la réduction des droits de douane et au renforcement du tissu économique, notamment par l'amélioration des infrastructures énergétiques et de transport. L'UE a déjà pris certains engagements en ce sens. Ainsi, une part significative du dixième Fonds européen de développement est réservée à ces activités. Nous avons également établi un fonds européen pour financer les infrastructures en Afrique, auquel le Luxembourg contribuera immédiatement un million d'euros. Enfin, l'Union européenne s'est engagée à fournir une aide au commerce annuelle de deux milliards d'euros d'ici à 2010.

Tout ceci est considérable, mais nous pouvons et devons encore faire plus dans le contexte des APE. Nous pouvons le faire, parce que nous avons décidé sous présidence luxembourgeoise de plus que doubler l'aide européenne au développement d'ici à 2015; les moyens sont donc disponibles. Nous devons le faire,

parce que la coopération fournie en accompagnement d'APE est indispensable au succès du tout, dans l'intérêt du développement.

Voilà le message que je porterai à l'attention de mes collègues de l'Union européenne et des pays ACP à l'occasion de la réunion ministérielle au Petersberg le 12 de ce mois.

Il est possible de faire en sorte que l'année 2007 soit une nouvelle fois, comme les années 2000 et 2005, une année majeure pour le développement. Pour ce faire, le partenariat entre ACP et Union européenne devrait retrouver son intensité de l'année 2005, lorsque nous avons ensemble procédé à la révision de l'accord de Cotonou. Les avancées que nous pourrions réaliser cette année seront aussi à la mesure du degré d'expression que pourra trouver notre partenariat en 2007. Il est possible de faire en sorte que l'année 2007 apporte par de nouvelles règles commerciales une contribution essentielle à la réduction de la pauvreté dans le monde. Cette chance doit être saisie tant à POMC qu'à Bruxelles cette année, alors que dans le combat que nous menons chaque minute compte!

### Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 4<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme à Genève

12 mars 2007

Monsieur le Président,  
Madame le Haut-Commissaire aux droits de l'homme,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Cette première année de travail du Conseil des droits de l'homme a réservé une grande priorité à la mise en place des instruments et des méthodes de travail. œuvrons à ce que cette étape institutionnelle s'achève, comme prévu, d'ici la fin de la session de juin.

Ensemble avec ses partenaires européens, le Luxembourg estime que le système des procédures spéciales doit être maintenu et renforcé dans tous ses aspects, thématiques et par pays. Le mécanisme d'examen périodique universel est un projet ambitieux qui aura une grande influence sur la crédibilité et, par conséquent, sur le futur statut du Conseil des droits de l'homme. Dans ce cadre, il est indispensable

d'assurer la collecte des informations pertinentes avec la coopération d'experts indépendants. Il nous semble par ailleurs impératif de continuer à œuvrer pour une coopération étroite entre les États et la société civile au sein de notre Conseil. Dans le dispositif à mettre en place, le maintien de l'indépendance du Bureau du haut-commissaire aux droits de l'homme est, enfin, pour mon gouvernement un élément clé et un garant pour un travail efficace.

Monsieur le Président,

Le gouvernement luxembourgeois reste très préoccupé par la situation des droits de l'Homme au Darfour. Je me dois de dénoncer avec véhémence la situation humanitaire absolument dramatique au Darfour marquée par le déplacement de millions de personnes, une insécurité persistante, des attaques inqualifiables contre les acteurs humanitaires, des actes de violence barbare dont ne cessent d'être les victimes surtout les femmes et les enfants. J'invite solennellement le gouvernement soudanais à se conformer enfin aux décisions du Conseil de sécurité concernant le déploiement de la force hybride de l'Union africaine et de l'Onu au Darfour. Le temps presse pour sauver la vie de milliers d'innocents. La responsabilité de ceux qui bloquent est immense, politiquement et pénalement.

Le Luxembourg s'est félicité de la tenue par ce Conseil, en décembre dernier, d'une session spéciale sur cette question, et de la décision, prise par consensus, d'envoyer une mission d'évaluation sur le terrain. Mon gouvernement ne peut de ce fait que regretter vivement que le gouvernement du Soudan ne se soit pas montré coopératif et ait refusé d'émettre les visas d'entrée. En examinant le rapport que lui aura présenté la mission, le Conseil devra prendre des mesures concrètes visant à mettre fin aux violations graves et systématiques qui s'y commettent et à améliorer la situation abominable qui y prévaut. Il en va de notre crédibilité.

C'est par le dialogue et la négociation associant les parties directement concernées que passe la recherche d'une solution politique et d'un accord de paix globale au Proche-Orient, en premier lieu entre Israéliens et Palestiniens. Les rapports réguliers que nous présente le haut-commissaire aux droits de l'homme, les travaux menés par ce Conseil les mois passés ont montré, une nouvelle fois, la gravité de la situation des droits de l'Homme dans toute cette région, et en particulier dans les Territoires palestiniens occupés. Qu'une fin soit

enfin mise à la violence, à l'insécurité et aux violations incessantes des droits de la personne humaine! Dans ce contexte, j'encourage tous les pays, et notamment Israël, à coopérer avec les missions que le Conseil a décidées de mettre en place.

Monsieur le Président,

Ensemble avec les États membres de l'Union européenne, le Luxembourg s'engage sans réserve dans la lutte pour l'abolition universelle de la peine de mort. Cette abolition est au cœur des valeurs universelles que nous défendons et qui fondent le concept d'une société humaniste auquel nous croyons. Elle relève de l'essence du droit à la vie que proclament nombre de conventions internationales des droits de l'Homme. Le 3<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort auquel j'ai participé fin janvier à Paris a montré que nous progressons sur le chemin de cette abolition: un nombre toujours croissant de pays ont aboli la peine de mort ou ont instauré un moratoire. Je salue la décision récente prise à cet égard par les Philippines et la Moldavie. Je me félicite de même du soutien accordé par 85 pays à la Déclaration solennelle sur l'abolition de la peine de mort et l'instauration d'un moratoire dans les pays dans lesquels la peine de mort existe encore, présentée par l'Union européenne en décembre dernier à l'Assemblée générale des Nations unies.

Un autre sujet qui me tient tout particulièrement à cœur est la défense des droits des enfants. Trop d'enfants dans le monde sont aujourd'hui encore privés de leur enfance, privés de toute dignité et subissent l'exploitation au travail ou toute sorte de violences. 25 000 enfants meurent de faim chaque jour. Quelque 300 000 enfants soldats sont impliqués dans plus de 30 conflits dans le monde. Souvent, ils sont recrutés de force ou enlevés. Début février, la Conférence ministérielle sur les enfants soldats, co-organisée par l'Unicef et le ministère des Affaires étrangères français, a abouti à l'adoption des «Engagements» et des «Principes de Paris» visant à mettre un terme à ce fléau. Un suivi résolu doit leur être assuré.

L'ouverture prochaine, par la Cour pénale internationale (CPI), du premier procès traitant, entre autres, du crime de recrutement forcé d'enfants représente à cet égard un progrès considérable pour la communauté internationale. Dans ce contexte, j'aimerais souligner l'importance que revêt pour mon gouvernement la traduction en justice de tous les auteurs de crimes de guerre et de

violations massives des droits de l'Homme et du droit humanitaire. L'impunité ne peut plus être tolérée. Je salue donc les récentes actions que la CPI a lancées en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Soudan.

Le combat de ce Conseil contre la discrimination à l'égard des femmes est aussi à renforcer. Nous devons mieux appliquer la Convention de 1979. La discrimination contre les femmes reste trop présente dans toutes les régions du monde. Elle se manifeste par la préférence accordée aux garçons par rapport aux filles, même avant la naissance, par des possibilités restreintes d'études et de travail imposées aux filles et aux femmes et par des formes de violence physiques et sexuelles dont les femmes sont victimes. Nous devons avoir le courage de remettre en question les traditions culturelles et les stéréotypes qui perpétuent l'exclusion sociale et la discrimination de génération en génération.

La protection des droits de l'Homme dans la lutte antiterroriste doit demeurer une préoccupation à nous tous. C'est précisément parce que nous condamnons sans réserve le terrorisme que nous devons veiller en le combattant au respect des droits de l'Homme et des procédures de l'État de droit. Les personnes détenues qui sont soupçonnées d'actes terroristes ont droit au respect des droits de la défense et à des traitements conformes aux Conventions régissant le droit humanitaire et les droits de la personne humaine. Je souligne donc l'importance qui s'attache au suivi de la résolution intitulée «Personnes privées de liberté dans le cadre de mesures antiterroristes» que ce Conseil a adoptée fin 2006. Notre crédibilité est en jeu. Elle l'est encore plus pour tous les gouvernements européens qui – comme le mien – ont signé à Paris il y a à peine un mois, la Convention contre les «disparitions forcées».

Monsieur le Président,

L'ouverture à la signature, le 30 mars prochain, de la Convention sur les droits des personnes handicapées marquera une étape décisive pour la reconnaissance internationale et la protection des droits des personnes handicapées. L'objectif de la Convention sera de permettre aux quelque 600 millions de personnes handicapées dans le monde de participer à la vie sociale de leur pays de la manière aussi autonome et complète que possible. Lutter en faveur des personnes handicapées,

pour la reconnaissance de leurs droits, pour leur pleine intégration, c'est faire progresser l'ensemble de notre société.

L'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'Homme restent un défi majeur. Il appartient à ce Conseil de traduire dans des actes l'importance de tous les droits de l'Homme qu'ils soient civils ou politiques, économiques, sociaux ou culturels y compris le droit au développement. Je tiens de ce fait à saluer les avancées dans les travaux de ce Conseil quand il délibère sur le droit à l'alimentation, quand il se prononce sur l'extrême pauvreté, le droit à la santé, sur l'accès à l'eau et sur l'accès aux médicaments. Mais d'autres progrès restent indispensables.

Ce n'est qu'ainsi que ce Conseil pourra apporter une contribution à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui restent au centre de la stratégie internationale pour le développement. La réalisation de ces objectifs d'ici 2015 doit faire l'objet d'un suivi régulier. Dans ce contexte, soucieux de poursuivre sa politique de solidarité avec les pays en développement, mon pays se propose d'atteindre en 2007 une APD de 0,90% de son revenu national brut.

Monsieur le Président,

Le combat pour les droits de l'Homme est un combat difficile, un combat de tous les instants qui demande du temps, de la détermination et surtout du courage. Nous ne saurions réussir dans ce combat sans la coopération de nous tous avec le Bureau du haut-commissariat aux droits de l'homme et sans l'action que vous, Madame Arbour, menez à la tête de celui-ci. Je tiens à rendre hommage à la compétence et au talent que vous ne cessez de mettre au service de la cause des droits de l'Homme.

Je vous remercie de votre attention.

## Déclaration de Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés au sujet du 50<sup>e</sup> anniversaire des traités de Rome

13 mars 2007

Här President, merci fir Är léif Wieder.

D'Madame Flesch, déi mer och d'Éier gemaach huet gëschter zu Paräis dobäi ze sinn, huet elo just gesot, ech géif elo zu den Onstierfleche gehéieren. Ech géif, well dat fir eng gewëssen Endemotioun am Land gesuert huet, soen, datt dat reng symbolesch gemengt ass an als een, dee sech och hei am Haus schonn heiansdo onstierflech blaméiert huet – net nëmmen hei am Haus – sinn ech frou iwwert déi Compensatioun déi d'franséisch Republik mer do offréiert.

Här President, Dir Dammen an Dir Hären,

de 24. a 25. Mäerz feiren d'Staats- an d'Regierungschefe vun der Europäescher Unioun an der däitscher Hauptstadt – bis viru wéinege Joren nach eng gedeelte Stad am Häerz vun Europa – de 50. Gebuertsdag vun der Europäescher Unioun.

Dir wësst, aus Ärem perséinleche Liewen, mir wëssen aus dem Liewe vun eise Famillen, datt dat esou eng Saach ass mat de Familljentreffen. Wa mer éierlech sinn, freet ee sech net ëmmer dodrop. An et freet ee sech, muss ech dohinner goen? A wann ech dohinner ginn, wat maachen ech eigentlech do? Wat hunn ech nach mat deene Leit, déi deeselwechten Numm hunn wéi ech gemeinsam? Gëtt et nach eppes wat mech zwéngend an dee Kreess vu menger Famill do erandreibt oder ginn ech mer net selwer duer? Sinn ech net selwer wichteg genuch? Brauch ech déi aner iwwerhaupt? Brauch ech déi, déi deeselwechten Numm droe wéi ech? A wat sinn dat fir Leit? A sinn dat eigentlech nach déiselwecht Leit wéi déi, déi viru laange Joren eis Famill gegrënnt hunn?

A wann een dann e bëssen do ass, well et muss ee jo awer dohinner goen, no e puer Stonnen, heiansdo eréischt ganz zum Schluss, stellt sech dann awer op eng, jo, bal wundersam Aart a Weis, nodeem ee wochelaang gezéckt huet ob een iwwerhaupt soll dohinnergoen, dat Gefill an: dach, mir gehéieren awer zesummen, och wa mer eis heiansdo op eisen eegene Liewensweeër auserneebewegen an eis mat eiser eegener Konjunktur a mat eisem eegenen Ego staark beschäftegen. Wa mer dann esou zeréckdenken un

den Ursprung vun eiser Famill an dann eigentlech, well mer deen Ursprung dann als eppes gemeinsam Verpflichtendes empfangen, och un dat wat de Moment lass ass an der Famill, da mierkt een awer: dach, mir sinn eng Famill an eigentlech sinn ech ouni déi Famill net ganz vill wert.

An esou mengen ech ass et och mat der Europäescher Unioun a mat der kontinentaler Famill, déi sech an der Europäescher Unioun zesummefonnt huet. An dofir fueren ech och gären op Berlin, fir mat de Staats- a Regierungschefen, Kollegen – vill vun hinne Frënn – vun der Europäescher Unioun, dee 50. Gebuertsdag do ze feieren. Grad, obschonn ech déi Feier eigentlech am Ufank, wéi ech iwwert déi Familljefeier nogeduecht hunn, léiwer zu Roum gesinn hätt stattfannen, op Berlin. Well et gëtt keng Stad an Europa, déi esou symbolträchtig ass fir dat wat Europa geschitt ass, wat Europa mat sech selwer gemaach huet a wat Europa mat deenen aneren an der Welt gemaach huet, wéi grad déi Stad, déi a Stécker gerappt gi war an déi stoung, symbolträchtig wéi och a Wierklechkeet fir deen terriblen Nokrichsdekret, deen eigentlech gewollt hätt, datt Europa op éiweg géif a mindestens zwee Lager gespléckt bleiwen.

An dat ass eng gutt Plaz an eng gutt Geleegeenheet fir Europa mol eng Kéier anescht ze kucke wéi mer dat soss maachen. Séier dacks schwätze mer iwwer Europa, da kucke mer mat Arroganz vum gefestegten Nationalstaat e bëssen arrogant, condescendant, herablassend an erofschätzig op dat Europa erof.

Dee gudde Bléck op Europa kann een zwar och kréien, wann een de Vullebléck hëlt, well da gesäit ee wéi kleng datt Europa an der Welt ass. Mä de ganz richtige Bléck vun Europa kritt een, net wann een Europa vun uewe kuckt, mä wann een Europa duerchkuckt, am Sënn vun duerchblécken, andeem ee probéiert an deem Bléckfang alles dat ze sammele wat déi Europäesch Unioun, deen europäesche Kontinent esou wéi e war, esou wéi en ass, esou wéi e ka ginn, ausmécht.

Da mierkt een nämlech, datt Europa wuel eng Plaz ass, mä net nëmmen eng Plaz. Europa ass eng Iddi, ier et eng Plaz ass. An d'ganz Geschéckerlechkeet vun der europäescher Politik an domat och vun den Nationalpolitiken an Europa besteet doranner, fir déi Iddi op déi Plaz ze bréngen a fir déi Plaz mat der Iddi, lues mä sécher, geuerdnet, harmonesch mat sech selwer wuesse ze loossen. A wann ee kuckt wéi no datt mer déi

Plaz an déi Iddi beienee kritt hunn, versteet ee munech europäesch Opreegunge vum Moment net ganz gutt, well da gesäit een op eemol, esou wéi um Enn vun enger Familljefeier oder während der Familljefeier, datt dat jo eigentlech alles schrecklech vill Sënn mécht, wat mer do am gaange sinn ze maachen an datt déi Leit, déi zesummen eppes maachen, zesumme gehéieren an datt se kënnen houffreg sinn op dat wat se zesumme gemaach hunn. Da mierke mer vläicht méi staark wéi soss, datt dat esou selbstverständlech net war, datt mer déi Iddi vum Fridden op déi Plaz Europa bruecht hunn, wou déi Iddi an de leschte Jorhonnerten eigentlech ni eng Plaz hat, well mer regelméisseg, schwéier Konflikter haten, net mat de Mëttel vum Fridden, mä mat de Mëttel vu Gewalt, vun Domination, vun Nidderkréiwëllen déi Problemer, déi Konflikter, déi Schwieregkeeten, déi Zäsuren, déi Déchiruren déi mer mateneen hunn, mateneen ausgedroen, esou zwar datt den europäesche Kontinent iwwer laang Jorhonnerten de martyriséierte Kontinent virun allen anere Kontinenter war.

Dee Fridden, dee mer fäerdeg bruecht hunn – Leeschtung fir déi d'ganz Welt eis bewonnert – ass eppes wat mer solle fest unhalen an dee net selbstverständlech ass. Déi Iddi vum Fridden – denkt zrëck virun 10 Joer u Bosnien, wou vun den Hiwwele vu Sarajevo erf d'Mammen an hire Kichen doudgeschoss gi sinn, wann se am gaange waren hir Kanner ze nieren. Denkt zrëck virun e puer Joer am Kosovo, wou Vergewaltungen, wou Kannerd, wou Konzentrationslager op der aldeeglecher, wat fir déi Betreffen all Sekund war, Realitéit stoung.

Déi Europäesch Unioun huet et fäerdeg bruecht, Stabilitéit op eisem Kontinent ze schafen, aus dem staarke Wëssen eraus, datt onstabill Verhältnisser erëm séier déi al Dämonen déi d'europäesch Landschaften esou laang bewunnt hunn, kéinten zrëckruffen. Dofir hu mer d'Europäesch Unioun, well och déi Länner dat wollten, no Mëttel- an Osteuropa erweiert.

Denkt drun, datt mer zanter 1989, deem Dag wou d'Berliner Mauer gefall ass, an Europa an direkt ronderëm Europa et erlieft hunn, datt 23 nei Staaten entstane sinn. Wann een déi 23 nei Staaten, besonnesch déi, déi am Häerz vun Europa louchen, net festgemaach hätt, verankert hätt an där Solidaritéits- a Friddenssphär déi d'Europäesch Unioun duerstellt, da wieren déi zentrifugal Kräfte mat enger explosiounsarterger Gewalt

iwwert deen alen an neie Kontinent Europa eragebrach, da wiere Grenzkonflikter lassgetruede ginn, da wieren ethnesch Konflikter bis hannenhinner ausgelieft ginn, dann hätten déi just zrëckfonnten national Souverainitéite sech ausgetobt esou wéi fréier Nationalisten an Europa sech konnten op de Wee maachen, ouni datt se agefaange gi wieren an deem Stéck vun hinnen, wat pickt a wat wéi deet duerch déi europäesch Klamer, déi mer 1957 an der italienescher Hauptstadt probéiert hunn opzezeechenen an déi sech als eng erausgestalt huet, déi de Kontinent op eng, wéi ech hoffen, durabel Aart a Weis zesummenhält an zesumme gefléckt huet, well dee Kontinent war reparaturbedürfteg.

Denkt drun, wa mer feieren, datt mer dee gréisste Bannemaart vun der Welt gi sinn, datt mer déi Tragik, déi wirtschaftlech Tragik vun der Subdivision vun den ökonomeschen Ennerreim opgehuewen hunn, doduerch, datt mer dee gréisste Maart vun der Welt an domat déi zweetstärkste Wirtschaftsmacht vun der Welt fäerdeg bruecht hunn, regelrecht, et sinn der jo vill heibannen déi dorunner deelgeholl hunn, fabrizéiert hunn. Dat war net nëmmen eng grouss Iddi, dat war och vill handwierklech Aarbecht déi een huet misse maachen. D'Regierungen, déi successiv, zanter 1985, hunn dat gemaach, d'Parlamentar, och heiheem, selbstverständlech och.

Denkt drun, datt mer eppes fäerdeg bruecht hunn an där Europäescher Unioun, nieft deem Friddenswierk, nieft dem ökonomeschen Opbau, nieft där Stabilitéits-sécherung déi mer hikritt hunn, wat keen eis zougetraut hat a wat mer eis selwer net zougetraut haten, nämlech bis haut 13 Währungen zu enger einheitlecher europäescher Währung ze fusionnéieren. Liest no, d'Debatten iwwert de Maastrichter Vertrag, déi déi mengen si hätten ni Zweifel dorunner gehat, och hei am Haus. Esou extrem zahlreich ware mer net fir dee staarke Glaf hei ze vermëttelen, datt mer déi europäesch Währung géifen hikréien an déi Zweifel déi sech duerch d'Debatten heibanne gezunn hunn, waren der déi een iwwerall an Europa a wäit iwwert d'Genze vun Europa eraus ëmmer erëm konnt feststellen.

Et ass déi bis haut schlëssegsten Äntwert vun den Europäer op d'Globaliséierung, besonnesch op hir negativ Ausflëss. Den Euro schützt eis, e schued eis net, e mécht eis méi staark, e gëtt eiser monetärer Souverainitéit ee séier relative Begrëff, ëmmer zu Lëtzebuerg eng Dimensioun, déi d'Genze vun eisem

Land, d’Kraaft vu sengen eegene Méiglechkeeten ëm een Onendlecht méi grouss mécht, dodurech, datt mer – dat war fir eis méi einfach wéi fir anere – net fonnt hunn, een alleng wier alles, mä gesinn hunn, datt mer zesummen alles kënnen fäerdeg bréngen.

Stellt lech Europa vir, haut, haut de Mëtteg, wéi et géif ausgesi wa mer d’Erweiterung no Ost- a Mëtteleuropa net gemaach hätten. An alleguer déi Konflikter op eng indirekt Aart a Weis, wahrscheinlech esouguer op eng direkt Aart a Weis, sech hätten an eis Géigenden importéieren gesinn. A stellt lech vir, den Euro wier net do gewiescht am Moment vum Irakkrich, am Moment vum 11. September zu New York an zu Washington, am Moment vun de südostamerikanesch, russesch, mexikanesch a latäinamerikanesch Finanzkrisen, am Moment vun dem duebelen „Nee“ zu de Referenden an Holland an am Frankräich.

De ganzen Desaster, den ökonomesche vun deem mënschleche Leed durech d’Net-Léisung vun de Konflikter, déi durech d’total Expansioun vun de Souverainetéiten an Europa entstane wier, ass sech net virzestellen. A well mer eis et net virstelle kënnen, wësse mer och dat net ze schätze wat mer hunn. Den Euro ass Friddenspolitik mat aneren Mëttelen. Näischt anescht wéi dat. Dat huet net nëmmen eppes mat Währungen ze dinn, dat huet net nëmmen eppes mat Zentralbanken ze dinn, dat huet eppes mat dem Import vun enger Iddi op eng geplote Plaz, an déi heescht Europa, ze dinn an esou muss een dat gesinn.

A well mer esouvill Grënn hu fir houffreg ze sinn, hu mer och esouvill Grënn fir dat Integratiounswierk do virunzeféieren. D’Erweiterung fir d’éischt, net wéi bis elo. Net wéi bis elo, net nëmmen well d’Leit se net wëllen, mä net wéi bis elo, well dat an der Endkonsequenz kee schlëssege kontinentale Konzept ass fir jiddweree mat där selwechter Intensitéit, mat där selwechter Gradegkeet – fir mol eng Kéier een däitschen Neologismus ze probéieren – an eis zukünfteg Realitéit anzeféieren, mä ze probéieren Europa richteg ze duerchkucken, richteg ze duerchblécken a sech ze froen, ze richen och, ze spieren, ob da wicklech jiddwereen am selwechte Mooss an déi europäesch Kärfamill gehéiert wéi déi 15, déi dra waren an déi 27 déi elo dra sinn. Oder ob et net besser ass, ronderëm ee Kär, deen ee muss fixéieren – ech schwätzen net vun Iddie vu Käreuropa – eng Orbite ze zéien, wou déi kënnen Plaz huelen, déi wëlle matmaachen, mä déi net alles wëlle matmaachen a wou

och déi, déi haut alles matmaachen, mä et eigentlech net wëllen, enges Dags kënnen emigréieren, fir sech do méi wuel ze spieren, wéi an der Totaldisziplin vu gemeinsam gedeelte Politiken an der voller Breet.

Mir brauchen – dat ass eng Aufgab vun der Zukunft – eng méi staark wirtschaftlech Verzahnung, eng besser Koordinatioun vun de Wirtschaftspolitiken an Europa. Mir müsse léieren och am Alldag, all Member vun der Eurozon, datt mer dat gemeinsam Geld kollektiv a solidaresch müsse géréieren, well et gehéiert net nëmmen méi engem, et gehéiert haut 13 Länner an a 15 Joer mindestens 23, 24 Länner.

Mir müssen dat léieren, och mir heiheem, datt mer bei eisem kollektive Behuelen heiheem, net dat selwecht kënnen lassgetrennt vum kollektive Behuele vun deenen aneren Entitéite vun der Eurozon do fräi festleeën. Et gëtt gemeinsam Ziler, doraus ergi sech gemeinsam Obligatiounen, aus gemeinsamen Ziler a gemeinsamen Obligatiounen ergi sech gemeinsam Aufgaben a Politiken.

D’Europa vun de Bierger muss virugedriwwen ginn, dat ass eng Saach vun dem Kampf géint dat grenziwwerschreidend Verbréchen. De Bannemaart där net ee Fräiraum si fir Gangster a fir Banditten, dat ass en, e muss ee Fräheetsraum gi fir déi déi an ëm wunnen an déi müsse sech kënnen wie ren.

Mir brauche méi Aussenpolitik, an alle Beräicher. An do gi vill Fortschréttler gemaach, zanter Joren, klenger, mä däitlecher an déi müsse méi grouss ginn. Europa muss Zougrëff kréien op d’Entwécklung vun der Welt, an engem vill méi staarke Mooss wéi bis elo, gestärkt op säi gemeinsame Wertekanon, fir deen ee sech net brauch ze schummen, well e massgeblich Fortschréttsrhythme setzt fir de ganze Planéit.

D’Doudesstrof, fir mol 20 Joer virunzékucken, wäert enges Dags total aus der ziviliséierter Welt verschwonnen sinn, well Europa einfach dee Rhythmus setzt, datt et an der fräier Welt a besonnesch do wou déi fräi Welt als fräi Welt emfonnt gëtt, net méi ka sinn, datt een anere Mënsch sech Här a Meeschter iwwert d’Liewe vun engem anere Mënsch mécht.

Déi Décisiounen déi mer dëser Deeg geholl hunn iwwert de Klimaschutz, hunn Trendsetterfunktoun, well keen, keng Amerikaner a keng Chinesen op Dauer kënnen wirtschaftlech Zukunft opbauen op ee mangelhaften Ëmweltschutzgedanken. Well jiddweree wäert

mierken, duerch déi Impulser déi Europa gëtt, datt mer ee weltwäit ëmspanend globalt Klimabündnis brauchen. A jiddweree muss gesinn, datt mer de Klimaschutz an de leschten 20 Joer trotz alle Warnunge massiv ënnerschat hunn an allen Deeler vun der Welt, an datt mer elo an enger kollektiver gemeinsamer staarker Wëllensustrengung dat mussen an de Grëff huelen.

Mënscherechter op där enger Säit, Doudesstrof do wou et se nach gëtt, d'Entdecke vu Mënscherechter do wou se net grouss geschriwwen ginn – China beispillsweis – an d'Mënschheitsrechter, do wou et ëm de Klima an ëm seng Bewahrung geet, dat sinn europäesch Aufgaben, wou mer déi aner an der Welt déi matschwätzen, esou wéi mir, mussen infiziere vum der Virtuosität a vun der Tugendhaftegkeet vun deem eegenen Denke wat mer gemaach hunn, wat mer gebild hunn.

Europa brauch vill méi eng staark sozialpolitesch Dimensioun. Fir et dausend mol hei an honnertdausend mol soss doruechter gesot ze hunn, brauch ech dat net weider ze ergänzen, sauf fir ze soen, datt déi Pensée unique, déi mer op ville Plazen hunn an déi eigentlech déi Beschäftegt esou behandelt, wéi wa si déi eigentlech Géigner vun der Beschäftegung wieren an d'Verdeele vun de Friichte vum Wirtschaftswuesstum einseitig orientéiert, nämlech an dem Profitdeel vun der Gesellschaft, sinn Entwécklungen, déi an der Somme zu enger Desaffectatioun vun der Majoritéit vun den Europäer par rapport zu dem europäeschen Integratiounsgedanke féieren a géint deem ee sech deementspriedend muss stellen.

Esoulaang wéi 25000 Kanner weltwäit all Dag un Hunger stierwen, esoulaang ass Europa mat senger Aufgab an der Welt net fäerdeg. Europa ass net nëmme fir sech selwer erfonnt ginn, Europa ass och eng Offerte, een Angebot un aner Deeler vun der Welt, dat déi gären ophuelen, wa mir eis där Offerte würdeg erweisen, doduerch datt mer, wéi beispillsweis eist Land, déi noutwenneg Mëttele fir dee Raum vun der essentieller Zukunftspolitikgestaltung zur Verfügung ze stellen.

Ee Risiko gesinn ech nëmme an Europa, dat ass, datt een den Äiffer verléiert, datt een de Glaf verléiert, datt een d'Begeeschterung verléiert, well mer esou midd sinn, well et eis eigentlech gutt geet, besser wéi iergendengem aneren Deel vun der Welt geet et den Europäer an dofir fille mer eis vläit manner ugestiwwelt fir méi staark, och mam Bléck op d'Zukunft, no eis

selwer an och no deenen aneren ze kucken. No eis selwer kucken an no deenen anere kucken, dat sinn zwou Säite vun enger Medaille, dat ass déi selwecht Iddi.

Ech hätt gären, datt déi Iddi Europa, dat wat d'Werter vun Europa ausmécht, déi aner Plazen – net nëmme d'Plaz Europa – erreecht, mä déi aner Plazen op der Welt erreecht. Maache mer dat net, gi mer déi Ambitioun op, da verwandele mer eis, lues a lues, ouni datt mer et eigentlech mierken, an eng gehuewen Fräihandelszon, déi enges Dags op eemol do ass, ouni datt mer et gemierkt hunn an déi ee Konzept ass, wat ee symplistescht Konzept ass fir ee komplizéierte Kontinent a fir eng grad esou komplizéiert Welt.

An dofir ass deem Dag 50 Joer Europäescher Unioun een Dag vun zefriddenem Zréckkucken, vu kloerer Beschreiwung vun den Defiziter déi mer an der Europäescher Unioun hunn a Gott weess, datt déi a grousser Zuel festzestellen sinn.

Mä et ass och een Dag fir nei Hoffnung ze schafen, net nëmme fir eis selwer, net nëmme fir dat eegent Land, mä och fir de Rescht vun der Welt. Am strenge Wëssen drëm, datt mer esou eppes wéi d'Vereenegt Staate vun Europa weder brauchen nach wëllen, mä datt den Nationalstaat an deem Deel wou e mat sech selwer zefridden ass, Harmonie mat sech selwer schafft, ouni negativ anerer erofdrécken, op anerer iwwezegegräifen an anerer op de Buedem ze zwéngen, bleiwe muss an deem Mateneen, deem komplizéierten, deem subtilen, deem fragilen, vu Kontinent a vun eegener Natioun.

Ech hätt gären, datt eis Generatiounen dat maachen, well déi nächstkommend hunn net méi all Instrumenter an der Hand, well se net méi all Wëssen am Kapp an am Häerz hunn. Déi, déi Europa am Joer 2040 regéieren an deenen hir Grousspappen a Pappen net méi kënnen zielen wéi et ass wann et net esou ass wéi et haut ass, déi net méi kënnen zielen wat dat hescht wann Europäer openee schéissen, déi hunn a sech selwer net Erënnerungskraaft genuch fir dat Wierk op een Enn ze bréngen.

Et ass dofir gutt, et wier dofir gutt, wa mir et géife maachen. Loosse mer houffreg sinn op Europa an eis druginn. Europa ass 50 Joer al, mä et ass nach net errwuesse genuch fir et sech selwer z'iwweerloossen. Ech soen lech merci.

## Discours de Nicolas Schmit à l'occasion de la manifestation «*Europa auf der Suche nach sich selbst – von Karl IV. zur modernen Verfassungsdiskussion: 50 Jahre europäische Integration. Eine Erfolgsgeschichte, die uns verpflichtet*»

22 mars 2007

Europa wurzelt tief in unserem geschichtlichen Bewusstsein und trotzdem stellen wir uns immer noch die Frage, was ist eigentlich Europa, was bedeutet es eigentlich, sich als Europäer zu fühlen. Gibt es auch für die Zukunft in einer globalisierten Welt einen europäischen Weg?

Europa ist sicherlich, wie sie es, Herr Professor Fried, in ihrem Vortrag meisterhaft dargestellt haben, keine abstrakte Idee. Europa wurde über Jahrhunderte hinweg nicht nur als Ideal empfunden, sondern von Menschen aus den verschiedensten europäischen Herkunftsnationen auch konkret, sowohl als kulturelle Einheit, wie auch als politischer Rahmen, erlebt und gestaltet. Es gibt also eine europäische Identität, die vielleicht tiefer in uns verankert ist als die nationale, deren Entstehung viel rezenter ist. Beide haben die Europäer geformt. Sie stehen sowohl für die unermesslichen Errungenschaften unseres europäischen Kontinents, wie auch für die schrecklichsten und düstersten Erfahrungen.

Die europäische Geschichte hat ohne Zweifel vor 50 Jahren eine Wende genommen. Aber dieses Streben nach Einheit, nach der Verwirklichung eines friedlichen europäischen Zusammenlebens, einer politischen Organisation Europas, geht weit zurück und findet natürlich seinen Ursprung unter anderem in der Idee des „Imperium Romanum“, sowie in dem gemeinsamen christlichen Glauben.

Die Politik Karl des IV. reflektiert ebenfalls dieses Streben. Beginnt nicht die goldene Bulle von 1356 mit dem Satz: „Ein jedes Reich, das in sich selbst gespalten ist, wird zerstört werden.“

Diese Aussage erinnert an das, was Walter Hallstein anlässlich des Konferenz von Messina gesagt hat: „Wir haben die Wahl zwischen Integration oder Desintegration.“

Ich möchte besonders auf die eminente Rolle der „Aufklärung“ in Bezug auf die Entstehung einer europäischen

politischen und geistigen Identität hinweisen, sowie es die Bundeskanzlerin in ihrer Rede vor dem europäischen Parlament am Anfang der deutschen Präsidentschaft, getan hat. Sie hat an den europäischen Leidensweg über Jahrhunderte erinnert, um endlich Vielfalt und Einheit auf einen Nenner zu bringen: „Wir Europäer haben in unserer Geschichte gelernt, aus der Vielfalt das Beste zu machen. Die Eigenschaft, die uns dazu befähigt, die uns genau zur Freiheit in Verantwortung für die anderen befähigt, ist ein wertvolles Gut. Es ist die Toleranz. Europas Seele ist die Toleranz. Europa ist der Kontinent der Toleranz.“

Ernest Renan hat unsere heutigen europäischen Nationen als „Gedächtnis-Nationen“ definiert, welche „eine Seele, ein geistiges Prinzip“, darstellen, die auf dem „gemeinsamen Besitz eines reichen Erbes an Erinnerung beruht“.

Auch unsere europäische Identität braucht eine solche Gedächtnis-Kultur. Europäische Geschichtsbücher, wie das deutsch-französische, das vor kurzem erschienen ist und das ich auch den luxemburgischen Geschichtslehrern empfehle, sind deshalb von größter Wichtigkeit.

Unsere Europäizität, die ja aus bekannten historischen Gründen für Luxemburger eine völlige Normalität ist, oder zumindest sein müsste, schreibt sich nicht nur in die Geschichte unserer Gesellschaften ein. Sie fundiert auch auf den sehr persönlichen und oft dramatischen Erfahrungen welche die europäische Geschichte jedem von uns auferlegt hat.

Auch durch mein eigenes Leben begleitet mich ein solcher Riss, der mich enger und unmittelbarer an die europäische Idee bindet, als jeder andere geschichtliche Bezug.

Am 10. Mai 1940, am ersten Tag des deutschen Überfalls auf Luxemburg, wurde mein Großvater, bei den Kämpfen zwischen den Deutschen und Franzosen im Süden des Landes, in seinem Haus, vor den Augen seiner Familie, tödlich verletzt.

Die Diskussion über das Friedensprojekt Europa berührt mich also direkt, wie tausende von Luxemburgern und Millionen von anderen europäischen Familien.

Ich gehöre – noch müsste ich sagen – zu einer Generation, die sich Europa verpflichtet fühlt, weil seine politischen Entscheidungsträger seit 50 Jahren tief

greifend und mit Erfolg versucht haben, den Frieden und die enge Zusammenarbeit zwischen unseren Staaten in Europa unumkehrbar zu machen.

Der Mörtel für solch ein friedliches Europa war, wie wir alle wissen, die Entwicklung des Gemeinsamen Marktes, aber auch, vergessen wir das nicht, Demokratie, Rechtsstaatlichkeit, die Menschenrechte als wesentliche ethische Referenz.

Wohlstand und Stabilität waren die Folgen. Im Süden von Europa verschwanden die Diktaturen. Der Zusammenbruch der griechischen Militärdiktatur, die portugiesische Aprilrevolution und die Rückkehr Spaniens nach Europa waren in den 70ern für unsere Generation einschneidende historische Errungenschaften. Die betroffenen Länder traten den europäischen Institutionen bei. Umso besser. Allmählich wurde aus der Zweckgemeinschaft eine Schicksalsgemeinschaft, in deren Mittelpunkt die deutsch-französische Beziehung stand.

Die EU wurde zudem ein Magnet für die Einigung des Kontinents indem sie dem Freiheitsbestreben der Länder Mittel- und Osteuropas nach den Ereignissen von 1989 einen Rahmen für ihre wirtschaftliche und politische Integration bieten konnte.

Zweihundert Jahre nach dem Sturm auf die Bastille fiel ein totalitäres System in sich zusammen, ohne Gewalt- und Blutvergießen.

Ein für Europa fast schon ungewöhnlicher Vorgang, dessen außergewöhnliche Dimension nicht genug hervorgestrichen wird. Wäre nicht der Krieg im Balkan darauf gefolgt, hätte man an das Ende nicht der Geschichte, sondern der Tragik in der Geschichte Europas glauben können.

Seit diesen Ereignissen bleibt die politische Union Europas noch immer ein Ziel.

Aber es haben sich auch die Wolken am Horizont gemehrt. Der Frieden wird von den jüngeren Generationen wahrgenommen als eine Selbstverständlichkeit. Die Anstrengung, die eine friedliche Beilegung der Minderheitenproblematik in einigen der neuen Beitrittsländer am Anfang der 90er Jahre gekostet hat, wird im kollektiven historischen Bewusstsein nicht genügend wahrgenommen. Die Erinnerung an den Balkankrieg und die damit verbundenen schrecklichen Verletzungen der Menschenrechte wird zu oft verdrängt und

damit auch die Idee, dass Frieden und Toleranz auch in Europa nicht als definitive Errungenschaften angesehen werden können. All diese Überlegungen werden bei der Beurteilung der Erweiterungspolitik, die ja vor allem Friedenspolitik ist, vernachlässigt.

Diese Beschleunigung der Geschichte in Europa ist einhergegangen mit anderen großen Umwälzungen in der Welt, der sogenannten Globalisierung, die von vielen Europäern als eine neue Bedrohung angesehen wird.

Dies wird besonders von jungen Menschen so empfunden. Sie sind zwar „natürliche“ Europäer, die sich schlecht vorstellen könnten, auf die eben nicht so selbstverständlichen Realisierungen der europäischen Einigung, wie zum Beispiel die Reisefreiheit, verzichten zu müssen. Sie werfen aber gleichzeitig auch einen kritischen, oder manchmal auch verängstigten Blick auf die Europäische Union. Die ungewisse Zukunft, die so oft Europas Generationen bewegt hat, beschäftigt viele junge Menschen, die sich auch in Luxemburg mehrheitlich gegen den Verfassungsvertrag ausgesprochen haben, ohne damit der europäischen Idee den Rücken kehren zu wollen.

Bekomme ich die richtige Ausbildung? Finde ich eine Arbeit? Kann ich eine stabile Existenz gründen, eine Familie aufziehen?

Werde ich auch selbst etwas von dem von mir Erwirtschafteten haben, oder wird die Finanzierung der Renten und Schuldenberge der vorigen Generationen meinen Anteil zusammenschumpfen lassen? Ist es wirklich so, dass ich einen besseren Job haben werde, wie es in der Lissabonner Strategie heißt, wenn ich eine gute Qualifizierung habe?

Wie steht es mit meinem Arbeitsplatz im Rahmen der Globalisierung die den Rahmen der sozialen Verantwortung, der dem europäischen Sozialmodell zugrunde liegt, zu sprengen droht.

Wir dürfen diese Fragen nicht überhören, indem wir zur normalen Tagesordnung im Brüsseler Alltag übergehen.

Loben wir also das Geleistete, aber verbleiben wir nicht dabei. Wir müssen neue europäische Perspektiven aufzeichnen. Wagen wir das Mehr an Europa, aber indem wir den sich verlagernden Fragestellungen Rechnung tragen.

Diesen Fragestellungen Rechnung tragen heißt noch lange nicht, Europa zu überlasten mit Problemen und Kompetenzen, die seine nicht sein können in dem Ausmaße, als es zuweilen verlangt wird.

Die sozialen Fragen liefern dazu ein gutes Beispiel. Viele Menschen fühlen sich durch die Globalisierung bedroht. Sie sehen ganz klar, dass der einzelne Staat, sei er an europäischen Maßstäben gemessen klein oder groß, weder die wirtschaftlichen Herausforderungen noch den Sozialschutz seiner Bürger allein garantieren kann. Heißt das dann, dass Europa als Überstaat für alles zuständig wäre, wenn der Mitgliedsstaat nicht mehr mithalten kann! Natürlich nicht.

Damit sage ich natürlich nicht, dass hier Europa tatenlos bleiben sollte. Keineswegs!!! Die soziale Marktwirtschaft, die Vollbeschäftigung, sowie die Förderung des sozialen Schutzes gehören zu den Grundlagen der nachhaltigen Entwicklung Europas, die ein erklärtes Ziel der Union ist und klarer als nie zuvor in den Verfassungsvertrag eingeschrieben wurde.

Nein, Europa soll das tun, was es in diesem Bereich am besten leisten kann, und die Mitgliedstaaten werden das ihre tun im Sinne der Subsidiarität, aber indem Union und Mitgliedstaaten sich praktisch koordinieren. Nur dort wo europäische Normen notwendig sind, sollen sie dazu beitragen neben dem Wirtschaftsraum auch einen sozialen Raum zu schaffen.

Nicht Vereinheitlichung der Rechtsvorschriften der Mitgliedstaaten, sondern eine Angleichung der einzelstaatliche Systeme, um zu verhindern, dass durch soziales Dumping die nationalen Sozialsysteme aufgehoben werden.

Besonders in einer erweiterten Union müssen neue Gleichgewichte, die der sehr verschiedenartigen Wirtschaftskraft der Mitgliedsstaaten Rechnung tragen. Mehr Zukunftsgewissheit für die Bürger Europas heißt unsere Sozialsysteme modernisieren und so absichern. Wirtschaftlicher Dynamismus und die notwendige Innovation stehen nicht im Gegensatz zu sozialem Schutz und Sicherheit für den Bürger. Die soziale Frage stellt sich nicht nur in Europa. Auch in den USA – von Leuten wie dem Präsidenten der FED – aber auch in China wird neuerdings die soziale Dimension im Kontext der Globalisierung in den Vordergrund gestellt. Hier kann Europa nicht nur nach innen, sondern auch nach außen eine wichtige politische Rolle spielen, sei

es im G8 oder in den internationalen Organisationen. Es scheint mir unabdingbar zu sein, im Rahmen einer europäischen Relance, welche die deutsche Präsidentschaft für Juni anstrebt, der sozialen Dimension das notwendige Gewicht zu geben.

Wir müssen uns aber gleichzeitig bewusst sein, und unseren Bürgern hier nichts vormachen, dass die Union nicht alle Defizite, die in unseren Wirtschaften und in den Gesellschaften unserer Mitgliedstaaten entstehen, auffangen und kompensieren kann. Nicht alle Ängste und Bedrohungen kann die Europäische Union abwenden. Es wird manchmal zuviel von ihr erwartet und ihr gleichzeitig vorgeworfen, sie wolle alles bestimmen und regulieren.

Die EU kann bei der besten Entwicklung nicht eine Allgemeinversicherung gegen nationale Versäumnisse darstellen. Sie darf deshalb nicht mehr, wie das aus Gründen politischen Opportunismus der Fall ist, als idealer Sündenbock dienen. Hier muss also immer bestimmter, aber auch sachlich, widersprochen und weitergedacht werden. Ausblicke müssen her, die die Bürger ansprechen, für sie glaubhaft sind und von ihnen mitgetragen werden können.

Weitergedacht wurde, schneller als man es hätte erwarten können, in Sachen Klimaschutz ein Thema, das eine überragende Mehrheit der europäischen Bürger in allen Mitgliedsstaaten mobilisiert. Und auch in Sachen Energiepolitik wird es schnellere Entwicklungen geben.

Hier strömen Sachlage, wie z.B. die akuten Bedrohungen der Umwelt und der Energiezufuhr, und öffentliche Meinung kraftvoll und hörbar zusammen, und die Politik hat auf EU-Ebene sofort gestaltend reagiert. Das ist erfreulich, und wird als solches auch von den Bürgern geschätzt.

Wenn es der EU gelingt, in Sachen Klimapolitik ihre Vorreiterrolle zu festigen und eine gemeinschaftliche Energiepolitik zu entwickeln, die zugleich die Zufuhr der traditionellen Energieträger absichert und die Produktion erneuerbarer und neuer Energien in die Wege leitet, haben wir wieder ein Mehr an Europa, das die Glaubwürdigkeit des Einigungsprozesses stärken wird.

Eine aktive und zielorientierte gemeinschaftliche Politik in diesen Bereichen, was natürlich heißt, dass dafür Kompetenzen geschaffen werden, die in dem aktuellen Vertragswesen nicht vorhanden sind, kann

sich nicht nur umweltpolitisch, sondern auch wirtschaftlich, technologisch und in der Zahl neuer Arbeitsplätze bezahlt machen.

So notwendig der Euro für die stabile Entfaltung der europäischen Wirtschaft in einer globalen Welt ist, so unverzichtbar ein gut funktionierender Binnenmarkt für Wachstum und Beschäftigung in Europa bleibt, der europäische Einigungsprozess muss vor allem auch auf zentrale europäische Werte ausgerichtet werden. Hier ist Europa gefordert: nach innen, um jeden Rückfall in Nationalismus und Autoritarismus zu vereiteln; nach außen um Entwicklung, Konfliktlösung und Respekt der Menschenrechte voranzubringen.

Die Würde des Menschen, die unantastbar ist. Unantastbar, auf einem Kontinent, wo sie so oft und mit solch verheerenden Folgen bis in die letzten Jahre des letzten Jahrhunderts mit den Füßen getreten wurde. Unantastbar in allen Lebensbereichen, für jeden geltend, ob frei oder gefangen, gesund oder krank, integriert oder am Rande der Gesellschaft.

Freiheit und Verantwortung: die Freiheit konnten vor 50 Jahren die wenigsten unter den Europäern genießen, und vor 18 Jahren erst wurde der Prozess ihrer Verallgemeinerung losgetreten. Die Verantwortung, die dies mit sich bringt, besonders im Zusammenhang mit der EU, hat sich noch nicht in allen Bereichen mit der notwendigen Klarheit durchgesetzt. Europa braucht ohne Zweifel in der wirtschaftlichen Sphäre mehr Markt- und Konkurrenzfähigkeit. Wir dürfen aber nicht die Marktwirtschaft in eine Marktgesellschaft verwandeln.

Solidarität gilt als unverzichtbares Element der europäischen Lebensauffassung. Und sie funktioniert über alle möglichen Wege: Erweiterung, Strukturfonds, Zusammenarbeit zwischen den Justizen und den Polizeien, Friedensmissionen, Entwicklungsarbeit.

Es wäre aber besser um Europa bestellt, würde dieses Solidaritätsbekenntnis noch ernster genommen. Dann hätte die EU auch ein angepasstes Budget, das ohne Zweifel reformbedürftig ist. Dann gäbe es eine bessere Koordination der Wirtschaften. Die technologische Herausforderung können wir nur europäisch meistern: Galileo und Airbus sind entscheidende Tests. Europa hat sich als Kontinent des Wissens und der Wissenschaft behauptet. Seine Stellung in der Welt hängt

heute von der Fähigkeit ab, sich als eine Wissensgesellschaft zu entwickeln. Dann gäbe es noch mehr Zusammenarbeit in Sachen Einwanderung.

Neulich formulierte ein Bürger hier in Luxemburg kurz und bündig und recht einleuchtend die ganze Problematik des Einigungsprozesses: „Wir haben alle in Europa andere Probleme, aber wir können sie nur zusammen lösen.“

Das heißt, auch das Problem, das nicht direkt meines ist, muss ich den anderen lösen helfen, damit es eines Tages nicht auch meines wird. Oder auch, helfe ich den anderen, ihre Probleme zu lösen, bekomme ich später weniger. Nicht unmittelbare Betroffenheit, sondern systemische Einsicht muss unsere solidarischen Entscheidungen in Europa bestimmen.

Europas Vielfalt ist auch Teil seines Reichtums, seiner kulturellen Stärke. Die Europäische Union ist Garant dieser Vielfalt, indem sie Einheit und Vielfalt – die Devise des Verfassungsvertrages – in ihrer politischen Aktion zusammenbringt. Unsere Staaten, sowie unsere Gesellschaften, können sich, und dürfen sich nicht abschotten, besonders in Bezug auf legale Einwanderung. Wir müssen deshalb entschlossen gegen die alles zerstörenden Viren der Fremdenfeindlichkeit, des Rassismus und der Intoleranz vorgehen.

Vor aller Vielfalt gelten aber die Prinzipien der Ausdrucksfreiheit oder der Gleichheit von Mann und Frau oder des Primats des Gesetzes über religiöse Vorschriften. Die europäische Identität nach 1945 ist mehr als ein Patchwork von Kulturen. Sie ist vor allem geprägt von Werten und dialogischen Problemlösungsstrategien, die diesen Werten entsprechen und ganz klar nicht zur Disposition stehen.

Es ist nicht weil Europa wächst und erstarkt, dass es unantastbarer würde.

Weil es nicht nur klimatische und energiepolitische Bedrohungen gibt, und weil Europa handfeste Interessen in der Welt hat, braucht es eine Europäische Außen- und Sicherheitspolitik. Diese mit entsprechenden Mitteln und Entscheidungsmechanismen ausgestattet werden, damit sie in der Lage ist, die gemeinsamen Interessen abzudecken, damit sie anerkannt wird von der internationalen Gemeinschaft. Machen wir uns nichts vor: die Welt, die vor uns entsteht, verlangt zwar von der „sanften“ Macht Europa eine auf globalen Ausgleich und Entwicklung ausgerichtete Außenpolitik,

aber ohne Stärke, ohne einen breiten Fächer der Mittel zur Stärke, wird diese sich kein Gehör verschaffen. Friedliche Konfliktlösungen kommen nicht nur mit Worten zum Tragen wie wir das vor mehr als einem Jahrhundert auf dem Balkan erfahren haben.

Die europäische Einigungspolitik war seit ihrem Beginn Friedens- und Sicherheitspolitik, ohne die es wahrscheinlich nicht so schnell zu den friedlichen Umwälzungen auf unserem Kontinent gekommen wäre. Aber für Europa bleibt die Sicherheit – wirtschaftlich wie auch verteidigungspolitisch – ein mehr als aktuelles Thema. Wir brauchen keine hastigen Schritte, aber gleichfalls ist eine richtige Einschätzung der künftigen Bedrohungen für unsere Sicherheit von Nöten. Europa muss auch hier solidarisch vorgehen, denn jedes Auseinanderdividieren kann Europa nur schwächen. Unsere Sicherheit wird auch in der Zukunft auf vier Hauptpfeilern beruhen:

Stabilität zu der eine gezielte und gut vorbereitete Erweiterungspolitik wesentlich beiträgt, besonders im West-Balkan,

mehr Zusammenarbeit auf militärischem und technischem Plan, damit Europas Verteidigungsidentität sich verstärkt weiterentwickelt,

eine starke und ausgewogene transatlantische Allianz, gute partnerschaftliche Beziehungen in allen Bereichen im Rahmen einer gestärkten Politik mit unseren Nachbarn, unter anderem auch mit Russland.

Als Bürger eines kleinen Landes kann ich für die praktische Tragweite einer solchen Einsicht nur auf ein konkretes starkes Europa setzen.

Das gilt auch für den Einsatz gegen Terrorismus und organisierte Kriminalität. Allerdings muss auch hier auf die Menschen- und Bürgerrechte aufgepasst werden.

Demokratien sind nur dann stark, wenn sie sich nicht von ihren Feinden in die Verneinung ihrer wesentlichsten Prinzipien trieben lassen.

Die europäischen Gesellschaften, besonders in den Ländern, in denen die Demokratie schon länger herrscht, sehen manchmal mit Unbehagen auf die Sicherheits- und Kontrollmaßnahmen, die im Namen der Sicherheit getroffen werden und ohne Zweifel Eingriffe in die Privatsphäre und in die persönlichen Freiheiten darstellen können. Hier müssen wir weise

handeln, genau abwägen und keine Einschränkungen unwiderruflich werden lassen, damit wir nicht vom europäischen Weg zur Sicherheit abkommen.

Deshalb ist die Verankerung der europäischen Grundrechtecharta im Vertragswesen ohne Zweifel für alle Bürger eine große Errungenschaft, die den Charakter Europas als Wertegemeinschaft besiegelt. Sie bedeutet nicht mehr Europa, sondern ein besseres Europa, im Sinne der Bürgerrechte

Meine Damen und Herren,

Es gibt eine europäische Gesellschafts- und Lebensauffassung, die von den westlichen demokratischen Kernländern ausgehend in den verschiedensten Schattierungen seit 1945 geprägt ist von der Verfolgung des wirtschaftlichen Erfolgs, von dem Aufbau eines gemeinsamen Binnenmarkts und der Einführung einer gemeinsamen Währung, von einer Marktwirtschaft mit sozialer Verantwortung, von der Wahrung des Rechtsstaats und der Menschenrechte, deren gesetzlicher Ausdruck stets verfeinert wird, von der fortschreitenden regionalen und interregionalen Zusammenarbeit, von der fortschreitenden Einsicht in die Gemeinsamkeit der Interessen in Sachen Außen- und Innenpolitik und deren Gestaltung, von der Attraktivität dieses Modells nach außen, von seiner freiwilligen Erweiterung zuerst in den Süden Europas, dann nach Mittel- und Südosteuropa.

Was wir aber wissen müssen und immer wieder aussprechen müssen, ist was uns bindet. Das kann schwierig werden.

Aber so werden wir wissen, wer dieses Europa will, wer es nicht will, wer es noch will, wer es nicht mehr will, wer noch hinzukommen kann oder wem wir eine andere Form der Zusammenarbeit vorschlagen müssen.

Vor allem: wir müssen mit einem neu formuliertem Willen alles daran legen, dass das bisher erfolgreichste Friedensprojekt auf diesem Kontinent, das bisher ehrgeizigste Gestaltungsprojekt, das Länder auf diesem Kontinent miteinander verbindet und aneinander bindet, von den Bürgern akzeptiert wird.

Unsere europäische Identität bei unseren Bürgern festigen setzt auch voraus, dass wir über Europas Grenzen reden müssen. Wir müssen das tun, nicht um Staaten und Völker auszugrenzen, sondern um als Alternative zu einem Beitritt, neue Formen der engen

Zusammenarbeit zu entwickeln. Eine überdehnte europäische Union, die handlungsunfähig wäre, würde keinem nutzen.

Die Erfolge und Errungenschaften der letzten 50 Jahre sind unvergleichbar. Trotz allem dürfen wir die Gefahren, die auf der erfolgreichen Weiterführung des europäischen Einigungsprozesses lasten, nicht unterschätzen. Die Welt wartet nicht auf Europa. Die Aufgabe, die Bürger wieder für das europäische Projekt zu gewinnen, indem wir sie davon überzeugen, dass Europa die einzig glaubwürdige Sicherung für ihre Zukunft und die ihrer Kinder darstellt, ist dringend. Wir müssen, um Willy Brandt zu paraphrasieren, „mehr europäische Demokratie wagen“. Demokratiedefizit gibt es aber nicht nur in Straßburg oder in Brüssel. Ein Mangel an Demokratie ist in der Europapolitik zuerst in den Mitgliedsstaaten auszumachen. Wir brauchen deshalb eine bessere Informationspolitik, mehr konkrete europapolitische Debatten besonders in unseren Parlamenten, die eine effizientere demokratische Kontrolle ausüben müssen, wie das in einigen Mitgliedsstaaten der Fall ist. In all diesen Bereichen bringt der Verfassungsvertrag deutliche Fortschritte.

Europa hat nach Jahrhunderten, die von großen Fortschritten und grausamen Rückschlägen gekennzeichnet sind, vor 50 Jahren den Weg zu sich selbst gefunden. Dieser lange Weg hat uns Europäer in eine Gemeinschaft des Friedens, der Freiheit, des Rechts und der Würde des Menschen geführt. Neue große Herausforderungen erwarten uns. Der Zufall, wenn es solche Zufälle in der Geschichte gibt, hat die deutsche Präsidentschaft vor eine überragende Aufgabe gestellt: Europa aus der aktuellen Talsohle herauszuführen. Das ist vor 50 Jahren, nach dem Misserfolg der Europäischen Verteidigungsgemeinschaft, solchen visionären, mutigen und zugleich pragmatischen Politikern wie Spaak, Adenauer, Bech ... gelungen.

Die europäische Relance braucht auch heute Zukunftsvision, Mut und Pragmatismus.

Europa ist gewachsen und muss auch deshalb den Beweis seiner Entscheidungskapazität und seiner Fähigkeit zukunftsorientierte Kompromisse zu schließen, erbringen.

Die Entscheidungsträger von heute, wie die von gestern, benötigen vor allem eine feste europäische Überzeugung.

Damit Europa sich weiterentwickelt brauchen wir ebenfalls, wie das schon in der Vergangenheit der Fall war, die Möglichkeit zur Flexibilität. Diese darf sicherlich die fundamentale Solidarität zwischen allen Mitgliedsstaaten in Frage stellen. Aber gleichzeitig dürfen nicht die gebremst werden, für die eine tiefere Zusammenarbeit notwendig und dringlich ist. Ohne Flexibilität hätten wir keinen Euro und damit weniger Stabilität in Europa und weniger währungspolitischen Einfluss in der Welt. Die Wiederbelebung der Substanz des Verfassungstextes ist ohne Zweifel notwendig. Institutionen sind sicherlich kein Selbstzweck. Aber ohne funktionierende, demokratisch legitimierte Institutionen wird die Entscheidungsfähigkeit der Union geschwächt und damit ihre Glaubwürdigkeit beim europäischen Bürger, sowie in einer Welt, die sehr oft hohe Erwartungen an Europa stellt.

Erlauben sie mir zum Schluss ein Zitat von Jean Monnet:

«L'Union de l'Europe ne peut pas se fonder seulement sur la bonne volonté. Des règles sont nécessaires. Les événements tragiques que nous avons vécus, ceux auxquels nous assistons nous ont peut-être rendus plus sages. Mais les hommes passent, d'autres viendront qui nous remplaceront. Ce que nous pourrions leur laisser, ce ne sera pas notre expérience personnelle qui disparaîtra avec nous, ce que nous pouvons leur laisser, ce sont des institutions. La vie des institutions est plus longue que celle des hommes, et les institutions peuvent ainsi, si elles sont bien construites, accumuler et transmettre la sagesse des générations successives.»

Un grand rendez-vous attend l'Européen en juin.

Berlin est la première étape.

## Discours de Jean Asselborn à la session solennelle du Comité des régions à Rome

23 mars 2007

Monsieur le Président de la République italienne,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de pouvoir célébrer avec vous ici à Rome, témoin historique de l'antiquité à nos jours, l'anniversaire du traité fondateur qui nous unit depuis 50 ans. Le traité est, et reste, après ses nombreuses modifications et extensions, le ciment de notre vie et de notre réussite commune. Car il ne faut hésiter de dire que notre intégration européenne est une pleine réussite. Garantir à ses États membres la paix, la stabilité et la prospérité, que peut-on souhaiter de plus pour nos peuples, nos citoyens.

Ce que l'on peut vouloir en plus, c'est élargir cet instrument de solidarité qu'est l'Union européenne et qui est certainement unique en son genre, vers d'autres pour réunir le continent européen dans une même destinée. Voilà pourquoi le progrès en matière d'intégration européenne, ce plus d'Europe, doit aller de pair avec l'indispensable élargissement de notre Union européenne. Notre succès des 50 dernières années réside dans cette double approche. C'est comme dans une maison dans laquelle on décore au fur et à mesure les différentes pièces et à laquelle on ajoute régulièrement un étage ou une extension.

Pour continuer à fonctionner et à obtenir des résultats concrets à 27 aujourd'hui, à 30 et plus demain et après-demain, nous devons donc continuer à adapter notre traité, ajuster notre fonctionnement institutionnel et approfondir là où c'est possible notre intégration grâce aussi à notre méthode communautaire. Je pense bien sûr au volet social, mais aussi au domaine de la justice et des affaires intérieures, à l'énergie, au changement climatique, et évidemment à la politique étrangère et de sécurité. C'est la démarche que nous avons suivie pour aboutir à un nouveau traité plus cohérent, le traité constitutionnel qui a été signé dans cette ville au Capitole en octobre 2004.

Les derniers sondages effectués dans le cadre de l'Eurobaromètre montrent que le soutien au traité des opinions publiques dans tous les pays est croissant.

Ceci reflète bien le consensus européen émergent sur la nécessité d'avoir une réforme des traités. C'est bien aussi cette nécessité que le Comité des Régions a soulignée dans sa déclaration pour l'Europe.

Avec nos partenaires espagnols, nous avons décidé d'organiser un rendez-vous de tous les pays qui ont ratifié le texte en janvier dernier à Madrid pour donner entre autre le signal que le temps de la réflexion est venu à son terme et que le temps de l'action, réfléchi et concertée, est là.

Lors du Conseil européen de juin prochain, nous devons arriver à un consensus sur une méthode, une ébauche de contenu et un calendrier serré pour aboutir à ce nouveau traité que nous souhaitons voir en place avant les prochaines élections au PE.

Après les engagements clairs et courageux que l'Union a su prendre au dernier Conseil européen de mars en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique, nous devons donner à l'Europe, à nous-mêmes, les moyens pour affronter avec une efficacité accrue les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle et pour répondre aux attentes de nos citoyens. Le monde et nos citoyens ont besoin, non pas de moins d'Europe, mais de plus d'Europe; une Europe qui sache défendre ses valeurs et intérêts dans le monde.

Ainsi, personnellement, je pense que les dispositions du traité constitutionnel, fruit d'une négociation complexe et difficile, reflètent très bien les équilibres dont nous avons besoin pour une Europe meilleure, c'est-à-dire plus efficace, plus transparente et plus démocratique.

À cette occasion, permettez-moi de vous rappeler, quelques avancées majeures contenues dans le texte du traité qui consacrent à juste titre les autorités locales et régionales comme des acteurs européens à part entière.

En reconnaissant la structure constitutionnelle propre à chaque État membre, le traité permet aux collectivités territoriales de participer à l'intégration européenne, en amont comme en aval des décisions et de leur mise en œuvre. Les autorités régionales peuvent ainsi travailler en véritable partenariat directement avec les institutions communautaires.

Comme preuve très tangible de la présence accrue des collectivités territoriales dans le processus

communautaire, il suffit de compter le nombre de représentations de collectivités territoriales qui ont ouvert des bureaux à Bruxelles pour suivre de très près la vie politique européenne.

Ceci fait dorénavant partie à part entière de la vie politique européenne et je m'en réjouis. Les collectivités territoriales jouent aujourd'hui un rôle croissant dans la mise en œuvre des politiques communautaires, à la fois pour des politiques à caractère législatif, réglementaire ou à dimension budgétaire. Ainsi, selon les calculs de la Commission européenne, une part importante des budgets des programmes communautaires est directement gérée par les collectivités territoriales des États membres. Le succès du processus de Lisbonne passe lui aussi par une participation active des régions tant au niveau européen à travers le Comité des régions, qu'au niveau des États membres.

Le traité constitutionnel reconnaît cet état de fait, c'est-à-dire, la dimension régionale et locale de toute politique communautaire, en étendant le principe de subsidiarité des relations entre les institutions de l'Union européenne et les États membres aux autorités régionales et locales.

Finalement, permettez-moi de vous rappeler que dans le texte du traité, le Comité des régions pourrait saisir la Cour de justice des Communautés européennes pour toute éventuelle violation du principe de subsidiarité. De même devrait-il être consulté obligatoirement avant l'élaboration et la mise en œuvre de toute politique.

Ces avancées devraient être préservées, mais bien d'autres éléments aussi lorsqu'il s'agira de reprendre dans un nouveau cadre la substance du traité constitutionnel.

L'implication accrue des collectivités territoriales dans les processus législatifs européens ne répond pas seulement à une simple réalité d'interdépendances des processus législatifs européens et nationaux, mais aussi à un souci de légitimation politique de la construction européenne par les citoyens européens. À de nombreux égards, la région et la localité s'avèrent être les meilleurs niveaux pour des débats publics. Les analyses de la Commission dans le cadre de son plan D, n'ont-elles pas montré que les citoyens étaient le plus motivés par des débats sur l'Europe quand ceux-ci étaient organisés au niveau local. Le Comité des régions, dans son propre avis sur la question du

22 septembre 2006 a reconnu son importance et la valeur ajoutée de son action dans ce contexte. Ainsi, les collectivités territoriales sont des acteurs indispensables dans la construction d'un espace public européen.

C'est aussi à travers les collectivités territoriales que nous pouvons au mieux assurer le concept de cohésion et de solidarité. Les citoyens européens sont prioritairement concernés par la croissance économique et donc la situation des emplois et du chômage. Or, de trop fortes disparités risquent de mettre en cause cette cohésion territoriale. Nos politiques de cohésion sont des instruments précieux pour permettre à toutes les régions de bénéficier des opportunités du marché intérieur. Politique de cohésion et marché intérieur vont ensemble, tous les deux doivent être au service de la prospérité pour tous dans l'UE.

Mesdames, Messieurs,

L'actuelle présidence allemande doit bénéficier de notre plein soutien dans la recherche d'une solution satisfaisante, qui nous rassemble tous et qui serve pleinement les intérêts de l'Union européenne et de tous ses citoyens. Car l'Europe ne peut se faire qu'avec les citoyens et pour les citoyens.

## Déclaration à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature des traités de Rome

25 mars 2007

Pendant des siècles, l'Europe a été une idée, un espoir de paix et de compréhension. Cet espoir s'est aujourd'hui concrétisé. L'unification européenne nous a apporté la paix et la prospérité. Elle a créé un sentiment d'appartenance commune et permis de surmonter les antagonismes. Chacun des États membres a contribué à l'unification de l'Europe et à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit. C'est grâce au désir de liberté des hommes et des femmes d'Europe centrale et orientale que nous avons pu mettre un terme définitif à la division artificielle de l'Europe. L'intégration européenne nous a permis de tirer les leçons de conflits sanglants et d'une histoire douloureuse. Aujourd'hui nous vivons unis, comme jamais nous n'avons pu le faire par le passé.

Notre chance pour nous, citoyennes et citoyens de l'Union européenne, c'est d'être unis.

Nous mettons en oeuvre nos idéaux communs au sein de l'Union européenne. L'homme est au coeur de notre action. Sa dignité est inviolable. Ses droits sont inaliénables. Femmes et hommes sont égaux.

Nous aspirons à la paix et à la liberté, à la démocratie et à l'État de droit, au respect mutuel et à la responsabilité, à la prospérité et à la sécurité, à la tolérance et à la participation, à la justice et à la solidarité.

La manière dont nous vivons et travaillons ensemble dans le cadre de l'Union européenne est unique en son genre, comme en témoigne la coopération démocratique des États membres et des institutions européennes. L'Union européenne repose sur l'égalité des droits et la solidarité. Ainsi, nous concilions de manière équitable les intérêts des différents États membres.

Nous protégeons l'identité et les traditions diverses des États membres au sein de l'Union européenne. Les frontières ouvertes et la formidable diversité de nos langues, de nos cultures et de nos régions sont pour nous source d'enrichissement mutuel. Nombreux sont les objectifs que nous ne pouvons atteindre qu'ensemble, et non pas seuls. Les tâches à accomplir sont réparties entre l'Union européenne, les États membres et leurs autorités régionales et locales.

## II.

Nous devons relever de grands défis qui ignorent les frontières nationales. Notre réponse, c'est l'Union européenne. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions préserver notre idéal européen de société dans l'intérêt de tous les citoyens de l'Union européenne. Ce modèle européen concilie réussite économique et solidarité sociale. Le marché unique et l'euro nous rendent forts. Nous pouvons ainsi maîtriser, dans le respect de nos valeurs, l'internationalisation croissante de l'économie et une concurrence de plus en plus vive sur les marchés internationaux. L'Europe est riche des connaissances et du savoir-faire de ses citoyens; c'est la clé de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Nous lutterons ensemble contre le terrorisme, la criminalité organisée et l'immigration illégale, tout en défendant les libertés et les droits des citoyens y compris

contre ceux qui les menacent. Jamais plus le racisme et la xénophobie ne doivent avoir une chance de s'imposer.

Nous nous mobilisons pour que les conflits dans le monde se règlent de manière pacifique et que les hommes ne soient pas victimes de la guerre, du terrorisme ou de la violence. L'Union européenne veut encourager la liberté et le développement dans le monde. Nous voulons faire reculer la pauvreté, la faim et la maladie et continuer de jouer un rôle majeur dans ce domaine.

Nous avons la ferme intention de progresser ensemble dans le domaine de la politique énergétique et de la protection du climat et contribuer à la lutte contre la menace que fait peser le changement climatique sur la planète.

## III.

L'Union européenne continuera à se nourrir à la fois de son ouverture et de la volonté des États membres d'approfondir son développement interne. Elle continuera de promouvoir la démocratie, la stabilité et la prospérité au-delà de ses frontières.

Grâce à l'unification européenne, le rêve des générations précédentes est devenu réalité. Notre histoire nous commande de préserver cette chance pour les générations futures. Il nous faut pour cela toujours adapter la construction politique de l'Europe aux réalités nouvelles. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, cinquante ans après la signature des traités de Rome, nous partageons l'objectif d'asseoir l'Union européenne sur des bases communes renouvelées d'ici les élections au Parlement européen de 2009.

Car nous le savons bien, l'Europe est notre avenir commun.

## Discours de Lucien Lux lors de l'inauguration de l'autoroute ferroviaire Luxembourg-Perpignan à Bettembourg

29 mars 2007

Monsieur le Ministre,  
Monsieur l'Ambassadeur,  
Messieurs les Députés,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Présidents,  
Messieurs les Directeurs,  
Mesdames, Messieurs,

Le changement climatique a été à la une les dernières semaines. Il continuera de l'être, et ceci à juste titre. Une prise de conscience croissante des enjeux environnementaux, accompagnée d'une volonté politique et d'une action conséquentes, est indispensable pour mener à bien la lutte contre le réchauffement global. Prise de conscience non seulement des menaces qui se dessinent à l'horizon – sécheresses, inondations, tempêtes, hausse du niveau des océans et bien d'autres –, mais aussi et surtout des chances, des opportunités, des bénéfices, de nature économique tout comme en matière de santé et de qualité de vie, que peuvent présenter des actions concrètes de lutte contre le changement climatique. L'autoroute ferroviaire Bettembourg-Perpignan en est une illustration parfaite et je dois dire que, en plus des racines que je retrouve ici à Bettembourg, ce projet me tient pour de maintes raisons beaucoup à cœur.

En adoptant, lors du récent Conseil européen, des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, les chefs d'État ou de gouvernement ont en effet clairement affirmé que seule une approche intégrée en matière de climat et d'énergie permettra de répondre aux défis:

- de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>;
- de la dépendance à l'égard des importations d'énergies fossiles;
- et de la compétitivité des économies européennes.

Faire de l'Europe une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de gaz à effet de serre signifie à la fois:

- économiser de l'énergie;

- rechercher une meilleure efficacité énergétique;
- et miser davantage aux énergies renouvelables.

Ces trois éléments constitueront des avantages compétitifs incontournables à l'avenir.

Ceci vaut tout particulièrement pour le secteur des transports, un des premiers consommateurs de produits pétroliers. S'y ajoute que la majeure partie des transports de marchandises s'effectue par la route et que le transport est un élément vital de la prospérité économique.

En termes concrets, limiter les nuisances résultant des transports de marchandises passera inévitablement par des efforts conjoints:

- de réduction de l'intensité des transports, c'est-à-dire une limitation de la circulation suite à un découplage entre les distances parcourues et la croissance économique;
- et de recherche d'une meilleure efficacité énergétique.

Les chemins de fer sont bien placés pour répondre tant aux demandes de leurs clients qu'à celles de la société qui exige une réduction des nuisances en matière de pollution de l'air, de bruit, d'insécurité routière. S'il est vrai que le chemin de fer ne peut aucunement prétendre convenir à tout type de demande de transport, il possède bien des avantages décisifs en matière de sécurité et de préservation de l'environnement.

En moyenne, le rail utilise l'énergie trois fois plus efficacement que la route, tout en permettant des vitesses élevées en toute sécurité.

Mais l'enjeu n'est pas seulement la qualité environnementale mais aussi l'efficacité économique.

C'est ici qu'entre en jeu la nouvelle autoroute ferroviaire qui conjugue l'optimisation du couple matériel roulant/exploitation, en s'appuyant sur les technologies les plus récentes. L'autoroute ferroviaire permet de conserver d'une manière efficace et intelligente la souplesse routière tout en utilisant le système ferroviaire sur une partie significative du parcours. Le nouveau produit ferroviaire a toutes les potentialités de répondre à la demande en alliant capacité de transport et vitesse commerciale à une prise en compte des aspects environnementaux, tout en étant parfaitement adapté aux conditions économiques du marché.

Le succès du rail et des opérateurs ferroviaires passe et passera par l'équation entre les défis de la sécurité et du bien-être des usagers et des cheminots d'un côté et par la nécessaire compétitivité de l'autre. Remettre en question cette balance, qui a été aussi à la base de la création de CFL-Cargo, autre instrument majeur du regain d'attractivité du rail, reviendra à remettre en cause l'avenir même de ce nouvel essor. Il faudra que chacun en soit bien conscient!

Le projet autoroute ferroviaire, la CFL-Cargo déjà mentionné, en passant par d'autres projets concrets d'intermodalité en gestation, tels CFL-Multimodal, constitueront la pièce-maîtresse du centre logistique Bettembourg, qui se trouve en plein essor.

Le gouvernement a pris ses responsabilités en apportant un soutien financier de l'ordre de 6,5 millions d'euros au projet autoroute ferroviaire.

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Bien qu'il soit présentée comme complémentaire au transport conventionnel et au transport combiné, cette autoroute ferroviaire Bettembourg-Le Boulou marque pour la France et le Luxembourg une nouvelle étape dans le transport de fret par voie ferrée.

Quelques jours seulement après la mémorable inauguration de la ligne à grande vitesse Est, j'ai de nouveau l'occasion de féliciter et de remercier tous ceux qui ont œuvré en faveur de la réalisation de l'autoroute ferroviaire Bettembourg-Le Boulou en un laps de temps très réduit. Ce parfait exemple de la collaboration franco-luxembourgeoise à tous les niveaux est surtout le fruit de leur courage et de leur persévérance.

Je crois profondément à la réussite de ce nouveau moyen de transport performant et écologique commercialisé par la société Lorry-Rail et je lui souhaite bon rail!

## Discours de Jean-Claude Juncker lors de la remise du prix Louise Weiss à Paris

4 avril 2007

Monsieur le Président et cher confrère,  
Madame la Secrétaire générale,  
Madame ministre, chère Claudie, merci d'être venue,  
Monsieur le Chancelier,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, cher Michel et cher confrère,  
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames, Messieurs.

Je ne suis pas, à vrai dire, un collectionneur de prix de récompense et d'honneur. Toujours est-il que de temps à autre, l'évènement dont je parle m'arrive. Et je suis particulièrement comblé ces semaines-ci, puisque j'ai été reçu le 12 mars 2007 à l'Académie des sciences morales et politiques comme membre étranger, et je me retrouve aujourd'hui, moins de quatre semaines après la réception sous la Coupole, chez vous pour recevoir le prix Louise Weiss. C'est un prix qui en fait vaut tous les autres que j'ai pu avoir parce que j'associe au nom de Louise Weiss un volume tellement dense de sentiments et de proximité spontanément organisés que je suis très heureux de pouvoir recevoir ce prix.

Louise Weiss fut de tous les combats. Elle a traversé son siècle les yeux ouverts, avec intelligence, avec sagesse et avec beaucoup de pédagogie. Et de tous les combats qu'elle a menés, je me sens très proche – les droits de la femme, la paix, l'Europe. Et vous prenez ces combats dans cet ordre-là.

Louise Weiss fut Alsacienne, elle est née près de Saverne, à la Petite pierre. Comme je suis un peu Alsacien, ayant passé quatre années de ma vie dans la capitale alsacienne, je me promenais souvent dans les régions de Saverne, qui m'est devenue chère et qui n'a pour moi aucun mystère – ni géographique, ni humain.

J'étais, et j'en parle souvent, le témoin direct en juillet 1979, terminant mes examens de maîtrise à Strasbourg, du discours inaugural que Louise Weiss a prononcé comme doyenne du premier Parlement européen directement élu. J'étais à l'époque dans les tribunes – j'ai changé d'emplacement depuis – et ce

discours a fait date, non seulement dans l'histoire parlementaire européenne, qui est jeune, mais aussi dans l'histoire de la pensée européenne.

J'ai toujours aimé dans la vie, dans l'œuvre et dans le parcours de Louise Weiss l'attention qu'elle portait aux grandes ambitions. Elle a connu tous ceux qu'il fallait avoir connu pour pouvoir comprendre l'Europe. Elle a connu Briand, elle a connu Stresemann, elle a connu Monnet et Schuman et tant d'autres. Elle fut présente lors de la négociation des accords de Locarno, qui n'ont malheureusement jamais connu une conclusion opérationnelle telle que nous pourrions considérer que ces traités auraient influencé le cours des choses européennes d'une façon irrémédiablement positive. Elle observait les travaux de la Société des Nations. Elle participait aux grands projets de fédération, de confédération, d'unification et d'intégration européennes de l'entre-deux-guerres.

Ma génération, celle des hommes et des femmes nés après la Deuxième guerre mondiale, nous nous vautrions dans l'illusion que l'Europe aurait commencée avec nous et par nous. En fait nous ne sommes pas les constructeurs de l'Europe. Nous sommes que les modestes héritiers des architectes qui nous ont précédés, et dont était Louise Weiss. Nous avons oublié jusqu'à leur existence, les projets d'intégration européenne d'entre les deux guerres.

En fait, ils étaient au moins du nombre de 36. Et ce qui n'a cessé de me frapper est le fait que la plupart des projets nés avant la catastrophe de la Deuxième Guerre mondiale, avait pour origine des hommes politiques, des hommes d'action et de pensée qui venaient de l'Est du continent européen. Les projets les plus articulés connurent comme auteurs les gouvernements en exil de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, pays si chers à Louise Weiss.

Les Premiers ministres de la Tchécoslovaquie et de la Pologne disaient en signant le premier projet d'Union politique – tel était le nom qu'il portait – que les États européens occidentaux seraient bienvenus après la guerre pour rejoindre ce premier élan des pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale.

Nous, qui avec beaucoup de condescendance aujourd'hui, expliquons aux Polonais, aux Tchécoslovaques, aux Roumains et aux autres, la reconnaissance qu'ils devraient nourrir à notre égard d'avoir bien voulu les

accepter dans notre famille, alors qu'ils étaient partant à un moment, où nous nous adonnions à un flegme, qui finalement leur fait honneur et qui devrait pour nous être une source de blâmes sans cesse renouvelée. En tout cas aucune raison pour nous adonner à une auto-satisfaction que ceux qui ont su, avant nous, n'arrivent pas à comprendre.

Ce projet de Coudenhove-Kalergi qui voulait rassembler en deux mains centrales européennes le charbon et l'acier par un plan élaboré en 1927, et qui a connu les applaudissements de Louise Weiss, n'a jamais vu le jour. Si ce plan du comte Coudenhove-Kalergi avait pu se réaliser, l'Europe n'aurait pas connu le désastre de la Deuxième Guerre Mondiale, puisque la Communauté du charbon et de l'acier fut la première réponse que les sages de l'immédiat après-guerre ont su donner à la Deuxième Guerre Mondiale, qui en fait ne répétait que la première, et Louise Weiss avait vécu pour les avoir traversées toutes les deux.

Je me demande parfois quel regard elle jetterait aujourd'hui sur l'Europe – elle, qui a connu ses premiers balbutiements, elle, qui a connu les premiers essais dont certains, comme nous le savons, furent avortés.

Voyez-vous, elle aimait beaucoup l'Europe centrale. Quel beau cadeau, malheureusement posthume, que celui que l'Europe lui a offert en acceptant, comme nouveaux États membres de l'Union européenne, les États membres de l'Europe centrale au 1<sup>er</sup> mai 2004!

Ce fut pour moi un moment qui, dont j'aurai longtemps mémoire, parce que le 1<sup>er</sup> mai 2004, lorsque les pays de l'Europe centrale et orientale sont devenus membres de l'Union européenne, nous avons pu fêter les retrouvailles entre l'histoire et la géographie européenne, qu'un funeste décret d'après-guerre voulait qu'elle soit séparée à plus jamais.

Et ce jour-là j'ai pensé à Churchill qui en 1947, lorsque se sont réunis à La Haye, aux Pays-Bas, les congressistes du mouvement paneuropéen, devant le refus de l'Union soviétique de voir ses alliés obligés pouvoir participer au bénéfice du plan Marshall, dire Churchill – oui, en 1947 – lorsque fut fondé le Conseil de l'Europe: «Nous commençons aujourd'hui à l'Ouest ce qu'un jour nous allons terminer à l'Est.»

Nous voilà aujourd'hui, et Louise Weiss qui nous regarde doit être contente de voir les jeunes, comme elle dirait, avoir su réaliser ce que bien avant nous elle avait commencé à entamer.

Nous sommes maintenant arrivés à un carrefour comme si souvent en Europe, à une croisée de chemin, puisque nous maîtrisons mal les problèmes qui sont devant nous. Nous les maîtrisons mal parce que nous avons pris l'habitude de ne pas être fiers de l'Europe. Ce qui me frappe toujours lorsque je suis en voyage, dans le vaste monde, comme vous disiez Monsieur le président, c'est l'admiration que suscite l'Union européenne chez tous les autres. Que vous soyez en Afrique, ou en Asie, on jette sur l'Europe un regard plein d'admiration, parce qu'on voit bien, loin de l'Europe, ce que nous avons su réaliser entre nous, sur ce continent si souvent martyrisé et torturé, déchiré toujours, dramatiquement compliqué. Ceux qui regardent de loin, admirent la faculté qui fut la nôtre, de joindre les bouts du continent, et de faire en sorte que la paix soit devenue un promeneur normal dans les monts et vallées européens.

Nous pensons toujours, les jeunes, que la paix nous est définitivement donnée, que la paix est acquise. Nous oublions les efforts qui ont dû être déployés pour que nous arrivions à ce stade. Et nous oublions toujours que les vieux démons sont toujours là. Toutes les causes, toutes les raisons qui ont fait que l'Europe au vingtième siècle soit entrée en 1914 et en 1940 dans des conflits qui rapidement devinrent mondiaux, sont toujours là.

Une Allemagne forte et grande, des voisins de l'Allemagne qui parfois se cherchent, des conflits frontaliers qui restent, des affrontements interethniques qui ressurgissent – tout cela qui a fait le malheur de l'Europe est toujours en place. Le seul élément, mais décisif, qui a changé, c'est que nous avons appris entre nous à mieux décliner le règlement que nous voulons apporter à ces conflits.

Et lorsque l'Europe n'est pas là, ou lorsque l'Europe n'est pas encore là, ces conflits se déchargent d'une façon brutale. Prenez la guerre du Kosovo – 1999, cela fait huit années –, prenez la guerre de Bosnie, prenez les déchirements qui ont frappé les Balkans au début des années 1990 jusqu'au milieu des années 1990, en fait jusqu'à la fin des années 1990. Lorsque l'Europe

n'est pas là, lorsqu'il n'y a pas cette pédagogie européenne de faire les choses difficiles autrement, c'est-à-dire d'une façon plus simple, les conflits éclatent.

Nous pensons que ce problème est définitivement résolu, nous pensons que l'histoire nous empêcherait d'avoir recours aux armes, alors que quelques années à la fin des années 1990, les conflits se sont déchargés aux Balkans et ont été conduits avec une brutalité féroce, alors ne faisons pas l'erreur de croire que tous ces problèmes auraient trouvé une réponse définitive.

On me dit toujours que les jeunes n'aiment plus entendre le discours sur la guerre et la paix – ils doivent l'écouter, parce que c'est un discours qui garde toute sa valeur.

Nous ne sommes pas fiers de l'œuvre pacificatrice dont nous étions capables, nous ne sommes pas fiers d'avoir érigé en quelques années en Europe le plus grand marché intérieur qui existe sur la planète, et nous ne sommes pas fiers d'avoir pu fusionner 13 monnaies nationales en une monnaie unique que nous appelons d'un terme très peu érotique, l'euro. Alors que nulle part au monde, 13 pays jusqu'à présent et jusqu'après-demain, ont été capables de joindre en cumulant leurs souverainetés, en leur enlevant leurs caractères nocifs et cumuler leurs souverainetés y comprise monétaires pour se doter d'une monnaie unique. Nous n'en sommes pas fiers, alors que nous-mêmes nous nous croyions incapables de réaliser la monnaie unique, et que tous les autres qui nous observaient de plus loin, nous croyaient strictement incapables de ce faire.

Nous ne sommes plus fiers, et en plus nous manquons de courage. Nous avons perdu ce courage élémentaire qui consiste à plaider la cause européenne contre tous ceux qui ne voudraient pas voir dans l'intégration européenne la seule option possible, pour faire en sorte que notre continent ne retombe pas dans les malheurs qui furent si souvent les siens.

Nous avons aujourd'hui une situation – et c'est là la véritable crise européenne – qui se caractérise par le fait que 50% des Européens veulent une Europe plus forte, plus ambitieuse, plus généreuse, et 50% – l'autre quartier de nos opinions publiques – qui pensent que déjà aujourd'hui nous avons trop d'Europe. Nous sommes devenus incapables de plaider la cause de ceux qui veulent plus d'Europe parce qu'ils estiment, pour le savoir, que la rampe appartenant aux ambitions

européennes nous conduit au stade initial de l'intégration européenne, et donc dans un *no man's land* politique qui manque d'ambitions et qui ne caresse plus aucun rêve et qui ne nourrit plus aucune générosité à l'égard des autres.

Nous sommes en fait arrivés à un stade où ceux qui parlent de l'Europe, parlent de l'Europe d'une façon, à mes yeux, décevante, parce qu'ils présentent l'Europe comme un danger pour les États membres, pour les nations qui la composent.

Je n'étais jamais un adepte du concept des États-Unis de l'Europe. Je crois qu'il ne faut pas employer ce terme, mais il faut aimer cette idée. Si on emploie ce terme, on donne l'impression comme si l'Union européenne était en train de s'étatiser, ce que les peuples d'Europe ne veulent pas. Les nations ne sont pas une invention provisoire de l'histoire, elles se sont installées dans la durée, il faudra que nous réalisons la bonne intersection entre l'interpellation continentale que nous devons entendre, et les nécessités nationales qui perdurent. Mais nous devons en toute circonstance plaider la dimension continentale des choses pour pouvoir échapper à l'ordinaire des petits cadres que peuvent constituer nos proximités nationales, que je respecte et que j'aime pour le reste.

Nous sommes devenus peu courageux parce que nous n'aimons plus la difficulté. Nous pensons, ceux de ma génération, y compris moi-même, que les choses n'étaient jamais aussi difficiles qu'elles ne le sont maintenant.

Or, à comparer les devoirs qui étaient ceux de la génération de nos parents et de nos grands-parents avec nos petits trucs d'aujourd'hui, il faut tout de même avouer que ceux qui sont rentrés des champs de bataille et des camps de concentration avaient plus d'ambitions, plus de force, plus d'âme que les Européens d'aujourd'hui.

Spinoza disait, en s'adressant aux Européens à une autre époque: «Ne vous détournez pas de la difficulté.» Et nous avons toujours envie aujourd'hui de nous détourner de la difficulté. Alors que ceux qui, comme Louise Weiss, nous ont précédés, ne se détournaient pas de la difficulté, mais affrontaient la difficulté pour la vaincre.

Et parmi ceux qui ont vaincu la difficulté figurent bon nombre de ceux qui sont lauréats du prix Louise Weiss.

À examiner un par un, une par une, la biographie de ceux qui furent les lauréats de votre fondation, je me dis que finalement vous vous êtes peut-être trompés – j'ajoute, un peu – parce que votre Président a dit que sont distingués par le prix Louise Weiss, ceux qui ont «le plus contribué aux efforts en faveur de l'Europe».

Oui, de ce point de vue-là je suis un lauréat digne. Mais à me comparer avec ceux qui m'ont précédé à cette tribune ou à d'autres tribunes, étant donné les lauréats de votre fondation, je ne me sens pas à la même hauteur.

«Ne vous détournez pas de la difficulté», disait Spinoza. Et il disait aussi que tout ce qui est rare et exceptionnel est difficile. Moi, je crois que l'Europe est rare, elle est exceptionnelle, donc elle est difficile et donc ne nous détournons pas de la difficulté.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait l'honneur de me remettre ce prix, et je remercie tout un chacun d'entre vous, surtout ceux que je connais mieux, de m'avoir fait l'amitié d'assister à cette cérémonie qui m'a comblée de bonheur.

Merci beaucoup.

## Déclaration de Jean-Louis Schiltz à la Chambre des députés sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire du Luxembourg

24 avril 2007

### I. Introduction a generale Kontext

Nëmmen déi déi d'Vergaangenheet kennen an och verdaut hunn, kënnen d'Zukunft och matopbauen.

Et ass schwéier fir e Kontinent, op deem d'Grenzen op ville Plazen vun anere mam Lineal gezu gi sinn, fir seng Entwécklung selwer an de Grapp ze huelen. Dat emsou méi dat Ganzt geschitt ass, ouni irgendwelech Rücksicht op dat wat d'Leit sinn oder och dat wat se net sinn; et huet keen oder kaum een deemols gefrot, wat géif zesumme gehéieren a wat net.

Et ass schwéier, fir e Kontinent op dem – virun enger oder annerhalwer Generatioun nach – anerer, déi dacks vu wäit hier komm sinn, de Leit gesot hunn, wat se ze maachen hunn a wat net. Dat emsou méi déi ganz Saach och nach institutionaliséiert war a sech Kolonialherrschaft genannt huet.

Et ass schwéier fir e Kontinent vun deem aus, während Joerhonnerten, Mënschen, wéi Wueren oder Véi, op aner Kontinenter exportéiert gi sinn, fir seng Entwécklung selwer an de Grapp ze huelen. Dat emsou méi d'Sklavenhändler – déi europäesch, mä awer och déi amerikanesch, déi arabesch an hir afrikanesch Komplizen – nëmmen déi sougenannt Beschta a Gesondst ausgewielt hunn, fir si a Schëffer ze perchen, déi a Richtung vun enger onsécherer a schrecklecher, jo onbeschreiblicher Zukunft opgebrach sinn.

An dach ass viles wat haut an Afrika geschitt absolut bemierkenswert.

Am Bénin ass op eng demokratesch Manéier d'lescht Joer en neie President gewielt ginn. Dat selwecht ass wouer fir de Liberia. D'Leit am Bénin an am Liberia setze grouss Hoffnungen an hir Presidenten Yaya Boni, dee jo schonns hei zu Lëtzebuerg war, op där enger Säit an Ellen Johnson Sirleaf, op där anerer Säit.

Mä, wéi den International Crisis Group et pertinent bemierkt, si Walen wéi déi am Liberia nëmmen een Unzeeche vun enger positiver Entwécklung no 25 Joër Onrouen, Corruptioun a Mësswirtschaft. Eng Period vu Reconstructioun a Réhabilitatioun ass néideg, fir

den Essai vun esou positiven Usätz och um Terrain vun der nohalteger Entwécklung ze réaliséieren. Zënter Februar ass Lëtzebuerg Member vun der UNO Peacebuilding Commission a setzt sech verstärkt, am Kader vun senger humanitärer Hëllef, an esou kruzialen Iwergangssituatiounen an.

Dat Bild vu positiven Usätz, vun deenen ech elo grad geschwat hunn, gëtt dann op anere Plazen erëm getrübt vu Kricher a Gemetzels am Darfour, a Somalien an op anere Plazen.

Darfour a Somalien, dat sin zwee Termen, zwou Regiounen, déi sti fir Gemetzels a Verbrieche géint d'Menschheet. De Skandal ass dat wat geschitt op der Plaz, mä de Skandal ass och datt déi international Communautéit, dat heescht mir alleguer heibannen och, et net fäerdeg bréngen dat Ganzt fir d'éischt ze bremsen, dann auszebremse a schlussendlech zum Gudden hin ze wenden. Ech war vrun zwee Joer am Darfour, ech hunn deemols gesot, wou ech zréckkoom, ech géif kee Liicht um Enn vum Tunnel gesinn. Ech soen iech haut: d'Situatioun ass seitdeem just nach méi schlecht ginn. Duerfir kënnen mer net oft genuch an net haart genuch eis staark maachen – heibannen, mä och dobaussen an an den internationale Gremien – fir datt endlech e Ruck duerch d'Saache geet a beispillsweis am Darfour endlech d'UNO kann Truppen déployéieren, wat alt wéinstens den Ufank vun enger Léisung géng duerstellen, och wann duerno nach alles ganz laang onendlech komplizéiert wäert sinn, bis mer – och mat diplomateschen an politeschen Moyenen – eis zu enger durablerer Regelung vun deem Konflikt kënnen duerchréngen.

Virum Hannergrond vun dese positiven an negativen Entwécklungen um afrikanesche Kontinent huet d'Lëtzebuurger Cooperatioun hiirt Zil vun 1% vum RNB weider fest am Bléck. D'Budgetsvirgab fir dëst Joer gesäit 0,9% vir. Domatter figuréiere mer zesumme mat Norwegen a Schweden a virun Dänemark an Holland am Spëtzepeleton. Ech si frou datt dëst Zil weider vun alle Parteien heibannen gedroen gëtt.

Et ass mer awer och ëmmer erëm wichteg ze betounen datt mer eis net nëmmen fir ee quantitativ héigen Effort staark maachen, mä datt mer och am gläiche Mooss op Qualitéit setzen, an och dese qualitativ héigwäertegen Effort vu Lëtzebuerg gëtt international unerkannt. Zu där Qualitéit gehéieren Elementer wéi eng staark geographesch Konzentratioun, eng staark sectoriell

Konzentratioun, awer och eng zolidd Präsenz um Terrain, mir hunn elo dëst Joer, wei schonns méi laang annoncéiert, eis Bureauen zu Ouagadougou a Managua opgemaach. Zu där Qualitéit gehéieren och déi méi programmatesch Approche déi eis Programmes Indicatifs de Coopération vun der zweeter Generatioun charakteriséiert, mais awer och e konsequent Weiderdreiwen vun eisen Efforten am Beräich Suivi, Evaluatioun a Kontroll. Mir wëllen do dëst Joer an d'nächst Joer e besonneschen Akzent bei den ONGen setzen. D'Directioun vun der Cooperatioun ass desweideren amgang d'Recommendatiounen vum Audit Organisationnel emsetzen an och d'LuxDev huet sech un der Spëtzt dëst Joer nei organiséiert, an dat ass gutt esou.

All déi Saachen an anerer méi erlaben eis et nach méi efficace ze schaffen, an ech kann iech versécheren datt mer weiderhin e Maximum wäerten maachen fir sécherstellen datt d'Fongen och deenen zegutt kommen deenen se sollen zegutt kommen, nämlech deenen Äermsten vun deenen Aarmen. Dat ass fir mech als politesche Responsabelen, wéi d'ailleurs fir all déi aner déi Verantwortung an der Lëtzebuerger Cooperatioun droen, eng Suerg vun all Dag, eng permanent Suerg.

Esouwäit zu den quantitativen an qualitative Standbeen vun der Lëtzebuerger Entwécklungspolitik. Konzentrieren wëll ech mech haut awer op zwee aner Sujeten.

Ufänke wëll ech haut mam Thema vum internationale Commerce. Net dovunner ze schwätzen am Joer 2007 wär e grave Feeler, well et ass dat Thema wat den Agenda vun dësem Joer a vun deenen Nächsten kloer wäert dominéieren. An duerfir wëll ech haut hei am Detail op dee Sujet agoen.

Duerno wëll ech mech an engem zweeten Deel vum menger Interventioun mat der Fro vun der Gouvernance ausernanersetzen (2<sup>e</sup> sujet), eng Fro déi ech schonns virun mat de Beispiller vum Bénin a Liberia kuerz gesträift hunn.

A well ech mech dëst Joer am Detail mat deenen zwou Froen, déi vum internationale Commerce an déi vun der Gouvernance, ausernanersetzen, wäert ech och e puer aner Sujeten, op déi ech soss alt méi am Detail agang sinn, dëst Joer ganz ewech loossen.

Mir hate jo Geleeënheet an der Commissioun an och op der éischer Editioun vun den Assisen vun der

Lëtzebuerger Cooperatioun iwwert eng ganz Rei Sujeten ze discutéieren. Déi zweet Editioun vun den Assisen am September dëses Joers wäert eng weider Geleeënheet dozou bidden.

## II. Développement a Commerce

D'international Communautéit huet sech am Joer 2000 kloer Objectiver gesat. Et sinn dat d'Objectifs du Millénaire, an et geet un alleréischer Stell drëm fir d'Aarmutt an der Welt bis zum Joer 2015 ëm d'Halschent ze reduzéieren.

Dofir brauche mer, international gesinn, zousätzlech Mëttelen fir d'Entwécklungspolitik a mir brauchen, och international gesinn, eng efficace an uerdentlech strukturéiert Entwécklungspolitik. Mir sinn am iwweregen wat déi zwee Punkten ubelaangt um gudde Wee, wéinstens an der europäescher Unioun.

Wa mer awer d'Erausforderung vum Développement wëlle meeschten, da musse mer et awer och fäerdeg bréngen d'Entwécklungslänner an den internationalen Commerce mat eran ze féieren; mir mussen et fäerdeg bréngen hir ekonomesch Aktivitéiten – déi deenen si noginn, an déi déi si nach wäerten développéieren – op eng intelligent Manéier an de Kader vum internationale Commerce mat anzubannen. Esou datt si sech kënnen entwéckelen, esou datt si hir Entwécklung selwer kënnen an de Grapp huelen.

Bréng mer dat net fäerdeg, esou wäerten eng ganz Rei vun deene positive Saachen, déi mer an der Cooperatioun maachen, zwar net sënnslos ginn, mä si wäerten op jiddwer Fall net déi flächendeckend an durabel positiv Effeten bréngen déi mer eis erwaarden, op enger Zäitschinn vun 20 oder 30 Joer gekuckt, a mir wäerten dann ëmmer erëm an ëmmer erëm missen nobesseren oder op en Neits den Entwécklungslänner Ënnerstëtzung zoukomme loossen.

Mir brauchen déi classesch Cooperatioun an den Beräicher Gesondheet, Schoulen a Waasser fir d'Basis vun der Entwécklung ze schafen – dat ass indispen-sabel. Mä duerno, wa mer d'Spiral vum Assistanat wëlle brieche – an dat wëlle mer – wa mer wëllen datt d'Afrikaner hir Entwécklung selwer an de Grapp huelen – an dat wëlle mer –, jo da musse mer et fäerdeg bréngen datt si op der Bühn vum internationale Commerce kënnen als vollwärtig Acteurs matspillen, datt si sech do erëm fannen an hir Plaz op där selwechter fannen. Net well et drëm geet fir à tout prix den

internationale Commerce ze förderen. Net well et drëm geet à tout prix ze commercéieren. Mä well et drëm geet duerch Commerce Wuesstem ze schafen – am Intérêt vun de Leit – well dee Wuesstem Ressourcë generéiert, well déi Ressourcen zu Steuerrecette féieren a well déi Recetten da kënnen vum Staat agesat ginn fir Politiken – Beispill Sozialpolitik – am Intérêt vun de Mënschen ze gestalten.

Et kann een elo e Frënd sinn vun der Globaliséierung, oder och net – dat ass jidderengem säi gutt Recht. Mä dat ass net de Punkt hei, dat ännert näischt un der Saach. De Punkt ass datt mer d'Globaliséierung hunn; si ass do, ob mer et wëllen oder net, a mir mussen eis domatter ausenaner setzen, ob mer et wëllen oder net.

A grad esou wéi mer eis asetzen fir déi ekonomesch Komponent vun där Globalisatioun sozial an ökologesch ze steieren, musse mer och déi entwicklungspolitesch Komponent mat erabrëngen – dorëms geet et, et ass do wou mer d'Saachen och musse steieren.

Mä mir mussen eis awer grad esou vun deene falsche Frënn an Uecht huelen. Déi déi d'Afrikaner wëlle gleeuwen doen, si kéinten den Duerchmarsch, zuer positiver Entwécklung hin, an der totaler Autarcie – esouzesoen um Rand vun der Globaliséierung – gestalten, féieren d'Leit ier, si streeën hinne Sand an d'Aen. Den Zaungast, deen der Globalisatioun vu wäitem nokuckt, näischt domatter ze dinn huet an nawell voll dovunner profitéiert, gëtt et ganz einfach net. Et ass irresponsabel de Leit virzegaukelen, datt Afrika an d'Afrikaner hir Entwécklung selwer kéinten an de Grapp huelen, ouni och international wirtschaftlech matzespillen an ouni och dementspreechend mat vun de wiirtschaftleche Friichte vum internationale Commerce ze profitéieren. Déi déi dat behaupten, wäerten, wann se sech dann duerchsetzen – wat ech net hoffen a wougéint ech mech wieren – just eppes errechen, nämlech d'Pérennisatioun vum Assistanat iwwert Joerzénge eraus.

Dat ass net mäin Zil, dat wëlle mer net an dat wäerte mer bekämpfen.

Wat mer wëllen, dat sinn Instrumenter, déi et eis erlaben d'Globalisatioun matzesteieren. Am Intérêt vum Développement. Am Intérêt vun deene Milliounen Männer, Fraen a Kanner déi Dag fir Dag mat manner wéi engem Dollar iwwerliewe mussen.

D'Joer 2005 war um internationale Plang d'Joer vun der Neigewichtung an der Relance vun der Entwécklungszesummenaarbecht. D'Joer 2007 kann a muss d'Joer vun der Neidefinitioun vun den internationalen Handelsregele ginn. Zu Gonschten vun der Entwécklung.

Mir stinn hei virun op mannst zwee wichtige Rendez-vousen, déi déi eenzegaarteg Gelegenheit bidden d'Entwécklungslänner méi einfach a besser an d'international Handelsbeziungen mat anzebezielen.

Deen Éischten vun deene Rendez-vousen ass den aktuellen Verhandlungszyklus vun der Welthandelsorganisatioun (OMC), besser bekannt als Doha-Ronn fir Entwécklung.

Ech well nëmmen kuerz hei d'OMC erwähnen. Trotz allen Imperfektioneen – mä dat ass en anert Thema – kéint di Doha-Ronn Verbesserung mat sech bréngen, déi den Entwécklungslänner zegutt géife kommen. Ech schwätzen hei besonnesch vun Elementer wéi d'Ofschafen vun den Export-Subsidien fir landwirtschaftlich Wueren aus den entwéckelte Länner oder vun enger grousser unilateraler Ouverture vun de Mäert fir d'Exporter vun de manner entwéckelte Länner.

Et ass deen zweete Rendez-vous op deen ech hei wëll méi am Detail agoen. Ech schwätzen vun den Accords de partenariat économique oder APEen, déi den Ament tëscht der europäescher Unioun an den AKP-Staaten verhandelt ginn. Déi Accorden kënnen esou Steuerungsinstrumenter am Intérêt vum Développement sinn. A mengen Aen musse si et esouguer sinn.

Ech wëll verschidden Aspekter vun deenen Accorden haut hei beliichten, net wéinst den Accorden selwer, mä wéinst dem wegweisenden Charakter, deen si kënnen hunn wat déi generell Orientatioun vum internationale Commerce an deenen nächste Joerzénge ubelaangt, och iwwert d'Grenzen vun Afrika an Europa eraus.

Awer fir d'éischt emol zum Kalenner. Déi Verhandlungen sollen/musse bis Enn des Joers ofgeschloss sinn, well den aktuellen EU-AKP-Handelsregime entsprécht nämlech net de Regele vun der OMC, an dofir hunn am Joer 2000 d'EU an d'AKP-Staaten och en Délai vun aacht Joer zougestane krit fir hire bilaterale Régime an d'Rei ze bréngen. Deen Délai leeft dementspreechend Enn dëses Joers aus!

Dee Stéichdatum soll net op d'licht Schëller geholl ginn, well wa mer en net géifen respektéieren, kéint dat gravéierend Folgen hunn. Esou géif zum Beispill fir déi mannst entwéckelt Länner, les pays les moins avancés oder PMAen, de Regime «everything but arms» zesummebriechen, well dee Regime net OMC-konform ass. Pour mémoire, «everything but arms» erlaabt et den PMAen oni droits de douane hir Produiten an d'EU ze exportéieren – dat wier dann, wann et net zum Ofschloss tëscht der europäescher Unioun an den AKP-Staaten kéim, eriwwer. Den Accès op déi europäesch Mäert géif natiirlech doduercher an Zukunft wesentlech méi schwéier voire an der Praxis onméiglech ginn fir déi Länner.

Déi aktuell Verhandlungen müssen also schnell weidergedriwwen ginn, dat emsou méi bis dato nach keen – ech widderhuelen: nach keen – amstand war eng gilaafwiirdeg Alternativ virzeléien. Ech waarden nach ëmmer.

Wat ass oder soll dann elo den Inhalt vun deenen Accorden sinn? Wat sinn di wichtegst Elementer? Ech wëll der hei véier uspriechen. Dat éischt ass dat vun der Asymmetrie. Dat zweet dat vu spezifesch Protektiounsregelen fir deen een oder aner besonnesch sensible Secteur. Dat drëtt dat vun der regionaler Integratioun an dat véiert dat vum Développement vun de Capacitéiten.

Schon eleng des Opzielung weist dat dës Accorden net einfach Fräihandelsaccorde sinn, wéi verschidener dat net midd ginn ze behaupten.

Fir d'éischt zuer Fro vun der Asymmetrie.

D'APEn musse sech duerch eng staark Asymmetrie tëschent dem Süden an dem Norden auszeechnen.

Eng Asymmetrie an der Zäit – fir d'éischt praktesch direkt eng Ouverture vun de Mäert op der Säit vun Europa an dann eréischt, 15, 20 oder 25 Joer duerno, eng Ouverture op der Säit vun den ACPen.

Eng Asymmetrie awer och wat d'Produiten ubelängt. Eng quasi-integral Ouverture vun der Säit vun Europa, eng Deelouverture oder vill méi eng kleng Ouverture nëmme vu Säiten vun den ACPen.

Dat heescht datt d'EU am ekonomesche Beräich kuerzfristeg praktesch all Restrictiounen, déi nach – souwuel bei den Tarifer wéi bei de Quantitéiten – fir AKP-Exporter bestinn, misst ofschafen. Während

deems géif dat op der Säit vun den ACPe vill méi lues a progressiv goen, an d'ACPe kéinten och eng Protection vis-à-vis vu ronn 20% vun den EU-Exporter, iwwert d'Iwwergangszäit eraus, bäibehalen, also bis no 2020 oder 2025 an nach méi laang.

Dat lescht Element ass mer besonnesch wichteg, an dat bréngt mech och zu mengem zweete Punkt, nämlech dee vun de spezifesch Regelen fir besonnesch sensible Secteuren.

Et ass meng Iwwerzeugung, datt all Kontinent, all Region op der Welt d'Recht muss hunn fir seng Landwirtschaft esou ze organiséieren wéi dee Kontinent oder déi Region dat fir richtig ëmfënnt.

Dat ass eng Fro vun der Sécurité alimentaire, mä och eng Fro vun der Souveraineté alimentaire, fir emol zwee franséisch Wierder ze gebrauchen.

Ech revendiquéieren dat Recht (vun all Kontinent fir seng Landwirtschaft esou ze organiséieren wéi hien dat fir gutt fënnt) am iwweregen och fir d'europäesch Unioun – ech schwätzen hei vun der Politique agricole commune, vum Prinzip vun där selwechter, net vun hirem Inhalt.

Mä ech revendiquéieren dat Recht awer och a virun allem fir Afrika. Well wann ech mir selwer d'Recht zugestinn meng Landwirtschaft intern esou ze organiséieren wéi ech dat fir gutt fannen, da muss ech deem aneren dat Recht och zugestoen. Dat ass élémentaire, mä dee Raisonement geet nach méi wäit. Wann ech mer d'Recht eraushuelen – zu Recht, wéi ech mengen – meng Landwirtschaft esou ze organiséieren wei ech dat fir gutt fannen, dann heescht dat awer och datt ech d'Obligatioun hunn deem anere Kontinent seng Landwirtschaft net ze désorganiséieren. Dat heescht da ganz konkret datt et ee fir allemol muss Schluss si mat deene bëllegen – well au départ subventionéierten – europäesche Pouleten um Maart vun Dakar. Et kann net sinn datt mir op där enger Säit Afrika massiv ënnerstëtzen an dann op där anerer Säit villes erëm futti maachen andeems mer d'Mäert vun Dakar, Accra a soss och iwwerall mat bëllegen, subventionéierte Pouleten inondéieren an esou all Efforten fir eng eegestänneg Landwirtschaft ze entwéckelen, erëm zerstéieren. Lëtzebuerg exportéiert am iwweregen keng där Pouleten, mä als Member vun der europäescher Unioun kënne mer net maache wéi wann déi Fro eis näischt géif ugoen.

Op d'Fro vun de Moosname fir d'Landwirtschaft op engem bestëmmte Kontinent ze organiséieren, äntwërten ech deemno kloer mat Jo. Op d'Fro no Mesuren déi negativ Effekter op aner Kontinenter hunn, ass meng Äntwert deemno ee kloren Nee.

Zum Thema vun den Exportsubventiounen wëll ech d'ailleurs niewebäi bemierken datt am Pak vun der OMC vun Hong-Kong aus dem Dezember 2005 virgesi war, datt dës Exportsubventiounen bis 2012 sollen géint Null geféiert ginn, mä och dat ass jo elo erëm a Fro gestallt, well duerch d'Suspensioun vun den Diskussiounen an der OMC och den Hong Kong Pak erëm opgemaach ginn ass. Nach méi niewebäi bemierkt, wëll ech drun erënneren datt ech Hong Kong éischter als en halwen Echech als wéi en halwen Succès ugesinn.

Et kéint esou einfach sinn, wann de Prinzip vun der Lievensmëttelsécherheet am primäre Sënn vum Wuert, géif am Mëttelpunkt stoen, vun all Mensch géif akzeptéiert ginn a sech och géif dru gehale ginn.

Dei Fro ass keng neutral, et ass eng Fro déi eis nach laang wäert beschäftegen.

Mir schwätzen haut vill vun Ëmwelt an Energie, an dat ass och richteg esou, well dat sinn zentral Themen. Ech fäerten awer datt, wa mer an deenen nächste Joeren d'Saachen net richteg upaken, mer am selwechte Mooss eis an Zukunft wäerte mat der Fro vun der Landwirtschaft an der Ernährung mussen ausernanersetzen.

Haut si mer zu 6 Milliarden op de Welt. 2050 wäerte mer zu iwwer 9 Milliarden sinn, d'Bevëlkerung vun deene 50 äermste Länner vun der Welt wäert sech bis dohinner verduebelen. Wa mer bis dohinner d'Fro vun der Ernährung vun der Menschheet – an deemno och déi vun der Organisatioun vun der Landwirtschaft op deene verschiddene Kontinenter – net op eng durabel Manéier an de Grëff kritt hunn, jo dann, spéitstens dann wäert et ganz rau ginn, a spéitstens dann riskéieren mer datt op enger vaster Echelle Menschen géint aner Menschen mat Gewalt wäerte virgoen, schon eleng nëmmen fir eppes an de Bauch ze kréien.

Här President, dir Dammen an dir Hären,

Déi Fro déi ech hei belichten geet selbstverständlech iwwert de Kader vun deenen Accorden tëscht der

europäescher Unioun an den AKP-Staaten eraus. Si kéint awer den Ufank oder den Usaz vun enger Äntwert am Kader vun deenen Accorden fannen.

Ech wëll dann elo zu dem drëtte wichtege Bestanddeel vun den APEen iwwergoen. Dësen drëtten Aspekt ass dee vun der regionaler Integratioun. En ass genau wéi de véierten Aspekt vum Développement vun de Capacitéiten zwar manner bekannt wéi aner Aspekter, mä dofir net méi onwesentlech.

D'regional Integratioun huet eis an Europa an deene leschte Joerzëngten e groussen Opschwung bruecht, si huet Lëtzebuerg, mä och anere vill bruecht – dat solle mer net vergiessen.

An dat wat wouer ass an deem Zesummenhang fir Europa, kann och wouer sinn fir Afrika an déi aner AKP-Staaten.

Ouni regional wirtschaflech Integratioun komme mer kaum weider. Vun deem Standpunkt aus gesinn, kéinten d'APEen decisiven Driff mat an d'Saach era-bréngen. Et muss awer séchergestallt ginn datt déi integréiert regional Mäert entstinn a funktionéieren, ier datt et zu enger Ouverture no baussen hin, zuer europäescher Unioun hin, ka kommen.

Et geet drëm datt, le moment venu, sechs méi grouss a méi staark wirtschaflech Ensembles der EU géigen-iwwer stoen. Amplaz, wei dat haut de Fall ass, 77 Länner mat 77 isoléierten an deemno mei schwachen Economien.

Dëst brengt mech zu mengem véierten Punkt.

Et ass jo elo sou – an dat wëll ech hei och net verheemlechen – datt eben grad dee multidimensionalen an innovative Kader vun den APEen zu Adaptatiounen a Mutatiounen an deene selwechte 77 Länner wäert féieren. Déi Adaptatiounen sinn noutwenneg fir datt déi positiv Effeten vun den APEen voll zum Droeg kommen – et ass nëmmen esou wéi et zu enger nohalteger positiver Entwécklung an den AKP-Länner ka kommen.

Déi Adaptatiounen sinn awer net zum Nulltarif ze kréien, dat ass kloer. An et ass genau do wou d'europäesch Entwécklungspolitik am zoliddste wäert gefuerdert sinn. Et ass do wou d'AKP Länner grouss Erwartungen un eis hunn – zu Recht d'ailleurs. Et ass do wou mir si net därefen enttäuschen an et ass do wou mer en

définitive wäerten erausfannen wei sérieux jidder eenzele vun de 27 EU-Memberstaaten et mengt, wann hien d'Wuert vu «Partenariat» an de Mond hält.

Et geet hei net drëm, dat well ech nach eng Kéier kloer soen, d'AKPen ze entschiedege fir Accorden déi global negativ Konsequenzen hätten. Et geet drëm, déi positiv Effekter vun den APEe fir d'AKP-Länner duerch eng intelligent Ennerstëtzung ze maximéieren. Et geet drëm de gemeinsame Wee esou ze gestalten an déi Accorden esou ze begleeden datt déi positiv Effete vun deene selwechten esou séier wei méiglech an am vollen Empfang zum Drogen komme kënnen:

Dat heescht datt mer müssen eis Partner am Süden ënnerstëtzen beim Opbau vun neie Capacitéiten. An zwar déi Capacitéiten déi néideg sinn fir déi regional Integratioun virunzedreiwten. Déi déi néideg sinn fir dat reglementäert Emfeld ze reorganiséieren. Déi déi néideg sinn fir dann déi nei Regeln, besonnesch déi aus dem wiirtschaftlechen Emfeld, och konsequent ëmzesetzen.

Esou brauche mer zum Beispill Verwaltungen, déi et fäerdeg bréngen dat Ganzt ze organiséieren – do wou Organisatioun erfuerdert ass – an dat Ganzt ze begleeden – do wou Begleitung erfuerdert ass. Mir brauchen ganz besonnesch Verwaltungen déi et fäerdeg bréngen Steieren op eng gerecht, novollzéibar a vertriebbar Manéier ze erhiewen, Verwaltungen déi et fäerdeg bréngen d'Economie ze stimuléieren an net ze hënneren. Mä och am Privatsecteur brauche mer Begleitung a Formatioun, an iwwehaapt alles dat wat mat «capacity building» a wiirtschaftlecher Gouvernance ze dinn huet; mir brauchen Ursprungsregelungen déi den Zougang zu de Mäert erliichter, eng Vereinfachung an Harmonisatioun vun de Prozeduren, Regeln déi d'Investitiounen schützen, etc, etc.

Fir datt mer dat Ganzt hikréien, musse mer awer och – op enger, wei ech mengen, temporärer Basis – Finanzmëttel bereedstellen fir déi Ausfäll déi duerch d'Reduzéierung vun den Douanestaxen veruersaacht ginn, auszebalancéieren.

Desweideren müssen d'Infrastrukturen um Gebitt vun der Energie a vum Transport verbessert ginn.

Eis Aktiounen müssen awer och esou ausgeriicht a gewicht sinn datt eis Partner am Süden kënnen – mat eiser Ennerstëtzung – produktiv Capacitéiten entwéckelen – ech schwätzen hei vum Privatsecteur, ënner

anerem vun de PMEen a vum «esprit d'entreprise» méi generell. Et geet nämlech letztendlich hei ëm d'Opbau vun engem positiven Handelsklima an ëm Investissementer an Afrika, Investissementer déi dee Kontinent batter néideg huet.

Mir müssen alles dat maachen – a wann ech soen «mir», da mengen ech domatter d'Afrikaner an d'Europäer, zesummen an engem gutt konzipéierten a konkret geliewtem Partenariat.

Mir müssen alles dat maachen, net fir de Pléséier fir ze reforméieren an ze réorganiséieren, mä well mir wëllen datt à terme d'Afrikaner hir Entwécklung selwer kënnen an de Grapp huelen a mer vun der permanenter Assistanats-Schinn erof kommen.

D'Cooperatioun ass kee Selbstzweck, si déngt der Eradicatioun vun der Aarmutt. Si däerf op kee Fall zur Pérénisatioun vum Assistanat féieren, an duerfir ass dat alles esou wichteg. Et geet hei ëm Honnerten vu Milliounen vu Menschen, déi net ëmmer ërem froen «nach an nach» an «nach an nach», mä et geet ëm Mënschen déi op näischt méi ongedëlleg waarden wéi datt si hiert Schicksal endlech kënnen selwer an de Grapp huelen. Dat alleng ass Grond genuch fir eng zolitt Hand mat unzepaken, et ass der Méi wäert.

\*\*\*

Dir sot iech elo vläicht dat do ass alles enorm a komplizéiert a kaum ze réaliséieren – ech soen iech et ass ze maachen, wa mer all un engem Strang zéien.

Dir sot iech elo vläicht dat do ass dach alles net ze finanzéieren – ech soen iech och dat ass ze maachen: mir, dat heescht d'Europäer, musse just dat maachen wat mer versprach hunn. Net méi an net manner.

Je m'explique.

D'EU huet sech ënner Lëtzebuerger Présidence engagéiert global bis 2010 0,56% a bis 2015 0,7% vun hirem Räichtum der Cooperatioun zouzewenden, dat heescht ab 2010 all Joer 20 Milliarden Euro méi fir d'Entwécklungspolitik. Et ass evident datt an deem groussen Pak vun 20 Milliarden genuch Fongen dra sinn fir déi Adaptatiounen, vun deenen ech virdrun geschwat hunn, kënnen ze réaliséieren. D'Moyene stinn also zur Verfügung, d'Suen sinn do – et brauch keen nei Engagementer ze huelen, mir müssen eist just un dat halen wat mer versprach hunn.

Selbstverständlich müssen déi ganz Sachen elo an deenen nächste Méint a Joeren konkretiséiert an präziséiert ginn.

Dat ass d'ailleurs zum Deel scho geschitt. Fir déi Initiativen déi den Handel solle méi einfach a méi efficace maachen sinn esou zum Beispill vu Säiten vun der Union substantiell Zomme virgesinn – et geet elo nach drëms ze fixéiere wee wat mécht an wee wat dozou bäisteiert. E significativen Deel vum zéngte Fonds européen de développement ass och fir Programmer, wéi déi vun deenen ech virdu geschwat hunn, reservéiert. D'EU huet ausserdeem een europäesche Fong fir Infrastrukturen an Afrika opgeluecht, zesumme mat der BEI. Lëtzebuerg huet eng Millioun Euro dozou bäigesteiert. De Fong ass gëschter offiziell lancéiert ginn. Een éischte Projet déngt dem Finanzement vun engem Staudamm mat deem den Approvisionnement vum Mali, vum Senegal a vu Mauretanien mat Elektresch verbessert gëtt. An ech ka mer duerchaus virstellen datt d'Opstellen vun régionalen APE-Fongen een zousätzlech hëllefäich Instrument kéint sinn – nach eng Kéier finanziert aus deem «0,56-2010/07-2015» Pak, deem um Dësch läit.

Mir kënnen alles dat maachen, well mer ënnert Lëtzeburger Präsidence decidéiert hunn déi europäesch Entwécklungshëllef bis 2015 méi wéi ze verduebelen.

Mir müssen alles dat maachen, well et de Schlëssel fir de Succès vun deem Ganzen ass, am Intérêt vun der Entwécklung.

Mir wëllen alles dat maachen, well am Joer 2007 d'Aarmutt definitiv mënschlech inakzeptabel an ekonomesch net néideg ass. Dee lëschte Saz wor deelweis en Zitat vum Kofi Annan.

\*\*\*

Här President, dir Dammen an dir Hären,

D'Diskussiounen gi weider an deenen nächste Méint an ech si frou datt d'Orientatiounen, esou wéi d'Regierung se an dësem Domaine définéiert huet, global op e positiven Echo gestouss sinn an der Chamberkommisioun.

Natierlech -an och dat wëll ech hei zu deem Thema soen- dat Gantz huet och Potential fir schif auszegoen an ech kann och kuerz zousätzlech Délaien net total ausschléissen. Ech wëll awer net dru gleewen datt Afrikaner oder Europäer sech ënnerteneen net eens ginn

an ech wëll scho guer net dru gleewen datt deen een oder aneren Europäer op d'Iddi kéim seng Engagementer ërem a Fro ze stellen.

An dann, Här President, zwou lescht Remarquen zu dem Thema:

Déi éischt: Am Sënn vum Schafen vu Méiglechkeeten fir de Privatsecteur an och fir déi déi sech am ländleche Raum aktivéieren, wäerte mer virum Schluss vum Joer mat der UEMOA, dat ass déi regional Organisatioun déi fir wiertschaftlech Froen an Westafrika zoustänneg ass, ee grouse Projet vun Entwécklung vu Capacitéiten am Beräich vun der Mikrofinanz op d'Bee stellen. Dat ass just ee Beispill, et géif elo ze wäit féieren wann ech och nach eis bilateral Initiativen, déi an dee Kader géife passen – Formatioun, Insertion professionnelle, Développement rural –, hei géif opzielen; dir fannt dat an eisem Rapport annuel deen am Juli erauskënnt.

Déi zweet Remarque: Wann den internationale Commerce sech développéiert, dann heescht dat och nei an zousätzlech Opportunitéiten fir d'Lëtzeburger Entreprises, an dat ass och gutt esou. Däer Opportunitéiten fir Lëtzeburger Entreprises ginn et awer schonns haut eng ganz Rei am Kader vun der Cooperatioun. Ech hunn déi Fro vun den intelligenten a gesonden Synergien tëscht Entreprises a Cooperatioun d'lescht Joer hei abordéiert. Mir hunn zënter engem Joer weider dorunner geschafft. Ech wäert demnächst an engem anere Kader dorop zrëckkommen.

### III. Développement a Gouvernance

Här President, dir Dammen an dir Hären,

Ech hunn et agangs gesot: Mir brauchen méi Entwécklungszesummenaarbecht. Mir brauchen eng international besser strukturéiert Entwécklungspolitik.

Mir müssen et fäerdeg bréngen d'Entwécklungslänner mat an den internationale Commerce anzebetten.

Mä dat alles geet net duer. Mir brauchen och a vläicht suguer virun allem Efforten am Beräich vun der Gouvernance – fir e franséisch Wuert ze gebrauchen – oder an deem vun der Regierungsführung – fir en däitscht Wuert ze gebrauchen.

Mir wësse ganz gutt datt all Euro Entwécklungszesummenaarbecht méi ee positiven Effet produzéiert an deene Länner a Regiounen wou uerdentlech regéiert gëtt wéi an deene Länner a Regiounen wou dat net de Fall ass.

Den Zimbabwe an d'Guinée-Conakry sinn zwee vun de Beispiller aus der negativer Kategorie. Mä et ginn sécherlech och positiv Beispiller, ech well hei nëmmen de Mali erwähnen. Besonnesch wëll ech awer hei och de Cap Vert ervirhiewen, deen op der Weltbank hirer Echelle déi d'Gouvernance miesst – an déi vun 0 bis 6 geet – e Score vun 4,75, dat heescht mëttelstaark bis ganz staark, kritt huet. Dëst Beispill weist datt positiv Entwécklung a gutt Gouvernance Hand an Hand ginn.

A well Gouvernance eben eppes mat Entwécklungsze-summenaarbecht ze dinn huet a well eng uerdentlech Gouvernance zu bessere Resultater an der Entwécklungspolitik féiert, ass och e permanenten a structuréierten Dialog tëschent dem Norden an dem Süden vun extremer Wichtigkeet. Dat ass wouer fir Lëtzebuerg, mä dat ass vläicht nach vill méi wouer fir d'europäesch Unioun.

Duerfir gesinn ech et och als ee grouse Progrès un datt mer et fäerdeg bruecht hunn, am Joer 2005, aus dem Accord de Cotonou ee méi politeschen Accord ze maachen, een Accord wou déi politesch Aspekter méi am Mëttelpunkt stinn, sief et d'Fro vun de Mënscherechter, déi vun den Prinzipien vun der Demokratie a vum Rechtsstaat oder och nach Froekomplexer wéi déi vun der internationaler Geriichtsbarekheet oder dem Kampf géint den Terrorismus.

D'Méchanismen vun deem Accord de Cotonou a senger Originalversioun hunn sech d'ailleurs säit dem Joer 2000 op villen Terrainen bewährt. Dir wësst datt an dem Accord virgesinn ass datt do wou et net klappt mat der Gouvernance et Regeln ginn fir iwwert de Wee vum politischen Dialog d'Sachen erëm an d'Rengt ze bréngen a wann dat net funktionnéiert, fir dann eréischt d'Aiden ze suspendéieren. Dat ass geschitt am Fall vun der Guinée-Conakry. Dat war och de Fall fir den Togo.

Dat Wichtigst un deem Dialogue politique ass datt en et méiglech mécht fir d'Schwierigkeeten aus dem Wee ze schafen a fir dann erëm d'Cooperatioun unzekuerbelen, virun engem positiven – an net virun engem negativen – Hannergrond vu Gouvernance – esou geschitt rezent am Kader vun de Relatiounen tëscht der europäescher Unioun an dem Togo. An deem Sënn begrëssen ech et och datt am 10. FED, dat sinn déi europäesch Entwécklungsgelder, extra eng «Tranche Incitative Gouvernance» virgesinn ass déi deene Länner zoufléisse soll an deenen ordentlech regéiert gett. Et geet dobäi net ëm falsch verstane Bestrafung vun

deenen engen oder Belounung vun deenen aneren. Et geet och net ëm nei a komplizéiert Konditionalitéiten. Neen, et geet einfach ëm d'Unerkennen vu Saachen déi gutt a besser funktionéieren an engem wichtige Domain, nämlech dee vun der Gouvernance.

Et ass mir och ëmmer erëm en Uleies fir mat eise Partner op allen Niveauen an alle méiglechen Konfiguratiounen de bilaterale politischen Dialog ze fleegen. Dat erlaabt et dem engen besser ze verstoen wat dem aneren seng Suergen a seng Problemer sinn an deemno doropper anzegoen an no Léisungen ze sichen. Dat erlaabt et och d'ganz Cooperatioun besser ze strukturéieren, well et eben eng Cooperatioun ass déi op Partnerschaft opbaut an déi déi Partnerschaft och all Dag praktizéiert – a bei där Partnerschaft kënn et grad fir d'éischt emol drop un datt deen een deen anere versteet.

Dialogue politique ass gutt, Dialogue politique ass wichtig. Nach bleift datt et (vläicht) grad esou wichtig ass deen Dialog duerch konkret Initiativen ze ënnermauern – déi Initiativen hëllef net nëmmen d'Sachen konkret ze verbesseren, mä si weisen datt dat wat ee seet och sérieux gemengt ass. Wann een d'Gouvernance zu engem zentralen Thema mécht, dann ass dat gutt, mä wann een et dobäi beléisst dann huet een nëmmen hallef oder dräivéirels Saache gemaach. Duerfir ass et wichtig datt et am Beräich vun der Gouvernance net bei Wieder bleift, mä datt eng Rei konkret Actiounen dorauer ervirginn. Ouni datt selbstverständlech doduerger dat primärt Zil vun der Cooperatioun a Fro gestallt gëtt, mä ebe just fir dat selwecht, nämlech d'Eradicatioun vun der Aarmutt, am Sënn vun der Gouvernance ze begleeden an esou och ze stärken.

Genau dat probéiere mer konkret am Kader vun dem Lëtzebuerger Cooperatiounseffort ze maachen. Sou ënnerstëtzen mer beispillsweis de Médiateur de la République am Mali an och wahrscheinlech an Zukunft deen am Senegal. Am naemlechten Senegal si mer amgang mat der Zivilgesellschaft e Projet auszeschaffen fir schonn an de Schoulen déi jonk Leit op d'Méfaiten vun der Korruptioun hinzestoussen an ze sensibiliséieren. Am Nicaragua ennerstëtze mer d'Opbauen vun de Gemengen am Sënn vun der Novollzéibarkeet vun hiren Aktiounen duerch de Bierger.

Wa mer vu Gouvernance an Demokratie schwätzen, solle mer awer och, sou jiddefalls meng Iwwerzeugung, ëmmer ganz bescheide bleiwen. Deen dee mengt,

e kéint nämlech europäesch oder aner Modeller «eent zu eent» an Afrika oder op aner Plazen exportéieren, deen iert sech ganz gewaltig.

Et dierf een ni vergiessen datt déi meescht Länner vun deene mer hei schwätzen réischt an de 60er Joeren onofhängeg gi sinn, nodeems se sech konnte vun der Kolonialherrschaft, meeschtens europäescher Prägung, fräi maachen.

Deen dee mengt e kéint demokratesch Modeller «eent zu eent» exportéieren, verkennt och wäitgehensdt spezifisch Aspekter mat deene mer an Afrika ze dinn hunn, wéi zum Beispill d’Chefferien oder d’Marabouten, déi eng grouss Roll spillen an déi Roll dierf een net einfach op der Säit loossen oder erofspillen, wa mer vu Gouvernance schwätzen.

D’Traditiounen sinn ni ee fir allemol festgefruer, mä ech warnen awer och do virdrunn fir daat wat gutt ass un den Traditiounen, llichtfankeg a Fro ze stellen an iwwer Bord ze geheien – och hei geet et ëm de sozialen Zesammenhalt, deen d’Basis vun allem geuerdneten Zesummeliewen ass.

A wann een ëmmer erëm muss warnen vun «eent zu eent» Empfanzungen vun demokratesche Modellen, dann ass et dach esou datt et am Kader vun der Gouvernance en général an der Demokratie ganz besonnesch eng Rei Grondbausteng ginn, déi an all zolittem demokratesche Modell indispensable sinn. Ech wëll der nëmmen e puer zitieren hei. Do ass zum Beispill fir d’éischt de Rechtsstaat an d’Séparation des pouvoirs mat der Nécessitéit vun engem onofhängege Justizsystem. Do sinn och d’politesch Parteien, déi sech hirer Roll musse bewusst sinn oder ginn, och ausserhalb vun de Walcampagnen. Drëttens ka keng Demokratie funktionéieren ouni eng korrekt informéiert Wielerschaft. Ouni Pressefräiheet geet et net. Eng dynamesch Zivilgesellschaft ass desweideren an all demokrateschem System vu grousser Wichtigkeet. Ech kéint déi Opzielung hei nach weider fueren.

Et geet och ëmmer erëm drëm déi Demokratiséierungsprozesser ze begleeden. Et muss séchergestallt ginn datt Länner wou Wale gutt verlaf sinn, an déi da vun der ganzer internationaler Communautéit félicitéiert ginn, net dann einfach vun de Radare vun der selwechter internationaler Gemeinschaft verschwannen an an de Vergiess geroden. Entwécklung a Gouvernance sinn nämlech zwou Facen vun där nämlecher Medaill,

an Entwécklungslänner, an deenen demokratesch Fortschrëttler ze verzeche sinn, sinn oft méi wéi je op Hëllef vu baussen ugewisen. Nëmme esou kann d’Vertrauen vum Bierger an den demokratesche Prozess dauerhaft gestärkt ginn.

Här President, Dir Dammen an dir Hären,

Bei all deem wat ech haut hei soen dierf een ni vergiessen datt Demokratie eigentlech un éischter Stell Respekt virun deem aneren heescht – dat ass d’Grondbasis. A wa mer dann an eis lwwerleeungen de Prinzip mat abauen datt deen deen demokratesch Modeller «eent zu eent» exportéiere wëll sech gewaltig iert, dann, mengen ech, komme mer duerchaus virun. Ech hunn virdrun d’Beispill vum Liberia a vum Bénin ugefériert. Ech mengen dat si gutt Beispill déi weisen datt vill Sachen an déi richteg Richtung ginn.

An da wëll ech an dësem Zesammenhang nach op ee leschte Punkt agoen.

Et ginn der déi Théorien opstellen deenen zofolleg an Afrika dat jo souwéisou näischt géif gi mat der Gouvernance an der Demokratie, well d’Afrikaner jo näischt géifen dovunner verstoen a souwéisou net kéinten op Traditiounen an deem Domaine zrëckgräifen an dierfir – ech zitieren weider sënngemäss esou Théorien – géif eng total Inkompatibilitéit bestoen tëschent den afrikanesche Kulturen, op där enger Säit, an dem Prinzip vun der politescher Participatioun a Competitioun – deen à la base all demokratesche System ausmecht – op där anerer Säit.

Här President, Dir Dammen an Dir Hären,

Ech wëll et ganz kloer soen. Dës Théorië stëmmen net. Si stëmmen einfach net.

Villméi ass wouer datt an der Kolonialzäit viles füttigemaach ginn ass an domatter d’Afrikaner zrëckgehait gi sinn. Wouer ass virun allem awer datt et an der afrikanescher Geschicht duerchaus Strukture vu Gouvernance an demokrateschen Usätz ginn.

Dovunner haut ze schwätzen, och wann et nëmme kuerz ass, weist eis eng Form vu Rächtum, déi wäit dovunner ewech ass fir banal ze sinn, déi mer net kennen an déi eigentlech extraordinär ass.

Esou fanne mer zum Beispill a bal alle virkoloniale Gesellschaften de Konzept an d’Praxis vun den Organen déi kollektiv délibérieren, Assembléeën oder Conseilen. Och wann et meeschtens no de Regele vun

der Unanimitéit gaangen ass, och wann net ëmmer jiddereen Zougang zu deenen Assembléeën oder Conseilen hat an och wann a Saache Gläichstellung vu Mann a Frau viles, jo bal alles nach ze mache war. Mä trotzdem, d'Beispiller sinn do: bei de Peulen am Weste vun Afrika huet de Conseil aus deenen eelste Männer bestan, mä et huet awer och ëmmer mindestens ee Verrieder vun de méi jonke Generatiounen an deem Conseil matgeschwat; bei den Ibo, engem vun de grouse Volleker am Nigeria, bestoung de Conseil och aus den Eelsten, awer fir eng Décisioun ze huelen, huet de Conseil missen den Accord vun de Verrieder vun de méi jonke Generatioune kreien.

A ville vun deene Gesellschaften gouf et och Elementer vun Autoritéit, eng Autoritéit mat där zum Beispill déi Stammeseelst betraut gi sinn. Dëst war de Fall zum Beispill bei de Dogon am Mali.

An da goufen et och schonns op ville Plaze Regeln no deenen dës Autoritéiten désignéiert gi sinn. Fir den éischte Keeser vum Mali ze désignéieren gouf esou zum Beispill d'Lous gezunn. Dat war – fir et mat de Wiederer vum heitege President vum Mali ze soen – sécherlech kee System vun demokratescher Wal, wéi mir e kennen, mä dach awer den Ufank vun enger politescher Competitioun, an deemno en éischten Usaz vun Demokratie, och wann d'Elementer vun der Chance eng zentral Roll gspillt huet. Op anere Plaze wéi bei den Ashanti am Ghana an de Mossi am Burkina Faso, konnt de Rot vun deenen Eelsten de Kinnek ofsetzen, wann en der Meenung wor hie géif net am Intressi vum Vollek handelen.

Finalemment zu enger Zäit, wéi där vun haut, wou oft déi prekolonial Sklaverei afrikanescher Prägung mam Sklavenhandel, deen Europäer, Amerikaner an Araber praktizéiert hunn, gläichgestallt gëtt, ass et duerchaus erwähnenswert doropper hinzewiesen datt an enger Rei vun deene Fäll vun afrikanescher prekolonialer Sklaverei d'Sklaven duerchaus matdécidéiert hunn. Bei den Dereren am Senegal huet esou zum Beispill de Chef vun de Sklaven eng wichteg Roll gspillt, wann et drëms gaangen ass en neie Kinnek ze désignéieren, an hien huet de Kinnek och während sengem Règne beroden. Bei de Mossi am Burkina war de Chef vun de Sklave gläichzäiteg Finanzminister an de Chef vun der Infanterie – deen zwar net huet dierfen op e Päerd klammen, well hien zu de Sklave gehéiert huet

an d'Päerd als zevill en nobelt Déier fir hien ugesi ginn ass – hat de Pouvoir fir de Premierminister ze ersetzen – hie wor also sou eppes wéi ee Vizepremier.

Fir ofzeschlësse wollt ech nach drop hiweisen, datt net nëmme d'Iddie vu Matsproocherecht a Gouvernance eng Geschicht hunn an Afrika, mä datt bis zréck an dat 13. Joerhonnert Elementer ze fanne sinn déi weisen datt schonn deemols d'Konzept vun de Mënnscherechter an Afrika amgang wor säi Wee ze fannen. Zu enger Zeit wou Afrika nach iwwehraapt kee Kontakt mat Europa hat. Ech denken hei un d'Charte du Mandé, déi 1222 vum éischte Keeser vum Mali proklaméiert gouf. Den Text dovun ass zwar joerhonnertelaang nëmme mëndlech weidergi ginn, an eréischt 1981 schrëftlech fixéiert ginn, sou datt mer net wëssen, wéi den Originaltext genau ausgesinn huet, awer de Sënn ass sécher schons 1222 dee selwechte gewiescht. Deen éischte Paragraph vun dëser Charte weist definitiv, datt mir mat den Afrikaner eng gemeinsam Basis hunn, fir Demokratie a Gouvernance weider ze entwéckelen. Do steet folgendes geschriwwen:

«Toute vie humaine est une vie. Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie, mais une vie n'est pas plus ancienne, plus respectable qu'une autre vie, de même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre vie.»

#### **IV. Chancen an Opportunitéiten fir d'Zukunft**

Här President, Dir Dammen an Dir Hären,

Dat Bild wat ech haut hei opgezeechent hunn, ass ee komplex.

Et ass e Bild dat ass wéi d'Sachen sinn, eben komplex.

Et ass e Bild dat iwwert de Kader vun der classescher Coopératioun eraus geet. Et war mer awer wichteg dat Bild haut hei ze zeechnen, wëll et weist datt dat eent eppes mat deem aneren ze dinn huet an déi eng Saache vun deenen anerern ofhänken.

Mir brauchen, haut méi wéi je, déi classesch Coopératioun, mä si eleng geet net duer, wa mer wëllen op Dauer eppes errechen. Mäi Bild weist, denken ech, wou d'Enjeue vun deenen nächsten 10, 20 an 30 Joer sinn, wa mer vun de Relatiounen tëschent dem Norden an dem Süden schwätzen.

D'Bild ka selbstverständlech net komplett sinn, a Froen wéi déi vun de Migratiounen, der Ëmwelt, der Roll vun der Fra oder nach déi vun de politische Krisen an den humanitäre Réckschléi, gehéiere sécher och dozou.

Dat Bild, wat ech haut hei gezechent hunn, ass awer virun allem e Bild vu Chancen an Opportunitéiten.

Chancen an Opportunitéite fir méi eng gerecht Welt.

Chancen an Opportunitéite fir eng nohalteg Entwécklung, iwwert d'Grenze vun Europa eraus.

Chancen an Opportunitéite fir Honnerte vu Milliounen vu Mënschen sech aus de Fessele vun der endeemescher Aarmutt ze befreien.

Chancen an Opportunitéite fir eng Entwécklung, déi op eng friddlech Manéier, Süden an Norden méi no bréngt.

Bref, Chancen an Opportunitéite fir datt d'Welt vu muer anescht ausgesäit wéi déi vun haut.

Pake mer déi Froe vun der Gouvernance an déi vum internationale Commerce an deenen nächsten 10, 20 an 30 Joer richteg un – maache mer dat zesumme mat engem konsequente Coopératiounseffort am klassesche Sënn vum Wuert, jo da kënnen mer et fäerdeg bréngen. Maache mer dat net, esou fäerten ech, datt dës Generatioun als déi an d'Geschicht riskéiert anzegoen, déi d'Chance hat et ze maachen, mä déi dës Chance awer verpasst huet...

## Janvier

Discours de la secrétaire d'État, Octavie Modert, à l'occasion de l'inauguration de Sibiu-Hermannstadt, capitale européenne de la culture 2007 à Sibiu 1 <sup>er</sup> janvier 2007	189	La secrétaire d'État à l'Agriculture, Octavie Modert, présente le projet de loi relatif aux chiens 18 janvier 2007	127
Le ministre Jeannot Krecké présente une étude sur la promotion du biogaz 5 janvier 2007	145	Présentation des deux nouveaux manuels pour l'enseignement de la langue luxembourgeoise: <i>Lies a fléi, tome 1 et 2</i> 18 janvier 2007	138
Visite de travail du ministre des Affaires étrangères espagnol, Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, au Luxembourg 8 janvier 2007	57	Visite au Luxembourg de Hans-Gert Poettering, président du Parlement européen 18 janvier 2007	58
Visites de travail du ministre Luc Frieden au Liechtenstein et en Suisse 8-9 janvier 2007	73	Visite au Luxembourg de Jürgen Rüttgers: «Il faut préserver la substance du traité constitutionnel européen» 18 janvier 2007	58
Jean-Claude Juncker à la cérémonie officielle de l'entrée de la Slovaquie dans la zone euro 15 janvier 2007	87	Participation de François Biltgen à une réunion informelle des ministres du Travail et de l'Emploi à Berlin 18-19 janvier 2007	89
La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, rencontre le Conseil supérieur des personnes handicapées 15 janvier 2007	153	Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 22 janvier 2007	89
Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la conférence «Welcome to the euro» à Ljubljana 15 janvier 2007	190	Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, en visite au Luxembourg 22 janvier 2007	59
Luc Frieden et Nicolas Schmit à la réunion informelle des ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'UE à Dresde 15-16 janvier 2007	88	Le ministre de l'Économie présente une étude sur le réaménagement du site WSA en zone logistique 23 janvier 2007	135
Contribution écrite de Jean Asselborn et Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé: «L'Europe que nous voulons» 16 janvier 2007	191	Le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, en visite de travail au Cap-Vert, au Sénégal et au Mali 24-29 janvier 2007	38
Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres présentent les projets d'implantation des nouvelles infrastructures scolaires dans le périmètre Nordstad 16 janvier 2007	137	Conférence internationale sur le soutien au Liban: Jean-Claude Juncker promet une aide de 600 000 euros au gouvernement libanais 25 janvier 2007	131
Présentation des nouvelles dispositions légales applicables en matière d'autorisations pour les heures supplémentaires 17 janvier 2007	171	Processus de Bologne: François Biltgen présente l'évolution du dossier 25 janvier 2007	145
		François Biltgen présente l'évolution du 7 <sup>e</sup> programme-cadre de recherche et de développement 25 janvier 2007	163

Promotion de la place financière luxembourgeoise en Inde	
25-26 janvier 2007	154
Initiative Europaforum: Nicolas Schmit à la réunion de Madrid des 18 États membres de l'UE ayant ratifié le traité constitutionnel	
26 janvier 2007	90
Contribution écrite de Nicolas Schmit et Alberto Navarro: «Pour une Europe meilleure»	
26 janvier 2007	193
Participation de Jean Asselborn à la réunion ministérielle de l'OTAN	
26 janvier 2007	133
Lucien Lux présente le Conseil supérieur pour le développement durable	
29 janvier 2007	147
Octavie Modert et Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles	
29 janvier 2007	91
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»	
29-30 janvier 2007	93
Visite de travail de Jean Asselborn en République fédérative du Brésil	
29 janvier-1 <sup>er</sup> février 2007	73
Fernand Boden présente le «pacte logement»	
31 janvier 2007	160

## Février

Le ministre des Transports, Lucien Lux, fait le bilan des accidents routiers de l'année 2006	
1 <sup>er</sup> février 2007	169
Jean Asselborn au 3 <sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort: «Un crime ne peut être sanctionné par un autre crime»	
3 février 2007	123
Discours de Jean Asselborn à l'occasion du 3 <sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort à Paris	
3 février 2007	195
Fernand Boden lance le programme «Luxembourg, pôle de commerce de la Grande Région»	
5 février 2007	128
Visite officielle au Luxembourg de Romano Prodi, président du Conseil des ministres italien	
5 février 2007	36
Nicolas Schmit fait le point sur les dossiers dans le domaine de l'asile et de l'immigration	
6 février 2007	161
Jean-Louis Schiltz aux Nations unies à New York: le Luxembourg élu à la Commission de consolidation de la paix	
6 février 2007	124
Déclaration du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, à l'Assemblée générale des Nations unies en séance plénière à New York	
6 février 2007	196
Quinzième anniversaire de la signature du traité de Maastricht	
7 février 2007	95
Initiative Europaforum: débat sur l'Europe avec des lycéens du Lycée technique Michel Lucius	
7 février 2007	94
Lucien Lux fait le point sur l'actualité nationale en matière de changement climatique	
7 février 2007	148
Réunion ministérielle belgo-luxembourgeoise «Gaichel VI»	
8 février 2007	125

Le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, à la réunion des ministres des Finances du G7 9-10 février 2007	96	Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles 19 février 2007	101
Discours inaugural du ministre Luc Frieden à l'occasion de la conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole ferroviaire à la Convention du Cap à Luxembourg 12 février 2007	198	Visite de travail de Jean Asselborn en Inde 19-22 février 2007	75
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 12 février 2007	97	Lucien Lux satisfait du résultat des négociations du Conseil «Environnement» 20 février 2007	101
Luc Frieden à la conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole ferroviaire à la Convention du Cap 12 février 2007	125	Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, au sujet de la politique du maintien dans l'emploi 20 février 2007	177
Octavie Modert participe à la réunion informelle des ministres de la Culture de l'UE à Berlin 13 février 2007	98	Luc Frieden au Forum économique de Jeddah en Arabie saoudite dans le cadre de la promotion de la place financière luxembourgeoise 25-26 février 2007	155
Jean-Louis Schiltz fait le point sur deux dossiers européens en matière de médias et de télécommunications 13 février 2007	130	Jean-Claude Juncker aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles 26-27 février 2007	103
Visite de travail de Mohamed ElBaradei, directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique 13 février 2007	60	Jean-Louis Schiltz présente le nouvel accord-cadre «câble» qui fera du Luxembourg le premier pays à passer au tout numérique en 2008 27 février 2007	130
Le ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, Ivailo Georgiev Kalfin, en visite au Luxembourg 13 février 2007	61	La ministre Marie-Josée Jacobs présente le projet de la nouvelle loi «jeunesse» 28 février 2007	156
Visite de travail de Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération suisse 14 février 2007	61	Le ministre de la Justice, Luc Frieden, fait le point sur l'évasion d'un détenu du Centre pénitentiaire 28 février 2007	157
Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles 15 février 2007	99	Réunion de la task-force gouvernementale chargée du suivi de la mise en œuvre du plan d'action de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> 28 février 2007	150
Jeannot Krecké au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Bruxelles 15 février 2007	99	François Biltgen et Jeannot Krecké présentent les nouvelles mesures en matière de maintien dans l'emploi 28 février 2007	178
François Biltgen et Mars Di Bartolomeo présentent les résultats des discussions sur l'introduction d'un statut unique pour salariés 15 février 2007	172		

## Mars

Les festivités du 50 <sup>e</sup> anniversaire des traités de Rome Mars 2007	12	Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, membre associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques 12 mars 2007	85
Claude Wiseler présente les projets de construction du nouveau Lycée technique Belval et du Lycée technique pour professions de santé 5 mars 2007	182	Jean Asselborn à la 4 <sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme à Genève 12 mars 2007	126
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 5 mars 2007	104	Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres donnent le premier coup de pelle du Lycée technique de Lallange 12 mars 2007	183
Le ministre François Biltgen présente deux programmes du Fonds national de la recherche 6 mars 2007	164	Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, présente le projet du nouvel Hôtel de la justice de paix à Esch-sur-Alzette 12 mars 2007	184
Al Gore, ancien vice-président des États-Unis, en visite au Luxembourg 6 mars 2007	62	Lucien Lux salue les conclusions du Conseil européen sur la politique intégrée en matière de climat et d'énergie 12 mars 2007	150
Visite de travail au Luxembourg du ministre des Relations extérieures nicaraguayen, Samuel Santos Lopez 6 mars 2007	63	Jeannot Krecké à la réunion des ministres des Sports européens 12-13 mars 2007	110
François Biltgen et Octavie Modert font le point sur les conditions d'admission des étudiants luxembourgeois aux universités étrangères 8 mars 2007	146	Déclaration de Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés au sujet du 50 <sup>e</sup> anniversaire des traités de Rome 13 mars 2007	205
Conseil européen à Bruxelles 8-9 mars 2007	106	Jean Asselborn à la 16 <sup>e</sup> réunion ministérielle UE-ASEAN à Nuremberg 14-15 mars 2007	110
Le président de la République portugaise, Aníbal Cavaco Silva, en visite au Luxembourg 9 mars 2007	64	Entrevue de Claude Wiseler et de Nicolas Schmit avec le vice-président de la Commission européenne, Siim Kallas 15 mars 2007	65
Contribution écrite de Jean-Louis Schiltz: «Le commerce doit se mettre au service du développement» 10 mars 2007	200	Mady Delvaux-Stehres présente le plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues 15 mars 2007	139
Initiative Europaforum: Nicolas Schmit participe à la consultation des citoyens sur l'avenir de l'Europe à Canach 10-11 mars 2007	108	Inauguration de la ligne à grande vitesse Est européenne 15 mars 2007	50
Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 4 <sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme à Genève 12 mars 2007	202	Visite de travail du président de Roumanie, Traian Basescu 15-16 mars 2007	65

Lucien Lux fait le point sur la politique aéroportuaire 19 mars 2007	171	Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 26 mars 2007	112
Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» 19 mars 2007	111	Présentation des statistiques policières 2006 en présence du ministre de la Justice, Luc Frieden 27 mars 2007	158
Présentation du bilan de la politique d'innovation et de diversification économiques en 2006 19 mars 2007	136	Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en visite de travail à Vienne 27 mars 2007	77
Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Laos, Thongloun Sisoulith 19 mars 2007	67	Octavie Modert aux États-Unis pour promouvoir et présenter les projets phares de l'année culturelle au Luxembourg 28-30 mars 2007	132
Le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, en visite de travail à Prague 20 mars 2007	77	Discours de Lucien Lux lors de l'inauguration de l'autoroute ferroviaire Luxembourg-Perpignan à Bettembourg 29 mars 2007	218
Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Belgique 20-22 mars 2007	20	Inauguration de l'autoroute ferroviaire Luxembourg-Perpignan 29 mars 2007	52
Présentation des conclusions du projet pilote PROCI: transformer le fonctionnement des trois premières années de l'enseignement secondaire technique 21 mars 2007	141	Rencontre entre François Biltgen et Volker Liebig, directeur des programmes d'observation de la Terre au sein de l'ASE 30 mars 2007	165
Présentation du rapport d'activité 2006 de l'ADEM en présence de François Biltgen 21 mars 2007	179	Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Brême 30-31 mars 2007	114
Discours de Nicolas Schmit à l'occasion de la manifestation « <i>Europa auf der Suche nach sich selbst – von Karl IV. zur modernen Verfassungs- diskussion: 50 Jahre europäische Integration. Eine Erfolgsgeschichte, die uns verpflichtet</i> » 22 mars 2007	209		
Discours de Jean Asselborn à la session solennelle du Comité des régions à Rome 23 mars 2007	215		
Déclaration à l'occasion du 50 <sup>e</sup> anniversaire de la signature des traités de Rome 25 mars 2007	216		
Présentation d'une étude de potentiel sur les énergies renouvelables au Luxembourg 26 mars 2007	151		

## Avril

Discours de Jean-Claude Juncker lors de la remise  
du prix Louise Weiss à Paris  
4 avril 2007 219

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker  
reçoit le prix Louise Weiss à Paris  
4 avril 2007 86

Lucien Lux présente les résultats d'un sondage  
TNS-ILRES sur la perception de la problématique  
environnementale par la population du  
Luxembourg  
4 avril 2007 152

Visite officielle de Jean Asselborn en République  
du Chili  
4-6 avril 2007 78

Présentation du plan stratégique pour la modernisation  
du Centre hospitalier neuropsychiatrique  
5 avril 2007 167

Simplification administrative: Fernand Boden  
présente le rapport *Entfesselungsplang  
fir Betriber*  
12 avril 2007 129

Jean-Claude Juncker rencontre la secrétaire  
d'État américaine, Condoleezza Rice  
13 avril 2007 79

Le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker,  
à Washington aux réunions du G7 et du Fonds  
monétaire international  
13-14 avril 2007 116

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil  
«Agriculture et pêche» de l'Union européenne  
à Luxembourg  
16-17 avril 2007 116

Jeannot Krecké à la Foire de Hanovre pour la  
Journée luxembourgeoise  
17 avril 2007 136

Rencontre de Luc Frieden et Nicolas Schmit  
avec le ministre de l'Intérieur du Portugal,  
António Costa  
18 avril 2007 68

Jean-Claude Juncker rencontre Jan Peter  
Balkenende à La Haye  
18 avril 2007 79

François Biltgen présente les grandes lignes  
de la contribution du gouvernement luxembourgeois  
au débat sur le livre vert sur la modernisation  
du droit du travail  
19 avril 2007 180

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker au  
Conseil économique et social européen  
à Bruxelles  
19 avril 2007 118

Jean Asselborn participe à la 13<sup>e</sup> réunion ministérielle  
UE-Groupe de Rio à Saint-Domingue  
19-20 avril 2007 118

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux  
réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel  
à Berlin  
20-21 avril 2007 119

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil  
«Affaires générales et relations extérieures»  
23 avril 2007 120

Jeannot Krecké en mission économique en Inde  
23-26 avril 2007 80

Déclaration de Jean-Louis Schiltz à la Chambre  
des députés sur la politique de coopération  
au développement et de l'action humanitaire  
du Luxembourg  
24 avril 2007 223

Visite de travail au Luxembourg du ministre  
des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov  
24 avril 2007 69

Jean-Louis Schiltz présente la déclaration sur  
la politique de coopération au développement  
et de l'action humanitaire à la Chambre  
des députés  
24 avril 2007 132

Octavie Modert et François Biltgen présentent  
le second projet industriel luxembourgeois  
dans le cadre du programme GalileoSat  
de l'ASE  
25 avril 2007 167

Jean-Claude Juncker participe à la remise de la Helmut-Kohl-Ehrendadel in Gold 26 avril 2007	86
Quadripartite des caisses de maladie: «La situation financière des caisses de maladie se trouve dans un équilibre fragile» 26 avril 2007	169
Jean Asselborn à Oslo pour une réunion informelle de l'OTAN 26-27 avril 2007	134
François Biltgen au Conseil «Compétitivité» informel à Würzburg 26-27 avril 2007	121
Initiative Europaforum: Nicolas Schmit participe à une conférence-débat sur l'asile et l'immigration à l'Athénée de Luxembourg 27 avril 2007	122

## Service information et presse du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt  
L-2450 Luxembourg  
Tél.: (+352) 478-2181  
Fax: (+352) 47 02 85  
E-mail: [info@gouvernement.lu](mailto:info@gouvernement.lu)  
[www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Service information et presse